

Comité du programme et budget

Trente et unième session
Genève, 7 – 11 septembre 2020

RAPPORT

adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION	4
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC).....	8
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	10
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)	17
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE.....	23
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	34
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)	41
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2018-2019	47
AUTRE DOCUMENT CONNEXE : APERÇU DES FINANCES ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES AU 31 JUILLET 2020	54
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2018-2019 ÉTABLI PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI).....	60
POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2019; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2020	64
A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2019.....	64
B) MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS.....	65
C) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2020	73
POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES	74
POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PARTICIPATION AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (GNUDD)	84
POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE DE L'OMPI EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.....	98
POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS SUPPLÉMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT	102
POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE LINGUISTIQUE RÉVISÉE DE L'OMPI.....	108
POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : MANDAT RELATIF À L'ÉVALUATION DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI EN 2021	113

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : MÉTHODE DE RÉPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION.....	119
POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION	121
ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS	

1. La trente et unième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'OMPI du 7 au 11 septembre 2020.
2. Entre octobre 2019 et octobre 2021, le comité se compose des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh (2020-2021), Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis (2020-2021), Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde (2019-2020), Indonésie, Iran (République islamique d') (2020-2021), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Malaisie (2020-2021), Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Oman (2019-2020), Pakistan, Panama, Pérou, Philippines (2019-2020), République de Corée (2019-2020), République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour (2019-2020), Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande (2020-2021), Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session sont les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Azerbaïdjan, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam (50).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI mais non membres du comité, étaient représentés en qualité d'observateurs : Albanie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chypre, Colombie, Costa Rica, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Finlande, Gambie, Géorgie, Honduras, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jamaïque, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lituanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, Saint-Siège, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe (50).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le Directeur général a ouvert la trente et unième session du Comité du programme et budget (PBC) en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des délégations. Notant qu'il s'agissait de la première expérience de l'Organisation avec une réunion hybride, il a fait remarquer les exigences de distanciation sociale qui étaient observées et respectées par les délégations présentes. Les six derniers mois avaient été très difficiles pour l'Organisation et le monde entier. Le Directeur général a marqué une pause pour exprimer ses condoléances aux personnes ayant perdu des proches et sa solidarité envers tous les travailleurs de première ligne pour leur travail remarquable afin de guider l'Organisation en ces temps compliqués de pandémie. Le bilan de l'OMPI avait été légèrement mitigé, mais dans l'ensemble, l'Organisation avait su traverser la période sans trop de difficultés. Le Directeur général a brièvement expliqué que tous les systèmes mondiaux de l'OMPI fonctionnaient sur des plateformes électroniques et fournissaient leurs services par voie électronique. De ce fait, la transition nécessaire à la suite du confinement et d'autres restrictions s'était effectuée de manière relativement aisée, en grande partie grâce au travail acharné du personnel de l'OMPI, sans interruption de service pour l'Organisation. Quelques difficultés avaient été rencontrées dans deux domaines cependant. L'un de ces domaines concernait les réunions des comités, principalement en raison des restrictions et en particulier des restrictions de voyage. La trente et unième session de la réunion hybride du PBC était la première du genre entreprise par l'Organisation, et le Directeur général espérait qu'elle se déroulerait de manière positive, influençant ainsi les résultats d'autres réunions hybrides dans les mois à venir, car il était crucial que le volet "réunions" des opérations puisse se poursuivre.

L'autre domaine dans lequel des difficultés notables avaient été rencontrées était celui de la coopération au développement, là encore en raison des restrictions de voyage imposées par la pandémie. Néanmoins, l'Organisation avait réussi à maintenir de bonnes communications et de bons contacts avec l'ensemble des capitales. L'OMPI avait réussi à surmonter cette difficulté, même si la situation n'était pas parfaite. Environ 700 membres du personnel étaient actuellement retournés sur leur lieu de travail, et l'administration augmentait les effectifs chaque semaine. Des précautions avaient été prises pour assurer la sécurité de toutes les personnes présentes sur le campus, non seulement les employés mais aussi les délégations. Jusqu'à présent, le retour au travail avait été couronné de succès. L'Organisation était évidemment tributaire de la situation extérieure et de son évolution, mais en ce qui concernait la situation interne, sur les 700 personnes ayant repris le travail, chacun avait eu la possibilité de faire du télétravail ou du travail à distance, ce qui signifiait deux jours de présence physique sur le campus et trois jours de travail à distance. Environ 80% de ceux qui étaient revenus avaient choisi l'option du télétravail, ce qui voulait aussi dire qu'à aucun moment 700 personnes ne se trouvaient physiquement présentes sur le campus, mais seulement 30% environ. Le Directeur général, à propos de l'ordre du jour important de la semaine, a relevé des points concernant l'audit et la supervision, l'exécution du programme et les questions financières, certaines propositions qui seraient présentées au comité, et enfin le suivi de certaines questions examinées lors des vingt-neuvième et trentième sessions du PBC et des Assemblées de 2019. S'agissant de l'audit et la supervision, le Directeur général a remercié les organes de supervision, en particulier l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), le vérificateur externe, le Gouvernement du Royaume-Uni, la Division de la supervision interne et le Corps commun d'inspection (CCI). L'OMPI était extrêmement reconnaissante à chacun de ces organes pour la minutie de leur travail, qui donnait beaucoup d'assurance sur les opérations de l'Organisation. En ce qui concernait l'exécution du programme et les questions financières, les nouvelles à ce jour étaient très positives, puisque l'OMPI a pu atteindre 74% de ses indicateurs d'exécution et cibles des programmes en 2019, un résultat plutôt satisfaisant. De plus, en 2019, un excédent record de 97,7 millions de francs suisses avait été enregistré sur la base des normes IPSAS. Il résultait de tout cela que l'OMPI était heureusement entrée dans la crise pandémique dans une position financière très saine. Pour l'exercice biennal 2018-2019, l'OMPI avait enregistré un excédent d'exploitation de 123 millions de francs suisses, mais un excédent global de 140 millions de francs suisses, si l'on tenait compte des gains de placement d'environ 26 millions de francs suisses. Il s'agissait d'un résultat record pour l'Organisation, ce qui signifiait que l'actif net engrangé à la fin de 2019, qui avait augmenté en raison de cet excellent résultat, s'élevait à 364 millions de francs suisses, soit une augmentation de 78% par rapport aux cinq années précédentes. L'ajout de 97 millions de francs suisses, conséquence des bons résultats de 2019, a grandement contribué à cette augmentation, ce qui plaçait l'OMPI dans une position très solide pour faire face aux circonstances économiques difficiles provoquées par la pandémie de Covid-19. Le Directeur général a attiré l'attention sur le document intitulé "Autres questions connexes" qui examinait les perspectives financières et la situation financière de l'OMPI. Il estimait que, malgré l'incidence de la situation engendrée par la COVID-19, l'Organisation s'en était, jusqu'à la fin du mois de juillet, relativement bien sortie. D'excellents résultats avaient été enregistrés en 2019 et au cours de l'exercice 2018-2019, ce qui avait permis d'obtenir une position très solide en matière d'actifs nets et de réserves, et de parvenir à une performance pratiquement à l'équilibre pour 2020. Un tableau de bord pour la gestion de crise avait été mis en place et l'Organisation publiait régulièrement des résultats mensuels pour tenir les États membres informés. Jusqu'à la fin du mois de juillet, l'OMPI était dans une position relativement bonne, même si elle ne reflétait pas, comme les années précédentes, une pleine croissance, mais une bonne position qui montrait que l'Organisation enregistrerait un excédent assez solide au cours de ces mois. Il a toutefois été relevé qu'en termes de PIB nationaux, les résultats en provenance du monde entier pour le deuxième trimestre 2020 étaient désastreux, voire catastrophiques. Leur incidence sur l'Organisation avait tendance à être retardée car au niveau international, le PCT, qui représentait 76% des recettes de l'OMPI, ne reflétait en réalité que

l'activité ayant eu lieu au niveau national 12 mois auparavant. Ce n'était pas le cas pour les marques, dont les retombées étaient plus directes. Néanmoins, il était difficile de faire des assertions claires sur ce qui transparaissait jusqu'à présent en 2020. Le Directeur général a cité l'exemple du système de Madrid, dont l'activité était négative de 19% au cours d'un mois et positive de 17% le mois suivant, ce qui donnait un tableau très contrasté. Le retour au travail et la réouverture des offices de propriété intellectuelle dans le monde entier, avec un arriéré de demandes passant de chiffres négatifs à des chiffres positifs, pourraient bien expliquer l'occurrence individuelle. Néanmoins, il a été noté qu'il ne fallait pas tirer de conclusions hâtives de ces informations. Même si l'Organisation était actuellement dans une position saine, il convenait de rester prudent quant à ce que la période suivante lui réservait. Revenant sur l'audit et la supervision, le Directeur général a remercié le vérificateur externe pour l'excellent travail accompli pendant une période très difficile. L'OMPI a reçu une opinion d'audit sans réserve de la part du vérificateur externe. L'année à l'examen a également été marquée par des évolutions positives en ce qui concernait le renforcement des contrôles internes, notamment l'utilisation de techniques analytiques pour confirmer la conformité avec les contrôles internes de l'Organisation, et il a été noté que cela allait dans la bonne direction. Des résultats positifs ont été enregistrés en matière de placements l'année précédente, et des gains de placement ont été réalisés. Au cours de la session, les conseillers en placements parleront du fonctionnement de la performance des placements qui, à ce moment de l'année, était en situation d'équilibre. Par rapport aux marchés financiers du monde entier, la situation n'était pas très positive mais plutôt relativement équilibrée. Si l'on considérait le résultat positif d'environ 26 millions de francs suisses de gains de placement pour l'année précédente, il convenait de se rappeler que les marchés n'ont pas seulement augmenté mais aussi diminué. Dans ce contexte, il fallait garder à l'esprit qu'une politique de placements basée sur le marché, telle que celle de l'OMPI, approuvée par les États membres, pouvait comporter des risques de pertes à l'avenir. En ce qui concernait les propositions particulières qui devaient être examinées, dont l'une était l'invitation à rejoindre le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), elles avaient, pour certaines, des conséquences financières. Ce groupe, anciennement connu sous le nom de Groupe de développement des Nations Unies, avait une mission pour les agences de développement. Avec l'adoption des objectifs de développement durable, le GNUDD a quelque peu élargi son mandat, mais restait un groupe responsable des questions de coordination relatives au système des coordonnateurs résidents dans le monde. L'OMPI n'étant pas une organisation ayant des opérations et des bureaux sur le terrain, il incombait aux États membres d'examiner s'ils devaient adhérer au Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Une politique relative aux contributions volontaires devait aussi être examinée. Quelques ajouts modestes d'environ 1,8 million de francs suisses ont été alloués au plan-cadre d'équipement, qui impliquaient deux projets existants et un nouveau qui assurerait un environnement plus sûr et plus efficace pour le système de gestion des performances, en le déplaçant vers le nuage dans le cadre de la migration générale vers le nuage qui avait eu lieu pour tous les systèmes informatiques de l'OMPI. Une mise à jour sur un point examiné jusqu'à présent lors des sessions précédentes, à savoir la possibilité de créer une garderie, serait donnée au cours de la session. Une coopération extrêmement positive entre l'Office des Nations Unies à Genève et les autorités suisses s'en était suivie, et une opération conjointe était à l'étude qui servirait non seulement l'OMPI mais aussi la communauté internationale en général à Genève. La politique linguistique révisée de l'OMPI serait également présentée. L'Organisation avait fait des progrès énormes en matière de multilinguisme, suite à l'approbation en 2011 de la politique linguistique par les États membres, et avait procédé à un déploiement ou un élargissement annuel successif de sa couverture linguistique pour l'ensemble de ses produits et services. Des lacunes persistaient, non pas tant en termes de publications phares, mais l'examen effectué indiquerait que l'OMPI avait assez bien couvert toutes les langues. Des questions subsistaient concernant la couverture linguistique des opérations de certains systèmes. Alors que le PCT fonctionnait avec 10 langues de publication, le nombre de langues de travail des systèmes de Madrid et de La Haye était beaucoup plus réduit, avec une forte demande de la part de nombreuses régions

du monde afin d'élargir cette couverture. Cette discussion était très saine pour une organisation multilatérale qui appuyait profondément la politique du multilinguisme, et le sujet figurerait à l'ordre du jour du PBC. Deux autres points qui n'étaient pas les plus faciles mais qui nécessiteraient l'orientation et la direction du PBC portaient sur le mandat de l'évaluation en 2021 des bureaux extérieurs, et la question de la méthodologie d'allocation des dépenses de l'Union. Ces deux questions seraient présentées au comité pour qu'il puisse donner des orientations et des directives pour l'avenir. Au terme de son discours d'ouverture, le Directeur général a donné la parole au secrétaire du PBC pour qu'il donne des précisions sur les modalités pratiques de la réunion hybride.

6. Le secrétaire du PBC a commencé par évoquer les directives et informations détaillées que le Secrétariat avait déjà communiquées aux délégués par l'intermédiaire des coordonnateurs des groupes régionaux concernant le déroulement de la première session hybride et divers aspects techniques afin d'assurer le bon déroulement de la réunion pour les délégués physiquement présents et les délégués connectés par le biais d'Interprefy, la plateforme virtuelle. Le secrétaire a attiré l'attention sur certains points essentiels du document. Tout d'abord, sur les points qui s'appliquaient à l'ensemble des participants, au moment de demander la parole, le président annoncerait l'ouverture de la séance dans l'ordre habituel, en donnant la priorité aux coordonnateurs des groupes régionaux, puis aux délégations des États membres. Le Secrétaire suivrait les demandes, en distinguant celles des délégués physiquement présents de celles des délégués connectés à distance. Dès l'ouverture de la séance, le président demanderait qui avait demandé la parole et le Secrétaire transmettrait l'information, après quoi le président donnerait la parole au délégué. L'interprétation de la réunion serait assurée dans les six langues officielles des Nations Unies. La tâche des interprètes étant susceptible d'être plus ardue dans l'environnement hybride de la conférence, les délégations qui prendraient la parole étaient priées de parler lentement et aussi clairement que possible. Si un interprète rencontrait un problème de qualité audio, l'interprétation simultanée s'arrêterait temporairement et l'interprète informerait le Secrétariat du problème par le biais du chat de l'événement. Le Secrétariat informerait à son tour le président du problème. Les délégués étaient priés de régler leurs téléphones portables et autres appareils électroniques sur le mode silencieux pendant la session et lors de leur prise de parole afin d'éviter toute interférence inutile avec le système audio. Conformément aux mesures d'hygiène en vigueur, les copies imprimées de la liste provisoire des participants ne seraient pas diffusées dans la salle, mais affichées sur le site Web du PBC. Il a été demandé aux délégués qui se connectaient virtuellement via la plateforme Interprefy de ne pas utiliser le chat de l'événement pour des conversations parallèles normales. La fonction "S'adresser à tous" ne devrait être utilisée que pour signaler une motion d'ordre. Dans la mesure où l'ordre des interventions doit être hiérarchisé, les délégués ont été invités à utiliser la fonction électronique "Lever la main" pour demander la parole afin de communiquer la motion d'ordre au président. Le Secrétariat surveillerait les motions d'ordre via le chat de l'événement, qui seraient à leur tour communiquées au président, en identifiant la délégation qui demande la parole. Sitôt qu'il en serait informé, le président donnerait immédiatement la parole à la délégation désireuse de soulever la motion d'ordre, de telle sorte que la délégation n'aurait pas à rester dans la file d'attente des demandes de parole pour soulever une motion d'ordre. Pour les autres cas, le Secrétariat, les interprètes ou l'équipe de support technique utiliseraient le chat de l'événement pour diffuser un message à tous. L'option "Chat privé" devrait être utilisée pour envoyer un message au modérateur afin de lui signaler toute question ou problème technique. Conformément aux recommandations du réseau des Directeurs médicaux des organismes des Nations Unies, il a été rappelé aux délégations physiquement présentes de garder leur masque à tout moment, sauf lorsqu'elles étaient assises dans le respect des règles de distanciation sociale de plus de deux mètres. Les délégués pouvaient retirer leur masque lorsqu'ils prenaient la parole. En outre, les délégués étaient priés de remplir le formulaire d'autodéclaration de sécurité sanitaire, disponible à l'extérieur de la salle de conférence, s'ils ne l'avaient pas encore fait. Les demandes de parole se feraient selon la pratique habituelle en appuyant sur le bouton du micro. Il a également été rappelé aux délégués de remettre leurs billets à code couleur à la

fin de chaque session à l'agent de sécurité à l'entrée de la salle de conférence pour aider au traçage des contacts. Dans l'éventualité où les délégués devaient quitter la séance plénière en milieu de session, ils recevraient un badge temporaire à la sortie de la salle de conférence, qui devrait être rendu à l'agent de sécurité avant de pénétrer à nouveau dans la salle de conférence. La cafétéria du nouveau bâtiment sera ouverte de 8 h 00 à 10 h 00 pour le petit déjeuner et de 12 h 00 à 15 h 00 pour le déjeuner. Chaque personne entrant dans la cafétéria du nouveau bâtiment inscrire son nom et ses coordonnées dans un journal de bord, aux fins d'un éventuel traçage ultérieur. Le café et le thé étaient disponibles tous les jours de 14 h 30 à 18 h 30 au comptoir situé entre le foyer de la salle de conférence et le hall du bâtiment AB. Conformément à la réglementation du pays hôte, les délégués étaient priés de s'asseoir aux tables et aux chaises installées près du comptoir à café pour consommer leurs boissons, afin de respecter les exigences de distanciation sociale. Les délégations étaient priées de garder leur masque à tout moment, sauf lorsqu'elles étaient assises dans l'espace prévu à cet effet dans la cafétéria. Les délégués étaient priés de respecter la distanciation sociale et de ne pas se rassembler au coin-café ou pour nettoyer les tables. La salle de conférence serait nettoyée tous les jours entre 13 h 00 et 15 h 00 ainsi qu'à la fin des sessions de l'après-midi, et les délégués devaient quitter la salle de conférence à 13 h 00 lorsque l'exercice commençait. Les délégués assis dans la salle de conférence pouvaient y laisser leurs affaires pendant la pause de nettoyage de midi. Toutefois, les délégués qui n'étaient pas en possession d'un badge d'accès pour la session de l'après-midi et qui avaient laissé leurs effets personnels après la session du matin ne seraient pas autorisés à pénétrer à nouveau dans la salle de conférence pour les récupérer pendant la session de l'après-midi. Les ascenseurs ne pouvaient transporter qu'une seule personne à la fois ou au moins deux personnes à condition que celles-ci portent un masque. En conséquence, les délégués étaient encouragés à utiliser les escaliers pour leurs déplacements entre le premier étage, le rez-de-chaussée et le premier sous-sol afin de réduire le temps d'attente pour les ascenseurs. Tout délégué physiquement présent et rencontrant un problème technique était prié de le signaler à un membre de l'équipe du Service des conférences dans la salle de conférence pour obtenir une assistance immédiate. Les délégués présents étaient également priés de ne pas se connecter à la plateforme virtuelle depuis leur ordinateur lorsqu'ils étaient assis dans la salle de conférence. Le Service médical de l'OMPI a été renforcé sur place et mis à la disposition de tous les délégués, en cas de besoin. Toutes les mesures avaient été mises en place pour assurer la santé et la sécurité de tous les délégués participant à la session. L'Organisation avait préparé la réunion autant que faire se pouvait, mais comme c'était une première, il était probable que des problèmes imprévus surviennent, qui seraient traités rapidement.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

7. Avant de passer au deuxième point de l'ordre du jour, l'élection du président et des deux vice-présidents, le Directeur général a informé le comité que la trente et unième session serait la dernière session du PBC de M. Ambi Sundaram, sous-directeur général du Secteur administration et gestion qui, au cours de ses années de service, avait participé à 18 sessions du PBC et à cinq consultations budgétaires. Saluant cette réalisation extraordinaire, le Directeur général a déclaré qu'il aurait l'occasion de remercier plus amplement le sous-directeur général au cours de l'Assemblée générale de l'OMPI, mais il l'a remercié officiellement pour tout le travail remarquable qu'il avait accompli et lui a souhaité bonne chance pour sa dernière session du PBC. Ceci étant, le Directeur général a invité les participants à proposer des candidatures à la présidence et aux deux vice-présidences du PBC pour sa trente et unième session.

8. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a proposé la nomination de Son Excellence M. l'Ambassadeur Sabri Bachtobji, représentant permanent, Mission permanente de la Tunisie.

9. La délégation du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe B, a appuyé la nomination faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains, et proposé la nomination de M. José Antonio Gil Celedonio, Directeur général de l'Office espagnol des brevets et des marques, au poste de vice-président du PBC.

10. La délégation du Panama, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a appuyé la nomination faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains, et a proposé la nomination de Son Excellence Mme l'Ambassadrice Katrina Naut, représentante permanente, Mission permanente de la République dominicaine, pour le poste de deuxième vice-président du PBC.

11. La délégation de la Lettonie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a appuyé la nomination de S.E. Mme l'Ambassadrice Katrina Naut, représentante permanente, Mission permanente de la République dominicaine, au poste de deuxième vice-président du PBC proposé par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

12. Le Directeur général a noté qu'aucune autre délégation ne souhaitait prendre la parole et que les propositions bénéficiaient d'un appui écrasant et unanime pour l'élection de S.E. M. l'Ambassadeur Sabri Bachtobji, représentant permanent, Mission permanente de la Tunisie, au président du PBC et à la vice-présidence, M. José Antonio Gil Celedonio, Directeur général de l'Office espagnol des brevets et des marques, et S.E. Mme l'Ambassadrice Katrina Naut, représentante permanente, Mission permanente de la République dominicaine. Le Directeur général a invité le président à rejoindre la tribune.

13. Le président du PBC a remercié le Directeur général pour son accueil, pour avoir supervisé le processus et pour ses observations liminaires. Le président a fait remarquer que le comité se réunissait dans des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, souhaitant à toutes les délégations autant de sécurité et de sûreté que possible. Le président a reconnu qu'il n'aurait pas été possible d'organiser la session dans ces circonstances très difficiles sans le soutien hors pair du Secrétariat qui s'est démené pour assurer le succès de la réunion, malgré les contraintes dues à la crise, en veillant à ce que les mesures sanitaires pertinentes soient respectées. Le président a également remercié le sous-directeur général, M. Sundaram, pour avoir travaillé pendant de nombreuses années sur les sessions du PBC et avait tout mis en œuvre pour faire avancer les travaux de l'Organisation. Le président a également reconnu les efforts du contrôleur, Mme Chitra Narayanaswamy, qui avait tout mis en œuvre pour faciliter son travail. Le président a exprimé sa gratitude à tous ceux qui avaient préparé les documents pour la session. Il a également reconnu les efforts de S.E. M. l'Ambassadeur Andrew Staines (Royaume-Uni), qui a présidé les deux sessions précédentes du PBC, ainsi que les anciens vice-présidents du comité. Le président a rendu hommage à la gestion du budget au sein de l'Organisation et a remercié le Directeur général pour son leadership. Grâce à lui, la situation de l'OMPI était vraiment saine en matière de budget et de questions administratives, ce qui lui permettait de jouer un rôle important dans l'avancement du développement culturel et économique des pays représentés par les États membres. Alors qu'il approchait de la fin de son deuxième mandat, le Directeur général a été remercié pour le travail qu'il a accompli avec son équipe, qui a permis à l'Organisation de se placer à l'avant-garde des efforts déployés dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le président a souhaité au Directeur général beaucoup de succès dans ses entreprises futures et a exprimé ses félicitations et ses meilleurs vœux à son successeur, M. Daren Tang, qui prendra bientôt ses nouvelles fonctions. Le président était fermement convaincu que l'Organisation continuerait à prospérer et à réussir, en améliorant ses performances, en encourageant la créativité et en développant la propriété intellectuelle dans un monde fondé sur un système de propriété intellectuelle plus équilibré, en tenant compte des intérêts de tous les pays, y compris les pays en développement et les pays les moins avancés. Avec un nombre croissant de bénéficiaires de la propriété intellectuelle dans le monde entier, rendu encore plus important par

les souffrances économiques, sociales et humaines actuelles, il convenait de mettre en commun les efforts afin d'aider les industries créatives et les inventeurs à jouer un rôle encore plus important pour surmonter les difficultés posées par la pandémie. Le président a conclu ses observations en remerciant le PBC pour la confiance et le soutien qu'il lui a accordés.

14. En l'absence d'objection, la proposition a été adoptée.

15. Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2020 et 2021, M. l'ambassadeur Sabri Bachtobji président du PBC et M. José Antonio Gil Celedonio et Mme l'ambassadrice Katrina Naut vice-présidents du comité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/1 Prov.

17. Le président a présenté le projet d'ordre du jour et a expliqué qu'il figurait dans le document WIPO/PBC/31/1 avant de rappeler aux délégations que la session se déroulait selon un format hybride, certaines délégations étant présentes dans la salle et d'autres au moyen d'une connexion à distance. Pour les délégations qui participaient à distance, un guide de l'utilisateur contenant des instructions détaillées a été fourni aux délégués de l'OMPI afin de les aider. Afin de faciliter l'examen des différents points, l'ordre du jour a été structuré en regroupant quatre thèmes principaux : l'audit et la supervision, l'exécution du programme et les questions financières, les propositions, puis les décisions des vingt-neuvième et trentième sessions du PBC et des assemblées des États membres de l'OMPI de 2019.

18. Le président a demandé si les délégations étaient d'accord pour adopter le projet d'ordre du jour. En l'absence d'objection ou d'observation, la décision a été adoptée.

19. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/31/1).

20. Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, le président a fait quelques remarques générales. Tout d'abord, il a demandé au Secrétariat de présenter le programme de travail qui proposait l'ordre de l'ordre du jour, de manière à aider le PBC à traiter les différents points de l'ordre du jour de la manière la plus efficace possible. Si le comité avançait plus rapidement que prévu, les points seraient avancés en conséquence, à l'exception du point 5, Rapport du vérificateur externe, car il avait été prévu que le vérificateur externe présenterait son rapport le lendemain matin. Le point 10.b), point sur les placements, sera présenté le mercredi matin par M. Mohammed Reza NADJAFI, directeur et conseiller en placements de l'OMPI. Certains points clés sont abordés dans le cadre de l'audit et de la supervision, et le point 8, qui portait sur l'exécution du programme et les questions financières, traiterait du Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019, suivi du point 9, Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019 de la Division de la supervision interne (DSI). Après les décisions et les délibérations sur les points 8 et 9, le Secrétariat, à la demande des États membres, présenterait le document "Aperçu des résultats financiers et de la mise en œuvre des programmes en juillet 2020", qui décrira l'incidence de la COVID-19 sur l'Organisation. Le PBC passerait ensuite au point 10.a), Rapport financier annuel et états financiers pour 2019, suivi du point 10.c), État du paiement des contributions au 30 juin 2020, qui contenait un rapport sur les contributions reçues depuis la publication du document WO/PBC/31/9, puis du point 11, Rapport annuel sur les ressources humaines. Le thème Propositions contiendrait ensuite les points 12 à 15, dont le premier concernait la Participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), suivi du point 13, Politique de l'OMPI en matière de contributions volontaires, du point 14, Projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement, puis une présentation

orale du point 15, Politique linguistique révisée de l'OMPI. Venait également la section sur les points, qui faisait suite aux décisions des vingt-neuvième et trentième sessions du PBC, et des Assemblées des États membres de l'OMPI de 2019 qui contenait le point 16, Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, et le point 17, Méthode de répartition des recettes et du budget par union. Le vendredi matin, si nécessaire, le PBC aborderait les points en suspens après la clôture de la session, qui était prévue pour le vendredi après-midi. Dans le souci d'être aussi efficace que possible, le président avait espoir que les déclarations générales seraient faites uniquement par les coordonnateurs régionaux, ajoutant que tous les membres et observateurs auraient l'occasion de participer à l'examen de chaque point de l'ordre du jour tout au long de la session. Le président espérait que le comité pourrait être aussi efficace que possible en respectant le calendrier prévu. Les réunions du matin auraient lieu chaque jour de 10 heures à 13 heures et les réunions de l'après-midi reprendraient à 15 heures. Dans la mesure où il s'agissait de la première session du PBC sous ce format hybride, il a été rappelé aux délégations que les participants à distance étaient affectés par différents fuseaux horaires. Le président a également souligné la question des difficultés techniques qui pouvaient survenir, et a donc demandé aux délégations de faire des interventions aussi concises et précises que possible, afin de pouvoir diriger efficacement la réunion. Précisant que les coordonnateurs régionaux auraient la parole en premier, le président a ensuite ouvert les débats pour les déclarations d'ouverture.

21. La délégation du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe B, a remercié le président et salué le travail du président sortant, l'Ambassadeur Stains, qui avait espéré être présent pour la session du PBC. Le groupe a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection et exprimé sa confiance dans la direction du président pour guider les débats. Le groupe a remercié le Secrétariat pour son travail acharné dans la préparation des documents pertinents et l'organisation de la session, notamment compte tenu des défis et difficultés actuels à la lumière de la pandémie de COVID-19. La trente et unième session du PBC marquait la reprise des travaux du comité à l'OMPI. Le groupe s'est certainement réjoui de la reprise des travaux intergouvernementaux au sein de l'Organisation et avait hâte de poursuivre ses activités de travail au cours de l'automne. Le groupe a remercié le sous-directeur général et a salué son travail en tant que chef du Secteur administration et gestion pendant toutes ces années à l'OMPI, en lui adressant ses meilleurs vœux pour le prochain chapitre de sa vie. Le groupe a exprimé sa gratitude à l'OCIS, au vérificateur externe et à la DSI pour leur travail acharné et leurs rapports au comité, ajoutant sa reconnaissance pour le rôle essentiel qu'ils jouaient dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI. Afin de gagner du temps pour les délibérations de la semaine à venir, le groupe ferait ses observations de fond sur les points pertinents de l'ordre du jour. Le groupe a remercié le Directeur général d'avoir donné un aperçu de la situation actuelle, des performances passées et des défis à venir, et a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour avoir fourni un document qui résumait la situation financière et budgétaire sur la base des dernières données disponibles. Le groupe souhaitait également en savoir davantage sur les raisons pour lesquelles les dépenses autres que les dépenses de personnel avaient atteint 88% de l'objectif, alors que la plupart des réunions de l'OMPI n'avaient pas eu lieu et que peu de dépenses, voire aucune, liées aux voyages n'avaient été engagées. Le groupe a déclaré qu'il était pleinement conscient des défis à venir et se tenait prêt à examiner les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires afin de maintenir la bonne situation programmatique et budgétaire de l'Organisation. Pour conclure, le groupe a déclaré qu'il était certain que les sages conseils du président et les efforts collectifs du PBC tout au long de la session conduiraient le comité à des résultats positifs. Le groupe a assuré le président de son appui sans réserve dans cet effort.

22. La délégation de la Lettonie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection, se déclarant confiante dans les orientations qui seraient fournies pour mener à bien les travaux à venir. Le groupe a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la session du PBC et d'avoir préparé tous les documents pertinents en temps utile, saluant la qualité des documents, en particulier dans les

circonstances extraordinaires de la pandémie mondiale. Le groupe a exprimé sa gratitude au sous-directeur général pour son travail et son excellente coopération au cours des dernières années. Il s'est réjoui à la perspective d'engager des débats fructueux sur les propositions, y compris l'invitation à envisager la participation de l'OMPI au GNUDD et les projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement. En ce qui concernait les points relatifs à l'audit et à la supervision ainsi qu'à la performance du programme, le groupe estimait que l'amélioration continue de la fonction de supervision renforçait la performance de l'Organisation dans l'accomplissement de sa mission. Le groupe a constaté avec satisfaction que 73% de l'indicateur de performance avait été jugé pleinement atteint et, à cet égard, il a félicité le Secrétariat pour ses efforts, tout en étant conscient des responsabilités des États membres dans le domaine du travail normatif. Il a reconnu l'importance des questions relatives aux bureaux extérieurs de l'OMPI et la méthode de répartition des recettes et du budget par union. Néanmoins, le groupe était conscient des contraintes de la présente session du PBC. Pour conclure, le groupe a réitéré son engagement à l'égard des travaux du comité et a assuré le président de son engagement constructif.

23. La délégation du Zimbabwe, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection, et exprimé sa confiance dans le fait que, sous sa direction, les délibérations du comité progresseraient. Le groupe a exprimé sa gratitude au Directeur général et au Secrétariat pour les efforts acharnés qu'ils ont déployés afin de convoquer la trente et unième session du PBC. Il s'est félicité de la préparation et du dépôt des documents en temps utile et de manière ordonnée. Le groupe a présenté ses condoléances pour toute perte qu'auraient subie les membres du personnel du Secrétariat en raison de la pandémie de COVID-19. Dans la mesure où la trente et unième session du PBC marquait la reprise des travaux des États membres de l'OMPI depuis mai 2020, et compte tenu des difficultés actuelles, le groupe avait fait preuve d'une grande souplesse, dans l'espoir que les États membres fassent preuve de retenue dans leurs attentes et limitent la prise de décisions à des résultats raisonnables. Le groupe formulerait des observations sur chaque point de l'ordre du jour lorsque les délibérations détaillées seront à l'examen, mais dans l'intervalle, il souhaitait faire quelques remarques préliminaires. S'agissant de l'audit et la supervision, le groupe s'est félicité des rapports fournis par l'OCIS, le vérificateur externe, la DSI, le Rapport de performance de l'OMPI et le Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection, et formulerait des observations précises lors de la présentation de chaque rapport pour examen. En ce qui concernait les propositions, le groupe s'est félicité de l'invitation faite à l'OMPI de se joindre au GNUDD. Le groupe a relevé que la question était en suspens depuis 2018 et a demandé instamment qu'elle soit traitée rapidement car elle aboutirait à une collaboration plus étroite entre l'OMPI et les Nations Unies. En outre, le groupe s'est également félicité des propositions concernant la politique de l'OMPI en matière de contributions volontaires et les projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement. S'agissant du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, le groupe estimait que les États membres devaient réfléchir à une manière raisonnable et pragmatique d'aborder la question. Nonobstant les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, le groupe se réjouissait à l'idée de parvenir à une solution convenue d'un commun accord. À propos de la méthode de répartition des recettes et du budget par union, le groupe a fait remarquer l'absence de nouvelles propositions à examiner et a demandé instamment que, dans l'intervalle, la méthode actuelle de répartition des recettes et du budget soit maintenue. Toutefois, il a suggéré que, compte tenu des difficultés actuelles, l'examen de ce point soit reporté à la prochaine session du PBC. Avant de conclure, le groupe a réaffirmé son engagement à travailler avec le président dans l'exercice de ses fonctions, et a profité de l'occasion pour examiner toute proposition qui pourrait être présentée dans le cadre des travaux futurs du PBC et de l'OMPI.

24. La délégation du Panama, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s'est réjouie de voir le président diriger le PBC et a exprimé l'espoir que le comité puisse mener à bien ses travaux sous sa direction. Le groupe a remercié le

Secrétariat d'avoir préparé les documents de référence relatifs aux différents points de l'ordre du jour de la session et d'avoir organisé les réunions d'information des groupes régionaux. Ces efforts ont en fait permis aux États membres de faire avancer les travaux et d'assister à la session du PBC malgré la situation actuelle à la suite de la pandémie de COVID-19. Des incertitudes liées à la crise subsistaient, mais le groupe a encouragé les États membres à faire preuve d'une plus grande souplesse afin que les réunions en personne puissent reprendre, dans la mesure du possible, en tenant compte des mesures sanitaires qui devraient être respectées et des outils technologiques qui seraient nécessaires pour faciliter les réunions. Le groupe était conscient que 2021 était une année budgétaire où les États membres devraient travailler afin de prendre des décisions en vue d'orienter les travaux de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2022-2023. En ce qui concernait l'ordre du jour proposé pour la session, le groupe se réjouissait de participer aux discussions sur les différents points de l'ordre du jour, et reconnaissait le rôle important qu'avaient à jouer les États membres dans les débats de la semaine, et il s'est déclaré prêt à participer de manière proactive et constructive. Les retombées de la pandémie avaient contraint les membres du groupe à prendre des mesures assez drastiques pour enrayer sa propagation, notamment en suspendant certaines activités commerciales qui avaient fortement affecté les économies et le développement des pays du groupe, et en imposant des restrictions de voyage au niveau international. Dans cette optique, le groupe a remercié le Secrétariat d'avoir partagé et mis à jour son tableau de bord en ligne, qui comprenait des informations relatives aux opérations de l'Organisation. Le groupe a déclaré qu'il était très important que ses membres soient informés par avance des répercussions possibles en termes opérationnels et financiers auxquelles l'OMPI pourrait être confrontée à l'avenir en raison de la pandémie. Il devait savoir précisément si, compte tenu de la situation bien connue, des modifications seraient apportées au budget et à la dotation budgétaire des programmes au cours du prochain exercice biennal. Le groupe a ajouté qu'il souhaiterait également obtenir des détails sur les ressources financières inutilisées, par exemple les ressources non utilisées pour financer la participation des délégués basés dans la capitale en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie. Il estimait que ces ressources devraient être réaffectées pour financer des délégués supplémentaires lors du prochain exercice budgétaire. Sur la base de ce même raisonnement, la répartition des fonds inutilisés pour l'assistance technique et la coopération ainsi que les bourses pourrait également être envisagée. Le groupe a félicité le Directeur général et le Secrétariat pour les résultats obtenus en 2019, faisant remarquer que les dépenses totales de l'organisation en 2019 avaient diminué alors que les recettes avaient augmenté. Cet excédent témoignait d'une bonne gestion des ressources humaines et financières, y compris l'utilisation efficace et transparente des actifs, qui était d'une importance vitale pour le groupe. Le groupe a félicité l'OMPI pour ses résultats encourageants en matière de politique des ressources humaines dans le traitement des questions relatives à l'égalité des sexes, tant en ce qui concernait le recrutement que la création d'outils et de programmes de formation spécifiquement destinés aux femmes. Le groupe a invité le Secrétariat à redoubler d'efforts afin de trouver un meilleur équilibre géographique au sein du personnel de l'Organisation. Il a également exhorté le Directeur général à continuer à mettre en œuvre chaque année les meilleures pratiques et les recommandations des différents organes de supervision. Enfin, le groupe a remercié le Directeur général et son équipe pour le travail accompli au cours des 12 dernières années, qui avait fait de l'Organisation la véritable référence en matière de propriété intellectuelle. L'OMPI avait été un exemple au sein du système des Nations Unies dans divers domaines, notamment la promotion de l'égalité des sexes et l'engagement en faveur de la parité hommes-femmes, ainsi que la gestion des risques. Le groupe a également remercié le sous-directeur général pour son travail et son soutien au comité et à l'OMPI.

25. La délégation de Singapour, prononçant le discours d'ouverture au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection et s'est dite convaincue qu'ils guideraient le comité vers des résultats solides. Le groupe a remercié l'ancien président et les anciens vice-présidents ainsi que le Secrétariat d'avoir préparé la réunion qui se tenait dans des circonstances extraordinaires, et a exprimé sa

gratitude au sous-directeur général pour ses nombreuses années de service à l'Organisation et de soutien aux États membres, en lui transmettant ses meilleurs vœux pour ses projets futurs. En ce qui concernait les questions relatives à l'audit et la supervision, le groupe a pris note du rapport figurant dans le document WO/PBC/31/3 et des travaux en cours par l'Organisation pour adopter la plupart des recommandations. Le groupe a également pris note des dates de mise en œuvre prévues, énumérées par le Secrétariat. Il s'est félicité de la bonne exécution du programme et des finances de l'Organisation, en particulier des rapports sur la bonne gouvernance de l'OMPI et la stabilité de sa situation financière pour faire face à l'incertitude financière à venir, et a salué les efforts déployés par l'Organisation pour atteindre 74% des évaluations des indicateurs d'exécution, ainsi que le nombre record de prorogations de ratifications de traités administrés par l'OMPI enregistré lors de l'exercice biennal 2018-2019. Le groupe a félicité l'OMPI pour ses progrès en matière d'égalité des sexes et a encouragé des efforts similaires en vue d'une représentation géographique élargie au sein de l'Organisation. Le groupe a également pris note des propositions figurant dans l'ordre du jour et a appuyé la recommandation faite sur les projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement, et a en outre encouragé le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour examiner positivement l'invitation à participer au GNUDD. Même si le format de la trente et unième session du PBC était remarquablement différent, le groupe s'est engagé à aller de l'avant dans l'esprit de parvenir à des résultats allant dans l'intérêt de l'Organisation, de ses États membres et de toutes ses parties prenantes.

26. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection, se déclarant convaincue que leur direction aiderait le PBC à engager des débats fructueux et que le format hybride de la session serait un succès. Le groupe a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la session à un moment où la pandémie rendait les choses plus compliquées. De nombreux documents avaient été partagés avec les États membres, les tenant ainsi informés. Certains de ces documents nécessiteraient également l'adoption de nouvelles règles et réglementations. Le groupe a remercié le sous-directeur général pour son travail fructueux et lui a souhaité beaucoup de succès dans ses futurs projets. Comme chacun s'était concentré sur la pandémie et les mesures restrictives imposées à leurs économies respectives, le groupe était disposé à examiner les points à l'ordre du jour de manière constructive, en prenant note avec satisfaction des informations relatives à la stabilité de l'OMPI et des conclusions du vérificateur externe. Le groupe espérait que l'Organisation surmonterait la situation actuelle et comptait examiner plus en détail sur les différents points de l'ordre du jour. Enfin, il a exprimé son soutien à toutes nos délégations et au Secrétariat, et a présenté ses condoléances à ceux qui ont souffert de la pandémie.

27. La délégation de la Chine a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection et a exprimé son espoir que, sous leur direction, la session se terminerait avec succès. Elle a fait remarquer que, malgré l'impact sans précédent de la COVID-19, le Secrétariat avait surmonté les difficultés et réussi à préparer, traduire et publier un grand nombre de documents en temps utile. Comme l'OMPI utilisait la plateforme Interprefy pour la première fois pour la tenue d'une réunion importante sous une forme hybride, la délégation s'est dite satisfaite des efforts d'organisation. La délégation a exprimé sa gratitude au sous-directeur général pour son travail au cours de la présente session et des sessions précédentes du PBC, en soulignant notamment sa contribution à l'OMPI. La délégation a également noté avec satisfaction que, sous la direction compétente du Directeur général, le niveau de gestion du programme et budget de l'OMPI s'était amélioré d'année en année, en maintenant une situation financière saine et sûre. À la fin de l'année 2019, l'OMPI disposait d'un excédent d'exploitation de 97,7 millions de francs suisses, enregistrait des revenus de placements à hauteur de 42,1 millions de francs suisses, et comptait des actifs nets atteignant le chiffre record de 364,2 millions de francs suisses, ce qui constituait une base solide pour le développement de l'Organisation et pour surmonter les incertitudes futures. Citant une vieille expression chinoise "Soyez prêts à affronter le danger en temps de paix", la délégation a fait observer que la

pandémie avait de graves répercussions dans le monde entier. L'économie mondiale était confrontée à des incertitudes; les nouvelles technologies apportaient des opportunités aussi bien que des défis, ce qui obligeait l'OMPI à rester prudente mais tournée vers l'avenir dans la planification stratégique et dans l'exécution du travail quotidien en s'efforçant d'élaborer plusieurs grands systèmes de services de propriété intellectuelle, tels que le PCT, et d'améliorer plusieurs niveaux sur les utilisateurs du système avec les utilisateurs du système au centre. Il convenait de maintenir les questions de développement au premier rang des priorités de l'Organisation afin que les droits de propriété intellectuelle puissent bénéficier à un plus grand nombre de personnes de manière équilibrée et efficace. Il était essentiel de procéder à partir de nombreux aspects tels que la construction des ressources humaines pour maintenir une compétitivité suffisante sur le marché. La délégation a exprimé sa satisfaction et sa gratitude à l'OCIS, au vérificateur externe des comptes et à la DSI pour le travail considérable réalisé, en particulier dans le contexte pandémique actuel. La délégation a pris note du rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019 et du rapport financier 2019 y afférent, ainsi que de plusieurs propositions concernant les contributions volontaires, les projets du plan-cadre d'équipement et la politique linguistique, et exprimerait des opinions précises au cours de la semaine sur les points pertinents de l'ordre du jour. Elle s'est engagée à travailler avec les autres délégations afin de pallier les répercussions du décalage horaire et à participer aux délibérations et aux consultations de manière active, ouverte et constructive, et a dit espérer que la réunion atteigne les résultats escomptés.

28. La délégation de la Tunisie a exprimé son soutien à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains, remerciant les groupes régionaux et les États membres pour le soutien et la confiance qu'ils ont manifestés en élisant l'Ambassadeur président du PBC. La délégation a également félicité les vice-présidents pour leur élection, et a exprimé sa gratitude au Directeur général pour sa déclaration d'introduction et au Secrétariat pour les remarquables préparatifs de la réunion hybride, y compris la mise à disposition de tous les documents pertinents pendant ces moments difficiles. La délégation a indiqué pour conclure son espoir que la session soit progressive, permettant l'avancement des travaux du comité.

29. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait part de son appui à la déclaration formulée pour le compte du groupe B et félicité le président et les vice-présidents pour leur élection. Elle s'est dite convaincue que le président guiderait judicieusement les débats tout au long de la semaine. La délégation a remercié le Secrétariat pour ses efforts dans la préparation des documents de la session malgré les nombreux défis imposés par la pandémie. La délégation a félicité l'OMPI pour son adaptation rapide à la nouvelle réalité, qui s'est traduite par une bonne continuité des opérations pour les systèmes d'enregistrement international, ainsi que pour d'autres domaines importants de l'Organisation. La délégation était attachée à son rôle au sein du comité et ne saurait trop insister sur l'importance pour le PBC d'examiner et de donner des conseils sur les mesures que l'OMPI souhaitait mettre en œuvre, qui non seulement avaient un coût mais pouvaient aussi présenter des risques potentiels à long terme. À cette fin, la délégation a apprécié que le Secrétariat présente l'invitation à participer au GNUDD à l'examen des États membres. Elle se réjouissait à l'idée de participer de manière constructive aux délibérations sur des points aussi importants à mesure qu'ils se présentaient.

30. La délégation de la Suisse a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe B et félicité le président et les vice-présidents pour leur élection. Elle a remercié le Secrétariat de tous les efforts qu'il a déployés pour préparer le PBC dans les difficiles circonstances actuelles. La délégation a annoncé que le 3 septembre 2020, la Suisse avait ratifié la réforme statutaire de l'OMPI de 2003. Cette réforme, approuvée par les États membres, simplifiait le fonctionnement de l'Organisation, modernisait le processus budgétaire et facilitait la tenue des réunions annuelles des États membres. Par son action, la délégation a exprimé son appui sans réserve à l'OMPI et réaffirmé l'importance qu'elle attachait au traitement des questions institutionnelles, permettant ainsi à l'Organisation de fonctionner de la meilleure façon possible. Elle avait espoir que d'autres ratifications suivraient, afin de voir les réformes entrer en vigueur. Elle a remercié

le sous-directeur général pour son travail pour l'OMPI et lui a souhaité le meilleur pour sa retraite.

31. La délégation du Mexique a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection, et appuyé la déclaration du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a remercié le Secrétariat et les États membres pour leurs efforts qui, malgré les restrictions en cours, ont permis la tenue de la session. Ces efforts témoignaient du fait qu'en dépit de l'incertitude de la pandémie, l'OMPI continuait à faire preuve de souplesse et la délégation a encouragé les membres à en faire autant en ce qui concernait les réunions en personne. En outre, comme mentionné précédemment, l'année suivante serait une année budgétaire et il incombait aux membres d'assurer la continuité des travaux de l'Organisation. La délégation a félicité le Secrétariat d'avoir mis à jour ses opérations grâce au tableau de bord en ligne, et s'est dite convaincue que le moment était venu d'engager un examen détaillé des implications financières et autres de la pandémie. La délégation a relevé que le Directeur général avait fourni des informations préliminaires sur le sujet, et a déclaré qu'elle serait attentive à d'éventuelles modifications des programmes légitimes pour le prochain exercice biennal. Elle a saisi l'occasion pour saluer les résultats obtenus en 2019, en déclarant qu'il s'agissait d'un bon exemple de l'administration adéquate des ressources humaines et financières au sein de l'OMPI. Elle a exhorté le Directeur général et son équipe à poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées chaque année par les organes de supervision et a fait observer qu'à l'heure où les institutions s'adaptaient aux réunions virtuelles, il serait erroné d'interrompre la mise en œuvre du programme des Nations Unies sur l'inclusion des personnes handicapées et de ne pas prendre de mesures pour rendre les réunions de l'OMPI accessibles. Pour conclure, la délégation a remercié le Directeur général, son équipe et en particulier le sous-directeur général pour le travail accompli au fil des années sur les sessions du PBC.

32. La délégation de la Fédération de Russie a félicité le président pour son élection, notant qu'en raison des restrictions imposées par la pandémie, elle était prête à participer et apporter un appui sans réserve aux délibérations qui s'ensuivraient dans le cadre du format hybride. Pour de nombreuses organisations, la participation constructive aux réunions hybrides était devenue un exemple de la manière de maintenir la continuité des processus de travail tout en respectant toutes les exigences en matière d'hygiène requises par la pandémie. Le format hybride pourrait également renforcer la légitimité des décisions prises par la suite. La délégation a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour leur adaptation aux nouvelles méthodes de travail. Compte tenu des indicateurs stables des travaux de l'OMPI, la délégation s'est félicitée de l'augmentation du nombre d'enregistrements, même dans les circonstances actuelles de la pandémie. Elle a également remercié l'OCIS, le vérificateur externe et la DSI pour l'ensemble de leurs travaux et leurs efforts en vue d'améliorer constamment les fonctions de supervision de l'OMPI. Au cours de la session, la délégation accorderait une attention particulière à l'amélioration de la politique multilingue de l'OMPI. Elle était ravie d'apprendre l'adoption d'une demande de lancement des travaux sur la politique linguistique, comme cela avait été confirmé l'année précédente lors des assemblées des États membres de l'OMPI. La délégation a noté avec satisfaction la qualité des documents préparés par le Secrétariat qui exposaient son approche sur chaque question à l'ordre du jour, et présenterait une proposition concernant le mandat relatif aux bureaux extérieurs. Pour conclure, la délégation s'est associée aux meilleurs vœux exprimés en faveur du sous-directeur général, le remerciant pour son travail et sa coopération fructueuse, et lui souhaitait bonne chance pour l'avenir.

33. La délégation de l'Iran (République islamique d') a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection, et les a assurés de son soutien et de sa coopération sans réserve au cours des délibérations du comité. S'associant à la déclaration faite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, la délégation a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la session, le sous-directeur général pour l'ensemble de son œuvre, son professionnalisme et son dévouement depuis son entrée en fonction à l'OMPI, et lui a souhaité tout le succès possible dans ses futurs projets. Tout en reconnaissant que la

situation sanitaire s'était encore une fois détériorée à un rythme de plus en plus alarmant, la délégation se réjouissait qu'en pleine pandémie mondiale, l'OMPI ait réussi à reprendre ses réunions professionnelles, dans le respect maximal du protocole de santé et de sécurité prévu par le Secrétariat pour la session. La délégation estimait que les travaux du PBC, notamment en ce qui concernait les questions financières de l'OMPI, étaient plus pertinents que jamais en raison des effets négatifs de la pandémie sur l'économie mondiale et de ses conséquences à long terme sur les activités de l'OMPI. Concernant les points relatifs à l'audit, la délégation s'est félicitée de la préparation et de la présentation du rapport de l'OCIS, du vérificateur externe et de la DSI, et a rappelé les importantes responsabilités de ces entités pour assurer la transparence et l'efficacité de l'Organisation. En ce qui concernait l'adhésion de l'OMPI au GNUDD, la délégation a souligné l'importance de l'engagement de l'OMPI auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour atteindre les objectifs élargis des Nations Unies, et a déclaré attendre avec intérêt l'examen de ce point de l'ordre du jour. En ce qui concernait le mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et la méthode de répartition par union, la délégation a regretté que le PBC ne soit pas en mesure d'examiner et de prendre des décisions sur ces questions au cours de la présente session en raison des restrictions imposées par la pandémie. Elle a déclaré qu'elle formulerait des observations détaillées au titre de ces points de l'ordre du jour. La délégation s'attendait à des négociations très constructives au cours de la semaine.

34. La délégation de l'Indonésie a commencé par féliciter le président et les vice-présidents pour leur élection et s'est engagée à s'engager pleinement dans les discussions à venir. Elle a remercié le Secrétariat pour les dispositions prises en vue de la réunion, exprimant ses plus sincères condoléances au personnel de l'OMPI et aux familles des membres du personnel qui avaient été touchés par la pandémie de COVID-19. La délégation a reconnu les défis posés par la pandémie, qui ont rendu la trente et unième session du comité d'autant plus importante. En effet, de nombreuses questions devaient être examinées afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation et des offices de brevets du monde entier. La délégation attendait avec impatience les délibérations sur le système de Madrid et l'Assemblée de l'Union de Paris. La première réunion hybride de l'OMPI serait non seulement un test décisif pour la soixante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI dans le courant du mois, mais aussi pour les futures réunions de l'Organisation face à la pandémie dans la nouvelle "ère normale". La délégation a conclu en exprimant sa gratitude au sous-directeur général pour son excellent travail et son dévouement envers l'Organisation et lui a souhaité tout le succès possible dans l'avenir.

35. Le président a résumé qu'un certain nombre de déclarations intéressantes avaient été faites et que le Secrétariat avait pris note des observations préliminaires des délégations. Il a ajouté ses remerciements au sous-directeur général, en exprimant l'espoir que l'Organisation puisse d'une manière ou d'une autre bénéficier de ses connaissances et de son expérience accumulées malgré son départ.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)

36. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/2.

37. Le président a fait remarquer que, conformément à son mandat, l'OCIS soumettait au PBC des rapports écrits sur ses activités, qui étaient présentés aux délégations, et il a invité le président de l'OCIS à présenter ce rapport.

38. Le président de l'OCIS a fait la déclaration suivante :

"Merci infiniment, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les Délégués, bonjour à tous. J'aimerais me présenter. Je m'appelle Mukesh Arya et je suis l'actuel président

élu de l'Organe consultatif indépendant de surveillance. Je suis accompagné par la vice-présidente actuelle, Mme Tatiana Vasileva. Avant de présenter notre rapport annuel, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier Mme Maria Vicien-Milburn, qui a présidé le comité en 2019. En plus des réunions en personne, le comité a également tenu des consultations approfondies par courrier électronique, afin de nous permettre de fournir des conseils d'experts à l'OMPI en cas de besoin.

“Au cours de la période considérée, le comité avait connu un changement de composition, notamment dans la représentation du groupe B et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. MM. Egbert Kaltenbach et Gabon Ámon ont terminé leur mandat en janvier 2020, et MM. Bert Keuppens et Igors Ludboržs ont connu leur première réunion en avril 2020.

“Puis-je maintenant vous fournir un résumé des activités importantes du comité, telles que figurant dans le rapport annuel de l'OCIS en référence au document WO/PBC/31/2, maintenant déposé devant le Comité du programme et budget.

“D'abord sur la supervision interne. J'ai le plaisir de vous informer que la Division de la supervision interne (DSI) a régulièrement soumis ses rapports d'activité trimestriels à l'OCIS. Le Comité a examiné la mise en œuvre du plan de travail 2019 approuvé de la DSI et s'est déclaré satisfait des progrès réalisés, notamment des résultats de l'enquête de satisfaction des clients qu'il a menée.

“Le Comité a également examiné un projet de programme de travail annuel en matière de supervision pour 2020 avant qu'il ne soit finalisé. L'OCIS a été satisfait de la couverture prévue et a fourni et appuyé le plan de travail. L'OCIS a également été satisfait des actions proposées par la DSI pour ajuster le plan de travail, le cas échéant, en vue de la pandémie de COVID-19.

“Au cours de la période considérée, l'OCIS a examiné deux rapports d'audit interne et trois rapports d'évaluation et a donné son avis. L'OCIS a également été informé de l'état d'avancement des enquêtes et des tendances en matière de charge de travail, de plaintes reçues et de plaintes fondées par catégorie de faute. Dans les cas impliquant un conflit d'intérêts potentiel de la part de la DSI, l'OCIS a examiné chaque cas en détail et donné des conseils.

“Enfin, l'OCIS s'est déclaré satisfait du suivi et des rapports effectués par la DSI sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision. “Maintenant, venons-en à l'audit externe. Au cours de la période considérée, l'OCIS a discuté avec les représentants du vérificateur externe, de leur projet de rapport de planification de l'audit externe pour 2019, des résultats provisoires de l'audit pour 2019 et de l'état final de l'audit des états financiers de l'OMPI. L'OCIS a été très heureux de constater que le vérificateur externe a trouvé les états financiers de l'OMPI de bonne qualité. L'OCIS a également pris note des observations du vérificateur externe selon lesquelles, bien que la pandémie de COVID-19 puisse avoir d'importantes répercussions, les résultats des états financiers indiquaient que l'OMPI avait une situation financière saine et stable, compte tenu de ses recettes et résultats escomptés. Le vérificateur externe a également ajouté que l'OMPI était très bien placée, par rapport aux autres organisations du système des Nations Unies, pour faire face à l'incertitude financière. Dans l'ensemble, l'OCIS s'est félicité de la poursuite des échanges avec le vérificateur externe sur une base régulière et constante.

“En ce qui concernait le rapport financier, je ne doute pas que le PBC présentera les détails des états financiers. Je voudrais aborder la Politique de l'OMPI en matière de placements, compte tenu de la situation engendrée par la pandémie. Interrogé, l'OCIS a reçu l'assurance de la direction que la politique en matière de placements et la stratégie à

long terme de l'OMPI sont conçues pour résister à des périodes difficiles telles que la pandémie. En conséquence, l'OMPI continuerait à faire des placements conformément à la même politique et à la même stratégie en matière de placements.

“En ce qui concernait le Bureau de la déontologie, au cours de la période considérée, l'OCIS a examiné le rapport annuel du Bureau de la déontologie et le projet de programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2020 et a fourni des conseils en vue d'une amélioration. L'OCIS a répété être préoccupé concernant les recommandations non mises en œuvre du rapport d'audit sur le cadre de déontologie de l'OMPI publié en 2016.

“L'OCIS a finalement été satisfait du projet révisé d'ordre de service sur le Bureau de la déontologie de l'OMPI, après une très longue discussion avec la cheffe du Bureau de la déontologie, qui remontait à mai 2018.

“L'OCIS a également eu de longues discussions sur l'ordre de service n° 33/2017 relatif à la Politique de protection contre les repréailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés de l'OMPI. L'OCIS a exprimé son inquiétude quant à l'efficacité de la protection des lanceurs d'alerte et a conseillé de renforcer encore les dispositions relatives aux conflits d'intérêts afin de protéger l'intégrité du processus.

“Enfin, en ce qui concernait le Bureau du médiateur, au cours de la période considérée, l'OCIS a discuté avec le médiateur de son rapport d'activité pour 2018 et a été heureux de constater qu'au cours de la période considérée, il y avait eu une augmentation des consultations préventives à son bureau. Le médiateur a formulé trois recommandations à large spectre, dont l'OCIS entend suivre la mise en œuvre. L'OCIS a pris note de l'excellente qualité du rapport du médiateur et recommande aux États membres de consulter régulièrement ses rapports d'activité.

“Pour conclure, au nom de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, je voudrais exprimer ma gratitude au Directeur général, M. Francis Gurry, au directeur de la Division de la supervision interne, au contrôleur, à la cheffe du Bureau de la déontologie, au médiateur et à la haute direction, notamment M. Ambi Sundaram, sous-directeur général, ainsi qu'au vérificateur externe, pour leur disponibilité, leur clarté et leur ouverture dans leur interaction régulière avec l'OCIS, et pour les informations qui nous ont été fournies au cours de l'année. Et je tiens à souligner l'appréciation des réunions tenues avec les présidents de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination, ainsi que leur interaction cordiale sur des questions importantes.

“Merci infiniment, Monsieur le président. Je suis prêt à répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir sur notre rapport.”

39. La délégation du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe B, a remercié l'OCIS pour le rapport contenu dans le document WO/PBC/31/2 et le président de l'OCIS pour la présentation. Se référant à la déclaration d'ouverture faite au nom du groupe, la délégation a exprimé sa gratitude à l'OCIS pour le rôle essentiel du mécanisme d'audit et de supervision de l'OMPI afin de maintenir l'efficacité, l'efficacité et la pertinence de la gestion et des activités de l'Organisation. Le groupe a apprécié l'interaction de l'OCIS avec les États membres, en prenant note des difficultés rencontrées au cours des derniers mois. Le groupe a félicité le président et le vice-président de l'OCIS d'avoir été élus dans leurs fonctions respectives lors de la cinquante-cinquième session de l'OCIS, et de s'être fait l'écho de l'auto-évaluation contenue dans le rapport annuel. Le groupe s'est félicité que l'OCIS jouait un rôle actif dans l'examen du programme de travail annuel de la DSI, et en particulier des mesures prises pour ajuster le programme de travail annuel en matière de supervision pour 2020, compte tenu de la pandémie de COVID-19. Le groupe a jugé regrettable que l'examen de deux rapports d'audit interne – l'audit de la procédure de clôture de l'exercice annuel et l'examen de l'intégrité concernant les

prestations et avantages du personnel – et de deux rapports d'évaluation n'ait pu être achevé lors de la cinquante-sixième session de l'OCIS, mais il attendait avec intérêt les résultats de l'examen de ces questions très importantes. Le groupe a continué en se félicitant des échanges entre l'OCIS et le vérificateur externe, qui a permis d'améliorer le processus de suivi, et a exprimé sa satisfaction quant à l'examen des rapports sur les placements financiers par le vérificateur externe, encourageant l'OCIS à veiller à ce que la direction fournisse les informations pertinentes sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les états financiers, comme recommandé. Le groupe s'est félicité du fait que l'OCIS surveille attentivement les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la situation financière de l'OMPI, ainsi que l'incidence du format de travail de l'OCIS à proprement parler, ce qui indiquait un rôle actif dans la supervision de la fonction de déontologie de l'OMPI. Le groupe s'est dit préoccupé quant au fait qu'une décision finale sur une affaire de représailles présumées n'a pas été prise depuis avril 2019. Il s'est fait l'écho des appels lancés par l'OCIS pour que la cheffe du Bureau de la déontologie transmette le cas à un autre chef de la déontologie du système des Nations Unies dans les plus brefs délais. En outre, la politique de contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits d'enquêtes dûment autorisés devrait être renforcée, compte tenu du rapport du CCI sur les politiques et pratiques relatives aux lanceurs d'alerte dans le système des Nations Unies et des recommandations de l'OCIS. Le groupe a également convenu avec l'OCIS que les États membres bénéficieraient des informations contenues dans le rapport d'activité du médiateur, et a demandé que ce rapport soit communiqué aux États membres à la prochaine réunion du Comité de coordination. Pour conclure, le groupe a remercié l'OCIS pour son excellent travail et a exprimé l'espoir que l'OCIS continue à jouer un rôle clé et actif dans le mécanisme d'audit et de supervision de l'Organisation.

40. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié l'OCIS de son rapport, et le président pour sa présentation. Le groupe estimait qu'il était important de noter que l'OCIS avait continué à exercer ses fonctions de supervision en utilisant une plateforme virtuelle pendant la période de la pandémie. Le groupe a pris note de la proposition conseillant aux États membres de consulter les rapports périodiques du médiateur et estimait que le PBC tirerait profit des statistiques sur le personnel qu'ils contenaient. En ce qui concernait les enquêtes, la délégation estimait que le PBC devrait tenir compte des avis indépendants car cela avait un bon effet sur la situation.

41. La délégation de la Lettonie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié l'OCIS pour son rapport et son travail crucial dans le domaine de l'audit et de la supervision de l'Organisation. Le groupe a pris note avec satisfaction des échanges réguliers entre l'OCIS et le vérificateur externe et avait le sentiment que ceux-ci amélioreraient considérablement le processus de mise en œuvre des recommandations publiées. Le groupe a félicité le président et la vice-présidente pour leur élection au sein de l'OCIS.

42. La délégation de la Chine a souhaité remercier l'OCIS pour son rapport annuel. Elle a apprécié et salué le travail et les résultats obtenus par l'OCIS au cours de l'année et a souhaité la bienvenue à ses deux nouveaux membres. Depuis l'éclosion de la pandémie de COVID-19, l'OCIS a été confronté à des difficultés et des défis qui ont entravé certains programmes de travail. Néanmoins, la délégation a noté avec satisfaction que l'OCIS avait surmonté les difficultés et était parvenu à tenir sa cinquante-sixième session de manière virtuelle et à publier le rapport de la session en temps utile. La délégation a fait observer qu'au cours de l'année écoulée, l'OCIS avait collaboré étroitement avec le Directeur général, la direction de l'OMPI, la DSI, le vérificateur externe des comptes et le médiateur, et avait formulé de nombreuses recommandations de qualité émanant d'experts indépendants dans le cadre de diverses tâches de supervision interne et externe incombant à l'OMPI. La délégation avait espoir que ce type d'interaction et de communication se poursuivrait et serait amélioré en permanence. La délégation avait toujours estimé que l'OCIS jouait un rôle unique et important dans la

sauvegarde de l'efficacité et de l'indépendance de la fonction de supervision de l'OMPI et dans l'évaluation des fonctions financières, et elle a dit espérer que l'Organisation poursuive sa collaboration avec l'OCIS et continue de grandir en examinant la mise en œuvre des recommandations et l'amélioration de la fonction de supervision.

43. La délégation du Zimbabwe, faisant une déclaration au nom du groupe des pays africains, a remercié l'OCIS pour le rapport figurant dans le document WO/PBC/31/2. Le groupe a félicité le président et le vice-président pour leur nomination au sein de l'OCIS, ainsi que l'OCIS pour les mesures prises afin d'ajuster ses activités face à la pandémie de COVID-19. Le groupe s'est déclaré satisfait des avis positifs de l'OCIS sur les états financiers de l'OMPI et s'est félicité de la coopération entre l'OCIS et le vérificateur externe, appréciant particulièrement les résultats positifs de ces échanges. Il a pris note des suggestions visant à ce que le Secrétariat mette en œuvre des critères internes et espérait que des mesures concrètes avaient été prises pour donner suite à cette suggestion. Le groupe a également pris note des préoccupations de l'OCIS concernant la politique de l'OMPI en matière de protection contre les représailles et a demandé instamment que cette question soit traitée rapidement. Le groupe a salué l'initiative de l'OCIS d'organiser une réunion d'information préliminaire avec les présidents des assemblées de l'OMPI et du Comité de coordination.

44. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a remercié l'OCIS pour son travail tout au long de l'année, en particulier pendant cette période difficile. La délégation a salué les précieux efforts déployés par l'OCIS afin de renforcer la supervision de l'Organisation et a apprécié l'appui apporté par le Secrétariat à la mission de l'OCIS. Notant que le rapport de l'OCIS indiquait que 130 recommandations de supervision restaient en suspens, dont 38% étaient considérées comme hautement prioritaires, la délégation a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre ces recommandations hautement prioritaires dans les plus brefs délais, afin de minimiser tout risque pour l'Organisation. Depuis avril 2019, il restait un cas de représailles en suspens, qui n'était toujours pas résolu en raison de la disposition relative aux conflits d'intérêts et de la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés. La délégation a souscrit à l'avis exprimé par l'OCIS sur la question et a prié le Bureau de la déontologie de prendre des mesures immédiates pour régler le problème et le soumettre à un autre chef de la déontologie du système des Nations Unies. En outre, conformément à la recommandation de l'OCIS, la délégation a demandé que le Bureau de la déontologie revoie et renforce immédiatement la Politique de protection contre les représailles, ce qui devrait également être fait à la lumière de la recommandation du rapport du CCI de 2018 sur les politiques et pratiques des organisations du système des Nations Unies en matière de protection des lanceurs d'alertes. Enfin, la délégation a vivement approuvé l'opinion du CCI selon laquelle les États membres tireraient profit du rapport d'activité du médiateur et de mettre ce rapport à leur disposition, notant qu'il n'a pas été mis en œuvre l'année précédente et qu'il s'agissait d'une recommandation du CCI soulevée dans deux rapports distincts du CCI, notamment le récent rapport sur les politiques et pratiques des organisations du système des Nations Unies en matière de protection des lanceurs d'alerte. La délégation a prié le Secrétariat de présenter ce rapport à la prochaine réunion du Comité de coordination de l'OMPI.

45. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant à titre national, a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et remercié l'OCIS pour la préparation de son rapport annuel. Elle estimait qu'il était important que l'OCIS soit en mesure de maintenir la continuité du processus, notamment en organisant des réunions virtuelles. La composition des membres était représentative de l'équilibre géographique et d'autres facteurs. La délégation s'est dite satisfaite du travail de l'OCIS avec le vérificateur externe et était ravie d'apprendre qu'une attention particulière avait été accordée à l'évaluation de la situation financière de l'OMPI, ainsi qu'à d'autres domaines de travail essentiels examinés lors des sessions ordinaires. La délégation était convaincue que la

pratique d'une supervision constructive par l'OCIS et la présentation de ses rapports au PBC, notamment sur la politique en matière de risques, les questions de supervision et d'autres questions relatives au budget sur le financement administratif de l'Organisation pourraient non seulement être bénéfiques mais aussi, dans une certaine mesure, bénéficier de la contribution des États membres. La délégation a exprimé son espoir de voir cette pratique se développer et s'est dite favorable à ce que l'OCIS surveille la manière dont la pandémie avait affecté les activités de l'OMPI. La délégation a également déclaré qu'elle accueillerait favorablement une évaluation par l'OCIS des recommandations adressées non seulement aux organes directeurs mais aussi à la direction de l'Organisation. Pour conclure, la délégation a souhaité aux membres de l'OCIS un travail productif pour l'avenir.

46. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le président de l'OCIS d'avoir présenté le rapport annuel au PBC et a rappelé l'importance que jouait l'OCIS dans l'observation de l'efficacité et de l'efficience de l'OMPI grâce aux efforts constants déployés pour améliorer la fonction de supervision de l'Organisation. La délégation a noté les échanges positifs entre les États membres et l'OCIS grâce à des séances d'information régulières et à la présentation de rapports cohérents aux sessions du PBC, et s'est félicitée des échanges réguliers entre l'OCIS et le vérificateur externe. En ce qui concernait l'enquête de l'OCIS sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la gestion financière, la délégation a fait observer que la direction avait assuré l'OCIS que la politique en matière de placements et la stratégie à long terme de l'OMPI avaient été conçues pour résister à des périodes difficiles, comme la crise pandémique en cours.

47. La délégation du Mexique a exprimé sa gratitude envers l'OCIS pour son travail, en particulier pendant la pandémie, et a remercié le Secrétariat de continuer à mettre en œuvre les recommandations des précédentes sessions du comité. La délégation attendait avec intérêt d'en savoir plus sur la mise en œuvre, notamment en ce qui concernait les politiques relatives aux conflits d'intérêts et aux lanceurs d'alerte, car il s'agissait de questions vitales, et la transparence dans ces domaines était nécessaire pour que l'OMPI reste un véritable exemple dans ces domaines. La délégation a en outre fait remarquer qu'il était important que les États membres puissent consulter les rapports du médiateur, ajoutant qu'elle était convaincue que la coopération et le professionnalisme du Bureau de la déontologie étaient nécessaires et d'une importance stratégique pour les questions mises en évidence par l'OCIS.

48. La délégation du Canada a noté la diligence de l'OCIS à tenir sa cinquante-sixième session dans un format virtuel malgré la pandémie. L'engagement de l'OCIS dans son travail donnait un exemple significatif à tous en s'adaptant aux conditions de travail à distance, tout en aidant grandement le PBC à mener à bien ses tâches de supervision, qui étaient fondamentales pour l'amélioration continue de la transparence et de la responsabilité dans toute l'Organisation. Notant les désaccords entre l'OCIS et la cheffe du Bureau de la déontologie concernant la politique de l'OMPI en matière de protection contre les représailles et une affaire connexe lancée en 2018 en vue de créer un conflit d'intérêts potentiel, la délégation a exprimé son espoir de voir la question rapidement résolue, et a exprimé son soutien à la recommandation de l'OCIS de revoir et de renforcer la politique telle que décrite dans l'ordre de service n° 33/2017 concernant les conflits d'intérêts afin de protéger l'intégrité du processus. La délégation a noté la grande qualité du rapport du médiateur et a soutenu la recommandation d'examiner les rapports d'activité périodiques.

49. Le président du PBC s'est fait l'écho des remerciements adressés à l'OCIS par les délégations des États membres, notant que l'OCIS avait démontré sa volonté à poursuivre son travail et achever sa mission, malgré les difficultés engendrées par la pandémie et le confinement. Le président a fait observer qu'il restait des choses à améliorer, comme la bonne coordination entre les différents organes de supervision, qu'ils soient internes ou externes, les questions liées aux conflits d'intérêts, la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que le suivi et la mise en œuvre très attentifs des recommandations de l'OCIS à l'endroit du Bureau de la

déontologie. Le président a exhorté l'OCIS à accorder bien plus d'attention aux observations et recommandations formulées. S'appuyant sur la déclaration de la délégation du Mexique, le président du PBC a souligné que l'OMPI devait rester un modèle, notamment par une gestion financière saine, et il a relevé les aspirations élevées du PBC concernant la question essentielle de la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que d'autres questions de nature transversale. Le président ressentait que toutes les parties concernées étaient déterminées à faire en sorte que les observations de l'OCIS soient prises en compte afin que l'OMPI puisse être une organisation modèle à cet égard.

50. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

51. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/31/2).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

52. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/3. Le président a présenté le point de l'ordre du jour en expliquant que, conformément au chapitre 8.11 du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI, le rapport du vérificateur externe sur les états financiers et l'exercice financier était soumis à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres et des unions administrées par l'OMPI par l'intermédiaire du PBC, conformément aux instructions qu'ils auraient reçues. Le président a invité M. Damian Brewitt, directeur du National Audit Office du Royaume-Uni, à présenter le rapport du vérificateur externe.

53. Le vérificateur externe (représenté par M. Brewitt) a présenté son rapport comme suit :

“Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom du contrôleur et du vérificateur général du Royaume-Uni, je suis ravi d'avoir la possibilité de présenter directement les conclusions de notre audit au Comité du programme et budget. Il nous importe de vous impliquer dans les problèmes que nous mettons en lumière à partir de notre audit, qui est entrepris pour vous apporter une analyse indépendante et objective conformément au mandat qui nous est confié.

“Dans ma présentation, j'aborderai les trois principaux domaines de travail : premièrement l'audit des états financiers et la gestion financière, puis je couvrirai les deux principaux thèmes qui figurent dans notre rapport, à savoir gouvernance et contrôle interne, ainsi que le réseau de bureaux extérieurs. Nous avons identifié ce dernier comme un domaine d'intérêt pour les États membres.

“Premièrement, en ce qui concerne notre audit des états financiers, je suis ravi de confirmer que l'opinion du vérificateur externe était sans réserve et que l'audit n'a révélé aucune erreur ou faiblesse que nous ayons considérée comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. Nous nous sommes également attachés à déterminer si les opérations ont été effectuées conformément au règlement financier établi par les États membres, ce que confirme notre opinion.

“Dans l'ensemble, les états financiers de l'OMPI et les commentaires les accompagnant ont été établis avec une excellente qualité et les principaux jugements comptables ont été étayés par des analyses détaillées. L'OMPI a entrepris un examen de son rapport financier annuel et de ses états financiers afin d'en rationaliser le contenu, en mettant l'accent sur les aspects importants des résultats financiers et de la santé financière. Nous

avons travaillé avec la direction pour aider à obtenir des changements, qui ont été réalisés dans le cadre des exigences des normes IPSAS en matière d'établissement de rapports, et nous considérons que ces évolutions sont positives en ce qu'elles réduisent les informations non pertinentes. Dans l'ensemble, les résultats de notre vérification ont été positifs et n'ont révélé aucune erreur ou faiblesse importante dans les contrôles et nous avons communiqué les détails de ce travail à l'OCIS.

“En ce qui concernait la gestion financière, au cours des cinq dernières années, l'actif net de l'OMPI a augmenté de 78,1%, en grande partie grâce à l'utilisation accrue des systèmes de brevets. L'OMPI continue de jouir d'une situation financière solide et de flux de trésorerie positifs, grâce à une réserve constante de recettes futures. Malgré la pandémie, nous avons continué à voir une forte réserve de demandes au début de 2020 et la direction s'attend à ce que cela continue. Compte tenu de la situation saine des réserves et des niveaux relativement élevés des ressources de trésorerie, qui pourraient être liquidées à court terme, nous avons conclu que l'affirmation de la direction concernant la continuité de l'activité de l'OMPI restait appropriée. L'Organisation est en bonne position pour faire face à l'incertitude actuelle.

“S'agissant à présent du premier thème de notre rapport qui aborde les questions de gouvernance et de contrôle interne qui fournissent aux États membres la confiance et l'assurance concernant la gestion des ressources, L'OMPI a poursuivi son approche positive et proactive de la mise en place de mécanismes de bonne gouvernance. D'après notre expérience, nous considérons qu'ils restent à la pointe des développements au sein du système des Nations Unies au sens large.

“En 2019, l'OMPI a continué à étudier l'utilisation de techniques analytiques pour confirmer la conformité des contrôles internes au niveau des entités et des processus, et pour démontrer l'efficacité continue du cadre de contrôle interne. L'OMPI a engagé des consultants en vue de poursuivre le développement des outils analytiques et a identifié 20 domaines dans lesquels elle prévoit de déployer des analyses pour appuyer les contrôles internes au cours de l'année 2020. La direction considère que son environnement de contrôle a continué à fonctionner normalement pendant le confinement dans le cadre de l'audit de l'année prochaine.

“La déclaration de l'OMPI sur le contrôle interne continue d'être une source d'assurance importante pour les États membres. Les processus décrits précédemment pour assurer le fonctionnement efficace des contrôles fournissent une base solide au Directeur général pour qu'il puisse se prononcer sur leur efficacité, le processus d'auto-évaluation des contrôles indiquant une amélioration continue. Quelque 89% des contrôles de processus ont été évalués comme étant déployés et opérationnels. À notre avis, l'OMPI peut développer davantage la déclaration en mettant davantage en évidence les améliorations prévues et en examinant les risques futurs. L'alignement du cycle d'établissement de rapports de la Division de la supervision interne en 2020, conformément à notre recommandation précédente, permettra d'améliorer encore la déclaration dans les années à venir.

“En 2019, l'OMPI a réalisé de nouvelles avancées dans le domaine de la prévention et de la détection de la fraude, en atteignant 15 des 17 objectifs de sa feuille de route de lutte contre la fraude. Des travaux sont prévus pour relier les risques de fraude aux contrôles existants afin d'identifier les lacunes du cadre de contrôle. Les risques de fraude ont été inclus dans le système de gestion des risques, et le fait de donner une plus grande visibilité à ces risques permettra de mettre l'accent sur les mesures d'atténuation. Quelque 89% du personnel ont désormais suivi une formation obligatoire de sensibilisation à la fraude, ce qui représente un niveau significatif par rapport aux autres entités du système. Dans l'ensemble, l'OMPI continue à adopter une approche proactive de la prévention de la fraude.

“Pour en venir maintenant à nos observations sur le réseau de bureaux extérieurs de l’OMPI, nous savons que les États membres prévoient de commander un examen externe du réseau et, à l’appui de ce projet, nous avons examiné l’approche actuelle du développement de ce réseau et la manière dont les performances sont communiquées et contrôlées dans le cadre de l’OMPI axé sur les résultats. En 2019, le réseau comprenait six bureaux, un autre bureau devant ouvrir en janvier 2020. Les activités de chaque bureau varient, et les dépenses globales budgétisées pour 2019 s’élevaient à 8,5 millions de francs suisses. Toutefois, le coût total est sous-estimé, car les contributions et le soutien des pays hôtes ne sont pas évalués et présentés dans les états financiers.

“Notre examen a mis en évidence l’absence d’une stratégie claire pour soutenir le développement du réseau. Nous nous attendrions à ce qu’une telle stratégie soit axée sur la priorité et la valeur attachée à un site dans la réalisation des objectifs stratégiques généraux de l’OMPI. Elle devrait prévoir la possibilité d’étendre ou de contracter le réseau selon les besoins, à mesure que les objectifs sont atteints et évoluent. Il y avait également une absence de critères clairs et pondérés pour éclairer les processus décisionnels.

“Le rôle du Secrétariat dans le soutien à la prise de décision des États membres est limité – le Secrétariat fournissait un “rapport factuel” de base, sans recommandations. Les propositions de nouveaux bureaux ne sont pas soumises dans un format cohérent et il n’y a donc pas de base pour une comparaison objective. À notre avis, cela a contribué à prolonger les discussions sur le développement du réseau. Nous avons recommandé l’élaboration d’une stratégie claire, axée sur une prestation rentable par rapport aux objectifs principaux de l’Organisation. Il conviendrait également d’envisager un rôle plus actif pour le Secrétariat. L’OMPI a mis en place un mécanisme de gestion du réseau des bureaux extérieurs afin d’éviter les doubles emplois, de maximiser la valeur et d’assurer la supervision appropriée et proportionnée de Genève. Nous avons constaté l’importance d’assurer l’intégration de l’ensemble du réseau avec les bureaux régionaux et les offices, le partage des programmes de travail et l’échange d’informations en travaillant en partenariat avec le siège. Nous pensons que des améliorations sont possibles en matière d’établissement de rapports internes et d’accent accru sur la mesure des performances par rapport aux programmes de travail du programme et budget, ainsi que d’autres mesures et résultats clés. Il serait également utile de valider les résultats et les performances des bureaux extérieurs.

“La responsabilisation du réseau peut être renforcée en mettant davantage l’accent sur des programmes de travail spécifiques pour chaque bureau extérieur et sur les signes d’impact correspondants. Parallèlement aux mesures plus courantes appliquées dans tous les bureaux, nous jugeons utile de disposer d’un cadre plus personnalisé afin de refléter les priorités locales. Nous avons également recommandé que des indicateurs soient définis pour mesurer le taux de satisfaction des principales parties prenantes locales afin de compléter l’enquête de perception plus large de l’OMPI. Des données de meilleure qualité indiqueront aux États membres si les bureaux atteignent leurs objectifs.

“Ce comité a prévu une évaluation du réseau des bureaux extérieurs en 2021. Nous pensons que notre rapport décrit certains domaines sur lesquels nous estimons que l’évaluation pourrait se concentrer afin d’améliorer les données disponibles pour que les États membres prennent des décisions mieux informées sur l’évolution du réseau. Dans le cadre de nos futurs travaux d’audit, nous examinerons les mesures prises par l’OMPI à la suite de cette évaluation.

“Pour conclure, je peux confirmer que des progrès ont été réalisés dans la clôture et la mise en œuvre de 10 recommandations des années précédentes, 13 recommandations restant en cours. Nombre d’entre elles ont des dates de mise en œuvre assez éloignées, avec peu ou pas d’activités de fond en 2019. Nous sommes conscients des

circonstances difficiles de cette année, mais nous pensons qu'il est possible pour l'OMPI d'évaluer la mise en œuvre antérieure ou de réévaluer l'applicabilité continue des recommandations précédentes encore en suspens.

“Enfin, je tiens à remercier le Directeur général et son équipe de leur coopération en vue de faciliter la réalisation de notre audit. L'audit de 2019 a été particulièrement difficile en raison de la nécessité de travailler à distance, et les efforts déployés par le personnel pour nous aider dans l'audit nous ont permis de respecter le calendrier prévu.

“Je vous remercie infiniment.”

54. Le président a remercié le vérificateur externe pour sa présentation très complète et ouvert le débat pour les commentaires.

55. La délégation du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe B, a remercié le vérificateur externe pour le rapport sur les états financiers de l'OMPI pour 2019, prenant note des défis posés et de l'effort supplémentaire requis dans la préparation des documents en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré les problèmes, le rapport a été soumis en temps utile et constituait une source d'information importante pour le PBC. Le groupe a également remercié le Secrétariat pour ses réponses aux sept recommandations formulées par le vérificateur externe. Reconnaisant le fait que le vérificateur externe avait émis une opinion sans réserve concernant l'audit des états financiers de l'OMPI, le groupe a félicité le Secrétariat pour ce résultat, reconnaissant les difficultés d'accès à des informations appropriées dans les circonstances de la pandémie. Le groupe s'est félicité que le vérificateur externe ait évalué la santé financière de l'Organisation et ait conclu que l'OMPI était bien placée pour faire face à l'incertitude. Le groupe s'est félicité de l'examen des bureaux extérieurs, qui, selon lui, attestait de son importance pour les États membres. Prenant note avec intérêt des recommandations relatives à cette question, tout en reconnaissant les difficultés rencontrées dans l'application de ces recommandations, le groupe estimait que leur mise en œuvre serait essentielle pour établir un réseau responsable et performant et apporter une valeur ajoutée aux objectifs généraux de l'Organisation tout entière. Le groupe a également accueilli favorablement les suggestions du vérificateur externe concernant l'évaluation proposée du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI, et il avait espoir qu'elles constitueraient une contribution utile au mandat et qu'elles seraient approfondies au point 16 de l'ordre du jour. En ce qui concernait les recommandations en suspens des années précédentes, la délégation a noté avec satisfaction que 10 recommandations avaient été mises en œuvre et considérées comme closes après révision. Il restait 13 recommandations, qui étaient considérées comme en cours d'application, et le groupe a pris note, avec inquiétude, de l'évaluation du vérificateur externe selon laquelle nombre des recommandations précédentes avaient prolongé les dates de mise en œuvre avec peu ou pas d'activité de fond en 2019. Le groupe s'est fait l'écho de l'appel à un effort plus concerté pour mettre en œuvre les recommandations précédentes en utilisant pleinement l'OCIS pour évaluer les plans de mise en œuvre et les calendriers révisés, afin de garantir la clôture de ces recommandations.

56. La délégation de Singapour, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a salué les réalisations, le travail et les efforts du Secrétariat et du National Audit Office du Royaume-Uni, qui ont permis de mener à bien l'audit à distance par des moyens virtuels, et a félicité l'Organisation, comme l'a mentionné le vérificateur externe, pour le commentaire financier, les informations divulguées et les assurances complètes fournies pour l'exercice des responsabilités de supervision.

57. La délégation de la Chine a remercié le contrôleur et vérificateur général du National Audit Office du Royaume-Uni d'avoir préparé le rapport annuel de haute qualité dans les délais impartis, malgré la pandémie de COVID-19, et a remercié le Secrétariat pour sa coopération pendant le processus de rédaction. La délégation était ravie de constater le commentaire positif du vérificateur externe sur l'état financier, la situation financière et le cadre de contrôle

interne de l'OMPI. Considérant que l'Organisation doit s'adapter à la nouvelle normalité engendrée par la pandémie, la délégation a approuvé la proposition d'inclure le fonctionnement de l'environnement de contrôle pendant le confinement dans le plan d'audit de 2021. La délégation avait espoir que le Secrétariat continuerait à mettre activement en œuvre les recommandations raisonnables formulées par le vérificateur externe, car elle estimait que les opinions et suggestions du vérificateur externe sur les bureaux extérieurs sont très opportunes et importantes. En outre, la délégation a soutenu l'idée de développer une stratégie plus claire pour l'extension du réseau de bureaux extérieurs, compte tenu de la priorité future de l'Organisation en matière d'activités et d'opérations. En ce qui concernait les bureaux extérieurs, le rôle décisionnel du Secrétariat devait être renforcé. En ce qui concernait la gouvernance des bureaux extérieurs, la délégation estimait que les liens entre ceux-ci et le plan de travail global de l'OMPI devraient être renforcés et convenait que la DSI pourrait entreprendre une validation indépendante des données communiquées par les bureaux extérieurs. Dans le même temps, la délégation partageait l'opinion selon laquelle chaque pays ou région dans lequel se trouvait un bureau extérieur avait ses caractéristiques propres et que, par conséquent, les bureaux extérieurs devaient fonctionner en fonction des conditions locales. Par conséquent, la délégation a fermement appuyé la proposition du vérificateur externe d'élaborer des résultats et des indicateurs d'exécution appropriés et attendus pour chaque bureau de manière plus personnalisée. Avant de conclure ses déclarations, la délégation s'est félicitée des recommandations proposées par le vérificateur externe concernant l'évaluation du réseau de bureaux extérieurs en 2021. Cette évaluation complexe étant très importante pour l'OMPI, la délégation a suggéré qu'à l'avenir, les opinions de toutes les parties prenantes, y compris du vérificateur externe, soient prises en considération afin de garantir l'exhaustivité du mandat. La délégation continuerait à communiquer avec le Secrétariat et les autres parties prenantes.

58. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le vérificateur externe pour son rapport sur les résultats de l'audit. Le groupe a relevé avec satisfaction qu'en 2019, les états financiers étaient conformes aux dispositions des normes IPSAS et que les transactions financières étaient effectuées conformément au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI. Dans cette optique, le groupe a salué le travail du Secrétariat et a pris note avec un intérêt particulier des recommandations du vérificateur externe concernant la question des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le groupe estimait que les recommandations pourraient faciliter les discussions entre les États membres, ainsi que le processus décisionnel concernant l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI. Ces recommandations devaient être prises en considération lors de l'élaboration du mandat de l'examen du réseau.

59. La délégation du Zimbabwe, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a remercié le vérificateur externe pour son rapport, soulignant l'importance du rôle et de la fonction du vérificateur externe dans l'équilibre des pouvoirs et le rôle de l'Organisation. Le groupe a déclaré qu'il était conscient des lacunes dans les attentes du vérificateur externe et a assuré ce dernier qu'il était satisfait du rapport sans réserve présenté aux États membres. Le groupe a salué les observations sur la qualité des rapports financiers de l'OMPI, l'augmentation des systèmes de dépôt des brevets et des marques, l'augmentation de l'actif net et les évolutions en matière de prévention et de détection de la fraude. Le groupe a pris note que le rapport couvrait l'exercice financier de l'année 2019, mais n'avait pas pris en compte les répercussions de COVID-19 sur l'Organisation et attendait avec impatience les conclusions du vérificateur des comptes sur ce sujet. Le groupe s'est félicité de la recommandation du vérificateur externe concernant les bureaux extérieurs. Il estimait que certaines observations étaient importantes et constitueraient des points de référence importants pour l'évaluation et la définition du futur mandat des bureaux extérieurs. Le groupe a convenu qu'il fallait renforcer la responsabilité et mesurer l'impact sur les bureaux existants; il a toutefois souhaité souligner que la performance des bureaux extérieurs ne devrait pas seulement être mesurée par rapport aux dépôts de brevets et de marques, mais devrait également être axée sur la mise en œuvre du Plan d'action

pour le développement et des accords de développement durable. Les politiques mises en œuvre devraient être adaptées et axées sur le développement pour convenir aux situations des pays hôtes. Le groupe s'est inquiété d'une suggestion visant à inclure l'adhésion aux traités de propriété intellectuelle, comme mesure de la performance des bureaux extérieurs, alors que la plupart des pays pourraient avoir différentes raisons de ne pas adhérer aux traités de propriété intellectuelle. L'évaluation et le mandat devraient être plus larges et plus équilibrés. En outre, le groupe a noté que 13 des 23 recommandations de 2018 restaient en cours de traitement. La délégation a accepté la recommandation n° 11 sur le plan d'action pour la parité entre les sexes, l'égalité entre les sexes faisant partie intégrante du groupe, et a rappelé que la recommandation n° 12 sur la représentation géographique du personnel de l'OMPI était toujours en suspens et devait être traitée pour assurer la diversité géographique au sein du personnel de l'OMPI.

60. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le vérificateur externe pour son rapport et sa présentation. Le groupe a pris note avec satisfaction de l'opinion sur le haut niveau de précision du rapport, sur les états financiers et sur le système d'audit interne, qui continuait de s'améliorer. Le groupe estimait que cela permettait de constituer de solides réserves, d'assurer la transparence de l'Organisation et de traverser la crise avec succès. Faisant observer qu'un certain nombre de recommandations antérieures avaient été mises en œuvre, le groupe espérait que les recommandations qui n'avaient pas encore été closes le seraient bientôt. En ce qui concernait le fonctionnement des bureaux extérieurs, le groupe appuyait l'idée d'une stratégie spéciale dédiée au travail des bureaux extérieurs, conformément aux objectifs de l'Organisation, et estimait que les résultats de la prise en compte des spécificités nationales ou régionales mettraient également en lumière les ressources et mesures nécessaires qui pouvaient être prises pour ces bureaux extérieurs. En ce qui concernait la recommandation relative à l'équilibre des responsabilités décisionnelles au sein du Bureau international entre le Secrétariat et les États membres, le groupe a souhaité consigner ce qui suit : un certain nombre de membres du personnel de l'OMPI étaient actuellement responsables du travail des bureaux, ce qui, selon le groupe, ne constituait pas une approche judicieuse; une décision devait être prise, accordant la prérogative aux États membres, de sorte que la décision de fermer un bureau extérieur ne devrait pas être prise par le siège; il fallait veiller à ce que l'Organisation et les objectifs stratégiques des bureaux extérieurs soient examinés par les États membres. Pour conclure, le groupe a remercié le vérificateur externe pour les recommandations qu'il jugeait appropriées à la mise en œuvre par le Secrétariat.

61. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le vérificateur externe pour son rapport et a pris note avec satisfaction de son opinion selon laquelle les recettes et le budget de l'OMPI avaient été affectés aux fins prévues par l'Assemblée générale et la transaction financière était conforme au règlement financier de l'Organisation. La délégation était consciente du caractère suffisant et approprié de la coopération de l'OMPI avec le vérificateur externe. En ce qui concernait les résultats financiers, elle a également relevé que l'OMPI avait passé avec succès un autre exercice financier en 2019 et continuait de jouir d'une position financière solide et de flux de trésorerie positifs, soutenus par une réserve constante de flux de recettes futurs. La délégation s'est dite satisfaite du fait que, malgré la pandémie, l'OMPI avait continué de voir affluer les demandes en 2020. En ce qui concernait la gouvernance et les contrôles internes, la délégation estimait que ces mécanismes constituaient des outils essentiels qui donnaient au Directeur général et aux États membres les assurances nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions de supervision et de préserver les ressources. La délégation a reconnu la solidité des contrôles internes de l'OMPI et d'autres évolutions positives avaient eu lieu en 2019. Elle a rappelé que la majorité des recommandations formulées par le vérificateur externe avaient été acceptées par le Secrétariat. Elle a également pris note des réponses du Secrétariat aux recommandations n^{os} 2 et 3, qui étaient conformes aux décisions des États membres. Il convenait de rappeler que,

conformément aux décisions de l'Assemblée générale, l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs était soumise à la décision des États membres, l'initiative du processus leur incombant. Avant de conclure, la délégation a fait remarquer que certains systèmes d'enregistrement et unions administrées au titre des traités de l'OMPI avaient été évoqués dans le premier paragraphe du rapport, à la page huit. La délégation regrettait que le système de Lisbonne n'ait pas été mentionné, car elle estimait que tous les systèmes d'enregistrement de l'OMPI étaient importants et devraient être mis sur un pied d'égalité par toutes les parties prenantes.

62. La délégation des États-Unis d'Amérique a félicité l'Organisation pour son exercice financier réussi et son rapport d'audit sans réserve pour 2019. Elle a pris note du fort afflux de demandes en 2020 et que, dans un document séparé, elle avait observé qu'en juillet 2020, les recettes étaient en fait à 108% de l'objectif, tandis que les dépenses étaient à 91% de l'objectif, ce qui constituait une bonne nouvelle. La délégation a appuyé l'initiative de procéder à un examen des bureaux extérieurs, car elle avait eu connaissance d'au moins un cas de fraude récent dans un autre bureau extérieur d'une organisation basée à Genève et elle comprenait que ces bureaux présentaient des défis uniques. La délégation a appuyé la recommandation du vérificateur externe d'établir une stratégie claire et une responsabilité totale dans ces bureaux. Elle s'inquiétait également du fait que la direction estimait que la recommandation n° 9 de 2017, qui exigeait un examen de la structure des taxes de l'Union de Madrid, devrait maintenant être supprimée. La délégation a appuyé cet examen et demandé des informations sur l'expérience acquise et les progrès réalisés depuis la formulation de la recommandation. En outre, la délégation a déclaré qu'elle s'opposait à ce que la direction n'applique pas la recommandation, car elle estimait qu'il était important de procéder à une mise en œuvre complète.

63. La délégation de l'Algérie a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection, se déclarant convaincue que les réunions seraient fructueuses sous leur direction compétente et avisée. Elle a remercié le Secrétariat pour son travail assidu ayant permis de préparer la session de manière approfondie malgré les difficultés de la crise de la COVID-19. Souscrivant à la déclaration faite au nom du groupe des pays africains, la délégation a remercié le vérificateur externe pour son rapport et pour le travail remarquable entrepris pour donner un aperçu de l'état des comptes, conformément aux exigences les plus strictes en matière d'audit et de vérification. Ce travail était essentiel et permettait à l'Organisation de renforcer sa politique de gestion pour s'assurer qu'elle était saine, transparente et efficace. La délégation s'est félicitée d'apprendre que l'OMPI était bien placée pour faire face aux incertitudes actuelles de la crise de la COVID-19. Dans les mois à venir, le mécanisme de supervision devrait se concentrer sur les répercussions possibles de la pandémie sur les activités de l'OMPI et essayer de faire en sorte qu'elle puisse poursuivre ses activités et surmonter les différents risques auxquels elle pourrait se retrouver confrontée. En ce qui concernait les bureaux extérieurs, la délégation a remercié le Secrétariat pour les mesures prises afin de formaliser son approche de la gestion des bureaux, ainsi que le montrait le rapport du vérificateur externe. La délégation a pris note avec satisfaction des recommandations du rapport visant à améliorer le cadre de gestion des bureaux extérieurs, notamment en ce qui concernait l'évaluation de l'incidence des activités des bureaux extérieurs, le concept d'activités futures et la section des programmes relative au personnel afin de refléter les priorités locales, en tenant compte des avis des parties prenantes sur place et des mesures prises par le Secrétariat pour améliorer les rapports sur les activités des bureaux extérieurs. La délégation estimait qu'il était également important d'intégrer davantage les bureaux extérieurs nouvellement créés dans les diverses activités de l'OMPI, en ce qui concernait les ressources humaines des bureaux extérieurs, afin de continuer à veiller à ce qu'ils œuvrent dans le sens des objectifs de développement durable conformément au cadre du programme et budget. La délégation estimait qu'une certaine souplesse s'imposait pour adapter leurs activités aux besoins locaux, dans le cadre évidemment des restrictions souvent strictes du programme et budget. Il était crucial d'envisager le partage des programmes et des expériences entre les différents bureaux

extérieurs afin d'assurer l'échange des meilleures pratiques. Enfin, la délégation a exprimé sa gratitude et ses remerciements au sous-directeur général qui avait servi l'Organisation grâce à sa collaboration exemplaire, et elle espérait travailler avec lui à l'avenir.

64. La délégation du Pakistan a félicité le président pour son élection à la tête du comité et remercié le vérificateur externe pour son excellent rapport et sa présentation, dont elle appréciait notamment les efforts supplémentaires déployés afin de résoudre les problèmes pratiques du travail à distance, et elle s'est félicitée des recommandations contenues dans le rapport, notamment en ce qui concernait l'examen effectué par le vérificateur externe sur l'approche actuelle du développement, de la mise en œuvre, du soutien aux performances et du suivi des bureaux extérieurs. La délégation estimait que le point de vue du vérificateur externe sur les bureaux extérieurs était opportun et judicieux et pourrait servir de point de départ aux États membres dans le processus d'élaboration du mandat d'un examen externe du réseau.

65. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le vérificateur externe pour son travail, même pendant la pandémie, et le rapport très utile qu'il avait fourni. La délégation a pris note des observations positives sur les rapports financiers de l'Organisation et l'amélioration des contrôles internes, ainsi que de l'affirmation selon laquelle la situation financière de l'OMPI restait stable. En ce qui concernait le fonctionnement des bureaux extérieurs, la délégation estimait que les États membres pouvaient appuyer les recommandations, notamment en ce qui concernait une stratégie de travail pour les bureaux extérieurs et l'élaboration d'indicateurs spéciaux pour les résultats. La délégation a fait remarquer que le vérificateur externe pouvait adopter une approche différente en ce qui concernait les indicateurs d'exécution des bureaux extérieurs, mais que la prise de décision devrait être entièrement du ressort des États membres. Elle a remercié le vérificateur externe pour la grande qualité du rapport et le Secrétariat pour avoir répondu de manière approfondie aux questions soulevées par le vérificateur externe lors de l'élaboration du document.

66. La délégation de la République de Corée a exprimé sa reconnaissance au vérificateur externe pour le travail considérable accompli dans la préparation du rapport dans le contexte difficile causé par la pandémie. Pour l'essentiel, la délégation approuvait les recommandations formulées par le vérificateur externe, notamment pour les parties relatives aux bureaux extérieurs. Comme le rapport donnait des informations très utiles, la délégation estimait qu'il devrait être pris en compte dans le processus décisionnel du mandat pour l'évaluation de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI.

67. La délégation du Japon a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a apprécié et salué le fait que les états financiers avaient été préparés de manière appropriée par le Secrétariat et qu'un audit externe avait été réalisé de manière appropriée. La délégation a également apprécié le fait que le Secrétariat ait été déterminé à étudier la plupart des recommandations formulées par le vérificateur externe. Elle attendait avec intérêt de voir le Secrétariat procéder à des améliorations constantes pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation en accordant à ces recommandations toute l'importance qu'elles méritaient. En ce qui concernait l'évaluation du réseau de bureaux extérieurs, la délégation a déclaré que le Bureau de l'OMPI au Japon avait obtenu d'excellents résultats en termes de sensibilisation des parties prenantes japonaises en tant que l'une des bases de promotion du système mondial de propriété intellectuelle de l'OMPI et de soutien aux pays en développement par le biais du Fonds fiduciaire du Japon auprès de l'OMPI. Ces réalisations profiteraient à l'Organisation, aux États membres et aux utilisateurs. La délégation estimait que ces résultats devraient être évalués correctement.

68. La délégation du Canada a exprimé sa gratitude au vérificateur externe, pour son travail en collaboration avec l'OCIS et la DSI dans l'évaluation et l'audit approfondis de la gestion financière et de la gouvernance de l'OMPI. Elle s'est déclarée particulièrement satisfaite de la vue d'ensemble claire et utile du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI et des recommandations qui

y étaient associées, qui constituaient une base solide pour les travaux futurs dans ce domaine. La délégation a exprimé sa sincère gratitude à la direction de l'OMPI pour avoir intégré la recommandation n° 4 du vérificateur externe sur l'amélioration des rapports d'activité des bureaux extérieurs, la recommandation n° 5 sur l'audit des bureaux extérieurs par la DSI dans le cadre du plan de travail 2022-23 et la recommandation n° 7 sur les enquêtes indépendantes régulières auprès des parties prenantes des pays hôtes. La délégation s'est déclarée convaincue que les États membres et le Secrétariat, chacun pour ce qui le concerne, tiendraient compte des recommandations nos 2 et 3 du vérificateur externe concernant les bureaux extérieurs, à savoir l'élaboration d'une stratégie claire et la modification de l'équilibre des responsabilités entre le Secrétariat et les États membres. En ce qui concernait la recommandation n° 2, la délégation s'est félicitée des vues du Secrétariat quant à sa priorité opérationnelle et à la mesure dans laquelle elles pourraient contribuer à guider les États membres dans leurs délibérations sur les bureaux extérieurs, dans l'intérêt de l'Organisation. En ce qui concernait la recommandation n° 3 sur l'équilibre des responsabilités, la délégation convenait avec le vérificateur externe, sans préjudice de ses vues sur les bureaux extérieurs, pour dire qu'après être passé d'un rôle de Secrétariat fort à un rôle plutôt limité, il serait peut-être temps que le pendule revienne à une approche dans laquelle les États membres travailleraient ensemble, le Secrétariat agissant à titre consultatif et les États membres prenant en dernier ressort les décisions relatives aux bureaux extérieurs. La recommandation n° 6 sur l'élaboration de domaines spécifiques et d'indicateurs d'exécution correspondait parfaitement aux appels lancés de longue date par la délégation en faveur d'une granularité accrue dans le cadre des résultats du programme 20. L'on pourrait qualifier ces approches individuelles de "quasi-programmes", justifiées par la grande visibilité des bureaux extérieurs et l'environnement spécifique dans lequel chacun d'entre eux opérait. La délégation souhaiterait obtenir des avis supplémentaires de la direction sur l'élaboration de tels indicateurs du programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, et souhaiterait en particulier savoir si la direction de l'OMPI a décrit les difficultés que posait l'élaboration éventuelle de tels indicateurs lors de la préparation du budget du prochain exercice biennal. La délégation a exprimé pour conclure ses sincères remerciements au vérificateur externe, à l'OCIS, à la DSI et au Secrétariat pour leur engagement et la préparation de ce précieux rapport.

69. Le Secrétariat a déclaré qu'outre le rapport du vérificateur externe, les réponses de la direction figuraient à la toute fin du document. Certaines recommandations étaient réellement entre les mains des États membres. Pour le reste, le Secrétariat avait accepté toutes les recommandations et restait déterminé à les mettre en œuvre, y compris celles se rapportant aux indicateurs et aux cadres de résultats. Il serait possible de le faire lors du prochain cycle du programme et budget. Le Secrétariat a écouté très attentivement l'appel à la mise en œuvre de toutes les recommandations et souhaitait informer le PBC qu'il avait examiné la question avec l'OCIS ainsi qu'avec la DSI et différentes parties du Secrétariat, afin d'évaluer la validité de toute recommandation ouverte qui ne serait pas nécessairement applicable, et d'accélérer la mise en œuvre de celles qu'il s'est engagé à mettre en œuvre et de celles qui restaient pertinentes. La direction et le Secrétariat poussaient fortement dans cette direction.

70. Prenant à nouveau la parole, la délégation des États-Unis d'Amérique a réitéré le point qu'elle avait soulevé précédemment, à savoir qu'elle était préoccupée par le fait que la direction estimait que la recommandation n° 9 de 2017, qui exigeait un examen de la structure des taxes de l'Union de Madrid, devrait désormais être décomposée. Elle a fait observer que le rapport du vérificateur externe indiquait précisément que la direction voulait désormais décomposer la recommandation. La délégation a appuyé la révision et demandé des informations sur l'expérience acquise et les progrès réalisés depuis la formulation de la recommandation. Elle s'est opposée à ce que la direction n'applique pas la recommandation, arguant de l'importance d'une mise en œuvre complète et a demandé au Secrétariat d'aborder précisément cette question.

71. Le Secrétariat a relevé que la délégation se référait à la réponse qui indiquait que les États membres devraient tenir compte de l'expérience acquise et des progrès réalisés depuis la

formulation de la recommandation. Le Secrétariat a précisé que cette observation contenait une deuxième partie, qui demandait que la recommandation soit décomposée en divers éléments avec l'événement de clôture pour chacun d'eux. Le vérificateur externe a pris note de la réponse de la direction et réexaminerait la question lors de l'audit 2020.

72. Prenant note des observations des différentes observations des participants, le vérificateur externe a d'abord répondu au dernier point, soulevé par la délégation des États-Unis d'Amérique. Faisant écho aux observations formulées par le Secrétariat, le vérificateur externe a précisé qu'il répondrait à la question lors de l'audit 2020. La recommandation de 2017 a été faite par ses prédécesseurs, mais elle serait suivie en tenant compte des observations de la direction, en recensant les progrès réalisés sur cette recommandation ainsi que les préférences de la direction pour décomposer les éléments de la recommandation. Le vérificateur externe s'est engagé à faire part de ses observations au comité l'année suivante. Deux thèmes se dégagent des différentes observations des participants, sur lesquels le vérificateur externe souhaitait clarifier sa position. Le premier concernait les objectifs et la nécessité de concentrer l'attention sur la stratégie, en termes de bureaux extérieurs, sur les objectifs de l'Organisation. Le vérificateur externe estimait qu'ils n'avaient pas été normatifs en se concentrant sur l'exemple de l'adhésion aux traités, qui s'avérait être un indicateur en soi. Dans la mesure où le vérificateur externe avait cité cet exemple, il pensait que l'indicateur couvrirait de manière importante l'ensemble des objectifs de l'Organisation, de sorte que les indicateurs utilisés pour suivre la performance des bureaux extérieurs seraient très variés. Le second point consistait à clarifier leurs observations concernant le rôle du Secrétariat dans le soutien aux États membres, qui, selon le vérificateur externe, devrait être davantage un rôle de soutien plutôt qu'un rôle décisionnel. Le vérificateur externe estimait avoir été très clair dès le départ qu'il était important que la prise de décision incombe en dernier ressort aux États membres, le Secrétariat fournissant des informations et des données plus approfondies sur lesquelles les États membres pouvaient fonder leurs décisions, ce qui les aiderait à se concentrer sur ce point en regroupant les informations de manière cohérente dans tous les bureaux potentiels.

73. Le président a déclaré qu'il estimait que le comité avait examiné en profondeur divers aspects de ce point et que toutes les délégations avaient la possibilité de répondre au rapport du vérificateur. Des points clés essentiels avaient été soulevés au cours de la discussion, notamment en ce qui concernait la santé financière de l'Organisation. De l'avis général, la situation financière de l'Organisation était saine, la gouvernance était très saine et les perspectives étaient bonnes compte tenu de la situation financière. Dans cette perspective, le vérificateur externe n'avait pas relevé d'erreurs matérielles et l'Organisation restait dans une situation raisonnablement bonne, malgré le contexte de la pandémie de COVID-19. Pour conclure, le président a proposé une décision dont il était prêt à donner lecture, mais il a passé la parole au Secrétariat avant cela.

74. La délégation a remercié le vérificateur externe pour son travail. La période avait été particulièrement difficile et sans précédent pour les équipes de direction et du Secrétariat, ainsi que pour l'équipe de vérification externe. Le Secrétariat a exprimé sa gratitude au vérificateur externe et à son équipe pour leur engagement constructif, en particulier pendant la période de confinement, pour avoir mené à bien l'audit.

75. Le président a donné lecture du paragraphe de décision proposé, pour examen par le PBC : "Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du 'Rapport du vérificateur externe' (document WO/PBC/31/3)" et a suggéré d'ajouter "...et a recommandé que l'incidence de la COVID-19 sur la situation financière et les résultats de l'Organisation soit évaluée dans le prochain rapport du vérificateur externe; et a recommandé en outre que le Secrétariat continue de tenir compte des recommandations formulées dans le rapport".

76. La délégation du Royaume-Uni a demandé s'il était possible de diffuser la décision modifiée afin que les États membres puissent consulter leurs capitales respectives, faisant remarquer qu'elle contenait deux éléments qui devaient peut-être être examinés de manière approfondie avant que la décision ne soit adoptée.

77. Prenant la parole, la délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le président pour les nouveaux éléments concernant le projet de paragraphe de décision. Se référant au dernier élément du nouveau projet, la délégation se demandait si le Secrétariat ne pouvait pas continuer à mettre en œuvre toutes les recommandations qui y figuraient. En outre, la délégation a ajouté qu'elle était d'accord avec les arguments avancés par la délégation du Royaume-Uni, à savoir qu'il serait bon de faire circuler le nouveau projet de décision qui pourrait éventuellement nécessiter l'ajout d'une nouvelle formulation au texte proposé.

78. Le Secrétariat a indiqué qu'il travaillerait avec le président pour rédiger et transmettre la nouvelle proposition de décision aux délégations.

79. En réponse aux divers commentaires formulés, le président a expliqué que l'intention du texte, en particulier la première partie de la nouvelle formulation, reflétait ce que les délégations avaient dit, dont beaucoup avaient souligné que les répercussions de la COVID-19 sur la situation financière et les résultats de l'OMPI devraient être examinées dans le prochain rapport. Il allait sans dire que la pandémie mondiale et les défis qui en avaient résulté ces derniers mois avaient eu de nombreuses implications pour le système multilatéral, et qu'il convenait d'en tenir dûment compte. La deuxième partie de la formulation qui avait été ajoutée semblait nécessiter davantage de concertations. Étant donné que la session se déroulait dans un format hybride, de telles concertations prendraient du temps pour se conclure. Cela étant, le président a suggéré de supprimer la deuxième partie et de faire simplement référence aux répercussions de la COVID-19, ce qui lui semblait suffisant. Au moins dans le prochain rapport du vérificateur externe, le PBC s'attendait à recevoir des informations détaillées sur les répercussions de la pandémie, afin de pouvoir donner des orientations. Afin de permettre au comité de conclure l'examen de ce point et d'adopter la décision, le président a demandé à la délégation du Royaume-Uni si l'observation demandant au vérificateur externe de réfléchir aux répercussions de la COVID-19 sur la situation financière et les résultats de l'OMPI suffirait à la satisfaire.

80. La délégation du Zimbabwe a remercié le président de lui avoir communiqué le projet de décision, mais a demandé au vérificateur externe de préciser s'il avait effectivement procédé à une évaluation des répercussions de la COVID-19, comme on pouvait le déduire du rapport oral qui venait d'être présenté. Si tel était le cas, la délégation était disposée à faire preuve de souplesse. Toutefois, certains membres auraient des problèmes avec la formulation, bien que celle-ci, si elle était proposée, puisse être acceptée par la délégation. Si le vérificateur devait procéder à l'évaluation, la formulation pouvait être maintenue telle que proposée et la délégation pouvait appuyer l'adoption avec la formulation proposée par le président.

81. À ce stade, le vérificateur externe a confirmé qu'il examinerait certainement les répercussions de la COVID-19, tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel, dans le rapport d'audit de l'année suivante. Cela constituerait un domaine d'intérêt majeur pour le vérificateur, qui l'avait déjà intégré à son portefeuille de clients du système international. Le vérificateur était convaincu qu'il serait en mesure d'apporter une valeur ajoutée et de fournir au PBC une assurance sur la situation financière et de contrôle dans son rapport de l'année suivante.

82. Le président a remercié le vérificateur externe de s'être engagé à inclure les répercussions énormes de la COVID-19 sur la performance de l'OMPI. Il a suggéré que le PBC prenne note du projet initial du paragraphe de décision proposé, et demandé si la délégation du Royaume-Uni était disposée à accepter la formulation.

83. La délégation du Royaume-Uni a précisé qu'elle n'avait pas contesté la proposition ni les explications données, mais qu'elle avait plutôt voulu s'assurer que les décisions que prendraient les États membres seraient solides, sur le plan juridique et procédural, et conformes aux objectifs de l'Organisation et de ses États membres. Dans cette mesure, la délégation avait pensé à demander un peu plus de temps pour examiner la proposition, mais elle n'en avait plus besoin étant donné la bonne compréhension de la proposition orale faite par le président, sur laquelle la délégation était d'accord.

84. Le président a souligné l'engagement important du vérificateur externe envers le PBC. Tout en appréciant le contexte des défis de la pandémie, le confinement et les restrictions imposées apportaient également avec eux certains niveaux de limitations. Les répercussions qu'avait la pandémie à l'échelle mondiale sur les travaux de l'Organisation étaient bien connues, mais il fallait veiller à ce que l'OMPI puisse toujours prendre les précautions nécessaires. Le PBC était revenu à la formulation initiale du point de décision proposé, après avoir examiné les questions pertinentes qui étaient ressorties du débat.

85. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

86. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

87. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/4.

88. Le président a présenté le point 6 de l'ordre du jour, le rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) et invité le Secrétariat à présenter le rapport.

89. Le Secrétariat (le directeur de la DSI) a indiqué que, conformément à la Charte de la supervision interne de l'OMPI, il était ravi de rendre compte des activités menées par la DSI durant la période comprise entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 décembre 2019. En raison du changement de période considérée, et conformément à la recommandation des vérificateurs externes, il a aligné la période considérée de la DSI sur les états financiers et la déclaration de contrôle interne. Le Secrétariat a indiqué que le rapport annuel figurait dans le document WO/PBC/31/4. En ce qui concernait la mise en œuvre des plans de supervision, à la date du rapport, la DSI avait pleinement mis en œuvre le plan de supervision de 2019, et la mise en œuvre du plan de travail de 2020 était en bonne voie avec quelques ajustements appropriés en raison de la pandémie. Le rapport, les audits et les enquêtes de la DSI abordaient les principaux domaines opérationnels suivants : le projet de système de gestion des contenus de l'OMPI, la gestion des services internes dans le Secteur administration et gestion, la procédure de clôture de l'exercice annuel, la politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes, les partenariats de l'OMPI, les procédures en matière d'achats, les systèmes de gestion des demandes des clients et l'entrée des véhicules à l'OMPI. S'agissant des enquêtes, au cours de la période considérée, 17 nouveaux dossiers avaient été enregistrés et 20 avaient été clos. Au 31 décembre 2019, 11 dossiers étaient en cours, dont cinq au stade de l'évaluation préliminaire, deux au stade de l'enquête approfondie, et quatre étaient en attente d'une action de la part d'une autre entité. Parmi les dossiers en cours, 10 ont été ouverts en 2019 et une en 2016. Au 31 décembre 2019, la durée moyenne de traitement des dossiers était de 4,2 mois, ce qui était bien en deçà de l'objectif de six mois. Au cours de la période considérée, les activités d'enquête menées ont permis à la DSI de tirer quelques enseignements. En particulier, trois rapports de mise en œuvre de la gestion ont été publiés, fournissant des recommandations sur les systèmes de gestion des demandes des clients, les procédures en

matière d'achats et l'entrée des véhicules à l'OMPI. En ce qui concernait les recommandations en suspens relatives à la supervision, la DSI a continué de gérer les recommandations et d'en rendre compte au moyen du système Team-Central, qui facilitait le dialogue avec les chefs de programme et leurs suppléants en vue d'un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations ouvertes. À la date d'établissement du rapport 2020, l'on comptait 117 recommandations en suspens, dont 41 étaient jugées hautement prioritaires et 76 présentaient un degré de priorité moyen. Les recommandations de la DSI constituaient 86% de toutes les recommandations de supervision ouvertes, et 55 recommandations de la DSI et six recommandations d'audit externe avaient été closes au cours de la période. Cinq d'entre elles faisaient partie des recommandations précédentes des vérificateurs externes, contrôlées par la DSI. En outre, aucune recommandation de la DSI n'a été close sans mise en œuvre au cours de la période considérée. En plus de son travail de supervision prévu, la DSI a continué à fournir des conseils professionnels sur demande concernant les documents politiques, les évaluations, les processus opérationnels et l'ensemble du cadre réglementaire. Au cours de la période 2020 considérée, la DSI a fourni des conseils au Directeur général sur le prochain plan des bureaux extérieurs en 2021, suite à la décision de l'Assemblée générale. Ces conseils consistaient en une matrice de disponibilité fournissant un ensemble de base non exhaustif de questions d'évaluation, de sources de données et d'emplacements des données. La section d'évaluation a reçu une demande de services consultatifs du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique pour effectuer une évaluation ex ante. L'objectif de cette évaluation ex ante était de déterminer si le cadre technique de la région était bien conçu et utile. La DSI avait participé de manière régulière aux sessions de l'Organe consultatif indépendant de surveillance, l'OCIS, rendant compte de la mise en œuvre du plan de supervision interne, de l'examen des résultats de la supervision et d'autres aspects concernant le travail et le fonctionnement de la division et sollicitant de temps en temps les conseils de l'OCIS. Les cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de l'OCIS ont eu lieu au cours de la période couverte par le présent rapport. Lors de la présentation du président de l'OCIS, la délégation du Royaume-Uni a soulevé une question concernant le fait que certains rapports d'audit et d'évaluation ne pouvaient pas être examinés par l'OCIS. Je peux confirmer que par la suite, lors de la cinquante-septième session de l'OCIS, les rapports sur le processus de clôture des comptes, les rapports d'évaluation et les rapports sur les prestations et avantages ont été examinés et qu'au moment de la trente et unième session du PBC, aucun rapport publié de la DSI n'était en attente d'examen au sein de l'OCIS. Le Secrétariat a entretenu d'excellentes relations de travail avec les vérificateurs externes au moyen de réunions régulières sur les questions d'audit, de contrôle interne et de gestion des risques. Ils ont partagé leurs stratégies et rapports individuels en vue d'assurer une couverture de supervision efficace et d'éviter tout chevauchement inutile et toute lassitude en matière de supervision. Le Secrétariat s'est engagé activement auprès des vérificateurs externes lors des audits de 2019 et a apporté les contributions nécessaires, le cas échéant. Le Secrétariat a régulièrement rencontré le médiateur et la cheffe du Bureau de la déontologie pour assurer une coordination et une aide complémentaire de bonne qualité. S'agissant des activités de sensibilisation, au titre des efforts qu'elle déployait pour mieux expliquer et faire comprendre la fonction de supervision interne, le Secrétariat a poursuivi son travail de sensibilisation à l'intention du personnel de l'OMPI à travers l'organisation de cours d'initiation à l'intention des nouveaux fonctionnaires, le bulletin de la DSI, le tableau de bord de la DSI et les exposés présentés aux directeurs et à la haute direction selon que de besoin. La DSI a continué à recueillir les avis de ses collègues sur la qualité de ses travaux de supervision au moyen d'enquêtes sur le niveau de satisfaction après chaque mission. L'analyse globale des résultats d'enquête faisait état d'un taux de satisfaction de 85% pour les enquêtes réalisées à l'issue des missions, et de 76% un an après les missions. Les résultats des enquêtes ont permis d'évaluer l'impact des travaux de la DSI en termes d'amélioration, de systèmes, de politiques, de procédures et de processus. Les observations supplémentaires communiquées par les services ayant fait l'objet d'audits ou d'évaluations ont aidé la DSI à recenser les possibilités d'amélioration. En ce qui concernait la mise en réseau, au cours de la période considérée, la DSI a poursuivi sa collaboration active et utile avec

d'autres organisations et entités du système des Nations Unies et a notamment participé activement à la réunion annuelle des représentants des services d'audit interne des agences des Nations Unies (RIAS), du 21 au 25 août 2019 à Montréal (Canada). La DSI a assisté et coorganisé la réunion des enquêteurs des RIAS qui s'est tenue du 6 au 8 novembre 2019 à Genève. La DSI a également assisté à la réunion du Groupe des vérificateurs externes des comptes des Nations Unies qui s'est tenue le 28 novembre 2019 à Bonn (Allemagne). Concernant l'indépendance opérationnelle de la DSI, le Secrétariat a confirmé qu'au cours de la période considérée, aucune instance ou activité n'a eu lieu, qui pourrait être considérée comme mettant en péril l'indépendance opérationnelle de la DSI. S'agissant des ressources en matière de supervision, aux fins de l'exécution de son mandat, la DSI s'était vu allouer un budget biennal de 5,072 millions de francs suisses, soit 0,73% du budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019. Cela avait permis à la DSI de couvrir efficacement les domaines hautement prioritaires identifiés dans ses plans de travail. L'échange de plans de supervision et la coordination permanente des activités de supervision avec le vérificateur externe, ainsi que l'utilisation rationnelle des outils informatiques, avaient également contribué à l'efficacité accrue des activités menées et à une meilleure couverture des secteurs à risque. S'agissant de la formation, dans le cadre de son perfectionnement professionnel continu, le personnel de la DSI a participé à diverses activités de formation afin d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes techniques et autres compétences pour accroître l'efficacité et l'efficience opérationnelles de la DSI dans l'exécution des tâches de supervision. En moyenne, chaque membre du personnel de la DSI a suivi 10 jours de formation. Il s'agissait notamment de formations sur la protection contre la fraude et les enquêtes, les techniques de recherche d'investigation, l'analyse des données, la saisie de données numériques, la cybersécurité, la gestion des conflits, l'évaluation des politiques en matière de science et d'innovation, la politique en matière de sciences du comportement et les coéquipiers. Après avoir conclu ses remarques, le Secrétariat a remercié les délégations de leur aimable attention et s'est déclaré disposé à répondre à toutes les questions ou à écouter toutes les observations.

90. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le président et le directeur de la DSI pour la présentation de son rapport annuel. Le groupe a indiqué qu'ils appréciaient énormément le rôle de la Division dans le renforcement de la transparence, du contrôle et de la préparation professionnelle du personnel de l'Organisation, grâce à des instruments de contrôle innovants et appropriés. Le groupe a exprimé sa satisfaction au vu de la qualité du suivi des normes des Nations Unies et des efforts des vérificateurs internes. Il était très important de faire des efforts de prévention étant donné les risques de fraude. Les recommandations relatives à la vérification des ressources organisationnelles de l'OMPI et à l'élaboration d'une stratégie numérique pour l'organisation, qui permettrait aux membres du comité d'élargir l'accès à l'information, l'automatisation des processus et la mise en place d'une boîte à outils pour le contrôle des services. Le groupe estimait que ces services devraient prendre en compte les nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, pour automatiser ces processus et aussi l'apprentissage machine, étant donné la numérisation de la propriété intellectuelle, l'utilisation de ce genre d'initiatives serait très intéressante pour les États membres. Le groupe a examiné attentivement les recommandations du Secrétariat concernant l'intégration de la dimension du genre ainsi que l'amélioration des efforts de partenariat de l'Organisation afin de les aligner sur les autres organisations du système des Nations Unies.

91. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le directeur et la DSI pour le rapport annuel. Le groupe estimait que ce rapport contribuait à l'amélioration continue de l'efficacité et de la transparence de l'Organisation. Il s'est félicité des résultats de l'audit et des activités d'évaluation qui avaient eu lieu au cours de l'année et il avait espoir que le Secrétariat mettrait en œuvre les recommandations en temps utile. Enfin, le groupe a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les 117 recommandations en suspens et en particulier les 41 recommandations hautement prioritaires.

92. La délégation de Singapour, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a été encouragée par le rapport du directeur de la Division de la supervision interne, publié dans le document WO/PBC/31/4, sur la première évaluation et le premier audit combinés de la politique de l'OMPI en matière d'égalité entre les sexes et dépasse les exigences de la notation de performance du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le groupe, qui avait toujours insisté sur la nécessité d'une répartition géographique équitable et d'un équilibre entre les sexes, a encouragé l'OMPI à défendre ces causes, notamment en faisant mieux connaître les initiatives et les politiques correspondantes au sein de l'Organisation, ainsi que le soulignait le rapport.

93. La délégation de la République du Zimbabwe, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a remercié le directeur de la DSI pour le rapport figurant dans le document WO/PBC/31/4. Le groupe a mentionné l'importance de la DSI et de ses recommandations et a encouragé la poursuite des échanges entre la direction et la DSI. Il a pris acte de l'aperçu des enquêtes internes actuelles à l'OMPI. Le groupe a relevé que le rapport couvrait la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, et a salué l'initiative d'intégration de la dimension du genre au sein de la DSI. Le groupe a pris note des recommandations sur les points suivants : l'audit du système de gestion des contenus de l'OMPI; l'audit de la gestion des services internes dans le Secteur administration et gestion; l'audit de la procédure de clôture des comptes, l'évaluation combinée et l'audit de la politique de l'OMPI en matière d'égalité entre les sexes; l'évaluation des partenariats de l'OMPI; le rapport à l'intention de la direction concernant les irrégularités dans la passation de marchés; le rapport à l'intention de la direction concernant les systèmes de gestion des demandes des clients; et le rapport à l'intention de la direction concernant l'entrée des véhicules à l'OMPI. Le groupe a suggéré que la DSI inculque le Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durable ainsi que l'évaluation des partenariats de l'OMPI. Le groupe a demandé un complément sur les répercussions de la COVID-19 sur l'Organisation.

94. La délégation de la Chine a remercié le directeur de la DSI pour le rapport annuel. La délégation accordait une grande importance au travail de supervision interne de l'OMPI et a indiqué qu'une supervision interne efficace et transparente contribuerait à la réalisation des objectifs stratégiques escomptés et à l'amélioration de la gestion. Après avoir étudié attentivement le rapport de la DSI et d'autres documents de la DSI publiés au cours de la période considérée, la délégation a constaté que les activités d'évaluation et de supervision de l'audit de la DSI avaient bien progressé et que sa collaboration avec l'OCIS et le vérificateur externe avait été renforcée. La délégation a exprimé sa satisfaction générale à l'égard des travaux de la DSI pour l'année 2019. Elle a évoqué plusieurs points du rapport. Premièrement, comme indiqué au paragraphe 6 du rapport de la DSI, le système informatisé de gestion des dossiers a été développé en interne et mis en œuvre par la Section des enquêtes. La délégation a appuyé cette approche nécessaire afin de gérer les informations sensibles liées aux dossiers, sur la base du système interne de l'OMPI. Comme mentionné au paragraphe 9, une évaluation externe de la qualité pour la fonction d'évaluation a été effectuée afin d'en garantir la conformité avec les politiques internes et les autres politiques et pratiques d'autres agences, en particulier celles du système des Nations Unies. La délégation s'est félicitée de cette méthode et attendait avec intérêt sa mise en œuvre en 2020 pour les fonctions d'audit interne et d'enquête. Troisièmement, la délégation s'est félicitée de l'approche mentionnée au paragraphe 81 du rapport, selon laquelle la DSI a procédé à des échanges avec les services de supervision d'autres organisations dans ou en dehors du système des Nations Unies. La délégation avait espoir que le plan de travail de 2020 en matière de supervision serait publié dans les plus brefs délais sur le site Web de la partie externe. Quatrièmement, la délégation a appuyé le point de vue exprimé aux paragraphes 48 à 49 du rapport, selon lequel WIPO GREEN et d'autres partenariats devraient accroître la capacité de l'Organisation à obtenir des résultats à long terme et élargis ainsi que des effets imprévus, par exemple, pour WIPO GREEN, le partenariat public-privé. Le plan stratégique relatif à WIPO GREEN pour 2019-2023 a été établi au cours de l'année 2019 et constituait un bon point de départ. La délégation

attendait avec intérêt les progrès de ce partenariat. Cinquièmement, la délégation a apprécié que le Directeur général et les services connexes aient fait des efforts et obtenu des résultats dans la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision. La délégation avait espoir que le programme 19 (Communications) et d'autres programmes permettraient de renforcer la mise en œuvre de ces recommandations hautement prioritaires. Sixièmement, la délégation s'est félicitée de l'approche présentée au paragraphe 71 du rapport, à savoir la réalisation par la DSI d'une évaluation ex ante en collaboration avec le Bureau régional de l'Asie et du Pacifique. Cette approche permettrait d'améliorer le projet, sa conception et d'en assurer la bonne mise en œuvre dès le début. Enfin, la délégation a demandé des éclaircissements sur le paragraphe 70 du rapport. Il indiquait que la DSI fournissait des conseils au cabinet du Directeur général sur l'évaluation prévue des bureaux extérieurs. En raison de l'importance de cette évaluation, la délégation voulait savoir si la DSI pouvait fournir plus d'informations à ce propos.

95. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, s'est félicitée des efforts constants de la DSI, en collaboration avec l'OCIS et le vérificateur externe pour assurer des contrôles efficaces et bénéficier des ressources de l'OMPI. À cet égard, le groupe a remercié la DSI pour son rapport annuel contenu dans le document WO/PBC/31/4 et remercié le directeur pour sa présentation. Le rapport donnait un aperçu complet des fonctions de l'Organisation et la délégation estimait que ce rapport constituait une source d'information précieuse qui pourrait servir de référence tout au long de l'année. Le groupe s'est félicité des travaux entrepris cette année par la DSI, et attendait avec impatience le rapport final de l'audit et de l'examen des prestations et avantages qui sera publié cette année. Le groupe attendait avec impatience l'évaluation interne du vérificateur externe qui devait avoir lieu en 2020. Le groupe a demandé à l'OMPI de tenir compte des objectifs de la DSI et de ses partenariats et d'examiner comment elle pourrait fournir de meilleures orientations sur les partenariats et comment mieux documenter les partenariats en cours ou à venir. Enfin, le groupe a encouragé le Secrétariat à mettre en œuvre les recommandations de l'audit interne en temps utile, faisant remarquer que 117 recommandations étaient en attente, dont 24 avaient été émises avant 2016. Le groupe s'est félicité du fait que la DSI avait mené plusieurs activités, y compris les activités d'enquête, de façon indépendante et constructive.

96. La délégation de la Tunisie a souscrit à la déclaration de la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. La délégation a remercié le directeur de la DSI pour son rapport annuel exhaustif présenté dans le document WO/PBC/31/4, et s'est félicitée des travaux entrepris par la Division, dans le but d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation. La DSI ainsi que le vérificateur externe jouaient un rôle essentiel car ils examinaient la gestion des ressources financières en vue de vérifier qu'elles étaient saines, ce qui était certainement positif en termes d'utilisation du budget et de supervision interne. La délégation estimait que la DSI avait effectué un bon travail, compte tenu de plusieurs facteurs tels que la période considérée, la portée des objectifs, l'étendue du calendrier, le tout pour un excellent travail. La délégation était satisfaite des progrès réalisés par la DSI dans la réalisation de son mandat de manière indépendante. En ce qui concernait les principales conclusions et recommandations, considérées comme prioritaires, la délégation a souligné l'importance accordée à l'intégration de la dimension du genre au sein de l'OMPI, dans les politiques et programmes ainsi que dans la gestion des ressources humaines. Elle a noté avec satisfaction que la DSI vérifiait que soit garantie la politique d'égalité entre les sexes au sein de l'OMPI et elle estimait que l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble de l'Organisation et à tous les niveaux de travail avait connu des améliorations. La délégation a encouragé le Secrétariat de l'OMPI à prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations formulées par la DSI.

97. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est dite satisfaite du travail accompli par la DSI et l'a remerciée de son rapport exhaustif. Parmi les faits marquants de la période considérée, la délégation a jugé encourageant d'apprendre l'évaluation et l'audit de la politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes réalisés en collaboration par la DSI. Les résultats et les

conclusions de cet effort novateur semblaient avoir débouché sur plusieurs recommandations importantes qui devraient profiter à l'Organisation en faisant progresser ses efforts actuels d'intégration de la dimension du genre. La délégation a également remercié le Secrétariat et la DSI de leurs efforts constants déployés pour mettre en œuvre et clore les recommandations d'audit. La délégation a relevé que le Secrétariat avait clos 10 recommandations parmi celles formulées avant 2016, au cours de la période considérée. Elle a vivement encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre et à clore les recommandations d'audit de la DSI dans les plus brefs délais, notamment les recommandations hautement prioritaires antérieures à 2018 qui exposaient l'Organisation à des risques importants tant qu'elles restaient ouvertes. La délégation a également relevé que les programmes en matière de ressources humaines et de communication continuaient à comporter un nombre disproportionné de recommandations ouvertes. Elle a déclaré qu'elle apprécierait tout détail supplémentaire du Secrétariat sur les progrès réalisés pour répondre aux recommandations de ces catégories de programmes particulières. Enfin, en ce qui concernait les activités d'enquête, la délégation s'est inquiétée d'apprendre l'existence d'un cas avéré de représailles présumées. Elle a demandé au directeur de donner davantage de précisions sur ce dossier, notamment en indiquant s'il figurait parmi les 20 dossiers signalés comme clos au cours de la période et, le cas échéant, les mesures prises par l'Organisation pour faire face à l'acte de représailles. La délégation a fait remarquer que l'affaire des représailles figurait également dans le rapport de l'OCIS et elle a saisi l'occasion pour réitérer sa question concernant les progrès réalisés dans l'actualisation de la Politique de protection contre les représailles, tout en se félicitant des vues de l'OCIS à ce propos, compte tenu de sa nature transversale. La délégation a remercié une fois de plus le Secrétariat, en particulier le directeur et le personnel de la DSI, pour ce rapport essentiel.

98. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le directeur de la DSI pour la présentation du rapport annuel, qui donnait un aperçu des activités de supervision interne menées au cours de la période considérée. Elle accordait une grande importance au travail de la DSI et a salué sa contribution au renforcement de la transparence et de l'efficacité de la supervision interne au sein de l'Organisation. La délégation s'est également félicitée de la poursuite de la coopération entre la DSI, l'OCIS et le vérificateur externe. Elle s'est félicitée du rapport final qui contribuait aux objectifs stratégiques de l'Organisation et aux besoins de développement des États membres. En outre, la délégation a souligné l'importance de la coopération de la DSI au sein de la supervision interne ou de services similaires d'autres organisations du système des Nations Unies et d'institutions financières multilatérales. La délégation a encouragé la DSI à poursuivre ses collaborations actives et utiles et son travail en réseau avec d'autres organisations et entités du système des Nations Unies, en particulier en participant activement à la réunion annuelle des représentants des services d'audit interne des agences des Nations Unies. Pour conclure, la délégation a noté avec satisfaction qu'aucun cas ou activité ne s'est produit qui pourrait être considéré comme mettant en péril l'indépendance opérationnelle de la DSI.

99. La délégation du Canada a exprimé sa gratitude à la DSI pour son travail sur la transparence et la supervision de l'Organisation. Elle a tenu à féliciter la DSI pour ses réalisations, qui lui ont permis d'obtenir et de dépasser la note de performance requise pour le plan d'action du système des Nations Unies sur le genre, ainsi que le prix de la meilleure divulgation des rapports publics d'audit interne en juillet 2019. La délégation a également exprimé sa satisfaction pour l'évaluation instructive de la DSI sur les partenariats de l'OMPI, que la DSI a décrite comme la première de son genre à évaluer de manière indépendante et transversale les partenariats de l'OMPI. En ce qui concernait les travaux consultatifs de la DSI, la délégation a pris note du fait que la DSI a fourni des informations au cabinet du Directeur général pour les bureaux extérieurs en 2020-2021 par l'Assemblée générale et que les conseils ont consisté à élaborer une matrice de disponibilité fournissant des ensembles de base non exhaustifs de questions d'évaluation, de sources de données et d'emplacements des données. À cette fin, la délégation s'est félicitée des informations supplémentaires fournies par la DSI sur la disponibilité de la matrice, notamment en ce qui concernait la matrice, les

questions, les sources de données et les emplacements des données, qui pouvaient être utiles aux États membres et au Secrétariat, car la délégation a examiné les prochaines étapes de la préparation du mandat de la prochaine évaluation des bureaux extérieurs.

100. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le directeur de la DSI pour le rapport annuel. Elle s'est dite très favorable à l'intégration des activités d'audit interne dans tous les aspects de l'Organisation. En ce qui concernait l'indépendance de la DSI, la délégation a noté qu'au cours de l'année dernière, en matière de ressources financières et administratives, la DSI avait été en mesure de remplir pleinement son mandat. Les travaux relatifs aux nouvelles technologies en cours d'intégration ont nécessité des connaissances et des ressources supplémentaires. La délégation a estimé que c'était un point important pour les États membres, une importance particulière étant accordée à l'évaluation de la DSI. Elle estimait que c'était un outil très important pour le système de l'OMPI et le système des Nations Unies dans son ensemble. La délégation estimait que les futurs travaux de la DSI en matière d'évaluation indépendante et qualitative des travaux de l'Organisation étaient quelque chose qu'elle attendait. Elle a remercié la DSI pour le rapport sur les recommandations. La délégation a appuyé l'approche relative à la réévaluation des risques en termes de mise en œuvre des recommandations et a considéré positivement l'évaluation annuelle des travaux de l'Organisation pour cette période. La délégation a déclaré qu'elle souhaitait travailler activement dans le cadre du processus en cours.

101. En répondant aux questions des différentes délégations, le Secrétariat (directeur de la DSI) a tout d'abord exprimé sa gratitude pour les précieuses observations et questions qui avaient été soulevées par les délégations sur les travaux de la DSI. Le Secrétariat a fait remarquer qu'il était plutôt encourageant que les États membres s'intéressent aux travaux de la DSI. Tout d'abord, en ce qui concernait l'évaluation des répercussions de la COVID-19 demandée par la délégation du Zimbabwe, le Secrétariat a déclaré que celle-ci s'inscrivait dans le cadre de l'ajustement en cours du plan 2020. Le Secrétariat était en discussion avec l'OCIS, et discuterait avec les responsables du programme sur la manière d'entreprendre l'évaluation des réponses à la COVID-19. Le Secrétariat disposerait d'un rapport à ce sujet d'ici 2021. Sur la question soulevée par la délégation de la Chine, ou plutôt sur les données supplémentaires souhaitées concernant l'avis de la DSI sur la grille d'évaluation, qui couvrirait également la question soulevée par la délégation du Canada, le Secrétariat a expliqué que cet avis consistait à élaborer une grille d'évaluation des questions possibles sur l'efficacité, l'efficacité, l'impact et la durabilité, les paramètres sur lesquels le Secrétariat a effectué les évaluations et également la durabilité. Ces questions n'étaient pas exhaustives et le Secrétariat a examiné tous les programmes transversaux qui avaient une incidence sur le travail des bureaux extérieurs. Par conséquent, les questions présentées dans les conseils du rapport avaient été enrichies par des contributions provenant de divers programmes. Lorsque le consultant indépendant externe serait désigné, cet exercice servirait à évaluer et voir comment améliorer cette grille d'évaluation. Elle en était au stade de la planification. Le Secrétariat estimait que les États membres seraient tenus informés des paramètres de la portée et de la méthodologie finales de cette évaluation et du mandat. En ce qui concernait les remarques de la délégation du Royaume-Uni mentionnant un rapport sur les prestations et les avantages, qui se trouve sur le site Web public de l'OMPI, le Secrétariat pourrait envoyer un lien en cas de demande distincte. Le Secrétariat a répondu à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant l'enquête sur un cas avéré de représailles. Le Secrétariat a expliqué qu'en vertu de la politique en matière de protection contre les représailles, la procédure était qu'une fois l'enquête terminée par la DSI, en l'occurrence un enquêteur indépendant nommé par les présidents de l'Assemblée générale et du Comité de coordination, dans les livres du Secrétariat, cette affaire était close. Dans le système de gestion des dossiers du Secrétariat, cette affaire a également été close. Conformément aux règles et procédures en vigueur, l'affaire a été confiée à l'autorité disciplinaire compétente pour qu'elle prenne des mesures supplémentaires. Le Secrétariat a déclaré qu'une autorité compétente se chargerait de la suite à donner à cette affaire à l'avenir. Le Secrétariat a remercié la délégation de la Fédération de

Russie d'avoir indiqué que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour l'acquisition et la mise en œuvre de nouveaux outils. Le directeur de la DSI a indiqué qu'il était déjà en contact avec le bureau du contrôleur à ce sujet, que le Secrétariat était en train d'élaborer les ressources supplémentaires pour ces outils et que le bureau du contrôleur avait gracieusement accepté de trouver les fonds nécessaires. En raison de la pandémie, ce processus a été retardé car il fallait faire appel à des consultants extérieurs. Le Secrétariat a assuré au PBC que, avec le soutien du contrôleur, les ressources ne manqueraient pas une fois mises en place. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait répondu à toutes les questions et interrogations et que s'il restait quelque chose, il se ferait une joie d'y répondre.

102. Le Secrétariat a répondu aux préoccupations soulevées par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes et le groupe B, ainsi que par la délégation de la Tunisie, concernant la mise en œuvre des recommandations en suspens. Le Secrétariat a déclaré qu'il aurait été négligent de ne pas intervenir pour rassurer les délégations sur le fait que cet exercice était pris très au sérieux au sein du Secrétariat et que le Directeur général, en s'acquittant de ses obligations, veillait à ce que les recommandations en suspens soient traitées rapidement par les chefs de programme concernés. Le Secrétariat a déclaré que le paragraphe 60 du rapport de la DSI faisait référence à la préoccupation en question. Il a également tenu à attirer l'attention des délégations sur le fait qu'à la page 14 du rapport, un tableau montrait clairement que 62 des 155 recommandations en suspens de la période précédente ont été clôturées. Cela représentait 40% des recommandations ouvertes, auxquelles la DSI avait ajouté 24 nouvelles recommandations, ce qui donnait un solde de 117 recommandations. Cela témoignait du fait que le Secrétariat prenait l'exercice très au sérieux. Cependant, comme le Secrétariat l'a expliqué par le passé, il était parfois difficile de clore certaines recommandations parce qu'elles portaient sur du long terme. Cela signifiait que dans certains cas, des systèmes devraient être mis en place. L'un de ces systèmes était le système de gestion des contenus, récemment examiné par la DSI. Ce projet a été lancé il y a plusieurs années et ces deux ou trois recommandations de longue date étaient liées à sa mise en œuvre finale. Ce projet était bien avancé et, avec un peu de chance, lorsque le système de gestion des contenus serait enfin mis en place, le nombre de recommandations de longue date qui étaient en suspens pourrait être réduit. En outre, en 2019, il a été convenu par la DSI et l'OCIS que les recommandations de longue date ou de haute priorité seraient examinées pour voir si elles étaient toujours pertinentes et comprendre pourquoi elles étaient toujours prioritaires. En effet, certaines avaient progressé mais n'étaient pas encore achevées, ce qui signifiait qu'elles ne méritaient peut-être pas la priorité élevée qui leur avait été accordée. Le Secrétariat a indiqué que cet examen avait été entravé par la COVID et qu'une discussion avait eu lieu très récemment avec l'OCIS, et qu'il était à espérer qu'une nouvelle fois, dans un avenir proche, l'exercice pourrait être fait mené à bien afin de s'assurer que les recommandations ouvertes puissent progresser et être closes. Le Secrétariat a remercié les délégations de la Chine et des États-Unis d'Amérique pour leurs remarques encourageantes et positives concernant la mise en œuvre des recommandations.

103. Il a ensuite lu le paragraphe de décision qui a été adopté.

104. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/31/4) et encouragé le Secrétariat à prendre en considération les recommandations formulées dans ce rapport.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

105. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/5.

106. Le président a ouvert le point 7 de l'ordre du jour, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), présenté dans le document WO/PBC/31/5. Le président a invité le Secrétariat à faire rapport sur le point 7.

107. Le Secrétariat a expliqué que ce document complétait les rapports sur l'état d'avancement précédemment soumis au PBC, en faisant le point auprès des États membres des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du CCI adressées aux organes délibérants de l'OMPI. Le Secrétariat a informé le PBC que le document donnait un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en suspens adressées aux organes délibérants de l'OMPI à l'issue des examens effectués pendant la période allant de 2010 à fin mai 2020, ainsi que des propositions du Secrétariat concernant l'état de ces recommandations, pour examen par les États membres. Le Secrétariat a expliqué que le CCI avait émis au total 34 nouvelles recommandations concernant l'OMPI, sur la base de six examens, dont 10 recommandations adressées aux organes délibérants et les 24 autres aux chefs de Secrétariat. La recommandation la plus ancienne des années précédentes était issue d'un examen publié en 2012 sur le thème de la gestion des congés de maladie et adressé aux chefs de Secrétariat. Toutes les autres recommandations en suspens et qui étaient en cours de mise en œuvre par l'OMPI concernaient des examens publiés entre 2016 et 2019. Depuis le dernier rapport soumis aux États membres sur le même sujet, document WO/PBC/30/6, le CCI avait publié neuf nouveaux rapports, dont sept concernant l'OMPI. Le Secrétariat a souligné que l'annexe 1 du rapport présenté lors de la session contenait des recommandations adressées aux organes délibérants des organisations du système des Nations Unies lorsque celles-ci sont marquées pour une action de l'OMPI. Outre le suivi des recommandations du CCI en suspens, le Secrétariat a informé le PBC qu'il avait continué à s'efforcer de faciliter et de coordonner les réponses aux questionnaires du CCI. Le Secrétariat a fait référence à une question soulevée lors des réunions d'information des groupes régionaux qui s'étaient tenues la semaine précédant la session du PBC, concernant la mise en œuvre de la recommandation n° 6 du rapport 2019/6 du CCI intitulé "Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies". Le Secrétariat a confirmé qu'après examen du document et des documents de travail y afférents, l'état de la mise en œuvre était considéré comme étant, en cours, par opposition à mis en œuvre. Le paragraphe de décision relatif au point de l'ordre du jour a donc été modifié en conséquence avec l'approbation du président.

108. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat et salué le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI qui aidait les États membres à comprendre les progrès accomplis concernant les efforts déployés par le Secrétariat afin de faciliter le travail du CCI. Le groupe s'attendait à ce que les recommandations du CCI continuent à être mises en œuvre comme il se devait. Le groupe a noté qu'il n'y avait aucun changement dans l'état d'avancement de l'examen des politiques de transport aérien au sein du système des Nations Unies. Dans le but de réaliser des gains d'efficacité et des économies de coûts, ce qui serait encore plus crucial compte tenu de l'incertitude économique de l'avenir, et afin de bénéficier des avantages du Directeur général élu qui devait montrer l'exemple, le groupe a demandé qu'un plan de mise en œuvre soit établi pour les recommandations du CCI. Le groupe a en outre pris note d'une recommandation en suspens concernant les politiques et pratiques en matière de protection des lanceurs d'alerte, pour laquelle il souhaiterait obtenir des informations complémentaires, en particulier des précisions sur la manière dont cette recommandation serait mise en œuvre. En outre, le groupe a également fait le tri des informations pour savoir si l'OCIS a examiné et confirmé la mise en œuvre des recommandations du CCI, notamment lorsqu'elles s'adressaient aux chefs de Secrétariat.

109. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour avoir préparé le document WO/PBC/31/6, Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), qui permettait aux États membres de suivre la mise en œuvre des

recommandations du CCI. Le groupe s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations et a salué les efforts du Secrétariat et son travail de facilitation et de coordination des réponses au CCI dans le cadre de l'examen en cours et du nouvel examen. Le groupe a fait remarquer que la majorité des recommandations issues des examens effectués en 2019 ont été acceptées et mises en œuvre. Il a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux sur les recommandations restantes. En ce qui concernait les recommandations qui nécessitaient une action de la part des États membres, le groupe s'est engagé à participer au débat sur la mise en œuvre.

110. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la mise à jour et l'effort sur la mise en œuvre des recommandations du CCI et s'est dite satisfaite que l'état de la mise en œuvre à la fin du mois de mai indiquait que la majorité des recommandations avaient été mises en œuvre. La délégation a également relevé que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations contribueraient à améliorer le travail de l'OMPI et permettraient à l'organisation de mieux s'intégrer dans le cadre des Nations Unies. La délégation a informé les participants de la session qu'elle n'avait aucune objection à l'ensemble du contenu de l'évaluation du Secrétariat figurant à l'annexe I du rapport. Elle a indiqué qu'elle tenait à saisir l'occasion pour exprimer son point de vue sur l'un des rapports du CCI publiés fin 2019, intitulé "L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies" (document JIU/REP/2019/5). La délégation estimait que pour une organisation des Nations Unies telle que l'OMPI, qui disposait d'un niveau élevé de TIC et qui gérait une grande quantité de données techniques commerciales, les avantages et les risques, en particulier les systèmes de sécurité des données induits par la technologie de l'informatique en nuage, devraient être pleinement pris en compte. Elle a souligné que le rapport pourrait constituer une référence pour les travaux menés par l'OMPI dans ce domaine. La délégation a pris acte de l'évaluation de la recommandation n° 2 par le Secrétariat dans le document JIU/REP/2019/5, mais a également souligné que le caractère non prévisible des dépenses des fournisseurs commerciaux de services hébergés dans le nuage constituait un véritable défi. La délégation attendait avec intérêt une évaluation et une analyse des autres recommandations du rapport JIU/REP/2019/5 par le Secrétariat et a indiqué être disposée à maintenir une bonne communication avec le Secrétariat.

111. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a remercié le Secrétariat de son rapport et des efforts qu'il avait déployés pour mettre en œuvre les recommandations du CCI. La délégation a noté que, bien que des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du CCI, le Secrétariat était toujours encouragé à mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour assurer une évaluation adéquate de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations, notamment en consultant l'OCIS. Elle a pris note qu'une recommandation du rapport du CCI sur l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies était indiquée comme en suspens et adressée aux chefs de Secrétariat. La délégation supposait que cela faisait référence à la recommandation n° 3 du CCI, dans la mesure où la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés n'avait pas été mise à jour depuis 2017. La délégation s'est référée à son intervention précédente, au titre du point 4 du rapport de l'OCIS, et a réitéré la recommandation de l'OCIS au Secrétariat d'actualiser cette politique dans les plus brefs délais, en tenant compte des indicateurs de meilleures pratiques associés à la recommandation n° 3 du présent rapport du CCI. La délégation a relevé que le rapport indiquait que la recommandation n° 2 du rapport du CCI portant sur les politiques en matière de voyages aériens à l'échelle du système des Nations Unies était acceptée et en cours de mise en œuvre. La délégation a répété la déclaration du groupe B sur la recommandation et estimait que les chefs de Secrétariat des organisations devraient montrer l'exemple et ne pas voyager en première classe, sauf dans des cas de force majeure. La délégation a fait remarquer que les chefs d'Organisations devraient non seulement prendre en compte les coûts, mais également la

réaction de l'opinion publique face au fait de voyager constamment en première classe lorsque l'on dirigeait une Organisation des Nations Unies.

112. La délégation de l'Iran (République islamique d') a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI qui contenait des informations précieuses pour comprendre les progrès des efforts du Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations du CCI. La délégation a admis que 86% des 345 recommandations du CCI émises depuis 2010 et intéressant l'OMPI auraient été mises en œuvre, dont 8% auraient été classées et 4% auraient été acceptées et seraient en cours de mise en œuvre. La délégation a encouragé l'OMPI à poursuivre la mise en œuvre des recommandations pertinentes du CCI et a en outre exhorté le Secrétariat à continuer de favoriser et de coordonner les réponses à la série de questionnaires et d'entretiens du CCI en rapport avec les examens en cours et les nouveaux examens tout en tenant compte des spécificités de l'Organisation.

113. La délégation du Canada a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection. En ce qui concernait l'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies (document JIU/REP/2019/5), la délégation a fait remarquer que la recommandation n° 2 correspondante comprenait l'élaboration de dispositions et de stratégies financières qui favorisaient l'adaptation, la réactivité et l'utilisation efficace des dépenses opérationnelles et des placements en capital liés aux nouvelles technologies. La délégation a en outre fait remarquer que la recommandation a été recensée comme étant acceptée et mise en œuvre. La délégation souhaitait savoir si le directeur des services informatiques envisageait les prochaines étapes à suivre pour répondre notamment à la flexibilité des dépenses correspondantes, étant donné l'évaluation selon laquelle le processus de gestion financière de l'Organisation devait s'assouplir.

114. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le rapport sur la mise en œuvre des recommandations du CCI adressées aux organes délibérants et a noté que, dans l'ensemble, les recommandations sont mises en œuvre. La délégation a fait remarquer que cela devait figurer dans le rapport de la DSI. Elle s'est dite satisfaite des efforts de l'OMPI, notamment dans la mise en œuvre de la politique linguistique. La délégation a également fait remarquer que le rapport du CCI sur la cybersécurité devrait également être important pour l'OMPI dans la mesure où les opérations reposent sur les technologies de l'information et de la communication et sur l'utilisation de technologies de pointe. La délégation a également recommandé, pour améliorer encore le rapport du CCI, d'y inclure les recommandations adressées aux organes directeurs ainsi que les recommandations envoyées aux organes délibérants. La délégation a souligné que ce type de rapport couvrirait de manière plus exhaustive les besoins des États membres et elle tenait à entendre l'avis du Secrétariat sur cette proposition.

115. La délégation du Mexique a pris note du rapport présenté par le Secrétariat et des efforts qui avaient été faits pour donner suite aux recommandations du CCI. Les délégations ont souligné l'importance de ces recommandations en termes de cybersécurité, qui était essentielle pour l'organisation, comme l'ont également fait remarquer d'autres délégations ayant pris la parole avant elles. De même, la délégation a relevé que d'autres délégations s'étaient exprimées sur la recommandation qui était en suspens depuis 2017 concernant les voyages. Elle a souligné que, compte tenu de ce qui s'était passé l'année dernière, avec une situation difficile entraînant des déplacements réduits pour la plupart, l'OMPI aurait dû saisir l'occasion pour s'aligner sur les politiques adoptées par d'autres organisations au sein du système des Nations Unies.

116. Le Secrétariat a remercié les délégations de leurs diverses observations. En réponse aux déclarations faites par les délégations, le Secrétariat a noté que plusieurs délégations ont fait

référence aux recommandations des chefs de Secrétariat. Le Secrétariat a souligné que l'OCIS supervise la mise en œuvre par le Secrétariat des recommandations adressées aux chefs de Secrétariat, et qu'il y était fait référence dans le document figurant à l'annexe II du rapport et que le président de l'OCIS pouvait le confirmer aux États membres. Le Secrétariat a répondu en indiquant que la recommandation du CCI sur les voyages avait été acceptée et qu'elle allait être reprise par le nouveau Directeur général afin de régler la question des voyages en première classe du chef de Secrétariat, qui était le seul élément de la recommandation en suspens. En ce qui concernait la question de la recommandation en suspens soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique, elle se rapportait à la recommandation n° 10, plutôt qu'à la recommandation n° 3, et des éclaircissements seraient fournis sur cette recommandation par la cheffe du Bureau de la déontologie. Le Secrétariat a abordé les questions de cybersécurité soulevées par les délégations de la Chine, de la Fédération de Russie, du Canada et du Mexique. Le Secrétariat a pris acte de l'observation de la délégation de la Chine concernant l'importance de la sécurité des données au moment où l'OMPI passe à l'informatique dans le nuage et le Secrétariat a indiqué que cette question était très sérieusement prise en considération par le Secrétariat. Il a été souligné qu'un certain nombre de mesures avaient été prises en considération afin de garantir la cybersécurité et que des contrôles internes seraient inclus lorsque l'organisation envisagerait d'utiliser les services d'informatique en nuage. Le Secrétariat a indiqué que l'OMPI avait évalué, par l'intermédiaire de parties indépendantes, que la sécurité des fournisseurs de services dans le nuage était beaucoup plus élevée que ce que l'OMPI pouvait fournir en interne et que, par conséquent, l'Organisation gagnerait à passer à l'informatique en nuage en termes d'utilisation de certaines fonctionnalités avancées de la cybersécurité. Il a également été indiqué qu'il s'agit d'un certain nombre de contrôles internes concernant les politiques, notamment la politique d'hébergement des services en nuage qui régit l'utilisation de l'informatique en nuage au sein de l'OMPI. En outre, le Secrétariat a souligné que tous les fournisseurs de services externes font l'objet d'une évaluation des risques avant que l'OMPI ne signe un contrat avec eux. Le Secrétariat a fait remarquer que les contrôles internes existants étaient déjà assez efficaces et avaient été utilisés assez largement au sein de l'Organisation. En ce qui concernait les questions soulevées par les délégations de la Fédération de Russie et du Mexique sur l'importance de l'audit de cybersécurité en cours dans le système des Nations Unies, qui comprenait un examen des politiques et des pratiques en matière de cybersécurité, le Secrétariat a reconnu que cela revêtait certainement une grande importance pour l'OMPI et que l'Organisation participait activement à cet examen. Le Secrétariat a indiqué qu'il souhaitait apporter des éclaircissements sur la question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique au sujet de la recommandation n° 10. Il a souligné qu'il était extrêmement important que le Bureau de la déontologie organise des formations et que cela resterait l'une des principales activités qui continueraient à être menées de manière intensive par divers moyens. Le Secrétariat a souligné que la pandémie de COVID-19 avait érodé de nombreux plans de formation et que, par conséquent, les objectifs n'avaient pas été complètement atteints, ce qui était la principale raison pour laquelle les activités ne se déroulaient pas comme prévu. Le Secrétariat a indiqué que le Bureau de la déontologie cherchait des moyens de dispenser une formation efficace, conscient du fait qu'il y avait eu un épuisement de Skype et une fatigue de Zoom, comme de différentes méthodes pour atteindre le public, y compris le coaching individuel. Le Secrétariat a rassuré les délégations sur le fait que les recommandations adressées aux chefs de Secrétariat sont examinées par l'OCIS et que cela avait été fait à leur dernière réunion. Le Secrétariat a souligné que les recommandations qui ont été adressées aux organes délibérants figurent en annexe, et a fait remarquer que le nombre de recommandations adressées aux organes délibérants était assez faible. Il a fait remarquer qu'il y en avait deux, dont l'une était nouvelle depuis la dernière période. Le Secrétariat a fait remarquer qu'en ce qui concernait les recommandations adressées aux chefs de Secrétariat, elles étaient au nombre de 12, dont quatre nouvelles. Il a indiqué que l'OMPI n'en comptait que huit en suspens et que celles-ci seraient probablement closes au cours de la période à venir.

117. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'elle souhaitait saisir l'occasion et profiter de la présence de la cheffe du Bureau de la déontologie pour donner suite à une question qu'elle avait posée précédemment au titre du point de l'ordre du jour concernant le rapport de l'OCIS et qui avait également été soulevée lors de l'examen des recommandations du CCI. La délégation a souligné qu'elle souhaiterait en savoir un peu plus sur l'état d'avancement de la révision et de la mise à jour de la Politique de protection contre les représailles. Elle a fait observer que plusieurs années s'étaient écoulées depuis la dernière révision du document et qu'il serait très utile de connaître l'état d'avancement des travaux.

118. Le Secrétariat a informé le PBC que la question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique relative à la déontologie figurait au point de l'ordre du jour du Comité de coordination et non du PBC et que, par conséquent, les questions et suggestions seraient traitées en détail lors de la session du Comité de coordination. Le Secrétariat a informé le président qu'il souhaitait apporter des éclaircissements sur les questions soulevées par les délégations du Canada et de la Chine concernant les recommandations relatives à l'informatique en nuage, les aspects de gestion financière et la maîtrise des coûts. Le Secrétariat a indiqué qu'il reconnaissait qu'avec les nouvelles technologies, telles que le nuage public, le cadre opérationnel financier pourrait devoir être ajusté et, dans le cas de l'informatique en nuage, cela avait déjà été fait. Le cadre s'appuyait sur des cycles trimestriels et un suivi continu. Au début de chaque cycle, une évaluation des coûts est menée et une demande d'usage de nuage est établie pour le trimestre suivant. À mesure que le cycle progresse, des rapports quotidiens permettent de contrôler régulièrement les montants réels. En outre, les factures mensuelles du fournisseur de services d'informatique en nuage sont comparées aux montants estimés. En outre, le Secrétariat a indiqué que des ajustements trimestriels basés sur les dépenses réelles sont effectués pour affiner les estimations et les bases de référence utilisées dans les cycles suivants. Le Secrétariat a indiqué qu'ils effectuaient des achats en gros lorsque cela était possible. Des économies d'échelle ont été réalisées lorsqu'au niveau organisationnel, si les produits ou services étaient achetés en gros au préalable, l'OMPI bénéficiait de remises importantes. Le Secrétariat a souligné qu'en ce qui concernait les mesures de limitation des coûts de l'informatique en nuage qui avaient été mises en place, l'OMPI utilisait des mécanismes intégrés dans la plateforme qui comprenaient des alertes et des déclencheurs dans les cas où un composant pouvait atteindre un seuil prédéfini. En outre, le Secrétariat a commencé à introduire de nouvelles capacités d'opérations financières (FinOps) au sein de l'Organisation. Il s'agissait d'un processus opérationnel, technique et financier dans le cadre duquel l'architecture et les coûts permanents sont examinés et les possibilités de contenir les coûts sont recensées au niveau institutionnel. Une autre mesure de limitation des coûts est l'utilisation stratégique des fonctionnalités à la demande dans le nuage. Cette solution présentait un avantage par rapport à l'alternative sur site, dont l'infrastructure serait souvent inutilisée la nuit ou le week-end. En outre, le Secrétariat a souligné que dans l'environnement à proprement parler, les informations étaient d'une grande granularité et pouvaient être marquées pour être utilisées en fonction du domaine d'activité qui consommait ces ressources dans le nuage. Tout cela était automatiquement mis à jour, maintenu accessible et partagé par toutes les parties prenantes au sein de l'Organisation. Le Secrétariat a souligné que l'utilisation accrue des services d'informatique en nuage avait pour effet d'améliorer la transparence grâce à la granularité des informations sur les coûts et les possibilités de maîtrise des coûts.

119. Le président a résumé les débats des délégations et a relevé une fois de plus que toutes les interventions voulaient au moins inspirer le travail et la gestion conjointe de l'OMPI, notamment en ce qui concernait les résultats du rapport qui avait été présenté. Les délégations ont exprimé le souhait de continuer à aller de l'avant, d'améliorer les méthodes de travail et d'améliorer les méthodes de supervision. Le président a souligné qu'à propos de l'audit, la COVID-19 s'était imposée au sein de l'OMPI, avec de nouvelles conditions de travail, et qu'au niveau bilatéral, multilatéral, ces conditions apportaient des éléments positifs qui pouvaient être retirés de la situation. En ce qui concernait le financement, le président a noté

qu'avec la baisse du trafic aérien, la pandémie avait légèrement modifié la technologie de l'information pour lui donner un rôle très important dans une telle situation. Le président a souligné que la technologie et la sécurité de la technologie, comme l'ont fait observer les délégations, étaient importantes car ces outils informatiques, et en particulier l'intelligence artificielle, pouvaient être utilisés pour la formation à distance, ce qui aiderait les chercheurs, les créateurs et les personnes du monde entier ayant besoin de ces outils. Ces outils aidaient l'Organisation à faire un grand bond en avant. En ce qui concernait les observations de la cheffe du Bureau de la déontologie sur les repréailles, le président a relevé que le Secrétariat avait déclaré qu'il reviendrait sur cette question lors de la session du Comité de coordination. Le président a remercié le Secrétariat pour son engagement à revenir sur la question auprès des États membres au sein du Comité de coordination, ce qui permettrait de clarifier la question et de répondre aux attentes des délégations sur ce point.

120. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

121. Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/31/5);
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports
 - JIU/REP/2019/9 (recommandation n° 2);
 - JIU/REP/2019/6 (recommandations n^{os} 2, 3, 5 et 7);
 - JIU/REP/2019/5 (recommandation n° 2);
 - JIU/REP/2019/4 (recommandation n° 1);
 - JIU/REP/2019/2 (recommandation n° 4); telles qu'elles figurent dans ledit rapport;
- iii) a pris note du fait que l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 6 du rapport JIU/REP/2019/6 était "en cours";
- iv) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2018-2019

122. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/6.

123. Le président a ouvert le point 8 de l'ordre du jour, Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019, et a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

124. Le Secrétariat a expliqué que le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 fournissait une évaluation complète et transparente de l'exécution financière et programmatique au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Le rapport sur la performance de l'OMPI avait été établi conformément à l'article 2.14 et 2.14bis du Règlement financier et de son règlement d'exécution, approuvé par les assemblées en octobre 2017. Le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 était un rapport de fin d'exercice biennal qui évaluait les progrès accomplis ou la réalisation des résultats escomptés, tels que mesurés au moyen des indicateurs d'exécution et avec les ressources approuvées dans le Programme et budget 2018-2019. Sur la base de l'évaluation des données de performance pour l'exercice biennal 2018-2019 pour chacune des 484 évaluations des indicateurs d'exécution : 357 ont été

entièrement atteints, soit 74%; 35 ont été partiellement atteints, soit 7%; 59 n'ont pas été atteints, soit 12%; 24 n'étaient pas accessibles, soit 5%; et 9 ont été abandonnés, soit 2%. Par souci de lisibilité et afin de réduire la longueur du document, les tableaux détaillés des données de performance pour chaque programme étaient fournis par des hyperliens et des codes QR. Les codes QR visaient à faciliter l'accès aux informations à l'aide d'appareils mobiles. Les codes QR étaient accessibles via l'appareil photo d'un téléphone mobile. Cette nouvelle fonctionnalité mettait davantage en évidence le résumé des réalisations dans le cadre des tableaux de bord améliorés des objectifs stratégiques tout en garantissant au lecteur qu'il ne perdrait pas d'informations. Le rapport de validation de la DSI sur le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 contribuait à garantir la fiabilité et l'authenticité du rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019.

125. La délégation du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé ce rapport complet et s'est félicitée des efforts supplémentaires déployés pour rationaliser et améliorer les rapports dans ce domaine. Les tableaux de bord des objectifs stratégiques, les améliorations apportées au rapport sur la situation des fonds fiduciaires et l'inclusion d'une vue d'ensemble des performances par résultat escompté se révélaient particulièrement utiles. Ce type de rapport avait permis aux États membres d'obtenir une évaluation complète des progrès des programmes par rapport aux objectifs, un indicateur important de l'optimisation des ressources. Le groupe s'est félicité du résultat financier extrêmement positif de l'exercice 2018-2019, qui dépassait largement les recettes prévues. Ce résultat était largement attribuable aux recettes tirées des taxes et confirmait le rôle important que jouaient les systèmes d'enregistrement de l'OMPI en tant qu'épine dorsale financière de l'Organisation. Le groupe a toutefois fait remarquer que le nombre de demandes dans le cadre du système de La Haye était inférieur de 18,5% à l'estimation de l'exercice biennal 2018-2019. Le groupe a appelé de ses vœux de nouvelles adhésions au système de La Haye afin d'en assurer la portée mondiale. Le groupe a rappelé que le principal moteur des recettes de l'OMPI était l'activité de dépôt de demandes de propriété intellectuelle par l'intermédiaire des services de l'OMPI, qui dépendait à son tour de l'économie mondiale. La pandémie de COVID-19 aurait sans aucun doute des répercussions importantes sur cette demande, et le groupe a appelé l'OMPI à poursuivre sa gestion prudente et efficace afin d'atténuer toute incidence négative au cours de l'exercice biennal actuel et au-delà. En ce qui concernait les résultats des programmes, le groupe a relevé que 73% des indicateurs d'exécution pleinement atteints représentaient une performance généralement bonne. Il a toutefois encouragé à s'engager davantage pour atteindre un pourcentage plus élevé de ces évaluations des indicateurs d'exécution. Le groupe s'est félicité des résultats obtenus dans le cadre des objectifs stratégiques II et IV. Les efforts déployés par le Secrétariat avaient sans aucun doute contribué à la performance financière positive de l'exercice biennal 2018-2019. Comme indiqué précédemment, le groupe a encouragé le Secrétariat à accorder une attention particulière aux objectifs stratégiques pendant l'exercice biennal en cours et au-delà. Compte tenu des répercussions possibles de la pandémie de COVID-19 sur la demande de ces services, il était conseillé d'examiner attentivement le bon fonctionnement des systèmes informatiques, qui seraient précieux pour assurer un service de qualité et en temps utile. Le groupe a ensuite attiré l'attention sur les objectifs stratégiques III et VII, pour lesquels un nombre important d'indicateurs d'exécution ont été partiellement atteints ou n'ont pas été atteints. En ce qui concernait l'objectif stratégique VII, le groupe a pris note des progrès réalisés par WIPO Re:Search, WIPO GREEN et le Consortium pour des livres accessibles au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Faisant remarquer que WIPO Re:Search avait réussi à augmenter le nombre de ses membres, le groupe s'est interrogé sur la viabilité future, alors que l'attention mondiale se portait de plus en plus sur la lutte contre la pandémie de COVID-19. Il pourrait être utile d'examiner comment les enseignements tirés de cette initiative pourraient être utilisés pour soutenir également la recherche sur la COVID-19. Le groupe a félicité l'OMPI pour ses excellents résultats concernant l'objectif stratégique VI, un domaine important dans lequel tous les résultats escomptés ont été pleinement atteints. Pour conclure, le groupe a reconnu les résultats financiers et programmatiques positifs de l'OMPI au cours de l'exercice

biennal 2018-2019 et, bien que la pandémie de COVID-19 puisse présenter des défis particuliers pour l'avenir, le groupe a encouragé le Secrétariat à faire de son mieux afin de poursuivre ces tendances.

126. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat pour le rapport. Le groupe a été heureux de constater les rapports financiers positifs et le bénéfice pour l'exercice biennal 2018-2019. Le groupe a attiré l'attention sur le mécanisme des ressources informatiques fonctionnelles, qui permettrait de travailler à une plus grande capacité et d'accroître l'efficacité et la qualité globale des services. Il a salué l'accélération des systèmes au sein du système de Madrid. Le groupe a noté avec plaisir la croissance des demandes dans le cadre du système de La Haye et la création d'une nouvelle interface pour les liens électroniques avec le Bureau international. Il estimait que cela entraînerait une dynamique positive du système mondial, avec notamment l'adhésion d'un plus grand nombre de pays aux traités de l'OMPI. Le groupe a mentionné l'importance de l'acte de Genève, de l'Arrangement de Lisbonne, des projets de l'OMPI et de l'apprentissage à distance, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, en accord avec les inventeurs et en incluant également les interactions avec les universités et les gouvernements. Le groupe estimait que l'intégration des technologies les plus récentes en matière de traduction et l'utilisation de programmes d'intelligence artificielle constituaient un élément important. Le groupe a appuyé l'orientation de l'OMPI en ce qui concernait l'utilisation accrue des technologies et l'informatisation.

127. La délégation de la Lettonie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour la préparation du rapport et s'est félicitée de la présentation exhaustive du rapport et de l'introduction des codes QR. Le groupe s'est félicité des excellents résultats financiers de l'exercice biennal 2018-2019 et a félicité le Secrétariat à cet égard. Les résultats escomptés des neuf objectifs stratégiques variaient de l'un à l'autre, mais dans l'ensemble, les résultats obtenus répondaient aux attentes du groupe. Le groupe a noté avec satisfaction que 73% des 484 indicateurs d'exécution avaient été pleinement atteints. Le groupe s'est félicité de ce que presque tous les indicateurs d'exécution des résultats escomptés au titre du programme 10 (Pays en transition et pays développés) avaient été pleinement atteints. Le groupe a conclu en saluant l'excellent travail du Secrétariat.

128. La délégation de la Chine a rendu hommage au Secrétariat pour la préparation du rapport. La délégation a déclaré qu'elle était généralement satisfaite des résultats opérationnels et des performances de l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Elle a pris note du fait que le rapport introduisait des innovations en matière de format, notamment l'inclusion pour la première fois de l'aperçu des performances par résultat escompté et l'introduction d'une nouvelle section sur les points saillants du Plan d'action pour le développement. La délégation a appuyé cette pratique, qui permettrait aux États membres d'avoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre des plans stratégiques de l'OMPI et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Elle a fait remarquer que le rapport fournissait pour la première fois les tableaux détaillés des données de performance pour chaque programme par le biais d'hyperliens et de codes QR. La délégation estimait que les efforts déployés par le Secrétariat pour réduire la longueur du document devaient être encouragés, mais elle a noté en outre que les moyens utilisés pour les hyperliens pourraient empêcher les États membres de lire directement et clairement les données détaillées sur les performances. La délégation a ensuite saisi l'occasion pour exprimer son opinion sur quelques aspects du document. Elle a déclaré que les pages 7 et 35 indiquaient que le nombre de demandes dans le cadre du système de La Haye pour l'exercice biennal était inférieur à l'estimation de 2018-2019, principalement en raison du retard de l'adhésion de la Chine. La délégation a précisé que la Chine avait entretenu une bonne communication avec le Secrétariat sur son adhésion à l'Arrangement de La Haye au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Elle a fait remarquer qu'à l'époque, la Chine avait progressé de manière positive dans son adhésion à l'accord de La Haye. Les services compétents avaient engagé des procédures juridiques

internes et la Chine s'efforceraient de les achever dans les meilleurs délais. La délégation a déclaré que la Chine était le pays, au monde, qui avait déposé le plus grand nombre de dessins et modèles industriels. Elle s'est dite convaincue que davantage d'idées, de dessins et de produits innovants chinois seraient commercialisés dans le monde entier après l'adhésion à l'accord de La Haye. La délégation a souligné que, bien que la Chine n'ait pas encore adhéré au système en 2019, 633 dessins et modèles figuraient dans les demandes selon le système de La Haye émanant de la Chine, soit une augmentation de 110,5% par rapport à l'année précédente, ce qui la plaçait au neuvième rang mondial. La délégation a souligné que la page 37 indiquait que le nombre de codes de pays en position dominante au niveau supérieur dans les domaines .cn et .中国, pour lesquels l'OMPI fournissait des services de règlement des litiges, était passé à 78. La délégation a exprimé sa gratitude au Bureau de l'OMPI en Chine pour sa contribution positive à la promotion du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI afin qu'il devienne la seule entité non chinoise à fournir des services de solution de noms de domaine pour les domaines de premier niveau (ccTLD) des codes de pays .cn et .中国. La délégation a relevé que le rapport mettait à jour et révisait les données de performance relatives au programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs). Il a été relevé que le rapport avait révisé les données de performance concernant le trafic vers les sites Web des bureaux extérieurs de l'OMPI en incluant le trafic vers toutes les pages du site Web des bureaux extérieurs pour toutes les langues disponibles. Le pourcentage de demandes de renseignements traitées par le Bureau de l'OMPI en Chine dans les 24 heures en 2018 a été mis à jour pour inclure les demandes de renseignements par téléphone et par courrier électronique afin de s'aligner sur la méthodologie utilisée par les autres bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation a apprécié et encouragé cette pratique, qui reflétait l'attitude factuelle du Secrétariat. Elle a fait remarquer que, par rapport à 2018, la productivité des formalités d'examen du système du PCT et la productivité de l'examen du système de Madrid ont toutes deux augmenté en 2019. En outre, le coût moyen du traitement des dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés dans le système de La Haye avait fortement diminué. La délégation a salué les bons résultats obtenus dans le fonctionnement des trois services de propriété intellectuelle de l'OMPI. Elle s'est félicitée de l'introduction du rapport sur la situation des fonds fiduciaires à l'annexe XII du rapport. La délégation a énormément apprécié l'assistance fournie par les services compétents de l'OMPI dans le cadre de la coopération du Fonds fiduciaire chinois et a fait remarquer qu'elle continuerait à utiliser son Fonds fiduciaire pour soutenir l'OMPI dans divers domaines, notamment l'innovation et la promotion du développement équilibré des rôles mondiaux en matière de propriété intellectuelle par le biais de diverses coopérations. Enfin, la délégation a pris note des progrès réalisés dans le cadre de la Plateforme résiliente et sécurisée du PCT - Phase I. L'amélioration de la résilience du PCT était importante pour toutes les parties prenantes, y compris les déposants, les offices de brevets et l'OMPI. La délégation appuyait sans réserve l'OMPI pour protéger le réseau hautement confidentiel qui comprenait les données des déposants mondiaux du PCT, en utilisant des solutions de haute sécurité et de ségrégation. La délégation a pris note du projet de l'OMPI d'introduire la technologie de l'informatique en nuage pour accroître la résilience des services du PCT, mais a souligné que, outre leurs avantages, les technologies de l'informatique en nuage pouvaient éventuellement entraîner certains risques pour la sécurité des données. La délégation espérait que l'OMPI pourrait examiner de manière approfondie le fait que les données du PCT comportaient une grande quantité d'informations sur les brevets avant publication. Elle a souligné que ces données devraient être classées comme des données technologiques et commerciales et devraient être strictement confidentielles, car elles étaient étroitement liées à l'intérêt technologique et commercial important des déposants et clients mondiaux du PCT. La délégation a indiqué pour conclure que l'OMPI devait prendre des mesures concrètes pour garantir la sécurité absolue des données sensibles du PCT, en particulier les données de prépublication, tant dans les phases de conception que de mise en œuvre de ce projet.

129. La délégation du Zimbabwe, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, s'est dite satisfaite du rapport et a salué l'augmentation de l'excédent d'environ 140 millions de francs suisses. Le groupe a salué les rapports financiers positifs pour l'exercice biennal 2018-2019. Il a relevé que les dépenses liées au développement étaient inférieures de 4% aux estimations, et a demandé instamment qu'il en soit tenu compte à l'avenir, car le Plan d'action pour le développement était essentiel pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Le groupe a relevé qu'une section était dédiée aux informations essentielles concernant le Plan d'action pour le développement et a souligné l'absence d'analyse quantitative du suivi de la relation entre les recommandations du Plan d'action pour le développement et ces activités, avant de recommander qu'elle soit abordée à l'avenir. À la lumière de la COVID-2019, il pourrait s'avérer nécessaire pour les gestionnaires de programmes de décrire comment les programmes s'étaient adaptés pour répondre aux difficultés actuelles.

130. La délégation de la Tunisie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a pris note du document et a remercié le Secrétariat pour les informations détaillées et la présentation exhaustive, qui permettaient de faire le point sur les travaux entrepris par l'Organisation au cours de la période 2018-2019. La délégation a en outre relevé que le rapport montrait que la situation financière était stable et que des progrès avaient été réalisés par rapport aux indicateurs clés de performance. Elle a noté avec satisfaction qu'au cours de l'exercice biennal précédent, les performances de l'Organisation avaient été assez bonnes, dans la mesure où 75% des indicateurs clés de performance avaient été atteints. Un grand nombre de résultats importants avaient été obtenus par rapport aux objectifs stratégiques. La délégation a précisé que des informations avaient été fournies concernant les efforts déployés en faveur du développement durable et qu'il s'agissait d'un suivi des engagements pris par le Secrétariat lors de la session précédente. Elle a souligné sa satisfaction à l'égard des efforts déployés pour l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) et du programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI). La délégation tenait à ce que ces programmes puissent continuer à faire partie des activités de l'OMPI. Elle a déclaré qu'elle aimerait comprendre les répercussions de la COVID-19 sur les travaux futurs de l'Organisation, car elle voyait d'éventuels effets négatifs et certains risques pour l'Organisation, ainsi que l'avait indiqué la délégation du Royaume-Uni.

131. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est dite reconnaissante de la préparation et la présentation du rapport et s'est réjouie des améliorations du rapport sur la performance de l'OMPI 2018-2019 grâce à la refonte des tableaux de bord des objectifs stratégiques et à l'aperçu des performances par résultat escompté. La délégation a relevé avec satisfaction les performances financières et programmatiques positives de l'Organisation en vue d'atteindre les résultats escomptés pour l'exercice biennal 2018-2019. En ce qui concernait le programme 32 (Système de Lisbonne), la délégation s'est félicitée que les mesures d'atténuation aient contribué au dépôt de six instruments d'adhésion à l'acte de Genève, ce qui a permis son entrée en vigueur en février 2020. La délégation a toutefois regretté que le transfert des ressources au sein du programme pour atténuer le risque ait entraîné le report d'autres activités, ce qui avait eu un impact négatif sur la réalisation de certains objectifs de performance liés à l'automatisation accrue du service d'enregistrement de Lisbonne. La délégation a notamment rappelé que l'amélioration du fonctionnement du service d'enregistrement de Lisbonne, y compris les processus et procédures électroniques, n'avait pas encore eu lieu. Elle attendait avec impatience les améliorations informatiques du système de Lisbonne afin de répondre aux nouvelles exigences de l'acte de Genève et d'améliorer la productivité et les niveaux de service grâce à l'extension de la couverture géographique du système de Lisbonne. Concernant le programme 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques), la délégation a regretté que les progrès des activités normatives sur la propriété intellectuelle et les indications géographiques, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, tel

que convenu par les États membres, n'aient pas été possibles en raison du report de la session du comité intergouvernemental (IGC) causé par la pandémie mondiale.

132. La délégation de la République de Corée a félicité le président et les deux vice-présidents pour leur élection et s'est dite confiante que la session du PBC serait constructive et réussie sous la direction compétente du président. La délégation a remercié le Secrétariat pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour préparer et organiser la réunion, ainsi que le sous-directeur général, M. Sundaram, pour son dévouement sans faille durant ces dernières années, en lui souhaitant tout le succès possible dans ses futurs projets. En ce qui concernait l'objectif stratégique II, la délégation a relevé qu'un nombre de demandes plus élevé que prévu avait été reçu de nombreux États membres, dont la République de Corée, l'Italie et les États-Unis d'Amérique au cours de l'exercice biennal 2018-2019. En outre, la délégation a souligné que, selon la Revue annuelle du système de La Haye en 2020, le nombre de demandes de dessins ou modèles déposées par des déposants coréens avait augmenté de 77,1%, et que, par conséquent, la République de Corée se classait au deuxième rang des utilisateurs du système de La Haye en 2019. La délégation estimait qu'il était temps pour le Secrétariat de l'OMPI et les membres de l'Union de La Haye d'examiner la marche à suivre, à savoir comment rendre le système de La Haye plus convivial et accroître l'admission de nouvelles langues de dépôt. En ce qui concernait l'objectif stratégique III, la délégation a fait remarquer que le programme d'apprentissage à distance a continué à se développer en 2018-2019, et que la version adaptée par les offices de propriété intellectuelle des cours généraux d'apprentissage à distance a attiré 56% des participants. La délégation a noté qu'un accord avait été conclu entre l'OMPI et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) pour mettre en œuvre divers nouveaux projets avec le soutien du Fonds fiduciaire coréen. À noter que pour remédier au nombre limité de cours d'apprentissage à distance de l'Académie de l'OMPI disponibles en coréen, l'OMPI et le KIPO avaient convenu de traduire en coréen les cours les plus populaires de l'Académie de l'OMPI. La priorité initiale serait accordée aux cours sur les brevets, les marques, les dessins industriels et les indications géographiques. En raison de la pandémie de COVID-19, la République de Corée s'attendait à ce que la demande de programmes d'apprentissage à distance augmente encore à l'avenir, et qu'elle continuerait à faire des efforts pour répondre activement à cette demande. La délégation a en outre fait remarquer que le nombre de diplômés des programmes de cours conjoints de niveau master de l'OMPI était passé de 158 en 2017 à 217 en 2019. La délégation a en outre fait remarquer que l'un des nouveaux programmes de niveau master, intitulé "Propriété intellectuelle et développement", avait été géré par l'École de politique et de gestion publiques de l'Institut coréen de développement (KDI). Ce nouveau programme s'appuyait sur le protocole d'accord signé par le Directeur général de l'OMPI et le commissaire du KIPO lors de la visite du Directeur général de l'OMPI en République de Corée en 2019. Ce programme est devenu pleinement opérationnel en 2020 et avait été mené sur une plateforme en ligne. La délégation a déclaré que la satisfaction des étudiants participants était très élevée. Malgré la pandémie de COVID-19, ce programme continuera à fonctionner normalement en 2021 et, par conséquent, la délégation a demandé aux États membres de l'OMPI de continuer à s'intéresser à ce programme afin qu'il puisse continuer à recruter de nouveaux étudiants compétents. En ce qui concernait l'objectif stratégique IX, la délégation a déclaré que le service de transfert des taxes du PCT avait déployé 43 entités participantes en 2019, ce qui a entraîné une réduction de 70% du nombre de demandes reçues par rapport à 2017. À cet égard, il a été noté que le KIPO avait signé un protocole d'accord sur le service de transfert des taxes du PCT en février 2020, et qu'il mettait en œuvre ce service depuis mars 2020. Selon l'évaluation du KIPO, l'efficacité du travail administratif lié aux services des taxes du PCT s'est considérablement améliorée grâce au service nouvellement adopté. La délégation a donc remercié le personnel de la Division des finances de l'OMPI, en particulier le directeur de la Division des finances, pour sa coopération dans la rédaction et la mise en œuvre du protocole d'accord.

133. La délégation du Japon a exprimé sa gratitude au président du PBC, au Directeur général de l'OMPI, M. Gurry, au sous-directeur général, M. Sundaram, et au Secrétariat pour leurs

efforts dévoués dans l'organisation de la réunion dans les circonstances difficiles de la pandémie de COVID-19. La délégation s'est alignée sur la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. D'emblée, la délégation a félicité le Secrétariat pour les efforts considérables qu'il a déployés afin de préparer la version détaillée du rapport sur la performance de l'OMPI pour la trente et unième session du PBC. En ce qui concernait le programme 17 (Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle), la délégation a déclaré que l'Office des brevets du Japon (JPO) avait soutenu les activités de WIPO GREEN en coopération avec le Bureau japonais de l'OMPI (WJO) en utilisant le Fonds fiduciaire du Japon. À partir de 2020, en tant que partenaire, le JPO souhaitait contribuer de manière plus proactive. Le JPO a lancé la page Web de WIPO GREEN, qui présentait les activités des partenaires japonais et s'est réjoui de travailler avec de nombreux partenaires. En outre, concernant le rapport sur la situation des fonds fiduciaires en 2019, la délégation a noté qu'il donnait une vue d'ensemble des principaux résultats obtenus dans le cadre des Fonds fiduciaires. Par exemple, la délégation a souligné que le Fonds fiduciaire du Japon avaient servi à financer une conférence organisée par l'OMPI, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et le Zimbabwe en novembre; un événement organisé conjointement par le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes de l'OMPI, le Bureau de l'OMPI au Japon, six pays arabes et le Japon en octobre; le projet pour la "Mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle" dans les pays asiatiques; et des initiatives en faveur de la propriété intellectuelle. En ce qui concernait la rapidité de traitement des demandes internationales du système de La Haye, le rapport sur la performance de l'OMPI montrait qu'il y avait du retard dans la charge de travail du processus pour 2019, en citant la transition vers le nouveau système informatique. La délégation estimait qu'il serait souhaitable que l'OMPI fournisse rapidement des informations aux utilisateurs et aux États membres en cas de problèmes graves affectant les utilisateurs, tels que des retards dans le traitement des demandes. La délégation espérait que l'OMPI prendrait des mesures pour éviter que de tels problèmes ne se reproduisent.

134. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs encouragements concernant le rapport. Il a rappelé que le rapport sur la performance de l'OMPI était un outil d'autoresponsabilisation qu'il prenait très au sérieux, notant en outre qu'il s'agissait d'un exercice de grande envergure visant à préparer le rapport biennal d'exécution global. Le Secrétariat a fait remarquer qu'il avait pleinement intégré les aspects programmatiques et financiers de la performance de l'Organisation dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019. Le Secrétariat a pris note de tous les points spécifiques et a grandement apprécié l'engagement et les encouragements des États membres sur ce sujet.

135. Le président a pris la parole et a déclaré qu'il souhaitait s'associer à l'ensemble des délégations qui avaient remercié le Secrétariat et pris note des efforts déployés en ce qui concernait la performance et le format du document. Tous reconnaissaient que la crise de la COVID-19 aurait des répercussions sur le niveau de mise en œuvre des objectifs de l'Organisation. D'une manière générale, le président a noté que les résultats obtenus par l'Organisation avaient suscité une grande satisfaction. L'OMPI avait montré qu'elle donnait l'exemple à suivre.

136. En l'absence de nouvelles observations, le Secrétariat a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

137. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 (document WO/PBC/31/6) et le Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 par la Division de la supervision interne (DSI) (WO/PBC/31/7), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI de prendre

note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes au cours de l'exercice biennal 2018-2019 dans la réalisation des résultats escomptés.

AUTRE DOCUMENT CONNEXE : APERÇU DES FINANCES ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES AU 31 JUILLET 2020

138. Les discussions se sont basées sur le document "Aperçu des finances et de la mise en œuvre des programmes au 31 juillet 2020", qui a été publié sur le site Web de la trente et unième session du PBC sous d'autres documents connexes.

139. Le président a rappelé que de nombreuses délégations avaient demandé ce document à la veille de la session du PBC, car elles souhaitaient avoir un aperçu de la situation financière de l'Organisation et des répercussions de la COVID. Le président a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

140. Le Secrétariat a rappelé que lors des réunions d'information informelles précédant le PBC, plusieurs délégations avaient demandé un aperçu des répercussions de la COVID sur la situation financière de l'Organisation et la mise en œuvre des programmes. À la demande des États membres, le Secrétariat avait préparé le document intitulé "Aperçu des finances et de la mise en œuvre des programmes au 31 juillet 2020", qui donnait un aperçu des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des programmes de l'OMPI et sur ses recettes et dépenses. Ce document avait été publié sur le site Web du PBC sous d'autres documents connexes. Malgré la crise provoquée par la COVID, au 31 juillet 2020, les recettes provenant des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle étaient toujours en bonne voie, les recettes estimées dans le programme et budget 2020-2021 atteignant 108% de leur objectif. Les dépenses avaient atteint 91% de l'objectif, les dépenses autres que les dépenses de personnel étant inférieures à ce qui aurait été prévu à cette époque de l'année. Cela était dû au fait que la pandémie de COVID-19 avait eu des répercussions plus ou moins importantes sur la mise en œuvre des activités de l'OMPI en 2020. Le document donnait un bref aperçu des répercussions par objectif stratégique. Le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020, qui serait soumis au Comité du programme et budget en 2021, fournirait le rapport financier et programmatique complet pour 2020 conformément au Règlement financier et à son règlement d'exécution. Le Secrétariat a en outre indiqué que depuis avril 2020, l'OMPI avait publié un tableau de bord de la gestion de crise en ligne qui permettait aux États membres de suivre les opérations de l'Organisation pendant la pandémie COVID-19. Le tableau de bord fournissait une mise à jour mensuelle de la demande de services de l'OMPI, ainsi que de ses recettes et dépenses.

141. La délégation du Panama, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le Secrétariat pour les informations communiquées sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les opérations et les ressources financières de l'OMPI. Le groupe a rappelé que dans sa déclaration d'ouverture, il avait déclaré qu'il souhaitait savoir s'il était possible d'apporter des modifications au budget et si le budget pouvait être modifié pour le prochain exercice biennal. Le groupe a demandé un complément d'information concernant les ressources financières qui n'ont pas été utilisées pour la participation des délégations venant de leur capitale en raison des restrictions de voyage. Le groupe estimait que les ressources inutilisées devraient être réaffectées pour financer ces délégations supplémentaires au cours du prochain cycle budgétaire. En ce qui concernait la coopération au développement, l'assistance technique et les subventions, le groupe estimait que les ressources inutilisées cette année pourraient être réaffectées afin de promouvoir et renforcer ces activités l'année suivante. En parcourant les différents documents et rapports de la session du PBC, le groupe n'a pu trouver aucune information concernant les ressources financières consacrées à la coopération au développement qui n'ont pas pu être utilisées en raison de la pandémie de COVID. Le groupe accordait une grande importance à la coopération

internationale et à l'assistance technique en tant que mesures de promotion et de développement. Il estimait que les rapports préparés par le Secrétariat devraient comporter une section spécifique sur les ressources affectées, utilisées et non utilisées dans le cadre de la coopération internationale pour chacun des programmes. En parcourant les différents documents et rapports de la session du PBC, le groupe a constaté qu'il était très difficile d'établir des informations précises concernant les ressources financières destinées à la coopération au développement qui ne pouvaient être utilisées en raison de la pandémie de COVID.

142. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir préparé l'aperçu des finances et de la mise en œuvre des programmes à la fin du mois de juillet 2020. Les circonstances sans précédent de la pandémie de COVID-19 ont contraint l'Organisation à procéder à des ajustements à tous les niveaux et dans différents domaines. Il était donc nécessaire et opportun d'analyser la situation financière de l'OMPI à la fin du mois de juillet 2020. La délégation a noté qu'entre janvier et juillet 2020, les recettes de l'Organisation n'avaient pas été affectées de manière significative par la pandémie, bien que ses dépenses aient été inférieures aux prévisions. En outre, l'incidence de la COVID-19 sur les différents objectifs stratégiques et programmes était variable. La délégation s'est félicitée que l'objectif stratégique II (Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre) et ses programmes pertinents n'avaient pas été gravement affectés. Le fonctionnement et les niveaux de productivité des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi que du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI étaient normaux. La délégation a remarqué que la pandémie avait eu des répercussions sur les travaux liés au cadre normatif international en matière de propriété intellectuelle et à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, y compris l'IGC. Pour s'adapter à cette situation, la mise en œuvre du budget des programmes concernés a été ajustée. La délégation a également tenu souligner que le document ne donnait aucune explication quant à l'utilisation plus faible que prévue du budget pour les dépenses autres que le personnel pour le programme 26 (Supervision interne) au titre de l'objectif stratégique IX (Structure d'appui administratif et financier efficace). La délégation estimait que la supervision interne était principalement effectuée au sein de l'Organisation. En conséquence, les répercussions de la COVID-19 sur l'exécution du budget ont probablement été limitées. La délégation a demandé au Secrétariat de préciser les raisons de l'exécution du budget plus faible que prévue du programme 26, ainsi que les ajustements à apporter à l'avenir. Enfin, la délégation a appuyé l'économiste en chef dans la modification des modèles de prévision pour l'estimation des revenus dans le programme et budget à la lumière de la pandémie, et attendait avec intérêt de voir les prévisions actualisées à l'avenir.

143. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour avoir fourni le document en réponse aux demandes des États membres. La maladie du coronavirus avait considérablement perturbé l'économie, la santé et l'ensemble du système et de la chaîne de la propriété intellectuelle. Le groupe s'est félicité que l'OMPI ait fait preuve de résilience et mis en œuvre les procédures les plus compétentes en matière d'évaluation des risques. Le groupe a exprimé l'espoir que la récession mondiale prévue n'affecterait pas l'Organisation et a imploré le Secrétariat de mettre en œuvre, dans toute la mesure du possible, des mesures de limitation des risques. Il a souscrit aux sentiments exprimés par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le groupe s'interrogeait sur les dépenses liées aux déplacements des délégations pour assister aux réunions. Il ne comprenait pas pourquoi ce financement avait été maintenu malgré les difficultés évidentes auxquelles beaucoup, en particulier dans la région du groupe, avaient dû faire face. Si les délégations ne pouvaient pas se déplacer, le groupe voulait savoir si, lors des prochaines sessions, dans la mesure où la situation se normaliserait un jour, ces délégations obtiendraient alors un financement supplémentaire pour augmenter la participation des délégations aux assemblées de l'année suivante. Le groupe a également demandé aux chefs de programmes de lui indiquer comment ils avaient adapté leurs programmes en réponse à la COVID-19, en particulier les programmes axés sur le développement. Le groupe a également salué les programmes, tels que

l'Académie de l'OMPI, qui continuaient à voir leur présence accrue sur les plateformes en ligne. Il a demandé des informations sur l'adoption de certains de ces programmes, en particulier la présence en ligne des pays en développement, et s'il existait des indicateurs permettant de savoir si les pays en développement bénéficiaient effectivement de cette présence accrue en ligne.

144. La délégation du Brésil a fait siennes les observations formulées par la délégation du Panama, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a souligné l'importance de disposer d'informations agrégées sur les ressources consacrées aux activités liées à la coopération au développement et à l'assistance technique. Ces informations seraient de la plus haute importance pour évaluer correctement l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le programme et le budget de l'Organisation. La délégation a demandé des précisions concernant les informations contenues dans le tableau de bord de l'OMPI sur la gestion des crises, qui montraient que les systèmes d'enregistrement fonctionnaient un peu en deçà des objectifs, mais que, par ailleurs, certains revenus étaient supérieurs aux objectifs. La délégation a demandé si cela était dû à des retards.

145. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour les informations fournies et a pris note des efforts déployés par le Secrétariat afin de surmonter les conséquences négatives de la pandémie. Elle a fait remarquer que le fonctionnement des systèmes d'enregistrement internationaux restait à un niveau élevé. Elle a en outre fait observer que les États membres devaient disposer de données agrégées sur les ressources financières inutilisées, notamment en ce qui concernait le personnel et la manière dont ces ressources financières seraient réaffectées et la possibilité d'envisager d'autres méthodes de prévision. La délégation a demandé comment l'OMPI comptait aborder la pandémie de COVID-19 pendant le reste de l'année.

146. La délégation du Mexique a remercié le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés tout au long de la période de la pandémie COVID-19. Ne voulant pas répéter la question précédente posée par d'autres délégations, elle a fait remarquer qu'elle écouterait attentivement les réponses à ces questions. Elle a demandé au Secrétariat de partager les informations quotidiennes relatives au fonctionnement de l'Organisation, par exemple sur le coût de la tenue de réunions dans un format hybride. La délégation a reconnu que d'autres organisations à Genève étaient confrontées aux mêmes circonstances. Les informations fournies par le Secrétariat permettraient de mieux comprendre les coûts réels qui, selon la délégation, pourraient être plus élevés dans certains cas, mais elle reconnaissait qu'il était également possible de réaliser des économies. Elle a indiqué pour conclure qu'il n'y aurait peut-être pas d'augmentation de la présence physique avant la fin de la crise, mais qu'au moins les informations pouvaient être fournies dans l'intervalle.

147. En ce qui concernait le coût des comités et le fonctionnement quotidien de l'Organisation, le Secrétariat a expliqué que le coût de la trente et unième session du PBC avait dépassé le budget initial d'une réunion du PBC pour diverses raisons. Ces raisons étaient dues au format hybride, aux mesures d'hygiène, à un besoin élevé de support technique, à la planification et aux dispositions logistiques. Rappelant les remarques de la délégation du Mexique, le Secrétariat a expliqué que certains programmes avaient enregistré des réductions pendant que d'autres avaient connu des augmentations significatives. Les domaines qui avaient enregistré une augmentation étaient ceux du Département des technologies de l'information et de la communication en raison des besoins extrêmement élevés d'équipements techniques, d'infrastructures techniques et de mises à niveau afin de faciliter le travail à distance. Bien que le Département des technologies de l'information et de la communication ait travaillé toute la nuit pour s'assurer que le personnel de l'OMPI, tous programmes confondus, puisse travailler à distance, ce travail avait entraîné des coûts. Le Secrétariat a également expliqué que la tenue de la réunion du PBC dépendait d'une augmentation significative des besoins en matière de largeur de bande et d'infrastructure du côté du Département des technologies de l'information et de la communication, pour que les délégations aient un accès ininterrompu et fluide aux

débats de la réunion, aussi bien physiquement que virtuellement. Tout cela avait nécessité des dépenses supplémentaires. Se référant à la question sur l'utilisation des ressources posée par la délégation du Panama au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Secrétariat a expliqué que pour chaque objectif stratégique, le document énumérait les programmes et indiquait le taux d'utilisation. Le taux d'utilisation variait pour chaque programme pour différentes raisons, car le contenu des différents programmes entraînait des dépenses et les réductions des voyages ou la situation en dehors des voyages n'étaient pas les seules à avoir touché certains programmes. De nombreuses méthodes alternatives avaient été adoptées. En ce qui concernait la question de la réaffectation du budget à d'autres activités, le Secrétariat a rappelé qu'il s'agissait de la première année de l'exercice biennal 2020-2021 et qu'il était lié par le Programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021. Le Directeur général avait suivi tous les programmes et la mise en œuvre des plans de travail. L'Organisation avait alloué des fonds aux programmes qui nécessitaient des fonds pour continuer à fonctionner, mais aucun programme n'avait nécessité un montant supérieur au montant approuvé, simplement parce qu'il s'agissait encore du début de l'exercice biennal et que l'Organisation n'avait pas terminé la mise en œuvre de son programme de travail biennal. S'agissant de la question sur les prévisions de recettes, le Secrétariat a expliqué que son économiste en chef et son équipe avaient travaillé dessus. En ce qui concernait le programme 26 (Supervision interne), le Secrétariat a expliqué que la raison du faible taux d'utilisation du budget pour les ressources autres que les ressources humaines était qu'il avait été difficile pour la DSI de faire appel aux contractants externes auxquels elle faisait normalement appel pour ses audits et évaluations au cours du premier semestre de l'année. Toutefois, comme l'avait expliqué le vérificateur interne la veille, la mise en œuvre du plan de travail de la DSI était en bonne voie et les engagements de la DSI montraient qu'elle avait déjà engagé de nombreux experts externes dont elle avait besoin pour achever son plan de travail pour 2020. Rappelant ses remarques antérieures dans la présentation du document, le Secrétariat a expliqué que toutes les répercussions de la COVID-19 seraient présentées dans le rapport de performance de l'OMPI en 2020. Le Secrétariat, rappelant aux délégations le mécanisme général de gestion financière, a expliqué qu'un budget avait été approuvé pour l'exercice biennal et qu'à la fin de la première année de l'exercice, si des fonds avaient été inutilisés, ils étaient reportés dans les programmes de l'année suivante selon les besoins. Ce n'était qu'à la fin de l'exercice biennal que ces ressources inutilisées étaient automatiquement versées dans les réserves de l'Organisation. Se référant aux remarques de plusieurs délégations sur les effets potentiels que subirait le prochain programme et budget, le Secrétariat a fait remarquer que la situation actuelle et toute tendance persistante seraient prises en considération dans l'élaboration du prochain programme et budget. Le Secrétariat a demandé une pause de cinq minutes pour consulter ses collègues afin de fournir des informations plus détaillées aux délégations.

148. En réponse à la question posée par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains sur la manière dont l'Organisation avait géré la situation et les activités dans les pays en développement avec la COVID-19, le vice-directeur général du Secteur du développement a déclaré que la plupart, mais pas toutes les activités qui se déroulaient auparavant en face à face, étaient passées en mode virtuel. Il a en outre expliqué que certains pays avaient spécifiquement demandé au Secrétariat de reporter des activités au lieu d'essayer de les réaliser virtuellement. En ce qui concernait le nombre d'activités, il y avait eu plus d'activités pendant la période de confinement que pendant la même période l'année dernière. Cela s'expliquait par le fait que l'organisation de réunions virtuelles était moins complexe et moins coûteuse, mais celle-ci n'avait pas forcément le même niveau d'impact. Cette question serait probablement abordée l'année suivante. Donnant l'exemple de ce qui avait été fait dans la région des pays d'Asie et du Pacifique, le Secrétariat a expliqué qu'il y avait auparavant deux ou trois réunions politiques par an. Cette année, les réunions avaient été beaucoup plus nombreuses et avaient duré une semaine entière. Les fuseaux horaires avaient constitué le principal, car ces réunions commençaient à 18h30, en fin d'après-midi dans certains pays. Le vice-directeur général a souligné que le décalage horaire était le principal problème. En même

temps, des efforts avaient été faits pour continuer à réaliser ou à achever des programmes dont les phases initiales pouvaient être exécutées virtuellement. C'était le cas des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, pour lesquelles le Secrétariat avait continué à identifier des experts compétents pour lancer le projet correspondant. Certains d'entre eux avaient déjà été mis en œuvre. En ce qui concernait l'utilisation des ressources financières, les dépenses de personnel n'avaient pas changé par rapport aux années précédentes. Les dépenses autres que les dépenses de personnel avaient naturellement diminué, car le coût des activités virtuelles était nettement inférieur.

149. Le vice-directeur général du Secteur des brevets et de la technologie a expliqué que pendant la crise de COVID, le secteur avait pris ses responsabilités très au sérieux et, en conséquence, avait atteint ou dépassé les normes antérieures pour assurer le renforcement des capacités, l'assistance technique aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition. Dans le programme 1 (Division du droit des brevets), la section dédiée aux conseils en matière de législation et de politique a continué à fonctionner pendant la crise de la COVID avec une productivité de 100%. Ses activités, qui consistaient généralement à aider les États membres à rédiger ou à réviser leur législation en matière de brevets, à préparer ou à réviser les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle ou de brevets, s'étaient poursuivies sans avoir été affectées par la crise de la COVID. En outre, un certain nombre de programmes avaient été lancés pour tenter de mieux répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés dans ces circonstances inhabituelles. Par exemple, un projet pilote pour un programme international de rédaction de brevets, qui s'était tenu au Mexique et à Sri Lanka, avait très bien fonctionné et il était prévu d'ajouter d'autres pays en développement, les moins avancés et les pays à économie en transition au programme international de rédaction de brevets en 2021. De même, le programme d'assistance aux inventeurs, qui associait les inventeurs des pays en développement et des pays les moins avancés à des cabinets d'avocats dans leur propre pays ou dans d'autres pays du monde, fonctionnait depuis des années. Ce programme mettait en relation ces inventeurs avec des juristes qui étaient prêts à les aider à faire passer leurs idées par le système des brevets en vue de la délivrance d'un brevet. Pendant la de crise de la COVID-19, le Pérou avait été ajouté au programme d'assistance aux inventeurs. De même, une série de séminaires virtuels destinés aux pays en développement et aux pays les moins avancés avaient été organisés selon une approche d'apprentissage mixte. Pour le programme 5 (Le système du PCT), un grand nombre de programmes de formation et de séminaires pour les pays en développement et les pays les moins avancés étaient normalement organisés lorsque le personnel de l'OMPI se rendait dans ces pays. Cela n'avait pas été possible au cours des sept derniers mois, de sorte que la prestation de ces programmes avait eu lieu en ligne. Depuis le 17 mars 2020, date à laquelle le personnel est passé au statut de travailleur à domicile, et jusqu'au début du mois de septembre 2020, 34 événements en ligne avaient été organisés à l'intention des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition. Ces événements avaient réuni 3000 participants de 65 pays. Si l'on considérait le nombre de participants et d'activités réalisées en 2020 par rapport à 2019, l'on constatait une augmentation de 40%. Ainsi, plus d'activités avaient eu lieu en 2020 qu'en 2019 pour les pays en développement et les pays les moins avancés, malgré la COVID. Pour le programme 7 (Centre d'arbitrage et de médiation), depuis le confinement lié à la COVID, 60 événements virtuels avaient été organisés sur le Web concernant l'arbitrage, la médiation et le mécanisme de règlement des litiges régi par les principes UDRP. La moitié de ces événements, auxquels avaient participé 5000 délégués, étaient destinés aux pays en développement et aux pays les moins avancés ou en transition, notamment la Chine, le Brésil, le Mexique, l'Uruguay, la République dominicaine, le Nigéria et la Colombie, et un événement avait été organisé en partenariat avec l'Asociación Interamericana de la Propiedad Intelectual (ASIPI). Dans l'ensemble, le Secteur des brevets et de la technologie avait remarquablement bien réussi, compte tenu des circonstances, en 2020, et espérait faire mieux en 2021.

150. Le vice-directeur général du Secteur des marques et des dessins et modèles a déclaré que pendant la pandémie de COVID-19, la productivité des trois registres avait été normale et à pleine capacité. Le personnel télétravaillait depuis le tout début du confinement de l'Organisation en mars. Les systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne fonctionnaient normalement. Les services à la clientèle travaillaient comme d'habitude, tout comme les activités de promotion. Tout le travail de promotion du secteur avait été effectué par le biais de séminaires en ligne ou par d'autres moyens virtuels possibles, avec des résultats équivalents selon le retour d'information. Il avait été indiqué que, dans un avenir proche, de nouveaux membres rejoindraient les systèmes de Madrid et de Lisbonne, ainsi que le système de La Haye. Au sein du Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, le service juridique et législatif pour les pays en développement et les pays les moins avancés avait continué à travailler grâce aux excellentes performances de son personnel. En raison de la pandémie, les dépôts internationaux avaient diminué, tant dans le système de Madrid que dans celui de La Haye et de Lisbonne. Toutefois, par rapport à l'objectif prévu, les performances n'étaient pas si mauvaises par rapport aux prévisions. Il était à espérer que la situation s'améliorerait et que l'objectif serait finalement atteint. Depuis le confinement de l'Organisation, le personnel du Secteur des marques et des dessins et modèles avait été pleinement mobilisé pour faire tout son possible afin de maintenir la continuité des activités et le fonctionnement du Bureau international pour fournir un service de qualité aux clients et aux consommateurs, tant des offices nationaux que du secteur privé. Comme dans d'autres secteurs, le personnel du Secteur des marques et des dessins ou modèles était disposé à faire encore plus d'efforts pour que le fonctionnement du Bureau international continue à être harmonieux et performant afin de maintenir un service de haut niveau et de répondre aux exigences des États membres.

151. Le directeur de la Division des statistiques, notant qu'il travaillait avec l'économiste en chef, a répondu aux aspects liés au modèle de prévision des recettes. À la question posée par la délégation du Brésil concernant l'écart entre les activités de dépôt et les niveaux des recettes, le directeur a fait remarquer que, dans le rapport, les statistiques de dépôt étaient basées sur les dates de dépôt dans les offices nationaux. Le PCT et le système de Madrid exigeaient tous deux que les bureaux transmettent les demandes au Bureau international. Cette transmission pouvait prendre jusqu'à deux ou trois mois, de sorte que les statistiques par date de dépôt étaient toujours incomplètes par nature. Cela expliquait aussi pourquoi ces statistiques par date de dépôt étaient toujours inférieures à la réalité. D'autre part, le niveau des recettes était reconnu par date de publication, conformément aux normes IPSAS. L'on ne pouvait donc pas comparer directement les activités de dépôt et le niveau des recettes dans le rapport simplement parce qu'ils étaient basés sur des calendriers différents. Sur la question des prévisions soulevée par la délégation de la Fédération de Russie, le directeur a expliqué qu'il existait deux ensembles de modèles de prévision. L'un était fondé sur les tendances historiques et l'autre sur des variables externes telles que le PIB. Début de 2020, lorsque la pandémie s'est déclarée, la Division a décidé de s'appuyer davantage sur le modèle fondé sur le PIB. Le modèle fondé sur le PIB prévoyait, pour 2020, une baisse de 8% des dépôts de demandes selon le PCT et une baisse plus importante de 16% des dépôts de demandes selon le système de Madrid. Un suivi mensuel de la situation réelle par rapport à ces prévisions de base avait été réalisé. Il était surprenant de constater que, jusqu'à présent, les dépôts selon le PCT avaient connu une très forte croissance. Au cours des huit premiers mois de 2020, les dépôts selon le PCT avaient augmenté de 6% par rapport à la même période en 2019. Les dépôts selon le système de Madrid avaient enregistré une légère diminution, d'environ 2%, par rapport à la même période en 2019. De nombreux offices de propriété intellectuelle avaient engagé différents débats. Le consensus portait sur le fait que, même s'il y avait eu une forte diminution des dépôts en 2008 et 2009 en raison de la crise financière, la diminution actuelle des activités de dépôt, tant au niveau international que national, n'était pas aussi grave que la situation de 2008 et 2009. Il a ensuite précisé que l'année 2020 connaîtrait probablement, selon les prévisions, une augmentation des activités de dépôt selon le PCT et une légère baisse des activités de dépôt selon le système de Madrid. Au-delà de ce point, il serait très

difficile de prévoir ce qui se passerait en 2021. La Division continuerait à suivre de près les activités de dépôt tant au niveau national qu'international et ferait rapport à l'équipe de direction de l'OMPI.

152. Le président a déclaré que les explications fournies par les experts et les équipes du Secrétariat avaient permis de clarifier les questions et les observations des délégations.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2018-2019 ÉTABLI PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

153. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/7.

154. Le président a ouvert le point 9 de l'ordre du jour, le rapport de validation du rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 établi par la Division de la supervision interne (DSI), et a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

155. Le Secrétariat a présenté le point en expliquant que l'OMPI procède à une évaluation de l'exécution de ses programmes, conformément à un cadre d'exécution approuvé. Lors de deux derniers exercices biennaux, le rapport sur la performance de l'OMPI avait été restructuré et rationalisé de manière à inclure des informations plus détaillées et transparentes sur les questions financières et l'exécution du programme. Comme demandé par les États membres, la DSI avait procédé à une validation indépendante du rapport de performance de l'OMPI en 2018-2019 fondée sur la sélection aléatoire d'un indicateur de performance par programme. Pour la première fois, deux indicateurs d'exécution avaient été retenus pour un même programme : un pour le programme 20 (Bureaux extérieurs) et un autre pour le programme 20 (Relations extérieures et partenariats). Il s'agissait de mieux rendre compte de l'activité des bureaux extérieurs dans l'exercice de validation. L'exercice de validation, qui était la sixième validation indépendante du rapport sur la performance de l'OMPI établie par la DSI, contribuait à renforcer encore la responsabilité des résultats au sein de l'Organisation. Les objectifs de l'exercice de validation étaient les suivants : vérifier, d'une manière indépendante, la fiabilité et l'authenticité de l'information contenue dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019; assurer le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport antérieur de validation du rapport sur l'exécution du programme au moyen de preuves documentaires et autres à des fins de confirmation; et formuler des recommandations, le cas échéant, pour renforcer le cadre d'exécution. En ce qui concernait le champ d'application et la méthodologie, 32 indicateurs d'exécution au total ont été évalués dans le cadre de cet exercice de validation. La DSI a également évalué l'exactitude du code de couleurs utilisé pour rendre compte de la réalisation de l'objectif fixé pour chaque indicateur d'exécution et mené une enquête auprès de 118 chefs de programme, suppléants et autres responsables de la production de rapports sur la performance du programme. Pour résumer les principaux résultats positifs de l'exercice de validation, qui se fondaient sur un échantillon de 32 données relatives à l'exécution sélectionnées de façon aléatoire, la DSI a constaté que 31 données relatives à l'exécution (97%) ont été jugées pertinentes et utiles en 2018-2019. Cela représentait une hausse de 7% par rapport à l'exercice biennal 2016-2017 (28 données relatives à l'exécution, soit 90%). Le Secrétariat a expliqué que 30 données relatives à l'exécution (94%) ont été jugées exactes et vérifiables, contre 25 données relatives à l'exécution (81%) en 2016-2017. En outre, 31 données relatives à l'exécution (97%) ont été validées comme collectées efficacement et aisément accessibles, contre 26 données relatives à l'exécution (84%) pour l'exercice biennal précédent. Le nombre de données relatives à l'exécution ayant fait l'objet d'une auto-évaluation exacte de leur code de couleurs est passé à 32 (100%) au cours de l'exercice biennal 2018-2019, contre 26 (84%) en 2016-2017. Parmi les principales réalisations figuraient les tableaux de bord des objectifs stratégiques améliorés et repensés du rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019, qui comprenaient une vue

d'ensemble des performances par rapport aux résultats escomptés. En outre, le rapport sur la situation des fonds fiduciaires en 2019 a été réduit pour donner un aperçu des principaux résultats obtenus dans le cadre des fonds fiduciaires en 2019. Une nouvelle section consacrée aux informations essentielles concernant le Plan d'action pour le développement ainsi que des explications relatives à l'utilisation du budget avaient été consolidées au niveau organisationnel. L'amélioration des processus de gestion axée sur les résultats s'était poursuivie afin d'ancrer une culture axée sur les résultats et de renforcer le cycle de performance de l'OMPI. Parmi les mesures mises en place, l'on pouvait citer l'introduction de séances d'information systémiques pour tous les nouveaux cadres supérieurs (P5 et plus), le renforcement du contrôle des performances et du suivi des résultats et l'utilisation d'une mise en œuvre et d'une analyse renforcées des plans de travail pour éclairer la prise de décision. Un cadre de gouvernance de la gestion des programmes a été défini lors de cet exercice biennal 2018-2019. La méthodologie de gestion du portefeuille de projets du plan-cadre d'équipement a donc été améliorée. En outre, une formation complète à la gestion de projet, entièrement liée au cadre de résultats de l'OMPI, s'était poursuivie et la gestion de projet avait davantage été intégrée dans le cycle de performance de l'OMPI. La mesure de la satisfaction à l'égard des services et des activités de l'OMPI a été normalisée, ce qui avait permis, pour la première fois, de présenter les résultats sous la forme d'un solide indice global de satisfaction de la clientèle. À l'avenir, le cadre normalisé de satisfaction des clients et l'échelle équilibrée seraient appliqués à toutes les enquêtes de satisfaction des clients de l'OMPI, aux services de propriété intellectuelle, aux programmes de renforcement des capacités et partout ailleurs. Le nombre de résultats escomptés en 2018-2019 est passé à 38, contre 39 lors de l'exercice précédent. Le nombre d'indicateurs d'exécution était passé de 287 en 2016-2017 à 279 en 2018-2019 (soit huit indicateurs d'exécution en moins). L'enquête menée auprès de 118 participants avait renvoyé un taux de réponse d'environ 41%, et les résultats de l'enquête montraient que 81% des personnes interrogées avaient indiqué que le cadre de gestion axée sur les résultats avait été élaboré de manière participative et constructive, ce qui le rendait utile. Ce résultat avait augmenté par rapport aux 71% de l'exercice précédent. Le Secrétariat a indiqué que 8% des personnes interrogées estimaient que le cadre de gestion axée sur les résultats des programmes était approprié et pertinent pour les objectifs stratégiques de l'OMPI et que 82% estimaient que l'indicateur de performance était utile pour rendre compte aux États membres, contre 74% lors de l'exercice biennal précédent.

156. Le Secrétariat a indiqué que 75% des personnes interrogées ont déclaré que des informations de suivi et des données de performance actualisées pour les indicateurs d'exécution étaient régulièrement disponibles en temps utile, et 70% estimaient que les outils existants étaient utiles pour répondre aux demandes de suivi et de rapports des parties prenantes internes et externes. Enfin, 93% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête estimaient que les registres des risques permettaient de saisir les hypothèses et les risques susceptibles d'affecter la réalisation des résultats escomptés inscrits dans le programme et le budget pour l'exercice 2018-2019, soit une augmentation de 10% par rapport à l'exercice de validation précédent. Les résultats de l'enquête ont également mis en évidence les points de vue des participants sur les moyens futurs d'améliorer davantage le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation : tout d'abord, 63% des personnes interrogées ont indiqué avoir bénéficié d'un suivi et d'une assistance technique utiles au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Le taux de réponses positives avait chuté par rapport aux 67% pour l'exercice 2016-2017 et aux 88% pour l'exercice 2014-2015. Les résultats suggéraient que certains éléments de l'assistance technique visant à suivre les progrès de la gestion axée sur les résultats du programme avaient diminué par rapport aux exercices biennaux précédents. Le Secrétariat a déclaré que, si 65% des personnes interrogées indiquaient que les orientations existantes sur l'élaboration des indicateurs d'exécution étaient utiles, il faudrait tenir compte des 35% qui ignoraient ou n'étaient pas d'accord avec cette proposition. En outre, 48% des personnes interrogées, contre 33% en 2016-2017, ont indiqué ne pas avoir d'indicateurs, d'objectifs et de niveaux de référence moindres et plus SMART pour l'exercice biennal 2018-2019. Enfin, 52% des personnes interrogées, contre 54% lors de l'exercice

précédent, estimaient que la sélection de leurs indicateurs et la qualité des données s'étaient améliorées depuis le dernier exercice de validation. En outre, 50% des personnes interrogées ont indiqué qu'ils utilisaient les indicateurs d'exécution à des fins de gestion courante. L'utilisation des indicateurs d'exécution et des résultats connexes à des fins de gestion avait constitué un objectif clé de l'intégration des pratiques de gestion axée sur les résultats au sein de l'Organisation. De même, si 66% des personnes interrogées estimaient que le cadre de gestion axée sur les résultats était utile pour suivre les progrès, les succès escomptés et la prise de décision dans les programmes, 23% estimaient que l'on pouvait faire plus à cet égard. Davantage d'efforts pouvaient être déployés pour instiller l'utilité du cadre de gestion axée sur les résultats en tant qu'outil de gestion. En outre, 48% des personnes interrogées estimaient que les outils et systèmes de suivi étaient facilement accessibles aux programmes, ce qui était le cas pour 42% d'entre eux lors de l'exercice biennal 2016-2017. De même, 48% des personnes interrogées estimaient que d'autres programmes partageaient des données de suivi et de rapport utiles quand elles en avaient besoin. Ces résultats indiquent une possibilité d'améliorer encore l'information au sein de l'Organisation et, sur 10 nouveaux membres du personnel ou membres du personnel ayant été transférés à de nouvelles fonctions, quatre estimaient qu'ils n'avaient pas été suffisamment informés de l'état des indicateurs d'exécution et des mesures connexes qui relevaient de leur responsabilité. Le Secrétariat a déclaré que, dans l'ensemble, l'exercice de validation réaffirmait le constat d'améliorations continues dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation. Davantage de données relatives à l'exécution avaient satisfait aux critères d'évaluation, et la méthode utilisée pour enregistrer les réalisations effectuées s'était améliorée par rapport au dernier exercice de validation. Pour l'avenir, la DSI encourageait les programmes à continuer à travailler avec la Division de l'exécution des programmes et du budget, afin d'évaluer leurs indicateurs d'exécution par rapport aux critères SMART, en vue de s'assurer que les indicateurs d'exécution étaient conçus de manière appropriée et liés aux résultats escomptés. De même, des efforts continus devraient être déployés en vue d'améliorer le partage au sein de l'Organisation. S'agissant des recommandations, la DSI n'a formulé aucune recommandation officielle à la suite de la validation, mais elle continuerait à suivre la mise en œuvre complète de la recommandation en suspens du précédent rapport de validation. Les principaux points soulevés dans le rapport et les résolutions proposées seraient suivis par les audits et évaluations ultérieurs prévus. L'audit et l'évaluation combinés de la gestion axée sur les résultats à l'OMPI avaient été prévus pour la deuxième moitié de l'exercice biennal 2020-2021.

157. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le directeur de la DSI pour la présentation exhaustive du rapport. Le groupe s'est montré positif en ce qui concernait l'amélioration des indicateurs sur les résultats des données, en ce qui concernait les résultats des critères SMART, ainsi que l'évaluation des indicateurs en général. En ce qui concernait l'amélioration de la présentation du rapport, le groupe estimait avoir donné ses résultats. Le groupe a suggéré de poursuivre dans la même direction en ce qui concernait la mise en œuvre complète des critères SMART dans tous les programmes. Le groupe voyait le potentiel d'une utilisation plus large de la gestion axée sur les résultats et soutiendrait cette mesure.

158. La délégation du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe B, s'est félicitée du rapport, qui fournissait une validation indépendante des résultats de l'OMPI, avant d'indiquer qu'il s'agissait d'une bonne pratique, qu'elle appréciait et trouvait très utile. Le groupe s'est félicité de l'évaluation par le Secrétariat de la qualité et de l'incidence des données de performance qui ont servi de base au cadre axé sur les résultats. Le groupe a souligné l'augmentation significative de la perception de la qualité des performances depuis le dernier exercice biennal et a noté que l'auto-évaluation des données de performance par le code de couleurs était précise à 100%, contre 84% au cours du dernier exercice biennal. Le groupe a salué la rationalisation du cadre axé sur les résultats avec des indicateurs d'exécution mieux formulés et a indiqué qu'une certaine marge d'amélioration serait possible dans l'intégration des pratiques axées sur les résultats au sein de l'Organisation et dans l'accessibilité des outils et

systèmes de suivi pertinents pour les programmes. L'OMPI devrait s'efforcer de développer une culture de partage des connaissances en utilisant les outils et les pratiques existants. Le groupe a encouragé le Secrétariat à approfondir les travaux sur ces aspects, notamment en proposant des programmes comportant l'assistance technique nécessaire afin de continuellement améliorer leur connaissance du système de gestion des performances. Le groupe a relevé et salué le fait que le système, dans son ensemble, fonctionnait bien. Enfin, le groupe a noté avec satisfaction que la plupart des recommandations de l'exercice de validation précédent avaient été pleinement mises en œuvre et a encouragé les travaux visant à parvenir à la mise en œuvre intégrale des recommandations en suspens.

159. La délégation de la Chine a remercié la DSI d'avoir surmonté les difficultés rencontrées pendant la pandémie de COVID-19 et d'avoir achevé la validation et le rapport de validation par différents moyens tels que des réunions virtuelles. Elle s'est réjouie de constater qu'au cours du dernier exercice biennal, la qualité des données de performance de l'OMPI s'étaient améliorées, ce qui montrait que l'OMPI avait réussi à fournir des données de performance plus complètes, plus transparentes et plus authentiques. La délégation a félicité les départements concernés, y compris la Division de l'exécution des programmes et du budget. Elle estimait que des données authentiques et fiables sur les résultats pouvaient renforcer la confiance des membres dans l'OMPI et améliorer la crédibilité de l'Organisation auprès de la communauté internationale. Elle avait espoir que l'OMPI pouvait améliorer la validation des données relatives aux performances des différents programmes, y compris les travaux liés aux bureaux extérieurs.

160. La délégation de la Fédération de Russie a appuyé la déclaration faite par le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et remercié la DSI pour son rapport. Elle s'est félicitée de l'amélioration des données de performance et des indicateurs d'exécution mis au point par le Secrétariat. La délégation a appuyé les conclusions concernant la nécessité de poursuivre le développement du système de gestion sur la base d'une approche de gestion axée sur les résultats. En ce qui concernait l'amélioration continue de la formation, en particulier des évaluations, la délégation estimait qu'il serait utile de voir dans quelle mesure les divisions structurelles du Secrétariat avaient pris en compte les indicateurs d'exécution utilisés.

161. Le Secrétariat a remercié l'ensemble des délégations d'avoir remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport et s'est félicité toutes les observations des délégations. Il a souligné à nouveau que la DSI avait travaillé en étroite collaboration avec la Division de l'exécution des programmes et du budget et le Bureau du contrôleur pour continuer à apporter conjointement des améliorations afin de faire de la gestion axée sur les résultats un outil de gestion efficace pour mesurer les performances et la responsabilisation. À l'avenir, la DSI procéderait à un audit et à une évaluation combinés du cadre de gestion axée sur les résultats au cours du second semestre 2021.

162. Résumant le dernier point du rapport, le président a souligné que d'année en année, et d'exercice en exercice, l'OMPI disposait de plus en plus d'outils pour mesurer sa performance et l'évaluer. Rappelant la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom du groupe B, le président a précisé que la volonté commune d'établir une culture d'échange des connaissances et la quête perpétuelle, qui devrait s'exercer pour assurer une plus grande efficacité, une plus grande transparence, une plus grande efficacité et des ressources plus importantes pour les mesures d'évaluation, permettaient à la DSI de prendre la température de l'Organisation à tout moment. Même dans un format hybride, la DSI devait être capable d'évaluer et d'examiner toute anomalie pour voir ce qui n'allait pas. En réponse à l'observation de la délégation de la Fédération de Russie, le président a expliqué qu'il fallait se préparer aux dangers et aux risques.

163. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

164. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 par la DSI (document WO/PBC/31/7).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2019; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2020

A) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2019

165. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/8.

166. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le document.

167. Le Secrétariat a indiqué que les états financiers annuels pour 2019 incluaient le rapport financier annuel et les états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Le Secrétariat a indiqué que ces états financiers avaient été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et avaient fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. Par ailleurs, le document comprenait également la Déclaration sur le contrôle interne de l'OMPI, qui était auparavant incluse dans le rapport du vérificateur externe. Le rapport financier constituait la base d'un débat et fournissait une analyse des résultats de l'exercice, ainsi que des détails sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2019. Les résultats de l'Organisation pour 2019 faisaient état d'un excédent de 97,7 millions de francs suisses et des dépenses totales de 401,4 millions de francs suisses et des gains sur les placements de 42,1 millions de francs suisses. En comparaison, un excédent de 42,5 millions de francs suisses avait été enregistré en 2018 pour des recettes totales de 433,6 millions de francs suisses et des dépenses totales de 375,9 millions de francs suisses et des gains sur les placements de 15,2 millions de francs suisses. Les recettes totales pour 2019 ont augmenté de quelque 26,4 millions de francs suisses, soit une augmentation de 6,1% par rapport aux chiffres de 2018. Les recettes totales pour 2019 ont augmenté de quelque 25,5 millions de francs suisses, soit une hausse de 6,8% par rapport à 2018. Les actifs nets de l'Organisation sont passés de 261,4 millions de francs suisses en 2018 à 364,2 millions de francs suisses au 31 décembre 2019. Cette augmentation était principalement due à l'excédent de l'OMPI pour 2019.

168. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation de la session. Le groupe a relevé avec satisfaction que ces états financiers avaient été établis conformément aux normes IPSAS et qu'ils faisaient l'objet d'un rapport d'audit sans réserve. Toutefois, le groupe a également relevé que certains aspects du rapport avaient été compressés. Tout en comprenant la logique sous-jacente de cette démarche, le groupe a demandé que le Secrétariat veille à ce que la rationalisation du rapport ne compromette pas la capacité des personnes ayant une expérience financière limitée à en appréhender les principaux détails. Le groupe s'est félicité des résultats financiers positifs pour 2019, qui montraient un excédent remarquable, ainsi que des niveaux sains de l'actif total par rapport au passif total. Le groupe a cru comprendre que le rapport financier et les états financiers étaient établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS, ce qui a entraîné pour 2019 une réduction de l'excédent de 122,3 millions à 97,7 millions, par rapport au résultat budgétaire, qui résultait de l'évolution des engagements au titre des prestations d'emploi. Le groupe s'est félicité que l'OMPI ait obtenu des résultats financiers positifs, mais il a réitéré le point soulevé au point 8 de l'ordre du jour, concernant la dépendance à l'égard des recettes provenant des services d'enregistrement payants, qui pouvait entraîner des difficultés à mesure que la situation économique mondiale évoluait en raison de la COVID-19. Le groupe a encouragé l'Organisation à faire preuve de prudence au cours du prochain exercice biennal. Il s'est félicité de l'introduction en temps utile de la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers, près de deux ans avant la date de mise en œuvre requise.

169. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour le rapport informatif sur les états financiers annuels pour 2019, qui donnait des informations précises et a été préparé en totale conformité avec les normes IPSAS. Ce rapport reflétait pleinement la gestion ouverte, transparente, méticuleuse et prudente de l'Organisation. La délégation a fait remarquer que l'OMPI reposait sur des bases solides, avec un excédent et un actif net en hausse, en raison des systèmes du PCT, de La Haye et de Madrid, ainsi qu'une augmentation du nombre de demandes. La délégation a également relevé et apprécié les diverses mesures prises pour atténuer le risque de change découlant des fluctuations des taux de change. La délégation estimait qu'avec le développement de l'OMPI dans le monde et les activités de ses bureaux extérieurs, l'Organisation pouvait envisager la nécessité d'élargir son panier de devises existant afin que les achats et autres dépenses de l'OMPI à l'échelle mondiale puissent être réglés directement dans la devise locale et, par conséquent, réduire également les risques de change.

170. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat pour le rapport financier annuel et les états financiers pour 2019. Le groupe a appuyé la recommandation à l'Assemblée générale et aux autres assemblées en ce qui concernait le projet de décision. Le groupe estimait qu'il y avait eu une augmentation des bénéficiaires à l'OMPI et une modernisation du système d'enregistrement international. Il espérait que le statut mondial de l'OMPI continuerait à se développer et à être utile aux utilisateurs malgré la situation actuelle. Le groupe a remercié le Secrétariat pour la supervision interne et externe ainsi que pour la mise à jour des politiques et des procédures. Il estimait que toutes les informations nécessaires à la mise à jour des politiques et des procédures avaient été dûment prises en compte dans le rapport.

171. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs observations positives sur les états financiers. Le Secrétariat a pris note de l'observation de la délégation du Royaume-Uni sur l'éventuelle perte d'informations pour les lecteurs néophytes des déclarations lors de la rationalisation des rapports et a déclaré qu'il en tiendrait compte à l'avenir.

172. Le président a remercié le Secrétariat et lu le projet de décision. En l'absence de demande d'intervention, la décision a été adoptée.

173. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le Rapport financier annuel et états financiers pour 2019 (document WO/PBC/31/8).

B) MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS

174. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/Update on Investments.

175. Le président a ouvert les débats sur le point 10.b) de l'ordre du jour, Mise à jour sur les placements, et présenté la société de conseil en placements, MBS Capital Advice SA, représentée par M. Mohamed Nadjafi.

176. Le conseiller en placements a donné un aperçu de ce qu'il allait couvrir dans sa présentation de la mise à jour sur les placements de l'OMPI. La présentation commencerait par des idées sur la philosophie de placement déployée pour les placements de l'OMPI, avant de se poursuivre avec le partage d'informations sur les actifs de placement générant un rendement et les sources fondamentales de celui-ci, et enfin les résultats réels du portefeuille depuis 2017 seraient présentés.

177. Le conseiller en placements a commencé par la Politique de l'OMPI en matière de placements, qui est le cadre définissant les objectifs, le profil de placement, la période et les actifs éligibles dans lesquels l'Organisation peut investir. La politique en matière de placements

est définie pour les deux portefeuilles qui sont placés, la trésorerie principale et la trésorerie stratégique. Le solde de trésorerie principale est investi dans l'objectif de générer un rendement positif sur des périodes de cinq ans. Cet argent a été investi en liquidités, jusqu'à ce que la Suisse soit soumise à des taux d'intérêt négatifs et, afin d'éviter de payer des taux négatifs sur les liquidités, l'argent était maintenant investi dans d'autres actifs. La trésorerie stratégique représentait le financement des engagements de l'Organisation en matière de soins de santé. Une étude de la gestion actif-passif est menée tous les trois ans, et détermine le niveau de rendement requis pour ces actifs afin de couvrir lesdits passifs, l'objectif étant d'atteindre un taux de couverture de 90% sur vingt ans. Le second portefeuille a une durée plus longue de vingt ans, de par sa nature. Le conseiller en placements a indiqué que des mécanismes de gouvernance sont en place afin de superviser les placements, documentés dans la politique en matière de placements. Le respect de la politique de placement est surveillé en permanence par la banque dépositaire, par l'OMPI et par les conseillers extérieurs de l'Organisation en matière de placements. Le conseiller en placements a déclaré que les stratégies de placement sont revues périodiquement et que l'alignement sur les objectifs est réévalué chaque fois que nécessaire, mais au moins sur une base annuelle. La structure de gouvernance se compose du Comité consultatif pour les placements, auquel le conseiller en placements participe. Il a expliqué quelques points concernant le Comité consultatif pour les placements. Le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation confèrent au Comité consultatif pour les placements son autorité qui couvre des questions telles que la politique de placement, la stratégie de placement, la répartition des actifs, l'évaluation comparative et le suivi des placements. La banque dépositaire a pour rôle de protéger les actifs de l'Organisation et assure le suivi des diverses déclarations de politique et contraintes imposées au portefeuille. Des conseillers en investissement extérieurs appuient le Comité consultatif pour les placements, en suivant l'activité sur les marchés financiers et les placements et l'activité des portefeuilles. L'OCIS, qui exerce des fonctions consultatives spécialisées, assure la surveillance des processus et des rapports relatifs aux placements, puis les vérificateurs externes, le National Audit Office du Royaume-Uni, assurent une fonction d'audit indépendante et la validation des contrôles internes sur les processus et les rapports relatifs aux placements. La stratégie de placement détermine principalement le type d'actifs dans lesquels l'Organisation est autorisée à investir, et la stratégie de placement ou le processus d'allocation des actifs vise à maximiser la probabilité d'atteindre les objectifs mentionnés précédemment sur la période appropriée. En ce qui concernait la structure de gouvernance, le Directeur général examine et donne son approbation finale à tous les rapports et recommandations. Le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation exigent que le PBC soit informé par le Directeur général des placements à court et à long terme de l'OMPI. Le Comité consultatif pour les placements est composé de membres nommés par le Directeur général et supervise régulièrement les placements. Il donne des conseils au Directeur général en ce qui concerne les placements de l'Organisation. Le rôle spécifique du Comité consultatif est de décider de la répartition des actifs des portefeuilles avec le soutien des conseillers en placements. Ceux-ci surveillent l'exécution de la politique en matière de placements, examinent la politique de placements en tant que de besoin et sélectionnent activement ou délèguent aux fournisseurs de services financiers, y compris le conseiller en placements, le cas échéant. Le conseiller en placements a mis en évidence ce qui détermine les rendements à long terme de ces portefeuilles et pourquoi il convient donc de considérer que les objectifs fixés peuvent être atteints sur la période considérée, quel que soit l'environnement. Les portefeuilles sont exclusivement investis dans des actifs qui génèrent des revenus économiques réels de bonne foi.

178. Les marchés financiers sont soumis à des fluctuations à court terme qui peuvent être importantes, comme l'a prouvé la pandémie de COVID-19, mais le rendement à long terme des actifs dépend bien plus de l'évolution fondamentale de ces actifs, au-delà de la volatilité à court terme. Lorsque les actifs sont sélectionnés pour générer un niveau de revenu approprié, l'accumulation de ce revenu finit par éclipser l'effet des mouvements erratiques du marché à court terme. Les mouvements du marché à court terme sont largement relayés par les médias,

mais les investisseurs sur le long terme peuvent être relativement flegmatiques à propos de ces fluctuations à court terme. Contrairement aux actifs qui génèrent des revenus économiques de bonne foi, il existe d'autres éléments qui sont parfois considérés comme des placements, mais qui ne conviennent ni à l'Organisation ou ni à une quelconque entité ayant un objectif de placement spécifique. Le conseiller en placements a déclaré que son objectif consistait à montrer qu'il existait des sources de revenus stables et fiables sur lesquelles tout investisseur peut compter pour atteindre des objectifs raisonnables. Ces sources sont bien identifiées et bien documentées et l'accès à celles-ci est presque gratuit et relativement simple. Il y avait une condition à la réussite, qui serait examinée vers la fin de la présentation. La forme de placement la plus ancienne et la plus sûre est de prêter de l'argent à un emprunteur sûr. Sur les marchés, on appelle cela les obligations d'État et prêter de l'argent à certains gouvernements est considéré comme presque sans risque. Ces placements sont déterministes car le gouvernement emprunte l'argent et promet un certain niveau d'intérêt en retour. Ce niveau d'intérêt est payé à l'investisseur et le retour sur investissement est donc prévisible dès le début. Le conseiller en placements a présenté un graphique indiquant que les rendements obtenus, à un moment donné, par les investisseurs qui effectuaient des placements dans les obligations du Gouvernement suisse sur 10 ans, se situaient à un niveau relativement proche du niveau d'intérêt payé par le Gouvernement suisse au début de cette période. Le graphique présenté montrait le niveau d'intérêt payé par le Gouvernement suisse à un moment donné entre 1984 et aujourd'hui, et la ligne grise montrait le rendement obtenu par les investisseurs s'ils investissaient pendant 10 ans, qui était très proche d'être le même. Il a également été noté qu'à la fin du graphique ou plus récemment, la ligne bleu foncé passait en dessous de zéro, ce qui signifiait que les investisseurs qui effectuaient des placements dans les obligations du Gouvernement suisse devraient probablement recevoir un rendement négatif au cours des prochaines années. La même chose a été observée pour les obligations du Gouvernement américain. Le conseiller en placements a souligné que les actifs réels étaient disponibles en montant dans l'échelle de placement. Les investisseurs en actions peuvent s'attendre à profiter des gains enregistrés par les sociétés dans lesquelles ils investissent. Une partie de ces bénéfices, appelée dividendes, est distribuée, et constitue une source de rendement très fiable et sûre. Les sociétés grandissent avec la croissance économique, et les investisseurs peuvent en bénéficier. À long terme, ces bénéfices et dividendes expliquaient 70 à 80% du résultat pour les investisseurs.

179. Le conseiller en placements a attiré l'attention sur la diapositive à l'écran qui montrait le pouvoir explicatif de différents facteurs sur différents horizons temporels. La partie gauche montrait la période à court terme et l'échelle était un nombre de mois. La couleur rose dominait pendant un ou deux ans, ce qui voulait dire qu'à court terme, les fluctuations du marché dominaient les résultats et pas grand-chose d'autre. Il a été observé que les fondamentaux des entreprises n'avaient en fait pas beaucoup d'importance à court terme. Même lorsque la tendance était considérée sur cinq ou six ans, ces éléments n'expliquaient que 40% du résultat. Ces variables devenaient une partie dominante du résultat final après 20 ans seulement. Les actions sont en fait une source de rendement importante pour les investisseurs sur du très long terme.

180. Le rendement des actions était constitué des dividendes et de leur croissance. La couleur rose du graphique montrait quand les acteurs du marché étaient optimistes ou au contraire pessimistes quant à la performance. Lorsque les participants au marché étaient optimistes, la partie rose montait et lorsque les participants étaient pessimistes, le graphique descendait. Néanmoins, sur le à long terme, le rose avait tendance à s'estomper. Le conseiller en placements a attiré l'attention sur le graphique qui montrait les dividendes, qui constituent la source de rendement la plus fiable et qui sont souvent négligés. Le graphique a été choisi au hasard autour de la date de naissance du conseiller en placements (1970) et montre que si ses parents avaient investi 100 dollars sur les marchés boursiers mondiaux à sa naissance sans y toucher entre-temps, les dividendes annuels s'élèveraient aujourd'hui à 120 dollars environ et il n'aurait fallu que 100 dollars au moment de sa naissance et ne rien faire d'autre avec le

placement. Cela démontrait que les dividendes étaient une source de rendement très puissante pour les investisseurs qui disposaient d'un temps considérable. À noter que ce type de placement était souvent négligé par les investisseurs, en raison d'une vision à court terme. L'autre partie du rendement mis en évidence était la croissance. De longues séries de données étaient disponibles sur les États-Unis d'Amérique, ce qui correspondait également à des tendances similaires dans les données mondiales. La tendance montrait que les entreprises croissaient en même temps que l'économie. Une économie plus importante signifiait que davantage d'entreprises gagnaient plus d'argent, ce qu'illustre le graphique. La ligne bleue représentait le PIB nominal des États-Unis d'Amérique et la ligne grise les bénéfices des entreprises américaines, qui évoluaient parallèlement les unes aux autres et, à mesure que les entreprises gagnaient plus d'argent, leurs propriétaires gagnaient plus d'argent. Les investisseurs qui possèdent ces sociétés en récoltent les bénéfices.

181. Le conseiller en placements a fait remarquer que l'immobilier était similaire aux actions parce qu'il s'agissait d'un véritable actif productif et que les investisseurs en tiraient des revenus locatifs. En outre, les revenus locatifs compenseraient le risque d'inflation. Sur le long terme, l'immobilier a été relativement bon pour les investisseurs. Le graphique affiché montrait que les investisseurs qui effectuaient des placements dans l'immobilier suisse réalisaient un rendement d'environ 6% annuels depuis 1995. Il est peu probable qu'ils obtiennent un tel rendement dans les vingt prochaines années, mais c'est une source de revenus locatifs relativement sûre et une bonne recette pour le placement à long terme. À long terme, l'immobilier a fait mieux que les obligations d'État.

182. Le conseiller en placements a fait remarquer que certains placements étaient à éviter, non pas parce qu'ils n'étaient pas à la mode, mais parce que l'incertitude régnait quant au moment où ils deviendraient à la mode. Ces actifs ne généraient aucun revenu quantifiable. L'on pouvait facilement les confondre avec des placements, ce qu'ils n'étaient pas au sens où ils n'étaient pas productifs, mais les participants au marché avaient tendance à les considérer comme des placements, des marchandises, des lingots d'or, des objets de collection, des voitures. Ces éléments pouvaient être des sources de gains mais n'étaient pas des placements en soi car personne ne pouvait déterminer quels gains ils étaient susceptibles de générer à l'avenir et ils étaient parfois également associés à des mythes très forts. L'or était l'une des matières premières à être périodiquement considérée comme très à la mode dans le monde de l'investissement. Les périodes récentes ont montré que l'or est devenu à la mode. Le graphique affiché indiquait que même avec sa popularité périodique, l'or avait à peine indemnisé les investisseurs pour l'inflation depuis 1980. Les investisseurs ayant placé leur argent dans l'or en 1980, pensant se préserver ainsi de l'inflation, avaient eu du mal à suivre le rythme modeste de cette inflation durant cette période. Avec les actifs productifs réels, le marché boursier mondial était sans comparaison possible. L'argent placé en or par un investisseur en 1980 avait été multiplié par trois et ce même argent placé dans un portefeuille d'actions mondiales avait été multiplié par 30. Le graphique affiché montrait la probabilité empirique, mesurée entre 1926 et 2010, d'obtenir des rendements réels positifs sur une période différente. Sur la gauche de la diapositive, la période était courte, et sur la droite, elle était longue. Cela montrait empiriquement que les investisseurs ayant investi dans des actions n'avaient jamais eu un rendement réel négatif sur 20 ou 25 ans. Les investisseurs ayant investi dans des liquidités et des obligations connaissaient des rendements réels positifs, meilleurs que l'inflation, environ deux tiers à trois quarts du temps, et cela ne changeait pas si on les gardait que le temps soit bien plus long ou bien plus court. Les marchandises étaient de moins en moins susceptibles d'atteindre l'inflation si elles étaient détenues sur le long terme. Ce pouvait être contre-intuitif mais s'expliquait par le fait que les efforts industriels au cours de la période de 90 ans indiquée sur le graphique, s'étaient énormément concentrés sur la réduction du coût des marchandises. La plupart des technologies ont permis de réduire le coût d'extraction et le coût d'utilisation des marchandises et, par conséquent, les prix des marchandises n'ont pas suivi le rythme de l'inflation au cours de cette période.

183. Une condition avait été mentionnée précédemment pour accéder à toutes ces sources simples de création de richesse et le conseiller en placements a informé le PBC que cette condition était, en étant prudent et discipliné dans la mise en œuvre du portefeuille, que les placements devaient être très diversifiés et représentatifs du monde. Si un investisseur décidait ou déléguait les décisions de placement à quelqu'un faisait des paris très risqués sur ce qui allait se passer à l'avenir, il pourrait se tromper, compromettant ainsi la participation aux rendements. Les investisseurs devaient veiller à ne pas prendre de risques qu'ils n'avaient pas l'intention de prendre. De nombreuses structures financières comportaient des risques qui n'étaient pas seulement le risque du placement réalisé, mais aussi un risque structurel qui dépendait du fournisseur de ce support financier. Les investisseurs devaient éliminer ces placements et s'assurer que si, par exemple, un Lehman Brothers faisait faillite, les supports financiers achetés n'étaient pas exposés à ce risque de manière indésirable. À noter également qu'un investisseur devrait s'assurer que le coût de gestion du placement n'était pas trop élevé car tout ce qui était payé aux conseillers en investissement était considéré comme un rendement inférieur et un paiement trop élevé signifierait un rendement moindre pour l'investisseur. À souligner que l'une des approches les plus importantes à éviter était celle qui s'engageaient dans des gains à somme nulle ou qui s'appuyaient sur des prévisions à court terme.

184. Le conseiller en placements a ensuite expliqué qu'une fois qu'une structure de placement avait été mise en place, elle devrait être surveillée afin de récolter les fruits du placement. Pour les placements de l'OMPI, il fallait s'assurer que les rendements étaient conformes aux attentes et que la politique en matière de placements était respectée à tout moment. Tout écart par rapport aux directives devait être documenté, examiné et corrigé. Il devait y avoir un mécanisme clair permettant à l'Organisation d'investir ses flux de trésorerie, ce qui était le cas.

185. Le conseiller en placements a informé le PBC que les portefeuilles devaient systématiquement être réalignés sur la stratégie de placement qui avait été décidée. En raison des fluctuations importantes des marchés au début de l'année 2020, les portefeuilles n'étaient plus alignés sur la stratégie et le processus de rééquilibrage systématique était appliqué. Ce mécanisme permanent permet d'acheter à bas prix et de vendre à prix élevé car, lorsque le prix d'un produit augmente très rapidement, le degré d'exposition augmente et le mécanisme est réduit. Inversement, lorsque le prix d'un actif baisse de manière significative, le degré d'exposition diminue et donc, une plus grande partie de l'instrument est appliquée. De tels mécanismes permettaient au portefeuille de générer de meilleurs rendements au fil du temps. Le conseiller en placements a affiché sur une diapositive les informations considérées comme les plus importantes pour la présentation. C'était l'une des seules études complètes disponibles. Produite en 2005 par John Bogle, le fondateur de la société Vanguard, l'étude mesurait les rendements de tous les fonds communs de placement avec ou sans rendement qui avaient investi dans des actions aux États-Unis d'Amérique et avait découvert que le rendement de tous ces fonds sur la période de 25 ans allant de 1980 à 2005 était de 10% par an. En comparaison, le rendement annuel du marché américain dans son ensemble était de 12,3%. Le marché américain était généralement représentatif de tous ces fonds car ils étaient constitués avec les actions qui étaient négociées sur le marché boursier américain. Les 2,3% manquants étaient essentiellement des dépenses, c'est-à-dire la fuite qui se produisait dans les portefeuilles de placements pour payer différentes sur le chemin de l'argent investi. Il est donc très important de s'assurer que le pourcentage de ces fuites ne soit pas trop élevé. Le pourcentage dans le cas de l'OMPI était environ 10 fois inférieur à ce qui était indiqué sur le graphique. Le conseiller en placements a également souligné un phénomène intéressant, à savoir que les investisseurs qui ont effectivement investi dans les mêmes fonds communs de placement n'ont pas gagné 10%, mais seulement 7,3%. La différence s'expliquait difficilement de prime abord, car la raison pour laquelle les investisseurs pouvaient gagner moins que les fonds communs de placement dans lesquels ils investissaient n'était pas claire. Cela s'expliquait par le fait que les investisseurs modifiaient fréquemment la composition de leurs portefeuilles.

186. Le conseiller en placements a souligné que la plupart des activités des investisseurs détruisaient les rendements parce qu'en général, les gens ont peur quand ils devraient se montrer gourmands, et qu'ils sont gourmands quand ils devraient avoir peur, et que la psychologie est conçue de manière à ce que les investisseurs prennent de mauvaises décisions dans la manière dont ils mènent leurs placements. Ils investissent dans les dernières actions ou l'ide dernier secteur ou ils prennent peur et se retirent du marché, comme en mars 2020 ou en mars 2009. Ces actions et comportements ont tendance à détruire énormément de rendements et ont pour résultat un rendement final bien inférieur pour l'investisseur à celui offert par le marché. Le conseiller en placements a attiré l'attention du PBC sur la question des dépenses en montrant leurs effets sur le graphique. Le graphique montrait le rendement de différents groupes de fonds communs de placement, recueillis chaque année par Standard & Poor's. Les dernières données dataient de 2019 et montraient la performance des fonds communs de placement par rapport à leur marché. Elles montraient le pourcentage de ces fonds communs de placement qui s'étaient en fait moins bien comportés que leur marché et qu'à long terme, ce pourcentage approchait les 80 à 90%. Cela voulait dire que 80 à 90% des gestionnaires de fonds obtenaient de moins bons résultats que le marché dans lequel ils investissaient et la question qui se posait consistait à savoir pourquoi il en était ainsi. La réponse simple indiquait que c'était parce qu'une partie du rendement leur serait versée. C'est l'explication moyenne globale et, dans ces groupes, il y a des gestionnaires de fonds plus ou moins qualifiés, mais leurs compétences s'annulent. Lorsqu'un investisseur payait quelque chose pour une compétence moyenne et que cette compétence moyenne visait un gain nul, l'investisseur payait et n'en retirait aucun avantage. C'était la raison pour laquelle 80 à 90% obtenaient des résultats inférieurs au marché. Un autre mythe mis en avant par le conseiller en placements portait sur le fait que de nombreux investisseurs avaient été victimes du mythe du placement dans les fonds spéculatifs parce qu'ils étaient considérés comme étant magiques. Ce groupe de supports de placement avait largement offert des rendements décevants au fil du temps et la raison principale en était, une fois de plus, qu'ils étaient surpayés, ce qui avait pour effet d'éroder les rendements des investisseurs.

187. Les investisseurs qui faisaient des placements dans des fonds spéculatifs payaient à leurs gestionnaires entre 2,5% et 4,5% à l'année, parfois plus, et il était difficile d'attendre de quiconque des rendements décents en retirant ce type de frais. Le conseiller en placements a souligné les raisons pour lesquelles les prévisions pouvaient être mises en péril dans la réalisation des objectifs de placement. Un graphique qui avait été lancé par Business Week et Bloomberg et suspendu en 2009 s'est affiché et le conseiller en placements a indiqué que sa société avait continué à recueillir des données pour le graphique. Le graphique contenait des prévisions pour le marché américain année après année. Les personnes à l'origine des prévisions sont généralement des personnes célèbres, bien payées, bien dotées en ressources, instruites et intelligentes, et chacune d'entre elle avait rédigé un article expliquant ses prévisions. Les données montraient l'éventail des prévisions qui étaient affichées sur la diapositive sous forme de rectangles avec des points rouges indiquant le résultat réel. Il était très intéressant de voir combien de fois le point rouge ne se trouvait même pas dans la fourchette et, quand il se trouvait dans la fourchette, il était souvent à l'extrémité de la fourchette. Les prévisions étaient tellement aléatoires que personne ne pouvait deviner juste deux fois. À souligner que si un investisseur se fiait à des prévisions peu fiables pour faire ses choix de placements, les résultats seraient aléatoires car ils dépendraient de son facteur chance. Le conseiller en placements a informé le PBC que, comme le montraient les informations, les placements de l'OMPI ne devraient jamais se fonder sur des prévisions à court terme. La période ayant suivi la création des portefeuilles de l'OMPI fin 2017 a été très intéressante du fait de la grande variété d'environnements différents. En bref, les portefeuilles ont atteint leurs objectifs grâce aux fluctuations du marché. La seule chose qui était évidente, c'est que l'OMPI restait très calme malgré une période très inhabituelle, notamment pour 2020 et aussi pour 2018. Les résultats confirmaient que la théorie fonctionnait et que même lors des années de turbulences comme 2020, les deux portefeuilles avaient des rendements positifs. Le conseiller en placements a attiré l'attention du PBC sur le fait que les rendements positifs

pouvaient ne pas apparaître dans les documents fournis puisqu'ils avaient pris fin en juin, mais qu'à la fin du mois d'août, les deux portefeuilles affichaient des résultats positifs.

188. Le président a remercié le conseiller en placements pour sa présentation très exhaustive qui a permis au PBC de mieux comprendre certaines options de placement sur le marché qui constitueraient de bonnes ou de mauvaises idées.

189. La délégation du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe B, a remercié le conseiller en placements de l'OMPI pour sa présentation très détaillée. Le groupe a souligné l'importance de disposer d'outils d'information appropriés lorsque l'on poursuivait une stratégie de placements à haut risque pour obtenir des rendements croissants, compte tenu des temps incertains qui se profilaient. En outre, le mécanisme de notification établi serait crucial pour surveiller les répercussions de la pandémie mondiale sur les finances de l'OMPI à l'avenir. Le groupe a souligné l'importance de ces mécanismes de notification et veillerait attentivement à ce qu'ils soient respectés à l'avenir.

190. La délégation de la Chine a remercié le conseiller en placements pour sa présentation instructive et professionnelle des résultats des placements de l'OMPI pour l'exercice écoulé. Elle a relevé qu'en 2019, l'OMPI avait transformé ses pertes de 2018 en gains. La délégation a félicité l'OMPI pour ce revirement et ces gains massifs. Elle a ensuite évoqué la gravité persistante de la crise actuelle due à la COVID-19. Les perspectives économiques et financières mondiales étaient relativement incertaines. Elle avait espoir que l'Organisation pourrait continuer à respecter le principe de prudence tout en réalisant des placements et en gérant son capital de manière saine.

191. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait remarquer qu'il était bon de voir que la stratégie de placements avait permis d'augmenter les portefeuilles de trésorerie stratégiques et de trésorerie principale malgré la pandémie. Elle espérait que des fonds stratégiques suffisants seraient disponibles pour continuer à travailler à la réalisation du taux de couverture de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) de 90% dans les 20 ans. La délégation a demandé si le conseiller en placements pensait que les tendances favorables actuelles se poursuivraient jusqu'à fin 2020 et s'il pouvait donner une explication sur la manière dont les critères étaient établis. Elle a fait remarquer que le document montrait les différents placements et la manière dont ils atteignaient ou non les critères et la délégation voulait en savoir un peu plus sur la manière dont ceux-ci étaient fixés en interne comme en externe.

192. La délégation du Mexique a remercié le conseiller en placements pour sa présentation et indiqué sa satisfaction quant aux résultats de la stratégie de placements de l'OMPI, qui restait solide comme les années précédentes. Le conseiller en placements a donné une évaluation des mouvements erratiques du marché et a parlé de la confiance à moyen et long terme dans les placements et des changements de valeurs. La question posée au conseiller en placements était similaire à la question précédente en ce sens que la délégation voulait savoir si la pandémie actuelle représentait un changement dans l'évaluation à moyen et long terme.

193. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le conseiller en placements pour avoir fourni des informations très intéressantes. Elle a pris note de la méthode efficace de gestion des placements et s'est dite très impressionnée par les indicateurs de l'OMPI. Elle estimait que, compte tenu de l'instabilité économique et financière ainsi que de l'instabilité des marchés internationaux, le Secrétariat devrait continuer à organiser régulièrement des réunions avec le conseiller en placements pour faire le point sur les placements et elle serait très reconnaissante si les États membres pouvaient recevoir un rapport régulier.

194. Le conseiller en placements a répondu à la question posée par la délégation des États-Unis d'Amérique et la délégation du Mexique sur les perspectives en 2020 et en particulier sur les changements dus à la pandémie. À court terme, les marchés évolueraient en

fonction des sentiments de la population et des conditions monétaires du moment. Face à la pandémie commencée en début d'année, les États ainsi que des banques centrales avaient eu une réaction très importante afin de stabiliser les économies et les marchés financiers. Ces interventions massives avaient entraîné une reprise significative des marchés, comme cela avait pu se constater depuis le mois d'avril, et les conditions financières s'étaient pratiquement normalisées à la suite de ces interventions. Les conséquences économiques de la pandémie étaient encore incertaines. Ce que l'on savait, c'est que le monde était au milieu d'une contraction économique historique, mais les placements qui avaient été réalisés pour l'Organisation étaient solides. L'on ne pouvait pas prévoir ce qu'il allait advenir des marchés lors de l'année ou des deux années à venir ni prévoir la prochaine récession. L'on ne savait pas non plus quand la pandémie prendrait fin. Les portefeuilles ont été conçus de manière à pouvoir traverser toute crise éventuelle, à condition de respecter les règles et la discipline dans l'application de la stratégie de placements, quelle que soit la nature de la crise. Si la crise signifiait qu'il n'y avait plus de marchés financiers sur la planète et que personne n'avait de travail, les observations n'auraient aucune pertinence, mais dans le cadre d'économies en état de marche, les portefeuilles se comporteraient raisonnablement bien sur la durée, même s'ils étaient soumis à ces fluctuations à court terme du marché. À souligner que les perspectives des marchés pour le reste de 2020 et pour 2021 étaient inconnues, mais ce que l'on savait, c'est que les actifs qui se trouvaient dans le portefeuille étaient solides par nature. Ces actifs généraient un flux de trésorerie annuel pour l'Organisation d'environ 2%, en fonction de chaque portefeuille. À noter que la situation était quelque peu différente car le portefeuille de l'ACMS a une durée plus longue et peut donc résister à davantage de fluctuations du marché que la nature à court terme de la trésorerie principale. Mais dans l'ensemble, sur leur durée, les portefeuilles devaient produire ce qu'ils étaient censés produire, indépendamment de tout événement imprévisible, y compris les pandémies.

195. Le conseiller en placements a fait remarquer qu'une étude réalisée sur les pandémies du passé, bien qu'elle ne contienne aucun exemple ressemblant exactement à ce qui se passait actuellement, montrait que les répercussions économiques de ces pandémies n'avaient généralement pas été très importantes. Cette fois-ci, les répercussions économiques avaient été importantes non pas à cause de la pandémie, mais à cause de la façon dont le monde avait réagi à la pandémie. Cette réaction avait peut-être sauvé de nombreuses vies au détriment de la croissance économique, mais sur le long terme, personne ne pensait que la récession qui en résultait soit fondamentalement différente des autres périodes de crise et de contraction passées, à savoir qu'il y avait un début, un milieu et une fin. Si les placements étaient suffisamment solides pour traverser les vagues et que le bateau ne coulait pas pendant le pire moment de l'ouragan, vous vous retrouviez de l'autre côté, droit dans la bonne direction.

196. Le conseiller en placements a répondu à la deuxième question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur la manière dont les critères étaient établis. Chaque portefeuille était investi selon une stratégie de placement très précise qui attribuait chaque partie du portefeuille à une certaine classe d'actifs. Une partie du portefeuille était allouée aux obligations et une autre partie pouvait être allouée aux obligations émises par des gouvernements ou par des gouvernements de pays émergents. Chacun de ces marchés avait accepté un critère qui était le plus utilisé dans l'industrie et c'était cet indice de référence que l'on utilisait. Dans la mesure du possible, cet indice de référence était en fait représentatif des placements réalisés dans le portefeuille. Si le portefeuille comportait une part d'actions américaines, cette part était investie dans un indice de référence américain qui suivait le rendement exact du marché américain. L'on n'essayait pas de trouver le gestionnaire vedette qui serait en mesure de prédire que Google allait surpasser Apple au cours de l'année suivante et qui prendrait ces décisions au nom de l'OMPI. Les placements étaient toujours réalisés dans des fonds très diversifiés qui représentaient le marché global. L'espoir était d'obtenir des rendements de référence qui, à long terme, placeraient l'OMPI dans les 20% d'investisseurs les plus performants car, comme le montrait graphique de Standards & Poor qui avait été affiché, 80% des investisseurs sous-performaient en fait l'indice de référence.

197. Le président a adressé à nouveau ses remerciements au conseiller en placements et fait remarquer que cela rassurait quelque peu sur la santé des placements de l'OMPI. Le président a également souligné qu'une assurance supplémentaire avait été donnée sur un autre point, à savoir que les marchés étaient cycliques et que la pandémie, aussi exceptionnelle soit-elle, aurait un début, ou avait eu un début, avait un milieu et aurait une fin, de sorte que ce cauchemar serait terminé.

C) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2020

198. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/9.

199. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le rapport.

200. Le document sur l'état de paiement des contributions contenait des informations concernant les arriérés de contributions annuelles et de paiements aux fonds de roulement au 30 juin 2020. Les annexes contenaient des informations concernant le système de contribution unitaire et l'état des contributions et du fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Secrétariat a indiqué qu'il était d'usage d'informer le PBC des paiements supplémentaires reçus depuis le 30 juin 2020. Le Secrétariat présentait un compte rendu verbal des paiements supplémentaires reçus pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août 2020. La Grèce avait versé 34 183 francs suisses, ce qui représentait le solde de la contribution de 2020. S'agissant des États-Unis d'Amérique, l'on avait deux paiements, un premier de 398 816 francs suisses, qui représentaient le solde de la contribution de 2018 et le paiement partiel de 2019, et un second paiement de 170 919 francs suisses qui était un autre paiement partiel au titre de 2019. Le Bénin a versé 230 francs suisses et la Côte d'Ivoire 237 francs suisses, ce qui représentait deux paiements au titre des contributions de 2020. Le Gabon a versé une contribution de 63 francs suisses, soit un paiement partiel de 2020, et pour la République du Mali, 42 francs suisses ont été versés, soit un paiement partiel de 2019. Le Niger a versé 63 francs suisses, soit un paiement partiel de la contribution de l'Union de Paris à partir de 1991. Le Sénégal a versé 199 francs suisses, soit le solde de la contribution de 2020. Le Chili a contribué à hauteur de 11 395 francs suisses à la contribution de 2019. La République de Corée a versé une contribution de 341 842 francs suisses, soit la contribution de 2020. L'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2849 francs suisses, le solde de la contribution de 2018 et le paiement partiel de 2019. La République-Unie de Tanzanie, 1250 francs suisses, un paiement partiel pour 2020. La Côte d'Ivoire, 157 francs suisses, le solde de la contribution pour 2020. Le Gabon, 74 francs suisses, un paiement partiel pour 2020. La République du Mali, 42 francs suisses, le Niger, 116 francs suisses, paiement partiel de la contribution de l'Union de Paris de 1991, et l'Inde, 85 438 francs suisses, paiement partiel de 2020.

201. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour son rapport sur l'état du paiement des contributions au 30 juin 2020. La délégation a expliqué que la Chine était un pays responsable et soutenait fermement le multilatéralisme. Depuis 1980, année de son adhésion à l'OMPI, elle avait toujours payé ses contributions à temps et intégralement. Afin de renforcer la bonne collaboration avec l'OMPI et comme l'avait approuvé le Gouvernement chinois le 31 décembre 2019, le commissaire de l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de Chine (CNIPA) a informé le Directeur général dans une lettre que, à partir de 2020, les contributions de la Chine à l'OMPI passeraient de 8 à 10 unités, soit un montant de 455 793 francs suisses, et qu'au premier semestre de cette année, la Chine avait payé ses contributions dans les délais. À l'avenir, la Chine s'efforcera de remplir ses obligations financières et de soutenir les travaux de l'OMPI par des actions concrètes.

202. Le président a lu le projet de décision après le débat : en l'absence de demande d'intervention, la décision a été adoptée.

203. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2020 (document WO/PBC/31/9).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

204. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/INF/1.

205. Le président a présenté le point 11 de l'ordre du jour, le rapport annuel sur les ressources humaines et invité le Secrétariat à présenter le rapport.

206. Le Secrétariat a déclaré que le rapport annuel était un document d'information et qu'il serait présenté au Comité de coordination de l'OMPI plus tard dans le mois. Le rapport couvre la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Comme les années précédentes, il était accompagné d'une brochure, avec des chiffres et des indicateurs clés relatifs à l'effectif de l'OMPI, qui était disponible en ligne. Le rapport contenait un certain nombre de points qui devaient obligatoirement faire l'objet d'un rapport au Comité de coordination, tels que les licenciements, la mise en œuvre de la politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes, les récompenses et la reconnaissance et la prolongation des engagements temporaires au-delà de leur durée. Ce rapport abordait un certain nombre d'autres sujets relatifs aux ressources humaines qui intéressaient les États membres, tels que la diversité géographique, le recrutement, la gestion des talents, le développement du personnel et l'apprentissage. Il comprenait également un chapitre sur la gestion du personnel de l'OMPI pendant la crise de la COVID. Évoquant quelques points saillants du rapport et de la brochure, le Secrétariat a déclaré que les effectifs de l'OMPI étaient actuellement constitués de 1508 personnes. Ce chiffre n'avait pas connu de changements significatifs par rapport aux années précédentes, malgré l'augmentation du taux de dépôt de demandes et l'ajout de nouveaux programmes et services. Quelque 1090 personnes, soit 72%, constituaient le personnel permanent, c'est-à-dire le personnel ayant un contrat permanent ou continu à durée déterminée; 418 personnes, soit 28%, constituaient la composante souple de l'effectif, y compris le personnel financé par des fonds fiduciaires, le personnel temporaire, les stagiaires, les boursiers et les contractants. Le Secteur des brevets et de la technologie était le plus important en termes de main-d'œuvre, avec 429 personnes, soit 28,4% du total. Les dépenses de personnel représentaient 61,5% des dépenses totales. En ce qui concernait la diversité géographique, 122 nationalités étaient représentées au sein du personnel de l'OMPI. La sensibilisation active des États membres non représentés avait permis de faire passer le nombre de candidatures reçues de ces États de 7,4% en 2016-2017 à 13,3% en 2018-2019. En ce qui concernait la parité hommes-femmes, l'OMPI employait au total 54% de femmes. Au grade P-4, la parité était à 50/50, permettant ainsi d'atteindre l'objectif fixé pour 2020-2021. Au niveau D-1, 35% du personnel était composé de femmes, ce qui se rapprochait de l'objectif de 37% pour 2021. Un certain nombre de mesures avaient été mises en place pour aider les femmes aux niveaux où elles étaient sous-représentées à concourir avec succès pour les postes vacants à l'OMPI. En 2019, l'OMPI avait introduit une autre mesure importante pour devenir un employeur de choix conformément à sa stratégie en matière de ressources humaines. Le projet pilote de crèche sur deux ans avait été formidablement bien accueilli par le personnel de l'OMPI. À ce stade, la crèche accueillait 12 enfants. L'OMPI avait entamé la deuxième année du projet pilote et il restait des places pour accueillir les enfants des nouveaux membres du personnel qui arriveront à Genève dans les mois à venir. En ce qui concernait la formation, quelque 12 385 participants avaient suivi les programmes de formation proposés. L'utilisation de la technologie permettait de rendre la formation plus variée, plus rentable et plus accessible. En ce qui concernait les récompenses et la reconnaissance, pour le cycle de gestion des performances de 2019, 95 membres du personnel avaient reçu des récompenses pour leurs excellentes performances. Le coût de ce programme représentait 0,2% de la masse salariale totale. En ce qui concernait la gestion de la main-d'œuvre pendant la crise de

la COVID, l'OMPI a réagi assez rapidement et permis au personnel de travailler à domicile avec un équipement approprié pour garantir un accès sûr à ses systèmes. La plupart des services ont été fournis sans interruption, y compris ceux du département de la gestion des ressources humaines. Un certain nombre d'ajustements temporaires de la politique des ressources humaines ont été nécessaires pour gérer la main-d'œuvre pendant le confinement et la période de travail à distance, notamment en ce qui concernait les heures de travail, la gestion des congés, les congés de maladie, les voyages et les congés dans les foyers. La plupart de ces ajustements temporaires avaient été annulés entre-temps. Une politique de travail à distance était en cours d'élaboration par le département de la gestion des ressources humaines afin que l'OMPI puisse tirer parti de la capacité nouvellement acquise en matière de travail à distance et de travail flexible dans une ère post-COVID.

207. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour avoir établi et présenté le rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe a présenté ses condoléances aux membres de la famille du fonctionnaire de l'OMPI décédé des suites de la COVID-19. Le groupe a salué le travail du Service médical de l'OMPI dans le contexte de la pandémie mondiale. Il a relevé que la productivité sur le lieu de travail était restée stable pendant la crise de la COVID-19, et a salué le travail du Secrétariat de l'OMPI dans ces circonstances extraordinaires. Le groupe a salué les efforts déployés pour accroître la répartition géographique du personnel de l'OMPI et s'est félicité de l'augmentation du nombre d'États membres parmi eux. Le groupe s'est félicité des travaux menés dans le domaine de l'égalité entre les sexes. Il a toutefois fait remarquer la nécessité de continuer à progresser en ce qui concernait le nombre de femmes aux postes de direction.

208. La délégation de la Chine s'est dite satisfaite du rapport annuel sur les ressources humaines, riche et instructif. Ce document permettait aux membres de comprendre pleinement les mesures spécifiques de l'OMPI ainsi que la planification stratégique en termes de ressources humaines. La délégation a salué les résultats positifs de l'OMPI dans la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines 2017-2021, ainsi que ses efforts pour améliorer la diversité de la répartition géographique de ses ressources humaines. La délégation estimait que l'OMPI avait encore des défis à relever pour répondre à la demande croissante des utilisateurs mondiaux de ses services de propriété intellectuelle, ce qui exigeait donc de l'OMPI qu'elle fasse preuve d'innovation et d'efficacité tout en élaborant sa stratégie de diversité en matière de ressources humaines. La délégation a fait l'éloge de la gestion des effectifs de l'OMPI lors de la COVID-19. Malgré des difficultés sans précédent, elle avait veillé à ce que ses services de propriété intellectuelle de base et la productivité de sa main-d'œuvre soient exempts de toute incidence majeure grâce au travail à distance ainsi qu'à d'autres mesures efficaces. La délégation a remercié l'ensemble du personnel de l'OMPI pour son travail acharné pendant cette période et lui a rendu hommage. Elle a exprimé sa sympathie aux personnes touchées par la pandémie. La délégation faisait également le deuil des personnes décédées à cause du virus et a présenté ses condoléances à leurs familles. Elle a félicité l'OMPI pour ses bons résultats en matière d'égalité entre les sexes. En termes de représentation féminine au sein de l'OMPI, le grade P-4 a atteint son objectif de 2021 avant la date limite. Le grade D-1 était également proche de son objectif. La délégation soutenait l'OMPI dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, également connu sous le nom d'ONU-SWAP. La délégation soutenait également sa stratégie visant à attirer et à retenir les jeunes talents grâce à des programmes de bourses et de stages. Elle s'est dite satisfaite des multiples mesures prises par l'OMPI pour améliorer le travail et la vie des stagiaires, et a félicité l'OMPI pour son programme de stages, classé parmi les meilleurs, avec l'OIT et les organisations internationales, dans l'enquête menée dans le cadre de l'initiative pour des stages équitables 2019. La délégation a déclaré qu'elle espérait que l'OMPI pourrait poursuivre ses efforts et progresser dans la promotion de l'égalité des sexes et l'ajout de jeunes talents à sa main-d'œuvre.

209. La délégation de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, le coordonnateur du groupe régional n'étant pas en mesure de faire une déclaration à ce moment, a remercié le Secrétariat pour le rapport annuel sur les ressources humaines. Le groupe s'est dit satisfait de la productivité du personnel de l'OMPI, comme en témoignait le tableau de bord de l'OMPI sur la gestion des crises concernant les indicateurs du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les systèmes d'enregistrement de Madrid. Le groupe appuyait fermement la politique de l'OMPI en matière d'égalité des sexes lancée en 2014, ainsi que l'intégration des recommandations de la Division de la supervision interne dans la mise en œuvre de cette politique. Il s'est félicité du fait que la conformité de l'OMPI à l'ONU-SWAP s'était améliorée de 17% et que l'OMPI dépassait les exigences relatives à deux indicateurs tout en satisfaisant aux exigences relatives à cinq indicateurs. Le groupe s'est également dit satisfait de la poursuite des initiatives de renforcement des capacités des points focaux pour l'égalité des sexes. Le groupe, rappelant que les femmes constituaient 54,4% du personnel de l'OMPI, a constaté que la majorité d'entre elles n'étaient pas représentées proportionnellement dans les fonctions de direction de l'Organisation. Il était donc positif que les objectifs pour le grade P-4 aient été atteints un an avant 2021. L'amélioration des grades D-1 était encourageante et il était urgent de maintenir la dynamique. Le lancement en 2019 de la liste de réserve féminine pour les postes de hauts fonctionnaires était une excellente initiative pour combler l'écart entre les sexes au grade P-5, ainsi que les programmes EMERGE et I-seize. Le groupe a apprécié la mise à jour sur les diverses initiatives de renforcement des capacités et de formation lancées dans le monde entier sur l'intégration de la dimension de genre dans la propriété intellectuelle afin de renforcer les capacités des créatrices, inventrices et entrepreneuses. Dans le cadre du programme de récompenses et de reconnaissance, le groupe a pris note des changements mis en œuvre en 2020 et estimé qu'il s'agissait d'une politique importante pour inciter le personnel au sein de l'Organisation. Le groupe a apprécié la mise à jour sur l'incidence du coronavirus sur les opérations du personnel et a félicité l'OMPI pour l'initiative visant à assurer la sécurité de son personnel. En ce qui concernait la répartition géographique, le groupe a salué l'augmentation marginale de la représentation de 108 à 112 États membres entre 2018 et 2020. Le déploiement des outils de médias sociaux pour la publication des postes vacants avait permis de réaliser des gains tangibles, à savoir une augmentation de 26% des candidats aux postes vacants en 2019. Le groupe voulait savoir quelle part de cette augmentation était attribuable aux pays en développement. Il a pris note des gains positifs des programmes de stages et de bourses et souhaitait savoir comment ces programmes seraient maintenus pendant la COVID-19. Le groupe a souligné la nécessité d'accroître l'élan en matière de représentation géographique et de parité hommes-femmes au sein du personnel.

210. La délégation du Chili a félicité le président pour son élection et lui a souhaité beaucoup de succès lors de la réunion du PBC. Elle a salué et remercié le sous-directeur général, M. Ambi Sundaram, pour son travail au fil des ans et lui a souhaité tout le succès possible à l'avenir. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat pour la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines. Elle a mis en évidence la brochure sur les ressources humaines qui présentait, de manière abrégée, le contenu du rapport. La présentation du rapport lors du PBC a permis d'expliquer, en toute transparence aux membres, les réalisations du département de la gestion des ressources humaines concernant leur politique de recrutement et les défis rencontrés. La délégation s'est félicitée des résultats obtenus en matière de politique de genre, notamment des programmes de promotion des talents féminins au sein de l'OMPI tels qu'EMERGE et I-seize. Même si ces deux programmes constituaient de grandes avancées dans ce domaine, des améliorations étaient encore possibles, notamment en ce qui concernait l'application de ces règles au niveau des directeurs. La délégation a encouragé l'OMPI à poursuivre la mise en œuvre des politiques de genre au sein de l'Organisation et à continuer d'améliorer les résultats. La délégation estimait également qu'il était important de souligner la nécessité d'apporter des améliorations substantielles à la répartition géographique des membres du personnel. Elle a déclaré que l'OMPI continuait à avoir un rôle important à jouer en ce qui concernait la répartition dans sa région. Elle a souligné

la gestion du personnel pendant la crise de la COVID-19 et a noté avec inquiétude le nombre de personnes ayant dû s'isoler en raison de la propagation du virus, et elle était vraiment désolée que l'organisation ait perdu un de ses précieux collaborateurs à cause de la pandémie. La délégation a adressé ses condoléances à la famille. Elle a apprécié les mesures adoptées à l'époque, qui avaient permis à l'OMPI de continuer à fournir ses services de manière régulière.

211. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document. C'est avec tristesse que le groupe a pris note du décès d'un membre du personnel de l'OMPI des suites de la COVID-19 ainsi que du taux élevé d'infection par la maladie au sein du personnel de l'OMPI. Toutefois, le groupe s'est dit encouragé par le fait que les membres du personnel et leurs familles avaient reçu un soutien approprié à cet égard. Il s'est félicité des actions entreprises par le Service médical de l'OMPI pendant ces périodes de turbulences afin de soutenir le personnel de l'OMPI. La pandémie mondiale avait entraîné une forte courbe d'apprentissage pour tout le monde, et le groupe a félicité l'Organisation d'être suffisamment souple pour s'adapter aux nouvelles modalités de travail après le confinement. Il était impressionné par le fait que l'Union de La Haye ait une productivité de 102%, supérieure à celle des unions du PCT et de Madrid qui ont également obtenu de bons résultats. Le groupe s'est dit ravi d'apprendre qu'un retour planifié et progressif sur site était en cours, et que ces expériences allaient inspirer les futurs plans de continuité des opérations et les politiques en matière de gestion du temps de travail. Il a fait remarquer qu'une grande majorité du personnel avait exprimé son intérêt pour la possibilité d'une forme de télétravail, même après la crise sanitaire. Le groupe s'est réjoui d'apprendre que l'Organisation réfléchissait à la manière dont intégrer les options de travail à distance à l'avenir. Il était rassurant de constater que la productivité sur le lieu de travail était restée stable malgré l'impact de la crise et du confinement dû à la COVID-19, et il espérait que cette tendance se poursuivrait. Le groupe estimait que l'engagement en faveur de l'égalité entre les sexes était admirable, et il attendait avec intérêt les conclusions et recommandations de l'audit et de l'évaluation de la politique de l'OMPI en matière d'égalité entre les sexes effectués par la DSI. La mise en œuvre de recommandations appropriées en temps utile était essentielle pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Bien que l'OMPI ait obtenu des résultats positifs dans le cadre d'initiatives prises à l'échelle du système des Nations Unies, le groupe a fait remarquer qu'il restait du chemin à parcourir pour assurer la représentation des femmes aux postes de direction. Le nombre de femmes occupant des postes de haut niveau était inférieur à l'objectif fixé pour décembre 2021 et il était même en baisse pour certains grades. Le groupe a demandé davantage d'informations sur l'incidence de la liste de réserve féminine pour les postes de hauts fonctionnaires, en particulier sur le nombre de personnes ayant obtenu des postes appropriés grâce à cette initiative jusqu'à présent, et sur les projets futurs du programme. Il a également demandé plus d'informations sur l'impact du programme EMERGE et si ce programme pouvait aider le personnel féminin des grades P-3 à obtenir des postes plus élevés, et si oui, combien de personnes avaient obtenu de tels postes. Enfin, le groupe a noté avec satisfaction les efforts de l'OMPI pour continuer à promouvoir un lieu de travail respectueux et exempt de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel. Il s'est dit encouragé à tirer les enseignements du rapport sur la nouvelle politique de l'Organisation en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. Le groupe a demandé au Secrétariat de lui communiquer des informations complémentaires concernant cette politique, notamment la date à laquelle l'OMPI l'a officiellement mise en œuvre, ainsi que toutes les données initiales dont l'Organisation disposerait sur l'utilisation de cette politique à ce jour. Globalement, des ressources humaines efficaces étaient essentielles à la réalisation du mandat et des objectifs de l'Organisation. Les coûts de personnel représentaient également une part importante des dépenses de l'Organisation, de sorte qu'une administration appropriée des ressources humaines était cruciale. Le groupe a encouragé le Secrétariat à poursuivre son engagement en faveur de la diversité géographique au sein de son personnel et à améliorer la parité entre les sexes. En ce qui concernait le recrutement, il a toutefois réaffirmé être convaincu de la nécessité de recruter le personnel sur la base du mérite et en s'assurant que la personne recrutée répondait aux plus hautes qualités en matière d'efficacité, de compétence et

d'intégrité, en tenant compte du caractère très technique de l'OMPI et de la nature des services fournis par l'OMPI.

212. La délégation de Singapour, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a noté que des efforts positifs avaient été faits par l'OMPI pour améliorer la représentation géographique équitable du personnel, et le groupe attendait avec intérêt l'amélioration des efforts de sensibilisation des États membres non représentés et sous-représentés pour renforcer la représentation géographique. Les résultats positifs de la politique de l'OMPI en matière d'égalité entre les sexes devraient continuer à inspirer les efforts en matière de représentation géographique. Le groupe a pris note des perspectives du rapport pour 2020-2021, et a encouragé l'OMPI à poursuivre ses efforts en matière de transformation numérique pour renforcer la résilience de l'Organisation. Enfin, le groupe a été attristé par la nouvelle de la perte d'un membre du personnel des suites du coronavirus et a exprimé ses plus sincères condoléances.

213. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat pour le rapport annuel sur les ressources humaines. Des progrès avaient été accomplis en matière d'égalité des sexes à l'OMPI et cela montrait l'importance de la nouvelle politique sur l'égalité des sexes. Le groupe a noté avec satisfaction que la productivité avait été maintenue pendant la crise de la COVID et que le travail de l'Organisation n'avait pas été interrompu malgré la maladie contractée par plusieurs membres du personnel. Le groupe a remercié le Secrétariat pour son travail sur la diversité géographique et l'a invité à poursuivre ses travaux dans ce domaine. Il fallait non seulement chercher à augmenter le nombre d'États représentés, mais également améliorer la répartition des postes entre eux. Malheureusement, le groupe a constaté que son groupe régional était sous-représenté au sein du Secrétariat de l'OMPI. Le groupe était convaincu que les États membres qui le composaient avaient une expérience significative de la propriété intellectuelle et de leurs systèmes nationaux de propriété intellectuelle qui pouvait être utile à l'Organisation. Il estimait qu'il fallait continuer à développer le programme de stages. Il était convaincu de l'importance d'encourager les jeunes sur la voie d'une carrière dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le groupe a demandé au Secrétariat des informations sur la manière dont les gens s'adaptaient à la numérisation et sur ses perspectives d'avenir dans ce domaine, ainsi que sur les nouveaux processus informatiques en cours.

214. La délégation des États-Unis d'Amérique a appuyé la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a notamment souligné qu'elle appréciait tout ce que la direction de l'OMPI avait fait pour soutenir son personnel tout en continuant à faire avancer les travaux importants de l'Organisation dans les circonstances sans précédent qui entouraient la pandémie de coronavirus. La délégation a exprimé ses plus sincères condoléances à la famille du membre du personnel de l'OMPI emporté par le virus. Elle a déclaré que le rapport était instructif et s'est félicitée que l'OMPI continue de faire des progrès dans les domaines de la parité hommes-femmes ainsi que du perfectionnement et de la formation du personnel. La délégation a été très encouragée de constater que les femmes représentaient désormais 54,4% de l'ensemble du personnel de l'OMPI. La délégation a félicité l'Organisation d'avoir atteint la pleine parité entre les sexes pour le personnel de grade P-4, et ce un an avant la date butoir approuvée par les États membres. Même si le rapport indiquait à juste titre que l'équilibre entre les sexes au grade D-1 restait proche de son objectif de 37%, la délégation a relevé que cette catégorie particulière était la seule à s'être éloignée de son objectif respectif. En outre, la délégation a noté que l'équilibre entre les sexes pour les grades D-2 et P-5 restait à environ 10% par rapport aux objectifs de décembre 2021. Dans la mesure où ces catégories n'avaient augmenté que de manière marginale en termes de pourcentage chaque année depuis juin 2017, la délégation a demandé si des améliorations particulières des efforts de sensibilisation ciblés de l'OMPI étaient envisagées pour combler ces écarts particuliers au cours de l'année à venir. Dans le domaine des prix, la délégation a pris note de la série de changements apportés au programme de récompenses et de reconnaissance. La délégation

s'est dite satisfaite de la suppression des récompenses pécuniaires pour les performances organisationnelles, suite à la demande des États membres, ainsi que de la réduction du montant des récompenses pour avoir fait preuve d'excellence et avoir agi de manière responsable. Toutefois, pour plusieurs récompenses, le nombre de candidats avait augmenté et les critères d'éligibilité avaient été modifiés afin de les rendre plus largement accessibles au personnel. La délégation a tenu à rappeler à l'Organisation que les récompenses devraient être accordées strictement sur la base du mérite, et pour des performances exceptionnelles, de peur qu'elles ne risquent de créer pour le personnel une attente de récompense ordinaire. La délégation s'est félicitée du sérieux avec lequel le Secrétariat avait pris en compte les résultats de l'enquête sur le harcèlement sexuel menée dans l'ensemble du système des Nations Unies et mis en œuvre des mesures globales et coordonnées pour lutter contre le harcèlement sexuel au sein de l'Organisation. La délégation estimait que le harcèlement sous toutes ses formes portait atteinte à la mission des organisations des Nations Unies ainsi qu'au bien-être des membres du personnel. La délégation s'est réjouie de voir que l'OMPI avait modifié ses politiques en matière de harcèlement et de harcèlement sexuel pour les rendre applicables et accessibles aux non-fonctionnaires, et qu'elle a rendu le bureau du médiateur accessible de la même manière aux non-fonctionnaires, ce qui témoignait d'une compréhension approfondie du risque omniprésent de harcèlement dans les grandes organisations. Dans cette optique, comme cela a été évoqué dans la déclaration du groupe B, la délégation a été encouragée de prendre connaissance de la nouvelle politique de l'OMPI en matière de prévention et de traitement de l'exploitation et des abus sexuels. La délégation a demandé au Secrétariat de fournir de plus amples informations sur cette politique, notamment sur la date à laquelle l'OMPI l'a officiellement instituée, ainsi que sur les premières données dont disposait l'Organisation sur la mise en œuvre de cette politique à ce jour.

215. La délégation de la Tunisie a souscrit à la déclaration de la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. La délégation a remercié le Secrétariat pour le rapport annuel sur les ressources humaines et a salué les efforts déployés par le département des ressources humaines pour apporter des améliorations ayant permis de créer un environnement de travail harmonieux grâce à ses politiques. Le rapport contenait des informations utiles sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Dans les circonstances exceptionnelles de la pandémie, le personnel avait assuré la continuité des différents services, notamment les services opérationnels à près de 100%, grâce aux mesures adéquates qui avaient été adoptées. La délégation s'est réjouie de constater qu'un chapitre était consacré à la crise de la COVID-19. Elle a exprimé sa satisfaction quant à l'engagement de l'OMPI en faveur des politiques de parité entre les sexes, et de la mise en œuvre du programme d'égalité entre les sexes 2019-2020. La délégation s'est réjouie d'apprendre que 54% du personnel étaient des femmes, car c'était l'un des objectifs, et elle a encouragé l'OMPI à continuer de progresser en matière de parité des sexes aux niveaux supérieurs de l'Organisation. Elle s'est dite encouragée par les efforts déployés pour améliorer la diversité géographique du personnel et a demandé à l'OMPI de poursuivre ses efforts pour sensibiliser les États membres aux possibilités offertes et améliorer ainsi la diversité géographique. La délégation a exprimé son soutien et sa solidarité avec le personnel de l'OMPI en ces temps difficiles et a transmis ses condoléances.

216. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le Secrétariat d'avoir fourni le rapport qui comprenait des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de personnel et un aperçu des politiques, initiatives et activités de l'Organisation en matière de ressources humaines. Elle s'est félicitée de l'amélioration continue de ce rapport, qui constituait désormais la source clé d'informations sur les ressources humaines pour les États membres. Comme toute autre organisation, les ressources humaines de l'OMPI constituaient la colonne vertébrale de l'Organisation, car elles constituaient un élément essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation. La délégation attachait énormément d'importance à la bonne administration des ressources humaines, car elle est directement liée à l'efficacité organisationnelle et à l'orientation vers les services, ainsi qu'à la

capacité de faire face rapidement et de manière adéquate aux nouvelles évolutions. La délégation s'est félicitée des initiatives que la direction de l'OMPI avait mises en place pour le lieu de travail pendant la pandémie de COVID-19. Elle a relevé la coopération régulière et étroite avec d'autres organisations internationales basées à Genève pour partager les ressources d'information et les enseignements tirés de la lutte contre le coronavirus sur le lieu de travail. Bien que l'OMPI ait atteint son objectif en matière de répartition géographique du personnel, la délégation estimait qu'il y avait une lacune dans la représentation géographique au sein du Secrétariat de l'OMPI. En conséquence, tout en saluant et en reconnaissant les efforts déployés par le Secrétariat pour réduire les lacunes, la délégation estimait qu'il fallait prendre d'autres mesures pour assurer une représentation géographique équilibrée. Enfin et surtout, la délégation a rendu hommage au collègue de l'OMPI décédé des suites de la COVID-19 et a félicité l'OMPI pour le soutien et l'assistance qu'elle a apportés à sa famille.

217. La délégation du Canada a exprimé sa gratitude à l'égard du Secrétariat pour la préparation du rapport. Bien que des réalisations notables aient été accomplies au cours de la période considérée, notamment la constitution d'une liste de réserve féminine pour les postes de hauts fonctionnaires et l'atelier très interactif d'une journée à l'intention des délégations sur les préjugés inconscients, la diversité et l'inclusion, la délégation a tenu à remercier et à présenter ses condoléances aux amis et à la famille du membre du personnel de l'OMPI ayant perdu la vie des suites de la COVID-19. La délégation a rendu hommage au personnel de l'OMPI directement ou indirectement touché par la COVID-19. Elle a fait remarquer que la direction de l'OMPI offrait une gamme de services visant à promouvoir la santé du personnel de l'OMPI et la continuité des opérations. Des efforts qu'elle a relevés avec satisfaction. En ce qui concernait l'avenir des travaux de l'OMPI, la délégation a fait part de son intérêt pour les résultats de la prochaine enquête sur le respect et l'harmonie qu'il était prévu de réaliser fin 2020 début 2021 pour servir de "baromètre" de la culture de l'OMPI et constituera le niveau de référence permettant de mesurer l'impact des initiatives en matière de gestion des talents. En ce qui concernait les 18 membres du personnel licenciés au cours de la période considérée, la délégation a souhaité obtenir des informations supplémentaires sur ce qui pourrait constituer la bonne administration de l'Organisation conformément à l'article 9.2.a)5) du Statut du personnel.

218. La délégation de l'Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. D'emblée, la délégation a présenté ses plus sincères condoléances pour le décès d'un fonctionnaire de l'OMPI dû à la COVID-19. Elle a remercié le Secrétariat pour son travail acharné pendant la pandémie et pour la préparation du rapport. La délégation s'est félicitée du succès de l'OMPI dans la réalisation de la parité hommes-femmes. La délégation a suivi de près avec des notes positives les efforts déployés par l'OMPI pour améliorer la représentation géographique équitable du personnel, notamment en menant des actions de sensibilisation auprès des États membres non représentés et sous-représentés. Elle a encouragé le Secrétariat à améliorer constamment ses efforts de sensibilisation afin de parvenir à une plus grande représentation géographique équitable du personnel. La délégation a souligné qu'il était nécessaire de disposer de plusieurs langues lors du recrutement du personnel et a déclaré qu'une telle exigence créait des obstacles pour les personnes provenant d'États membres non représentés ou sous-représentés qui souhaitaient postuler à des postes à l'OMPI. La délégation a demandé que des mesures pertinentes soient prises pour lever ces obstacles, notamment en n'exigeant qu'une seule des langues de travail de l'OMPI et en prévoyant des cours pour que le personnel recruté apprenne d'autres langues de travail de l'OMPI.

219. La délégation du Maroc a félicité le président pour son élection et s'est dite convaincue que le président dirigerait les travaux du comité de la manière la plus efficace. La délégation a exprimé son soutien plein et entier au président pendant son mandat. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir préparé de manière adéquate et efficace la présente session. Elle a exprimé ses condoléances à la famille du membre du personnel de l'Organisation décédé au cours de la pandémie et aux membres de la famille du personnel. La délégation a souscrit à la déclaration de

la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Elle a apprécié le rapport et a remercié le Secrétariat et Mme Moussa pour la présentation et a souligné que l'utilisation des ressources humaines par l'administration était fondamentale dans l'Organisation. La délégation a déclaré qu'elle était favorable à la parité entre les sexes dans le programme de l'Organisation et qu'elle continuait donc à encourager l'OMPI à poursuivre cette politique et les actions visant à assurer la parité entre les hommes et les femmes. L'Organisation a également été invitée à poursuivre ses activités visant à assurer autant que possible une représentation géographique équitable, qui était essentielle pour l'OMPI, ainsi que le stipulait l'article 9 des statuts de l'Organisation. La délégation a appuyé les initiatives prises par l'OMPI pour sensibiliser le public afin d'améliorer la représentation géographique. Elle a souligné les initiatives prises par le Comité de coordination pour les régions sous-représentées afin d'en accroître la représentation. La délégation a félicité l'Organisation pour ses efforts durant la crise de la COVID-19, et pour l'inclusion du travail à domicile au sein de l'Organisation. Elle a remercié le Directeur général pour l'ensemble de son œuvre, empreinte de professionnalisme.

220. La délégation du Pakistan s'est dite profondément attristée par la perte d'un précieux membre du personnel de l'OMPI en raison de la COVID-19, et a présenté ses condoléances à la famille en deuil et au Secrétariat de l'OMPI. La délégation a souscrit à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a remercié le Secrétariat pour la préparation du rapport annuel sur les ressources humaines et a noté les progrès réalisés en ce qui concernait la représentation géographique, qui avait permis à des États membres jusqu'alors non représentés d'être représentés au sein du personnel de l'OMPI. Le groupe s'est félicité des améliorations apportées au programme de stages de l'OMPI, notamment en ce qui concernait l'augmentation de la participation des ressortissants des États membres non représentés. Les stages à l'OMPI étaient non seulement un investissement dans la jeunesse mondiale, mais aussi une occasion d'intégrer l'innovation et la sensibilisation à la propriété intellectuelle dans les États membres que représentaient ces stagiaires. La délégation a encouragé le Secrétariat à promouvoir davantage d'initiatives visant à accroître le nombre de stagiaires participant au programme, en particulier dans les États membres non représentés et sous-représentés.

221. La délégation de la Fédération de Russie a approuvé le coordinateur de son groupe régional et présenté ses condoléances concernant le décès du membre du personnel dû à la COVID-19. Elle a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le rapport annuel sur les ressources humaines, compte tenu notamment du travail continu et ininterrompu des ressources humaines à l'OMPI. La délégation a demandé des informations supplémentaires sur l'utilisation de technologies innovantes dans la sélection des nouveaux membres du personnel, qui était mentionnée dans le rapport de l'année précédente. Elle a indiqué qu'il fallait s'assurer une représentation géographique équitable et mettre les postes sur un pied d'égalité entre les différentes régions. La délégation s'est félicitée du travail positif accompli avec les stagiaires, les jeunes travailleurs et le programme du JPO. Elle était convaincue que l'OMPI restait conforme aux normes générales des Nations Unies, notamment en ce qui concernait les salaires et le service des fonctionnaires internationaux. La délégation accordait une grande importance au multilinguisme et serait très heureuse de participer à l'examen d'une nouvelle stratégie en termes de ressources humaines pour la prochaine période. La délégation s'est dite également très intéressée par les résultats des délibérations du groupe de travail, qui portaient sur le potentiel pour l'avenir. La délégation a demandé des informations plus détaillées sur l'adaptation du personnel aux nouvelles tendances numériques. Dans ce contexte, elle s'est réjouie de voir les nouvelles stratégies en matière de ressources humaines.

222. Le président a pris la parole pour déclarer qu'il lui était plutôt difficile de faire un résumé exhaustif des débats compte tenu de la variété des observations des différentes délégations. Le président a exprimé ses condoléances à la famille du membre du personnel décédé des suites de la COVID-19. Il a fait part du fardeau que représentait cette catastrophe internationale et a exprimé l'espoir que des jours meilleurs viendraient un jour. Le président a

remercié Mme Moussa pour la qualité du rapport qu'elle a présenté et surtout pour les objectifs très ambitieux qui ont été atteints. Le président a relevé que 54% du personnel de l'OMPI était composé de femmes, ce qui était encourageant, d'autant plus que l'égalité des sexes était vivement souhaitée au sein de l'ONU, c'était la fierté de la maison. Il restait de toute évidence des choses à améliorer et les délégations avaient demandé des informations plus détaillées sur les éléments qui concernaient le lieu de travail et tout ce qui permettait au personnel de travailler au mieux. La perfection n'était pas de ce monde. Il fallait néanmoins s'efforcer d'y parvenir.

223. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs observations et suggestions et transmettrait les condoléances exprimées par les délégations et le président à la famille de l'ancien fonctionnaire concerné. Le Secrétariat a pris note des demandes de la délégation d'améliorer encore l'égalité des sexes, en particulier aux niveaux supérieurs, et de la nécessité de prendre des mesures supplémentaires en matière de diversité géographique. Le Secrétariat a déclaré qu'il poursuivrait les efforts à cet égard. Le Secrétariat a déclaré qu'il fournirait les chiffres demandés sur EMERGE, la liste de réserve féminine pour les postes de hauts fonctionnaires, et plus d'informations sur la politique en matière d'exploitation et d'abus sexuels (EAS). S'agissant d'EAS, l'Organisation n'avait pas enregistré d'affaire. En ce qui concernait les questions sur les derniers efforts en matière de numérisation, le Secrétariat a déclaré qu'il était actuellement engagé dans la transition vers l'informatique en nuage, qui nécessitait un effort énorme de recyclage du personnel, qui avait commencé. Le Secrétariat a déclaré qu'il s'agissait d'un effort conjoint entre plusieurs départements, dont le département des TIC et des collègues des finances et des ressources humaines. Le Secrétariat a déclaré que cela se faisait de manière très soigneusement planifiée et contrôlée et que des licences pour cette formation venaient d'être obtenues. Les personnes seraient certifiées, et le processus serait long. Le Secrétariat a déclaré que la plupart des membres du personnel seraient à la hauteur du défi, et quelques-uns s'étaient déjà manifestés pour déclarer qu'ils ne pensaient pas pouvoir gérer cela. Ces employés figuraient dans la liste des 18 employés qui ont été licenciés de manière incontestée. Ces membres du personnel ne pensaient pas pouvoir passer par cette transition, et préféraient donc quitter l'Organisation et renoncer à des contrats permanents. En ce qui concernait les demandes des délégations du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe B, et du Canada pour plus de détails sur la liste de réserve de l'OMPI, le Secrétariat a noté que les listes de réserve servaient principalement de répertoire où les candidats potentiels pouvaient soumettre une manifestation d'intérêt pour un emploi à l'OMPI en l'absence de postes vacants appropriés correspondant à leur profil. Contrairement aux postes vacants spécifiques, les réserves de talents étaient ouvertes toute l'année et visaient des profils régulièrement recrutés et/ou difficiles à pourvoir. Les manifestations d'intérêt reçues étaient examinées selon les besoins afin 1) de contacter des professionnels qualifiés au sujet des postes vacants correspondant à leur profil et 2) de trouver des candidats pour des opportunités à court terme. La constitution de listes de réserve venait en complément d'autres efforts de sensibilisation (salons de l'emploi, campagnes en ligne, missions de recrutement). À l'époque, les réserves de talents comptaient au total 4048 candidats. Compte tenu des objectifs de l'OMPI en matière d'égalité des sexes, la liste de réserve féminine de haut niveau avait été examinée à plusieurs reprises afin d'identifier des candidates présentant des profils pertinents pour des postes de haut niveau où les listes de réserve de candidats étaient majoritairement masculines. Les candidates identifiées ont été informées d'une vacance de poste donnée et encouragées à postuler. Il y avait quelque 1840 candidats dans cette liste de réserve et depuis son introduction, 16 femmes avaient été contactées. Bien qu'il n'y ait eu aucune nomination provenant directement des listes de réserve pour le moment, l'une des candidates contactées avait atteint le stade de l'entretien pour un poste de haut niveau. En ce qui concernait l'enquête de la délégation des États-Unis d'Amérique visant à savoir si le Secrétariat envisageait de mettre en œuvre des améliorations particulières aux efforts de sensibilisation ciblés de l'OMPI pour combler ces lacunes particulières en 2021, le Secrétariat a répondu que les pourcentages de femmes aux grades D-2 et P-5 restaient effectivement inférieurs aux objectifs fixés pour 2021. Si les objectifs en matière de parité hommes-femmes reflètent les efforts continus

de l'Organisation pour parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes aux niveaux supérieurs par le biais de la sensibilisation et d'initiatives connexes, cette approche permettrait également de trouver un équilibre avec les considérations liées à l'évolution de carrière du personnel existant. Dans cet esprit, étant donné qu'une plus grande partie des ressources humaines aux niveaux supérieurs était masculine, les reclassements et les concours conduisant à la sélection de candidats internes ont entraîné un plus grand nombre de nominations impliquant du personnel masculin. Ces cas représentaient également, parfois, une augmentation du nombre total de postes dans les différents niveaux de grade, ce qui avait eu pour effet de réduire encore le pourcentage de femmes dans ces grades. Bien que cela n'ait pas d'incidence positive sur l'équilibre entre les sexes, cela permettait d'appuyer l'approche de l'OMPI en matière de gestion des talents, qui n'était pas discriminatoire à l'égard du personnel masculin. En dépit de ce qui précédait, les efforts de sensibilisation s'étaient intensifiés et diversifiés dans le but d'augmenter également le pourcentage de femmes dans les classes professionnelles intermédiaires, ce qui représentait une réserve importante pour les futures nominations à des postes de haut niveau. En outre, en raison de l'intensification des activités de sensibilisation à l'intention des femmes, le pourcentage de concours au niveau supérieur dans lesquels une ou plusieurs candidates étaient recommandées pour une nomination était plus élevé (53% en 2019 contre 48% en 2016). Le Secrétariat a fait remarquer que le nombre total de concours pour les postes P-4 à D-2 avait plus que doublé au cours de cette période (28 en 2019 contre 12 en 2016). Des progrès importants ont été réalisés au grade D-1, avec 22 femmes à ce grade en 2020 contre 11 en 2013, ce qui portait le pourcentage de femmes au grade D-1 de 25% à 34,9%. À deux reprises, pour des postes de grade D-1 au service informatique, les services d'une société de recherche de cadres avaient également été retenus pour assurer un solide vivier de candidates dans un domaine par ailleurs à dominante masculine, ce qui avait permis dans les deux cas de nommer une candidate externe. À l'avenir, l'OMPI s'attacherait à fixer des objectifs en matière de parité hommes-femmes qui visaient à combler les lacunes vers la parité aux niveaux supérieurs tout en tenant compte de la progression de carrière du personnel de l'Organisation et des prévisions de départ à la retraite. En réponse à une demande de détails sur l'incidence de la participation de l'OMPI à l'initiative EMERGE des Nations Unies, le Secrétariat a fait remarquer que, depuis 2017, un total de 10 membres du personnel de l'OMPI avaient participé à l'initiative EMERGE. Parmi ces membres du personnel, 40% occupaient actuellement des postes de niveau supérieur. En ce qui concernait la demande de la délégation du Canada d'obtenir des détails supplémentaires sur les 18 licenciements 'dans l'intérêt de la bonne administration de l'Organisation et avec le consentement des membres du personnel concernés', conformément à l'article 9.2.a)5) du Statut du personnel, le Secrétariat a expliqué que la grande majorité des cessations de service convenues étaient liées à l'évolution des emplois, en particulier dans le domaine de la technologie ou à des changements dans le contenu des postes entraînant des écarts entre les besoins liés aux postes et les compétences des membres du personnel. Une fois ces postes vacants, l'OMPI avait pu mettre à jour le profil du poste et rechercher des talents correspondant aux besoins de l'Organisation. Le Secrétariat en a souligné l'importance notable, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement de l'OMPI, notamment la numérisation, d'une part, et de la rotation traditionnellement faible du personnel de l'OMPI, d'autre part. En réponse à la demande d'informations des délégations en matière d'EAS, le Secrétariat a expliqué que la politique sur l'exploitation et les abus sexuels a été publiée en juillet 2019. Au cours des dernières années, l'OMPI n'avait reçu aucune allégation d'exploitation ou d'abus sexuel contre l'un de ses employés. En 2017, un membre du personnel a déposé une plainte contre un autre membre du personnel, qui comportait une allégation de "rapports sexuels non consensuels". À l'issue de l'enquête, la plainte a été rejetée dans son intégralité comme étant dénuée de fondement. L'on pouvait noter que même sans cette politique, dans le cadre juridique de l'OMPI, l'exploitation et les abus sexuels constitueraient une faute et seraient sanctionnés en tant que tels. L'exposition de l'OMPI à l'exploitation et aux abus sexuels était limitée compte tenu de la nature du mandat de l'Organisation et des spécificités de ses opérations. La politique a toutefois été publiée pour montrer l'engagement de l'OMPI à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et à fournir au

personnel des normes claires auxquelles il était censé se conformer. Cette politique avait été étroitement alignée sur la Politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels en vigueur au sein des Nations Unies et de ses fonds et programmes. Concernant la demande de la délégation de la Fédération de Russie pour plus d'informations sur les technologies innovantes, telles que l'intelligence artificielle, le Secrétariat a expliqué qu'en 2018, l'OMPI a entrepris un projet pilote pour tester l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la sélection des demandes d'emploi afin d'explorer la possibilité de réduire certains aspects du recrutement à forte intensité de main-d'œuvre grâce à cette technologie. L'OMPI recevait en moyenne 137 candidatures par poste vacant. Il était évidemment essentiel que l'OMPI évalue les avantages de la réduction de la lourdeur du processus manuel par rapport aux risques liés à l'utilisation de la technologie de l'IA, et qu'elle garantisse un processus équitable et transparent pour tous les candidats. Suite aux résultats initiaux, un projet pilote étendu était en cours, avec une portée élargie qui devait s'achever en décembre 2020. Parallèlement, le Centre d'application des technologies de pointe (ATAC) de l'OMPI avait participé à la mise au point d'un prototype interne qui effectuait essentiellement un examen similaire des demandes d'emploi, ainsi qu'un classement des demandes de stage selon les profils de stage communs de l'OMPI. Le résultat était prometteur, avec un taux de précision global de 78% et un taux de précision de près de 90% pour certaines catégories. En conséquence, la technologie était envisagée pour filtrer les candidatures aux offres de stage. Avec plus de 2000 demandes de stage par an, cette approche permettrait un examen beaucoup plus efficace des demandes pertinentes. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/INF/1.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PARTICIPATION AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (GNUDD)

224. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/10.

225. Le président a présenté le point 12 de l'ordre du jour, Participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) et a invité le Secrétariat à présenter le document.

226. Le Secrétariat a informé le PBC que le Directeur général, après avoir examiné l'invitation à devenir membre du GNUDD, avait demandé des informations sur la part estimée de l'OMPI dans la répartition des coûts, destinée à appuyer le système des coordonnateurs résidents sur le terrain, par rapport à la part proposée en vue d'appuyer la mise en œuvre des ODD à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, le Directeur général de l'OMPI avait déclaré que compte tenu de la forme principalement numérique et virtuelle de nombreux programmes et services de l'OMPI, dont témoigne également la présence de plus de 95% du personnel de l'OMPI au siège de l'Organisation à Genève, l'utilisation par l'Organisation du système des coordonnateurs résidents était considérablement réduite par rapport à celle d'autres institutions. L'incidence financière d'une participation au GNUDD était estimée à 400 000 francs suisses par exercice biennal. Outre l'incidence financière, le fait de devenir membre du GNUDD pouvait avoir des conséquences sur les plans administratif et de la reddition de comptes.

227. La délégation de la Chine considérait que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 constituait l'essentiel du travail à effectuer dans le domaine de la coopération pour le développement. Pour l'heure, la COVID-19 et le changement climatique représentaient des défis majeurs pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) qui exigeaient une solidarité et une riposte concertée de la part de toutes les parties concernées. C'est pourquoi elle était favorable à l'intégration de diverses institutions spécialisées des Nations Unies dans le GNUDD. En tant que l'une des institutions spécialisées des Nations Unies, l'OMPI devrait renforcer sa participation au système des Nations Unies pour la mise en œuvre des ODD. La délégation a indiqué qu'elle appuyait la participation de l'OMPI au GNUDD et s'est dite satisfaite de l'efficacité de la communication dans cette phase initiale entre le

Secrétariat et le GNUDD concernant les questions financières. Cela témoignait du sérieux de l'OMPI dans sa volonté de s'impliquer dans les travaux. Dans le même temps, la délégation considérait qu'en dehors des questions financières, l'OMPI devrait étudier comment renforcer son propre travail de fond dans le cadre du Plan d'action pour le développement à travers sa participation au GNUDD. Elle a fait observer que l'OMPI mettait en œuvre les ODD de manière efficace par l'intermédiaire d'un coordonnateur des ODD dédié et de plusieurs projets, notamment WIPO GREEN. La délégation a dit attendre avec intérêt l'intégration à venir de l'OMPI dans le GNUDD, qui améliorerait les projets de l'Organisation et les liens avec les autres organisations de la famille des Nations Unies en vue d'une meilleure mise en œuvre des ODD.

228. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/31/10. Sur le principe, le groupe appuyait les efforts déployés à l'échelle du système dans le domaine du développement durable. Comme le document l'indiquait, certains éléments de la participation au GNUDD, en particulier les avantages pour l'OMPI que présentait le système des coordonnateurs résidents faisaient encore défaut. Le groupe estimait que des informations supplémentaires étaient nécessaires pour prendre une décision. Le groupe était disposé à continuer d'examiner la participation de l'OMPI au GNUDD.

229. La délégation du Panama, parlant au nom du GRULAC, a remercié le Secrétariat pour les informations concernant l'invitation du GNUDD à rejoindre le groupe. Elle a fait observer que l'OMPI, en tant que membre du système des Nations Unies, jouait un rôle important dans les travaux menés en vue de réaliser les ODD. Ce rôle était directement lié au fait de trouver des solutions innovantes et créatives pour la réalisation des ODD. Afin de parfaitement comprendre les implications de l'invitation, le groupe a demandé au Secrétariat de réitérer sa demande d'informations auprès de l'ONU sur les avantages et les incidences de la participation de l'OMPI au GNUDD. La délégation a également demandé que ces informations soient communiquées aux États membres afin que l'invitation à participer au groupe soit examinée à la prochaine session du comité.

230. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a indiqué que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comportait 17 objectifs de développement durable assortis de 169 cibles. Ce programme mondial exigeait des efforts et une cohérence stratégique de la part de toutes les parties prenantes concernées dans un environnement propice au développement durable afin de garantir que personne ne soit laissé de côté. Le GNUDD avait été créé pour soutenir ces efforts entre les entités concernées du système des Nations Unies et, en sa qualité d'agence spécialisée des Nations Unies, il était important que l'OMPI soit pleinement impliquée dans les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour réaliser les ODD. C'est pourquoi le groupe accueillerait favorablement toutes les mesures que l'OMPI prendrait pour examiner positivement l'invitation à participer au GNUDD. À cet égard, il a instamment prié le Secrétariat de se rapprocher du GNUDD afin de mieux comprendre les résultats escomptés et les obligations de l'OMPI liées à sa participation au groupe. Un engagement plus poussé au côté du GNUDD renforcerait l'intégration du Plan d'action pour le développement de l'OMPI en tant que partie intégrante du travail de l'OMPI, notamment dans des comités pertinents tels que le PBC et le CDIP.

231. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat de la préparation du document WO/PBC/31/10 sur la participation au GNUDD et d'avoir invité le comité à examiner l'invitation faite à l'OMPI de devenir membre de ce groupe. Comme le document l'indiquait, le GNUDD avait été créé pour améliorer l'orientation stratégique, favoriser une analyse impartiale et la reddition de compte relatives aux contributions à l'échelon des pays à la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030, notamment du système des coordonnateurs résidents. Le groupe a pris note des obligations financières concrètes et des éventuelles implications sur les plans administratif et de la reddition de compte de la participation au GNUDD, et en particulier du coût de 400 000 francs suisses par exercice

biennal. Dans le même temps, le groupe était conscient de la nécessité de soutenir la cohésion et la coordination du système des Nations Unies dans son ensemble. Il a souligné qu'il pouvait être trop simpliste d'essayer de mettre en balance les coûts financiers et les avantages immédiats à court terme. L'OMPI était une institution spécialisée des Nations Unies qui dispensait des conseils techniques d'experts et des services dans le domaine de la propriété intellectuelle et il était indéniable que la propriété intellectuelle était une vaste composante transversale du développement durable. Le groupe a fait observer que si l'OMPI se retirait des débats, il y avait un risque que les actions menées dans ce domaine manquent du point de vue technique expert de l'OMPI, d'où l'intérêt continu du groupe pour cette question.

232. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document relatif à l'invitation à participer au GNUDD. Le groupe a souligné son engagement en faveur du développement durable et s'est dit disposé à agir en tant que partenaire dans ce domaine et à rechercher des solutions efficaces. Il a fait observer que 95% du personnel de l'OMPI travaillaient au siège, à Genève, et que l'OMPI ne faisait donc qu'un usage limité du système des coordonnateurs résidents. En outre, le groupe a relevé qu'il restait une question en suspens quant aux incidences administratives de la participation au GNUDD. Il a demandé des informations plus détaillées concernant la participation et comment traiter la question des coûts et des avantages de cette participation au GNUDD.

233. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à l'intervention faite par le Groupe B. Si la délégation était une fervente partisane du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le prédécesseur du GNUDD, le GNUDD, pour sa part, était un nouveau produit, créé dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. La délégation souhaitait s'assurer de disposer d'autant d'informations que possible avant que l'OMPI ne soit encouragée à adhérer au GNUDD. La délégation s'est dite fermement convaincue du rôle positif que la propriété intellectuelle jouait dans le développement. Elle était favorable à davantage de clarté et de précisions de la part du GNUDD et souhaitait connaître les points de vue de l'OMPI quant au rôle qu'elle pouvait tenir dans ce système. La délégation a sollicité davantage d'informations concernant l'usage qui serait fait des paiements que l'OMPI verserait au groupe. La délégation était consciente que l'OMPI avait demandé ces informations et attendait une réponse du GNUDD, mais elle a tout de même demandé à ce que l'OMPI reprenne contact avec le Secrétariat du GNUDD pour demander une réponse rapide afin que les États membres puissent réexaminer cette question lors du prochain PBC. Elle estimait qu'il serait intéressant de procéder à une analyse approfondie des avantages que présentait pour l'OMPI sa participation au groupe. Étant donné que le GNUDD fonctionnait depuis un certain temps déjà et que de plus amples informations et enseignements sur le système étaient disponibles, la délégation a demandé que le Secrétariat prépare, pour la prochaine session du PBC, une définition plus claire du rôle que l'OMPI envisageait de jouer si elle rejoignait le système.

234. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a fait part de sa satisfaction à l'égard de l'invitation faite à l'OMPI de participer au GNUD figurant dans le document WO/PBC/31/10. Le groupe s'est félicité de l'invitation et estimait que la participation au GNUDD compléterait également les processus en cours entrepris par l'OMPI dans sa collaboration avec les Nations Unies. Cette collaboration comprenait des rapports périodiques au Conseil économique et social des Nations Unies sur la contribution de l'OMPI aux ODD, sur l'accord OMPI-ONU et les programmes 18, 20 et 21 du Programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Il incombait donc aux États membres de considérer positivement cette invitation.

235. La délégation du Chili a ensuite souscrit à la déclaration de la délégation du Panama faite au nom du GRULAC et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé et présenter le document à l'examen. La délégation a souligné l'importance du travail de l'OMPI pour tenter de réaliser

tous les ODD, puisque l'une des missions de l'Organisation était d'encourager l'innovation en tant qu'outil de développement. Dans ce contexte, bien que l'invitation à faire partie de ce groupe remonte à 2018, ni les documents adressés au Secrétariat ni la réunion préparatoire n'avaient permis de connaître en détail toutes les implications de cette invitation à participer au GNUDD. Il était important d'être clair sur les implications administratives et en matière de reddition de comptes pour l'OMPI. Afin d'accélérer l'obtention d'un résultat sur cette question, la délégation a appuyé la demande du GRULAC et du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes d'inclure, dans la prochaine session du PBC, des informations plus détaillées sur toutes les implications de la participation au GNUDD.

236. La délégation de l'Indonésie s'est associée à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a rappelé qu'en 2015, les dirigeants mondiaux s'étaient engagés à mener une action commune pour réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment par l'intermédiaire d'un système des Nations Unies doté de ressources suffisantes, pertinent, cohérent, efficace et rationnel. De ce fait, il était important que le système des Nations Unies travaille de manière cohérente. Lors des délibérations sur la participation de l'OMPI au GNUDD, la délégation a souligné qu'il était important de garder à l'esprit quels seraient les avantages pour l'OMPI et le système des Nations Unies. Elle estimait que devenir membre du GNUDD permettrait au travail de l'OMPI sur les ODD d'être en harmonie avec le travail effectué par les Nations Unies pour réaliser l'ODD n° 9 sur l'industrialisation, l'innovation et l'infrastructure, mais aussi de nombreux autres objectifs et de l'appuyer. Dans le même temps, cela permettrait de promouvoir l'importance et la pertinence du travail de l'OMPI dans le système des Nations Unies en faveur de la réalisation des ODD. Il était également important que l'OMPI examine ses propres besoins quant à ce qui était attendu de l'OMPI et sur la manière dont l'OMPI pourrait tirer profit de son adhésion au GNUDD, en gardant également à l'esprit les implications financières. La délégation a salué les démarches entreprises par l'OMPI pour obtenir davantage d'informations de la part du Secrétariat du GNUDD et pour suivre les débats en cours sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La délégation a fait observer qu'il ne restait que 10 années pour réaliser les ODD et que la décennie d'action pour accélérer les efforts communs mondiaux avait commencé; aussi était-il important et opportun pour l'OMPI de s'impliquer plus avant dans la réalisation des ODD dans le cadre du système des Nations Unies.

237. La délégation du Canada a souscrit à l'idée que l'OMPI adhère au GNUDD, compte tenu du rôle du GNUDD en tant qu'entité de coordination du système de développement des Nations Unies et du rôle que toutes les institutions spécialisées des Nations Unies pouvaient jouer en contribuant à ce système. Si l'OMPI n'avait pas une présence sur le terrain de la même ampleur que certaines agences dont le mandat impliquait nécessairement de grandes opérations sur le terrain, comme la FAO et le HCR, la délégation a fait observer que l'OMPI avait une empreinte notable en matière de développement et potentiellement croissante sur le terrain, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs. Dans l'ensemble, dans la mesure où l'OMPI menait des activités de développement et fournissait une assistance technique aux États membres, cela devrait se faire d'une manière conforme aux nouvelles façons de travailler et de rendre des comptes, telles que convenues par les États membres en vertu des résolutions et du cadre correspondants et de façon à promouvoir la cohérence et la coordination que le GNUDD pouvait assurer. La délégation a encouragé l'OMPI à rechercher à nouveau des réponses aux questions qu'elle avait posées au Secrétariat des Nations Unies concernant la manière dont sa contribution financière au GNUDD serait utilisée, afin que l'OMPI comprenne mieux le rôle qu'elle serait amenée à jouer. En outre, elle a demandé au Secrétariat d'où venait ce chiffre de 400 000 francs suisses par exercice biennal, étant donné que ce chiffre ne semblait pas figurer dans l'invitation reçue en 2018. La délégation a également demandé des informations supplémentaires sur l'historique de l'engagement du Secrétariat avec le GNUDD, notamment s'il existait un rapport disponible faisant suite à la

réunion de mai 2018 tenue à Londres et des informations connexes glanées auprès des membres du GNUDD, aussi mentionnées dans l'invitation.

238. La délégation de l'Iran (République islamique d') a pris note de l'invitation du GNUDD adressée à l'OMPI pour que celle-ci devienne membre du groupe. La participation de l'OMPI au GNUDD serait conforme à son rôle d'institution spécialisée des Nations Unies. Elle renforcerait également la coordination des travaux de l'OMPI en vue de la réalisation des objectifs plus larges de l'ONU. Tarder à adresser une réponse positive à l'invitation enverrait un signal négatif au système des Nations Unies ainsi qu'à d'autres organisations internationales quant à l'engagement de l'OMPI dans le système des Nations Unies. La participation de l'OMPI au GNUDD renforcerait la contribution régulière de l'Organisation au système des Nations Unies. Dans ce contexte, la délégation a rappelé certains programmes de l'OMPI, par exemple, le programme 18 sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux, le programme 20 sur le renforcement des partenariats et le programme 21 sur la direction générale, dans le cadre desquels l'OMPI nouait des partenariats et interagissait efficacement avec les Nations Unies et d'autres processus et négociations d'organisations intergouvernementales. En ce qui concernait les implications financières de la participation au GNUDD, la délégation a pris note qu'il était estimé que cette participation coûterait 400 000 francs suisses par exercice biennal. Elle a demandé si cette estimation avait été effectuée par le GNUDD ou bien par le Secrétariat de l'OMPI. La délégation a conclu en indiquant que le groupe estimait que la participation de l'OMPI au GNUDD s'inscrivait parfaitement dans son mandat global et permettrait d'améliorer la contribution de l'Organisation à la réalisation des ODD.

239. La délégation du Mexique a remercié le Secrétariat pour les informations données sur ce point de l'ordre du jour. Elle estimait que le rôle de l'OMPI dans la réalisation des ODD était très clair et que la participation au GNUDD était naturelle. La dimension liée au développement devait être préservée comme une facette importante du travail de l'OMPI. Les conditions qui aidaient les pays à accomplir des progrès en matière d'innovation étaient tout à fait essentielles pour qu'ils puissent réaliser leurs objectifs. La délégation comprenait parfaitement qu'il fallait obtenir davantage d'informations, en particulier sur l'aspect administratif et sur l'utilisation des ressources. Cependant, elle considérait également que l'OMPI disposait de toutes les informations nécessaires pour adopter une position proactive, recenser les possibilités offertes par le GNUDD et les utiliser au profit des travaux de l'OMPI.

240. La délégation de l'Algérie a remercié le Secrétariat pour le document relatif à l'invitation de l'OMPI à devenir membre du GNUDD. Elle estimait que la participation active de l'OMPI était importante pour appuyer le programme de développement durable à l'horizon 2030 et a souligné le rôle de l'OMPI à cet égard. L'implication de l'OMPI dans le GNUDD renforcerait la présence de l'OMPI et ferait connaître ses activités en faveur du Programme 2030. Cette participation enverrait un solide message quant à l'implication de l'OMPI dans le travail accompli pour réaliser les ODD. La délégation espérait qu'une décision positive serait prochainement prise sur ce point de l'ordre du jour.

241. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document relatif à l'invitation faite à l'OMPI de devenir membre du GNUDD. Elle était convaincue que le système réformé des Nations Unies devrait devenir un mécanisme plus efficace pour aider les pays à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La contribution de l'OMPI à la réalisation des ODD n'était pas remise en cause et il y avait de nombreux services relatifs à l'innovation et un nombre croissant de partenariats potentiels et multilatéraux dans lesquels l'OMPI pourrait jouer un rôle unique pour la réalisation des ODD. En outre, le Programme et budget de l'OMPI comprenait un appui en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des rapports réguliers étaient présentés à son sujet. La délégation était satisfaite que l'OMPI participe activement aux groupes formels et informels de l'ONU qui élaboraient des approches harmonisées des questions telles que le développement. Elle a souligné que la réalisation du Programme de

développement durable à l'horizon 2030 était l'une des plus importantes priorités de l'OMPI. S'agissant de l'invitation à devenir membre du GNUDD, la délégation a demandé au Secrétariat de présenter une évaluation réaliste de la charge administrative qui pèserait sur l'Organisation si elle devenait membre du GNUDD. Elle estimait qu'il serait judicieux que l'OMPI participe au GNUDD, même si l'OMPI n'utilisait le système des coordonnateurs résidents essentiellement financé par les contributions des États membres à l'ONU que de manière limitée. La délégation a demandé comment l'OMPI bénéficierait du système des coordonnateurs résidents, étant donné que plus de 95% de son personnel travaillait à Genève et que la présence de personnel en dehors de Genève était minime, surtout compte tenu du montant important que l'OMPI était invitée à verser au GNUDD. Elle a indiqué que la contribution annuelle de l'OMPI au groupe n'était pas claire. La répartition des coûts serait examinée à New York et non au sein de l'OMPI et se ferait sans sa participation. La délégation a également relevé qu'il n'existait pas encore de paramètres pour la nouvelle formule de partage des coûts. En outre, elle estimait qu'il y aurait d'autres conséquences administratives et budgétaires à la participation au GNUDD. Ces conséquences devraient être minutieusement examinées et leur ampleur estimée avant d'accepter l'invitation. La délégation a rappelé au PBC que selon la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui, entre autres choses, doublait les contributions des membres au GNUDD et prévoyait également un prélèvement d'une redevance de 1% sur les ressources affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement. Un certain nombre d'institutions spécialisées et de fonds et programmes des Nations Unies avaient déjà commencé à inclure ce prélèvement de 1% dans leurs protocoles d'accord avec les donateurs. La délégation a demandé si cela serait également applicable aux donateurs de l'OMPI si elle devenait membre du GNUDD. Elle a également demandé si les protocoles d'accord qui avaient déjà été signés seraient révisés ou si le prélèvement s'appliquerait uniquement aux nouveaux donateurs. La délégation était convaincue que toute chose impliquant de nouvelles dépenses administratives et budgétaires exigeait un nouveau document comprenant des informations et des propositions détaillées. Elle a fait observer qu'il n'y avait pas d'analyse détaillée disponible et que celle-ci n'avait pas encore été fournie par le Secrétariat des Nations Unies et qu'il était par conséquent prématuré de débattre d'une participation au GNUDD.

242. La délégation du Royaume-Uni a repris à son compte la déclaration du Groupe B et a remercié le Secrétariat pour avoir établi le document WO/PBC/31/10 sur la participation au GNUDD et pour avoir donné au comité l'occasion de débattre de cette invitation. La délégation a fait observer que, comme le document l'indiquait, le GNUDD avait été créé pour améliorer l'orientation stratégique, favoriser une analyse impartiale et la reddition de compte relatives aux contributions à l'échelon des pays à la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030, notamment du système des coordonnateurs résidents. Elle estimait que les implications financières réelles et potentielles sur les plans administratif et de reddition de compte de la participation au GNUDD étaient raisonnables, compte tenu des avantages plus larges à tirer du soutien apporté à l'ensemble du système des Nations Unies. Le système des coordonnateurs résidents s'était en particulier révélé très précieux dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. La délégation estimait qu'il était plus approprié de mesurer les futurs avantages à en tirer plutôt que de se contenter de mesurer les coûts financiers. Compte tenu de la stabilité financière relative de l'OMPI et de la probabilité qu'une crise économique mondiale plus large ait des répercussions sur celle-ci, il serait judicieux de veiller à ce que tous les efforts soient faits pour se prémunir contre de telles difficultés, notamment en renforçant les cadres de coopération multilatérale. La délégation a souligné que la propriété intellectuelle était indéniablement une composante transversale des questions plus larges du développement durable. Le rôle de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies consistait à dispenser des conseils techniques spécialisés et des services dans le domaine de la propriété intellectuelle. La délégation a souligné que si l'OMPI se retirait de la discussion, les actions dans ce domaine risqueraient de ne pas bénéficier du point de vue expert unique que l'OMPI avait à offrir. Elle a indiqué qu'elle attendait avec intérêt des réponses supplémentaires du Secrétariat du GNUDD sur les questions en suspens. Par ailleurs, la délégation estimait

qu'il était important que le PBC prenne des mesures pour que l'OMPI devienne membre du GNUDD et elle attendait avec intérêt des progrès concrets dans ce sens dans un avenir proche.

243. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait pris note de la demande particulière d'éclaircissement concernant la provenance du montant de 400 000 francs suisses. Il a renvoyé à cet égard à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale de 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il y avait également une question de la délégation du Canada concernant la chronologie des échanges entre l'OMPI et le GNUDD, que le Secrétariat examinerait et sur laquelle il reviendrait. Le Secrétariat a souligné qu'il avait écouté très attentivement et compris que la plupart des États membres souhaitaient qu'il complète les informations actuellement disponibles sur les implications de la participation au Groupe de travail des Nations Unies sur le développement durable. Il a indiqué qu'il ne disposait pas de plus d'informations, mais qu'à la suite des encouragements et du soutien des États membres, il s'engageait à reprendre contact avec le GNUDD pour obtenir des réponses précises aux questions très spécifiques mises en lumière et posées par plusieurs délégations d'États membres.

244. Le président a présenté une synthèse de la discussion en indiquant qu'il semblait se dégager une volonté de participer au GNUDD, étant donné que l'OMPI faisait partie de l'ONU. Il était clair que l'OMPI participait aux activités menées dans le cadre des Nations Unies et cela faisait partie de son mandat. Le président a souligné qu'à travers tous les programmes et activités que l'OMPI entreprenait, elle contribuait à la mise en œuvre des ODD. Par conséquent, les États membres étaient tous d'accord pour que l'OMPI contribue à la réalisation du Programme 2030. Le président a pris note que certaines délégations avaient exprimé le souhait de répondre à cette invitation et qu'une majorité de délégations avaient déclaré qu'il convenait d'obtenir davantage d'informations sur les incidences financières, l'utilisation de la contribution de l'OMPI au GNUDD et sur d'autres implications telles que l'incidence administrative. Le président a prié le Secrétariat de préparer une proposition de texte pour une décision qui tiendrait compte de la nécessité de demander des éclaircissements supplémentaires au Secrétariat du GNUDD afin de permettre l'élaboration d'un rapport sur les incidences administratives et financières pour la prochaine session du PBC.

245. La délégation du Zimbabwe a fait sienne la déclaration faite au nom du groupe des pays africains. La délégation a demandé des éclaircissements quant à savoir si le PBC était le bon comité pour discuter des questions stratégiques liées à l'invitation de l'OMPI à devenir membre du groupe faite par le GNUDD, étant donné que le PBC s'occupait principalement des implications financières et administratives, alors qu'il y avait également des questions stratégiques liées aux recommandations du Plan d'action pour le développement. La délégation a demandé s'il ne conviendrait pas qu'un autre comité de l'OMPI évalue les implications stratégiques de la participation au GNUDD. Elle a précisé que le groupe appuyait pleinement l'invitation et a instamment invité les autres délégations à examiner positivement l'invitation de l'OMPI à devenir membre du GNUDD.

246. Le Secrétariat a souligné que le document présenté portait essentiellement sur les aspects financiers et administratifs de l'invitation et a renvoyé la question de la délégation du Zimbabwe au conseiller juridique pour obtenir des conseils sur les questions de politique générale. Le conseiller juridique, en réponse à la question de la délégation du Zimbabwe, a indiqué que le document exposait clairement les implications financières et administratives potentielles de l'invitation ou de l'acceptation de l'invitation, qu'il serait bon que le PBC examine. Il a suggéré que s'il existait des questions supplémentaires à examiner, les Assemblées seraient l'occasion idéale d'aborder tout aspect qui pourrait nécessiter un examen et qui irait au-delà des aspects financiers et administratifs contenus dans le document. En ce qui concernait les discussions qui avaient eu lieu, le Secrétariat s'est engagé à fournir de plus amples informations en réponse aux questions et commentaires formulés par les délégations,

mais d'autres questions supplémentaires allant au-delà des implications financières et administratives pourraient être examinées de manière plus appropriée au moment où ce point de l'ordre du jour serait présenté aux assemblées.

247. La délégation du Zimbabwe a remercié le conseiller juridique pour les éclaircissements apportés et a demandé que la question de savoir si un autre comité devrait également évaluer les aspects stratégiques de l'invitation soit consignée dans le rapport du PBC.

248. Le président a fait observer que la question à l'examen était une question importante et que le PBC devait travailler dans le respect de son cadre statutaire et institutionnel. Il estimait que la réponse du conseil juridique était parfaitement claire et que les Assemblées qui allaient se tenir étaient souveraines en ce qui concernait les décisions visant à demander aux comités de traiter des diverses questions de politique générale. La compétence du PBC portait sur le programme et le budget et, par conséquent, le document contenant les questions à l'examen portait sur ce thème.

249. Le président, après avoir distribué le projet de décision relative à la participation au GNUDD, a procédé à la lecture de la modification proposée qui se présentait ainsi :

250. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné l'invitation adressée à l'OMPI à devenir membre du GNUDD contenue dans le présent document (WO/PBC/31/10) et son annexe :

- i) a reconnu l'importance du travail du GNUDD pour la réalisation des objectifs de développement durable à laquelle l'OMPI contribue à travers un grand nombre de ses programmes et projets conformément au programme et budget 2020-2021;
- ii) a prié le Secrétariat de demander des éclaircissements au Secrétariat du GNUDD et de soumettre un document au PBC à sa trente-deuxième session précisant :
 - a) comment la participation au GNUDD améliorerait le rôle de l'OMPI dans la réalisation des ODD;
 - b) le montant exact de la contribution de l'OMPI sur la base de l'examen de la répartition des coûts du GNUDD et l'incidence y afférente en termes d'administration et d'établissement de rapports;
 - c) l'utilisation de la contribution de l'OMPI et les possibilités concernant sa future évaluation.

251. Le président a proposé d'apporter quelques modifications à la proposition de libellé qui venait d'être lue. Il a suggéré de supprimer l'alinéa ii.a) de la décision et de conserver les alinéas b) et c), étant donné qu'il considérait que ce paragraphe contenait des questions qui devraient être soumises à l'examen de l'Assemblée générale. Le président a procédé à la lecture de la décision au PBC en supprimant l'alinéa ii.a).

252. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président pour le projet de décision et les efforts visant à exprimer les points de vue de tous les États membres. Dans l'ensemble, elle était d'accord avec la formulation présentée après l'introduction de la modification apportée suite aux consultations menées avec le conseiller juridique. Cependant, elle ne voyait aucun conflit avec le point a) et préférait par conséquent que ce libellé soit conservé dans le projet de décision à l'examen. Le Secrétariat présentait régulièrement un rapport sur le développement durable et sur les indicateurs inclus dans le Programme et budget. La délégation considérait que le PBC devait inclure l'alinéa ii.a) étant donné que ce point était essentiel et reflétait mieux la position des États membres. Elle a également proposé d'ajouter un autre élément dans la décision relatif à l'application du prélèvement de 1%

concernant les contributions volontaires. En réponse à la demande d'éclaircissement du président concernant ce prélèvement de 1%, la délégation a fait observer que la résolution des Nations Unies A/RES/72/279 comprenait un prélèvement de 1% visant à financer le système des coordonnateurs résidents. Cette résolution appelait précisément à ce qu'un prélèvement d'une redevance de 1% soit appliqué aux fonds provenant des contributions volontaires qui étaient affectées au développement durable. La délégation souhaitait savoir d'où ces fonds proviendraient et si ce prélèvement serait appliqué aux donateurs de l'OMPI si l'Organisation venait à devenir membre du GNUDD. En outre, elle souhaitait savoir si les protocoles d'accord qui avaient déjà été signés avec les donateurs seraient également concernés par ce prélèvement ou si ce dernier aurait une incidence uniquement sur les nouveaux donateurs.

253. La délégation de l'Italie a dit apprécier les efforts déployés pour présenter une proposition de libellé pour la décision. Elle partageait l'avis de la Fédération de Russie selon lequel le point a) devrait être conservé dans le texte. Elle estimait qu'il s'agissait d'un aspect important qui ne devrait pas être sous-estimé, puisque l'OMPI était déjà activement impliquée dans la réalisation des ODD. La délégation souhaitait que l'OMPI dispose de plus amples informations sur la manière dont sa participation au GNUDD renforcerait sa capacité à remplir ces objectifs.

254. La délégation de l'Espagne a remercié le président et a demandé des éclaircissements à la délégation de la Fédération de Russie concernant sa proposition, en particulier sur l'application du prélèvement de 1% aux nouvelles contributions volontaires ou aux contributions existantes. Elle a souligné que l'invitation s'adressait à l'OMPI et non aux États membres qui fournissaient des contributions volontaires aux différents programmes administrés par l'Organisation. Il s'agissait d'une invitation faite à l'OMPI dans son ensemble, non à un groupe de pays qui effectuaient des contributions volontaires.

255. La délégation de la Fédération de Russie a précisé que la raison pour laquelle elle soulevait ce point relatif au prélèvement était qu'elle ne savait pas très bien si ce prélèvement de 1% pour la coordination serait appliqué aux donateurs de l'OMPI ou pas. En outre, l'on ne savait pas très bien comment il s'appliquerait aux accords et aux protocoles d'accords qui avaient déjà été signés avec les pays. Il y avait un manque de clarté quant à savoir si ce prélèvement serait obligatoire pour tous les protocoles d'accord déjà signés ou s'il serait obligatoire uniquement pour les nouveaux accords. C'est pourquoi la délégation souhaitait inclure ce point dans le projet de décision proposé afin que le Secrétariat obtienne davantage d'informations de la part du GNUDD sur cette question.

256. Le président a remercié les États membres de leur patience et de leur compréhension afin de parvenir à un libellé acceptable pour tous, dans un esprit de consensus. Il a précisé que la formulation du projet de décision ne visait pas à imposer un prélèvement de 1% aux donateurs volontaires, mais plutôt à demander au Secrétariat d'obtenir des précisions de la part du GNUDD concernant cette question. Le président estimait qu'il pourrait être utile de disposer de plus amples informations sur ce prélèvement de 1%, afin de pouvoir le prendre en considération lors de l'examen de l'invitation. Le président a abordé le débat visant à déterminer s'il convenait de conserver l'alinéa ii.a) dans la décision et a expliqué que les délégations avaient fait part de la nécessité d'interroger le GNUDD sur le rôle de l'OMPI si elle devenait membre du groupe et sur la forme que sa contribution revêtirait. Il a souligné qu'il y avait certaines questions qui ne relèveraient pas du mandat du PBC et que celles-ci seraient soumises aux assemblées. Le président a plus précisément indiqué que les questions relatives au rôle de l'OMPI si elle devenait membre du GNUDD devraient être adressées aux assemblées et que les délégations pourraient faire part de leurs préoccupations pendant les assemblées. Il a soumis cette question au conseiller juridique pour plus de renseignements.

257. Le conseiller juridique a remercié les délégations pour ces questions supplémentaires concernant ce point qui était très important pour le PBC et l'ensemble des membres de l'OMPI. Il a répété que les assemblées de l'OMPI avaient chargé le PBC de traiter des programmes et

du budget, des locaux et des questions financières. La façon dont l'alinéa ii.a) de la décision initialement proposée était formulé semblait traiter de questions plus vastes de politique générale concernant le rôle de l'OMPI dans la réalisation des ODD et, compte tenu des compétences du PBC précédemment mentionnées, il serait plus approprié de traiter ce point ou de l'examiner dans le cadre des assemblées de l'OMPI. En outre, il avait été relevé que l'OMPI était en voie d'obtenir davantage d'informations, notamment financières, administratives et portant sur la reddition de compte en ce qui concernait les obligations qui découleraient de la participation au GNUDD. Par ailleurs, les débats avaient porté sur la manière de définir les questions qui nécessitaient des éclaircissements et c'était ce sur quoi, compte tenu des compétences du PBC, la proposition de décision devait se concentrer.

258. Le président considérait qu'après ces précisions supplémentaires du conseiller juridique, ce point devait être porté à l'examen des assemblées.

259. La délégation de l'Iran (République islamique d') a demandé si l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, avait la compétence de décider de la participation ou de l'adhésion à un quelconque groupe ou une quelconque initiative dans le cadre du système des Nations Unies. La délégation considérait qu'un débat approfondi sur ce thème ne devrait pas être interprété comme le signe que la décision finale de l'OMPI sur la participation au GNUDD devait faire l'objet de l'approbation des États membres. La délégation a demandé au conseiller juridique si son appréhension de ce débat était incorrecte.

260. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le conseiller juridique de son point de vue sur le caractère approprié de cette demande particulière. Elle a indiqué qu'elle souhaiterait obtenir autant d'informations que possible lorsque l'OMPI adresserait sa demande d'informations supplémentaires. Elle estimait qu'il convenait de séparer les questions en fonction de leur nature pour les adresser aux organes appropriés de l'OMPI et que cela serait ainsi acceptable pour eux. La délégation a indiqué qu'elle était plus intéressée par le résultat que par le processus, mais elle a demandé conseil afin de déterminer s'il revenait au PBC de demander à l'Assemblée générale de formuler cette demande en termes de nature de la question figurant à l'alinéa ii.a) ou s'il s'agissait d'une recommandation faite à l'Assemblée générale. S'il s'agissait d'une recommandation, était-il possible que l'Assemblée générale aborde ce point à débattre dans le cadre du rapport du PBC?

261. Le conseiller juridique a précisé que, dans le cadre du rapport du PBC fait aux assemblées, les États membres auraient la possibilité, à ce moment-là, de formuler des observations sur toute question relative à ce point. Le conseiller juridique estimait qu'il relevait de la compétence de l'Assemblée générale de le faire lors de la présentation du rapport du PBC.

262. Le président a souligné que le rapport détaillé du PBC serait rédigé de manière à présenter une synthèse des débats et des positions exprimées. En réponse à la délégation de la République islamique d'Iran, le président a fait observer que les questions présentées relevaient de la compétence des États membres, qui devaient prendre des décisions dans le cadre multilatéral et trouver un consensus sur une décision.

263. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président et le conseiller juridique pour leurs observations. Elle a demandé des renseignements complémentaires car il ne lui semblait pas que ce point était à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

264. Le président a expliqué que le rapport du PBC serait présenté aux assemblées et que ce serait dans le cadre de ce point de l'ordre du jour que la question serait examinée.

265. La délégation de la Fédération de Russie a demandé si le président demandait au PBC de ne pas prendre de décision sur ce point.

266. Le président a précisé que cette explication ne visait pas à éliminer la prise de décision mais plutôt à proposer que le PBC demande au Secrétariat d'obtenir des informations supplémentaires de la part du GNUDD et de l'interroger sur le rôle de l'OMPI dans le cadre des questions financières et budgétaires. Le président a en outre expliqué que la décision devrait être axée sur les incidences financières pertinentes. Il estimait que le paragraphe c) traitait de l'utilisation des contributions, ce qui aiderait à comprendre comment ces ressources financières seraient utilisées, ce qui relevait de la compétence du PBC.

267. La délégation du Mexique a appuyé l'approche et la logique du président pour résoudre ce problème. Elle a souligné que l'on ne savait pas très bien si l'alinéa ii.a) était maintenu dans la décision ou si le PBC demanderait aux assemblées d'analyser ce point. La délégation était d'avis que l'alinéa ii.a) ne devrait pas être inclus dans la décision étant donné que l'OMPI n'avait pas besoin que le GNUDD convainque l'Organisation de son rôle dans la réalisation des ODD. L'OMPI disposait déjà de ces informations. La délégation a par ailleurs commenté le point c) et convenait, avec la délégation de la Fédération de Russie, qu'il serait utile que cette question soit éclaircie. Cependant, il était proposé d'utiliser le libellé exact de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale dans la décision concernant le prélèvement de la redevance de 1%. Le paragraphe 10 de la résolution 72/279 mentionnait un prélèvement d'une redevance de 1%, à retenir à la source, sur la contribution de tierces parties aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies.

268. Le président a invité les délégations à mener des consultations informelles sur le libellé proposé pour le projet de décision.

269. Le président a présenté un résumé des débats sur le projet de décision. Il a indiqué que le mandat du PBC sur ce point de l'ordre du jour avait été clarifié et qu'il était par conséquent important de s'assurer que la décision s'inscrivait parfaitement dans le mandat. Le président a souligné que le PBC devrait prendre une décision reflétant la volonté de comprendre les incidences financières de la participation de l'OMPI au GNUDD. Il a proposé de modifier l'alinéa ii.a) comme suit : a) comment la participation au GNUDD améliorerait la contribution de l'OMPI à la réalisation des ODD, conformément au futur Programme et budget. Le président considérait que ce libellé circonscrivait la décision au mandat du PBC et maintenait l'accent sur le fait d'obtenir davantage d'informations sur les incidences de l'éventuelle participation au GNUDD. Il a remercié la délégation du Mexique pour son évocation du paragraphe c) concernant le prélèvement de la redevance d'un pour cent. Il a souligné que le projet de décision s'inscrivait dans l'esprit d'une demande d'informations adressée au GNUDD, l'objectif étant que des informations détaillées soient disponibles lors de la trente-deuxième session du PBC.

270. La délégation de l'Iran (République islamique d') a indiqué qu'elle n'avait pas de problème particulier avec l'ajout de l'alinéa ii.a), mais qu'elle pensait que le Secrétariat du GNUDD ne pourrait pas apporter d'éclaircissements quant à la manière dont la participation de l'OMPI contribuerait à la réalisation des ODD conformément au programme et budget. Elle estimait qu'il s'agissait d'une question que seuls l'OMPI et ses États membres, dans le cadre de l'OMPI, pouvaient aborder et à laquelle ils pouvaient répondre, mais non le Secrétariat du GNUDD. Deuxièmement, en ce qui concerne la compétence de l'OMPI pour prendre la décision finale quant à la participation, la délégation a demandé au conseiller juridique de préciser si le débat sur cette question signifiait que le Secrétariat de l'OMPI ne pouvait pas prendre de décision quant à la participation avant la décision du PBC. Selon les pratiques antérieures, la décision de l'OMPI de se joindre à une initiative du système des Nations Unies n'était pas soumise à l'approbation des États membres, de sorte que la délégation souhaitait des éclaircissements sur cette question.

271. La délégation des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'elle pourrait envisager d'ajouter deux parties à la décision : une demande adressée au Secrétariat le priant de commencer par

obtenir des éclaircissements auprès du Secrétariat du GNUDD, et une seconde partie dans laquelle il serait demandé au Secrétariat de présenter un document au PBC comprenant les informations détaillées recueillies. La délégation estimait qu'il était de la compétence du Secrétariat d'établir et de présenter au PBC un document qui préciserait comment l'adhésion au GNUDD renforcerait la contribution de l'OMPI à la réalisation des ODD. Elle a également proposé de modifier le libellé du projet de décision en supprimant "conformément" et en insérant à la place "dans le contexte de" ou "en rapport avec" les futurs programmes et budgets, ce qui permettrait de mieux rendre le sens voulu.

272. Le conseiller juridique a indiqué que la question de savoir qui avait le pouvoir de décision finale pouvait être considérée comme prématurée à ce stade, puisque les informations permettant de prendre la décision d'accepter l'invitation n'étaient pas encore disponibles. Les discussions portaient sur la manière dont l'invitation pourrait être utilement examinée, et cette question serait à nouveau présentée lors de la prochaine session du PBC. Le conseiller juridique estimait qu'une décision finale sur l'invitation de l'Organisation était prématurée et ne devrait être envisagée qu'une fois qu'une vue d'ensemble définitive et plus claire des conséquences de cette invitation aurait été établie. Le conseiller juridique a donc suggéré que cette clarification soit examinée une fois que les informations demandées au Secrétariat du GNUDD auraient été obtenues.

273. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le président d'avoir travaillé à l'élaboration d'un texte de compromis pour la proposition de décision. Elle partageait l'avis de la délégation du Mexique en ce qui concernait l'ajout du point c), en termes de renvoi à la résolution 72/279. Cette formulation reprise était plus claire et reflétait le libellé de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies à laquelle il était fait référence. La délégation a également souscrit à la proposition d'ajouts de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant le l'alinéa ii.a).

274. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est dite satisfaite des explications fournies par le conseiller juridique. Cependant, elle estimait que cette question n'était pas si prématurée. Cette observation reposait sur la pratique antérieure de l'OMPI, où de nombreuses décisions concernant le fait de se joindre à une initiative ou à un groupe dans le cadre du système des Nations Unies avaient été prises. La délégation a reconnu que d'après la décision à l'examen, les États membres devraient attendre jusqu'à la prochaine session du PBC pour recevoir les informations sur ce point, mais sa vision était que la participation ne devrait pas faire l'objet d'une décision des États membres. Cette observation reposait, d'après elle, sur l'expérience des quatre ou cinq dernières années au moins, durant lesquelles, lorsque l'OMPI avait décidé de se joindre à une initiative du système des Nations Unies, elle n'avait pas demandé l'approbation des États membres.

275. Le conseiller juridique a remercié la délégation de la République islamique d'Iran pour les précisions apportées et a reconnu que le document présenté visait à ce que le PBC examine l'invitation et qu'il s'agissait d'une discussion utile qui aiderait le Secrétariat à avancer sur la question et que, par conséquent, l'objectif visé par ce point de l'ordre du jour avait été un succès.

276. Le président a redit que la formulation du projet de décision s'inscrivait parfaitement dans le mandat du PBC. Le Secrétariat avait été prié de demander davantage d'informations sur les éléments qui relevaient du mandat du PBC, de façon à pouvoir former un avis éclairé sur invitation. Le président a lu le projet de décision qui a été modifié comme suit :

277. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné l'invitation adressée à l'OMPI à devenir membre du GNUDD contenue dans le présent document (WO/PBC/31/10) et son annexe :

- i) a reconnu l'importance du travail du GNUDD pour la réalisation des objectifs de développement durable à laquelle l'OMPI contribue à travers un grand nombre de ses programmes et projets conformément au programme et budget 2020-2021;
- ii) a prié le Secrétariat de demander des éclaircissements au Secrétariat du GNUDD et de soumettre un document au PBC à sa trente-deuxième session précisant :
 - a) comment la participation au GNUDD améliorerait la contribution de l'OMPI à la réalisation des ODD, dans le contexte du futur programme et budget.
 - b) le montant exact de la contribution de l'OMPI sur la base de l'examen de la répartition des coûts du GNUDD et l'incidence y afférente en termes d'administration et d'établissement de rapports;
 - c) l'application d'un prélèvement de 1% au titre de la coordination sur les contributions aux ressources autres que les ressources de base de tiers strictement préaffectées aux activités des Nations Unies liées au développement, à payer à la source;
 - d) l'utilisation de la contribution de l'OMPI et les possibilités concernant sa future évaluation.

278. La délégation des États-Unis d'Amérique appréciait l'idée de conclure ce point de l'ordre du jour sur une note positive, mais elle a demandé à ce qu'il soit accordé davantage de temps aux délégations pour qu'elles consultent leurs capitales sur le libellé du projet de décision final. Les délégations avaient besoin de consulter des experts de ce domaine sur ce point particulier.

279. La délégation de la Suisse a demandé plus de temps pour examiner la nouvelle proposition.

280. Le président a rouvert les débats, après avoir tenu compte du temps de consultation demandé par les délégations.

281. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a indiqué qu'il semblait y avoir un accord au sein du groupe quant au fait que s'agissant de cette décision, il conviendrait de revenir à la proposition initiale d'alinéa ii.a) qui comprenait la suppression de ce paragraphe du libellé du projet de décision.

282. La délégation de la Fédération de Russie considérait que la question de la participation de l'OMPI au GNUDD, un groupe faisant autorité, était une question importante et a remercié le groupe B d'avoir tenu les consultations nécessaires avec leurs capitales et les autres groupes. Elle était favorable à la conservation de l'alinéa ii.a) et était d'avis que la dernière version du paragraphe de décision était bien équilibrée. La délégation estimait que cette version reflétait également la façon dont les débats avaient progressé en plénière et elle ne voyait donc aucun obstacle à un consensus sur l'alinéa ii.a). Elle a indiqué que son groupe souhaitait parvenir à un compromis afin de gagner du temps et examiner s'il était possible d'intégrer le point i) dans le paragraphe ii). La délégation n'était pas d'accord pour supprimer l'alinéa ii.a).

283. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a pris note des préoccupations des délégations et a proposé un libellé de compromis pour l'alinéa ii.a) en proposant de le séparer du paragraphe ii). Elle a proposé la formulation suivante :

“iii) a prié le Secrétariat de demander des éclaircissements au Secrétariat du GNUDD et de soumettre un document au PBC à sa trente-deuxième session précisant :

1. le montant exact de la contribution de l'OMPI sur la base de l'examen de la répartition des coûts du GNUDD et l'incidence y afférente en termes d'administration et d'établissement de rapports;
2. l'application d'un prélèvement de 1% au titre de la coordination sur les contributions aux ressources autres que les ressources de base de tiers strictement préaffectées aux activités des Nations Unies liées au développement, à payer à la source;
3. l'utilisation de la contribution de l'OMPI et les possibilités concernant sa future évaluation.

A demandé au Secrétariat d'étudier l'incidence de la participation de l'OMPI au GNUDD sur le programme et le budget et de présenter un rapport à la trente-deuxième session du PBC.”

284. La délégation considérait que cette formulation comprendrait les éléments essentiels que les délégations avaient soulevés.

285. Le président a remercié la délégation de Singapour des propositions de modifications et estimait que cette proposition était un bon compromis.

286. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a invité les États membres du groupe B à intervenir sur la proposition au nom de leur pays, mais a remercié la délégation de Singapour pour sa proposition de libellé de compromis.

287. La délégation de la Fédération de Russie a demandé plus de temps pour consulter sa capitale sur le projet de décision suite aux modifications proposées.

288. Le président a fait observer que des progrès avaient été réalisés dans la bonne direction et a remercié la délégation de Singapour pour les suggestions. Il a accepté d'accorder plus de temps aux délégations pour mener des consultations sur le projet de libellé.

289. La délégation de la Suisse a remercié la délégation de Singapour et a indiqué qu'après avoir lu pour la première fois la proposition du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, et avant d'avoir tenu des consultations au sein d'autres groupes et avec les collègues du groupe B, elle avait quelques commentaires préliminaires sur cette proposition. Elle a souligné les observations faites par le conseiller juridique concernant le mandat du PBC. En première lecture, la proposition du groupe des pays d'Asie et du Pacifique ne l'avait pas entièrement convaincue que la décision relevait de la compétence du PBC. La délégation a indiqué qu'elle proposerait une autre formulation, qui consisterait à modifier comme suit le libellé du paragraphe ii :

ii)a) : Comment l'OMPI envisageait son rôle au sein du forum du GNUDD, dans la mesure où ce rôle était lié à des considérations de financement dans le contexte du programme et budget.

290. Le président a remercié la délégation de la Suisse de cette proposition alternative et a demandé aux délégations de se consulter sur cette dernière formulation du libellé du projet de décision. Après avoir accordé du temps pour les consultations, le président a invité les délégations à intervenir.

291. La délégation de la Fédération de Russie a remercié toutes les délégations qui avaient activement travaillé à trouver une formulation de compromis pour le projet de décision. Elle a

proposé d'apporter une légère modification au projet de décision, soit au niveau de l'alinéa ii.a), soit de l'alinéa iii.c) comme suit :

“A prié le Secrétariat de rendre compte au PBC, à sa trente-deuxième session, de la manière dont l'OMPI envisageait son rôle au sein du forum du GNUDD quant à ses aspects liés au futur programme et budget.”

292. La délégation de la Suisse a remercié la délégation de la Fédération de Russie de sa proposition de modification du libellé. Elle a salué cette approche constructive et a pris en considération les points qui avaient été soulevés. La délégation était d'accord avec la modification proposée. Elle a demandé des éclaircissements concernant une nouvelle question qui nécessitait des consultations avec ses collègues du groupe B.

293. Le président a invité la délégation de la Suisse à se rapprocher de la présidence pour éclaircir le point en question. Après des discussions informelles, le président a invité le Secrétariat à lire le projet de décision.

294. Après la lecture du projet de décision par le Secrétariat, en l'absence de nouvelle demande d'intervention, le président a proposé que le paragraphe de décision soit adopté :

295. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné l'invitation adressée à l'OMPI à devenir membre du GNUDD contenue dans le présent document (WO/PBC/31/10) et son annexe :

- i) a reconnu l'importance du travail du GNUDD pour la réalisation des objectifs de développement durable à laquelle l'OMPI contribue à travers un grand nombre de ses programmes et projets conformément au programme et budget 2020-2021;
- ii) a prié le Secrétariat de demander des éclaircissements au Secrétariat du GNUDD et de soumettre un document au PBC à sa trente-deuxième session précisant :
 - a) le montant exact de la contribution de l'OMPI sur la base de l'examen de la répartition des coûts du GNUDD et l'incidence y afférente en termes d'administration et d'établissement de rapports;
 - b) l'application d'un prélèvement de 1% au titre de la coordination sur les contributions aux ressources autres que les ressources de base de tiers strictement préaffectées aux activités des Nations Unies liées au développement, à payer à la source;
 - c) l'utilisation de la contribution de l'OMPI et les possibilités concernant sa future évaluation.
- iii) a demandé au Secrétariat d'étudier l'incidence de la participation de l'OMPI au GNUDD sur le programme et le budget et de présenter un rapport à la trente-deuxième session du PBC.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE DE L'OMPI EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

296. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/11.

297. Le président a ouvert le débat sur le point 13 de l'ordre du jour, Politique de l'OMPI en matière de contributions volontaires (fonds fiduciaires) et a invité le Secrétariat à présenter le rapport.

298. Le Secrétariat a déclaré que la direction de l'OMPI avait récemment entrepris une analyse de l'approche actuellement appliquée à la gestion des contributions volontaires (fonds fiduciaires) reçues par l'Organisation, y compris une évaluation des dépenses engagées par celle-ci aux fins de leur administration. Cette analyse visait à : donner une présentation complète des fonds fiduciaires à l'OMPI, la première faite au Comité du programme et budget (PBC); examiner la complémentarité des fonds fiduciaires avec les activités menées par l'OMPI dans le cadre du budget ordinaire selon la grille d'évaluation des résultats de l'Organisation (alignement sur le cadre de gestion axée sur les résultats); préciser les services fournis par l'OMPI et la charge de travail générée par la gestion et l'administration des fonds fiduciaires, par rapport aux coûts d'appui aux programmes effectifs; et définir les principes essentiels appelés à guider la révision de la politique interne de l'OMPI en matière de fonds fiduciaires. Le présent document fournissait aux États membres un résumé de cette analyse, notamment les principes essentiels qui seront pris en considération dans la politique interne révisée de l'OMPI en matière de fonds fiduciaires qui font suite aux débats des États membres tenus lors de cette session et la propre révision interne du Secrétariat.

299. La délégation du Panama, parlant au nom du GRULAC, a salué les contributions des donateurs qui étaient administrées par l'Organisation pour le compte des donateurs et a remercié le Secrétariat pour son travail d'administration et de gestion de ces fonds et pour avoir établi le document WO/PBC/31/11. Le groupe remerciait l'Organisation des informations communiquées ainsi que les membres qui apportaient leur soutien aux bénéficiaires. Il a souligné combien il était important de disposer des informations détaillées et des informations sur les principaux résultats obtenus grâce aux fonds fiduciaires en 2019 figurant en annexe II du rapport sur la performance en 2018-2019, document WO/PBC/31/6.

300. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a expliqué que les contributions volontaires étaient importantes pour répondre aux besoins en matière de développement des pays en développement et des PMA. Aussi le groupe était-il d'avis qu'il était important que l'OMPI implique les contributeurs, dans l'intention de mettre au point une politique mutuellement acceptable qui servirait les intérêts de l'Organisation et de ses États membres.

301. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour avoir préparé le document sur la politique de l'OMPI en matière de contributions volontaires et a pris note de l'analyse figurant dans le document. Le groupe a salué l'alignement des fonds fiduciaires sur le cadre de gestion axée sur les résultats. Il estimait que l'intégration de ces fonds dans un cadre général démontrerait clairement la contribution à la réalisation des résultats escomptés. Le groupe attendait avec intérêt une politique actualisée en matière de contributions volontaires lors des sessions à venir.

302. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/31/11 sur la politique de l'OMPI en matière de contributions volontaires. La gestion appropriée de ces fonds était essentielle et le groupe s'est félicité de la volonté de l'Organisation de veiller à ce que ces fonds soient utilisés d'une manière appropriée et conformément à des principes clairs. Aligner les fonds fiduciaires sur le cadre de gestion axée sur des résultats serait une façon importante d'évaluer si ces fonds permettaient d'atteindre des résultats conformes aux résultats escomptés de l'Organisation. Le groupe était favorable à un travail dans ce domaine et s'est félicité des progrès accomplis quant à la transparence des coûts administratifs et de gestion. Il a pris note que les coûts d'appui des programmes par fonds fiduciaire moyen avaient été estimés entre 14 et 21%. Cependant, le groupe a fortement encouragé le Secrétariat à respecter le niveau général de 13% des coûts d'appui aux programmes. Toute modification du seuil minimal de contribution ou ajout de dépenses de personnel supplémentaires pour les fonds fiduciaires, qui pourrait affecter la volonté des donateurs de contribuer au programme des fonds fiduciaires à l'avenir, devrait être soigneusement examinée. En outre, il serait important d'évaluer les effets que toute

modification des principes essentiels pourrait avoir sur la capacité des fonds fiduciaires à avoir un impact approprié pour les bénéficiaires visés.

303. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat pour la préparation du document. La délégation a fait écho à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et a souligné combien il était important que le Secrétariat de l'OMPI collabore avec les contributeurs afin de mettre au point une politique mutuellement acceptable qui serve à la fois les principes de l'Organisation et les intérêts des États membres.

304. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat de la préparation de cette analyse sur l'utilisation des fonds fiduciaires. Elle a déclaré qu'elle n'était pas contre modifier les principes figurant dans cette analyse, mais qu'elle souhaitait mieux comprendre ce qui était fait au sein d'autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concernait les politiques et la gestion des programmes. La délégation souhaitait savoir comment les ressources de base des Nations Unies étaient utilisées et a relevé qu'il y avait un certain nombre de questions en suspens à propos desquelles elle souhaiterait également obtenir davantage d'informations.

305. La délégation de la France a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection. Elle a appuyé la déclaration de la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Il était essentiel que les fonds fiduciaires soient administrés conformément à des règles de gestion claires. Gardant à l'esprit les principaux objectifs de l'OMPI, l'incidence des nouvelles règles de gestion des fonds fiduciaires devait être très soigneusement évaluée. La délégation a appuyé la position exprimée au nom du groupe B de ne pas aller au-delà du seuil de 13% pour les coûts administratifs. Elle a demandé des informations concernant les conditions prévues pour la mise en œuvre de la quatrième mesure relative à la fermeture des fonds inactifs.

306. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le Secrétariat d'avoir fourni ces informations et a appuyé les principes visant à facturer des frais à hauteur de 13% dans chaque protocole d'accord pour couvrir convenablement les coûts administratifs et intégrer ces activités dans le cycle annuel de planification. Elle a également appuyé la restitution des fonds inutilisés aux États membres une fois le projet achevé.

307. La délégation du Japon a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et a remercié le Secrétariat pour la préparation de l'analyse de la gestion des fonds fiduciaires de l'OMPI. Elle considérait qu'il était essentiel de fixer des principes équilibrés afin de gérer les fonds fiduciaires en toute transparence et avec efficacité.

308. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour cette analyse et le rapport succinct sur la réception des contributions volontaires et les fonds fiduciaires. Elle a remercié les services pertinents au sein de l'OMPI pour leur excellent travail et leur soutien apporté à la Chine en matière de gestion et de mise en œuvre des fonds fiduciaires. La délégation considérait que le renforcement de la gestion des fonds représentait une importante garantie d'une coopération efficace entre les États membres concernés et l'OMPI. Elle avait relevé que dans le protocole d'accord, le Secrétariat avait proposé de fixer le niveau des coûts d'appui aux programmes à 13% et de renforcer la gestion grâce à la définition d'indicateurs d'exécution appropriés. Elle a souligné que le fonds fiduciaire avait été un moyen important pour l'OMPI et les États membres qui souhaitaient y adhérer de coopérer pour atteindre les objectifs de l'Organisation. Les fonds fiduciaires pouvaient financer des activités qui figuraient au budget régulier, mais également compléter ledit budget régulier. La condition requise était que ces activités visent à promouvoir la protection mondiale de la propriété intellectuelle et permettent aux États membres de tirer parti de la propriété intellectuelle pour promouvoir le développement économique, social et culturel et améliorer la souplesse à l'échelle de l'Organisation. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI devrait s'en tenir au principe d'ouverture

dans la promotion de la coopération. À l'avenir, la délégation était prête à continuer de soutenir l'OMPI à travers les fonds fiduciaires pour encourager l'innovation, promouvoir un système mondial de propriété intellectuelle équilibré grâce à une coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et grâce à d'autres initiatives.

309. Le Secrétariat a remercié les délégations qui s'étaient investies dans les débats et qui avaient apporté leur contribution et fait part de leur réflexion. Il a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude à tous les États membres qui avaient contribué aux programmes de travail de l'OMPI par leurs contributions volontaires. Ces contributions constituaient un engagement inestimable de la part des États membres, et le Secrétariat était déterminé à procéder à cette révision concertée de la politique. En ce qui concerne la question relative à la pratique courante dans le système des Nations Unies, le Secrétariat a rappelé que le document fournissait un lien vers cette pratique et a noté qu'il y avait également une référence à la pratique courante dans l'ensemble du système des Nations Unies dans un rapport du CCI : "Le Secrétariat de l'ONU et les institutions spécialisées appliquent un taux standard de 13%, là où les fonds et programmes des Nations Unies, comme le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, appliquent un taux commun de recouvrement des coûts plus faible de 7% pour couvrir les coûts fixes et les coûts variables indirects des activités financées par des ressources extrabudgétaires. Un écart et des exemptions relativement au taux standard appliqué pour certains types d'activité existent dans toutes les organisations..."¹ Le Secrétariat a résumé qu'il s'agissait d'une pratique standard d'appliquer un taux de 13%, mais a fait observer qu'il existait des exceptions dans certains domaines du système des Nations Unies. Le Secrétariat a par ailleurs précisé que la mention de 14 à 21% représentait les coûts réels de la prestation de tous les services nécessaires aux donateurs ainsi que de la gestion des fonds fiduciaires. Il continuerait de surveiller ces coûts afin de s'assurer qu'ils n'augmentent pas. La part fondamentale de ces coûts était le coût des opérations de l'OMPI à Genève sur lequel l'Organisation n'avait pas de contrôle à de nombreux égards. Ainsi, les coûts réels étaient de 14 à 21% pour les différents fonds. Le taux de référence de la politique était de 13%, mais il y avait des fonds fiduciaires, par le passé, qui ne recouvraient pas 13%. L'objectif de la présentation de cette discussion au comité était de permettre au Secrétariat d'entendre les observations, de prendre en considération ces précieuses contributions et d'en tenir compte pour réviser la politique et présenter les nouveaux éléments stratégiques lors d'une prochaine session du PBC.

310. La délégation de l'Australie a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document et s'est dite fière d'être un membre actif du fonds fiduciaire depuis 2012. Le Gouvernement australien avait contribué, sur son programme d'aide, à hauteur de 5,8 millions de dollars australiens à trois reprises au programme des fonds fiduciaires de l'Australie pour la propriété intellectuelle ou fonds fiduciaire australien, comme il est plus communément appelé. Le fonds fiduciaire australien apportait son soutien à un certain nombre d'activités dans toute l'Organisation afin de soutenir les pays en développement et les PMA. Le fonds fiduciaire australien apportait son soutien aux plateformes multipartites de l'OMPI, notamment WIPO Re:Search, le Consortium pour les livres accessibles et WIPO GREEN. Le fonds fiduciaire australien était administré et géré par le personnel de l'OMPI en collaboration avec IP Australia et le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce et était conforme aux buts et objectifs de l'OMPI. La délégation a exprimé sa gratitude au personnel de l'OMPI lié au fonds fiduciaire australien pour son dévouement, son engagement, son professionnalisme et ses compétences qui avaient permis à l'Organisation d'obtenir de bons résultats. Ces résultats ne pourraient être atteints sans les efforts de collaboration entre IP Australia et l'OMPI.

¹ Corps commun d'inspection (CCI). (2010) *Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale* (JIU/REP/2010/7), paragraphe 54. <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/JIU/REP/2010/7>.

311. En réponse à la question de la délégation de la France relative à la fermeture des fonds fiduciaires, le Secrétariat a précisé que les fonds fiduciaires inactifs impliquaient également des dépenses administratives, par exemple pour l'établissement des rapports financiers. Aussi était-il très important de s'assurer qu'un fonds fiduciaire qui était inactif soit fermé et supprimé des livres comptables afin de ne pas engendrer de coûts administratifs. Après la fermeture du fonds fiduciaire, les fonds seraient restitués aux donateurs respectifs.

312. Le président a remercié le Secrétariat et s'est joint à tous les intervenants qui avaient remercié les donateurs de contributions volontaires. Il s'agissait là d'un véritable engagement et d'un engagement volontaire pour essayer de fournir davantage de fonds à l'Organisation qui, dans un esprit de solidarité, devrait être maintenu pour soutenir les créateurs et les inventeurs du monde entier, et il a donc grandement remercié les donateurs pour ces contributions.

313. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

314. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'Analyse de la gestion des fonds fiduciaires de l'OMPI (document WO/PBC/31/11), notamment ses principes essentiels, qui seront pris en considération à propos de la révision de la politique interne de l'OMPI en matière de fonds fiduciaires.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS SUPPLÉMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT

315. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/31/12.

316. Le vice-président, l'ambassadrice Katrina Naut, a ouvert le point 14 de l'ordre du jour, Projets supplémentaires relevant du plan-cadre d'équipement (PCE), et a invité le Secrétariat à présenter ce point.

317. Le Secrétariat a rappelé qu'en 2019, les assemblées des États membres de l'OMPI avaient approuvé "le financement à imputer aux réserves de l'OMPI des projets présentés dans le PCE 2020-2029 pour l'exercice biennal 2020-2021, pour un montant total de 19 millions de francs suisses". Le PCE 2020-2029 était un document évolutif, aussi devait-il être en mesure d'identifier toute nouvelle opportunité surgissant pour l'Organisation au cours de l'exécution du programme de travail d'un exercice biennal. Le présent document contenait une proposition relative à trois projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement : i) Gestion des performances de l'Organisation (EPM) en nuage, deuxième génération; ii) Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes – Phase II; et iii) Amélioration de la sécurité, chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs – Phase II : gouvernance des identités et des accès (IAG). La proposition actuelle de projets supplémentaires relevant du PCE était motivée par deux principaux éléments : un risque au niveau de l'Organisation que l'application de planification des ressources de l'Organisation (ERP) qui sous-tend la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats de l'OMPI (EPM) ne soit plus prise en charge par le fournisseur, et la nécessité de poursuivre ou d'achever les projets en cours sans interruption (respectivement la phase II du projet de migration vers le nuage et la phase II du projet de gouvernance des identités et des accès). Une description détaillée des avantages de chaque projet figurait en annexe du document. Le document faisait également le point sur l'état d'avancement des projets approuvés dans le cadre du PCE, ainsi que sur les informations financières pertinentes conformément à la politique révisée relative aux réserves afin de faciliter la décision des États membres. Les propositions de projet figurant dans le document étaient tout à fait conformes aux principes de la politique révisée relative aux réserves de l'Organisation.

318. La délégation de la Chine a fait part de sa gratitude au Secrétariat pour la préparation de la proposition de projets supplémentaires relevant du Plan-Cadre d'équipement. Elle était d'avis que les technologies émergentes, notamment les technologies dans le nuage, étaient importantes pour la modernisation et la gestion efficace des institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'OMPI. La délégation s'est félicité des projets sur la gestion des performances de l'Organisation (EPM) en nuage, deuxième génération, la création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et la migration des applications existantes – Phase II et l'amélioration de la sécurité, chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs, Phase II : gouvernance des identités et des accès (IAG). Concernant le projet de création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et la migration des applications existantes – Phase II, la délégation estimait que l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine de la propriété intellectuelle, avait fourni des services de propriété intellectuelle de haut niveau et fiables pour des clients mondiaux de la propriété intellectuelle au fil des ans. De plus en plus de clients du monde entier étaient enclins à utiliser les services de l'OMPI, y compris, entre autres, le PCT et le système de Madrid, ce qui était inséparable de la garantie offerte par l'OMPI en matière de protection de la sécurité des données de ses clients et de crédibilité. La délégation a rappelé le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies publié l'année précédente, à savoir "L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies", JIU/REP/2019/5, qui analysait de manière exhaustive les risques et les avantages liés à l'utilisation de services commerciaux d'informatique en nuage par les Nations Unies et ses institutions spécialisées, et recommandait notamment aux institutions spécialisées des Nations Unies de prendre note des nouveaux risques liés à la dépendance totale vis-à-vis des prestataires de services d'informatique en nuage externes, tels que les fuites et les violations de données. La délégation a fait valoir que les données du PCT stockées à l'OMPI comprenaient un large volume d'informations de prépublication de brevet. Ces données contenaient des informations technologiques et commerciales qui devaient rester strictement confidentielles et étaient étroitement liées aux intérêts technologiques et commerciaux importants des déposants et clients mondiaux du PCT. Toute fuite ou violation de ce type de données sensibles entraînerait certainement des pertes irrécupérables pour les utilisateurs du PCT, le système à proprement parler et l'OMPI. L'OMPI, en tant que l'une des principales institutions spécialisées des Nations Unies, dans les phases de conception et de mise en œuvre des projets d'infrastructure basés sur la technologie de l'informatique en nuage, devrait accorder une grande importance à la protection des données des utilisateurs du PCT et devait prendre toutes les mesures appropriées et nécessaires pour garantir la sécurité absolue des données sensibles du PCT, notamment en éliminant les risques liés au fait qu'un tiers ou une partie ayant un conflit d'intérêts commerciaux ait accès à des données sensibles du PCT, en particulier les données de prépublication. La délégation était d'avis que, compte tenu de la spécificité et de la sensibilité des données du PCT, l'OMPI devrait consulter les États membres dans le cadre de la passation des marchés liés aux projets d'informatique en nuage concernant les données du PCT. Avant cela, les données du PCT ne devraient pas être stockées par un tiers ou une partie ayant un conflit d'intérêts commerciaux, mais devraient continuer à être gérées par des entités des Nations Unies comme l'OMPI. La délégation estimait que le projet visant à créer une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et la migration des applications existantes – Phase II ne répondait pas actuellement aux préoccupations concernant la question de la sécurité des données du PCT. Le Secrétariat devrait réévaluer et réviser cette proposition en profondeur. En attendant, compte tenu de la complexité de la question et de la période de transition que l'OMPI traversait actuellement, ainsi que de la forme hybride de la réunion qui ne pouvait pas satisfaire aux besoins d'un examen complet et approfondi de cette question par les États membres, la délégation a suggéré que la discussion sur ce projet soit reportée à la trente-deuxième session du PBC. La délégation continuerait de communiquer avec le Secrétariat et les États membres sur cette question et ferait de son mieux pour parvenir à une solution satisfaisante pour toutes les parties.

319. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/31/12 sur les projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement. Le groupe a pris note de la proposition de trois projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement et de la description des avantages de chaque projet. Il estimait que ces trois projets et leurs résultats envisagés étaient très importants pour la modernisation et la sécurisation de l'Organisation, d'autant plus que les circonstances actuelles le justifiaient. Le groupe s'est félicité du point fait sur le futur projet de mise à disposition d'un service de garde d'enfants et attendait avec intérêt d'autres informations sur ce projet pilote. Il a appuyé l'approbation du financement des trois projets proposés sur les réserves de l'OMPI. Le groupe a demandé à ce qu'en entreprenant ces projets cruciaux, l'impact de la pandémie mondiale soit également pris en considération.

320. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document sur les projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement. La crise de COVID-19 qui sévissait actuellement avait démontré l'importance des technologies de communication de l'information qui permettent le travail à distance. Le groupe estimait que tout investissement dans les TIC serait bénéfique à long terme pour le travail du Secrétariat de l'OMPI et profiterait aux utilisateurs des services de l'OMPI. Il soutenait pleinement les trois projets supplémentaires décrits dans le document et a noté avec intérêt l'avancement du projet de services de garderie et réitéré son soutien à cette initiative.

321. La délégation de Singapour, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a fait observer que les projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement proposés dans le document WO/PBC/31/12 étaient importants pour le fonctionnement régulier de l'Organisation et la poursuite, phase par phase, des plans approuvés précédemment. Dans ce contexte, le groupe appuyait pleinement le financement des trois projets relevant du Plan-cadre d'équipement supplémentaires.

322. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat d'avoir présenté les projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement qui comprenaient des projets utilisant la technologie de l'informatique en nuage, notamment pour élever le niveau de sécurité et la numérisation des données. Le groupe estimait que ces projets visaient à atteindre les objectifs de l'Organisation et à améliorer la fiabilité du fonctionnement de l'OMPI. Il considérait que l'augmentation des dépenses en matière d'infrastructure informatique était importante pour accroître l'efficacité du travail, notamment pour ce qui est de la virtualisation de nombreux processus grâce au travail à distance. Le groupe soutenait par conséquent le financement des projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement à hauteur de 1,79 million de francs suisses.

323. La délégation des États-Unis d'Amérique a souscrit à l'intervention faite au nom du groupe B. Bien que la délégation soit favorable au financement de ces projets sur les réserves, elle s'interrogeait sur les réserves qui seraient utilisées pour ce financement. Plus précisément, la délégation a demandé des éclaircissements concernant le financement, qu'il était proposé de prélever sur les réserves de l'Union de La Haye, alors que cette union, d'après les prévisions, devait enregistrer un déficit de ses réserves de près de 50 millions de francs suisses. La délégation reconnaissait que l'Union de La Haye disposait d'un petit fonds de réserve pour des projets spéciaux, mais il semblait tout de même extrêmement inhabituel, compte tenu de son énorme déficit, qu'elle soit considérée comme ayant la capacité de payer.

324. En ce qui concerne le projet EPM de deuxième génération en nuage, la délégation du Canada a déclaré qu'elle souhaiterait obtenir des informations supplémentaires concernant les coûts annuels estimés, notamment le coût de l'assistance technique annuelle qui était presque identique au coût de l'abonnement annuel. La délégation a également demandé ce que le coût

de l'abonnement comprenait. Concernant la création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et la migration des applications existantes – Phase II et l'amélioration de la sécurité, le chiffrement des données et la gestion des accès des utilisateurs – Phase II : gouvernance des identités et des accès (IAG), la délégation a demandé si des enseignements avaient été tirés de la mise en œuvre de la phase I ou si des difficultés liées à cette mise en œuvre pouvaient être atténuées alors que l'OMPI se préparait à la phase II pour chacun de ces projets.

325. La délégation de la Suisse a remercié le Secrétariat pour la présentation claire de l'état d'avancement des projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement dans le présent document ainsi que dans les documents précédents. Elle accueillait favorablement et soutenait les trois projets supplémentaires et estimait que ces trois projets répondraient aux objectifs de sécurité accrue pour l'Organisation, et que deux d'entre eux permettraient de poursuivre des projets importants déjà en cours. La délégation estimait que ces trois projets étaient cruciaux pour l'avenir de l'OMPI et que l'Organisation pouvait en supporter le coût sans nuire à ses liquidités.

326. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour les propositions de projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement, car ces projets rendraient les systèmes d'enregistrement international plus fiables et plus sûrs, puisqu'ils étaient axés sur la capacité à long terme de l'OMPI de fournir des services d'excellente qualité dans le nuage. La délégation a souligné qu'elle attachait une importance particulière à la sécurité des données. Les nouvelles conditions créées par le passage au format virtuel et le travail à distance créaient un nouvel environnement technique. Dans le même temps, la délégation estimait qu'il était nécessaire de garantir la confidentialité des informations. Elle espérait que le Secrétariat prendrait en considération les conclusions figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur la pratique de l'utilisation de l'informatique en nuage pour la mise en œuvre des projets.

327. Le Secrétariat a remercié les délégations pour ces questions. Pour ce qui était des questions de la délégation de la Chine sur le PCT et les aspects connexes liés à la confidentialité, le Secrétariat a précisé que la proposition de projet de phase II de la migration vers le nuage ne concernait pas le PCT. Le projet du PCT avait déjà été lancé, tel qu'approuvé par les États membres, et serait en fait un sujet de discussion lors du prochain PBC, lorsqu'une phase ultérieure serait proposée concernant la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT. Le Secrétariat a ensuite invité le directeur de la Division des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle à apporter quelques précisions sur la portée de ce projet spécifique et le directeur de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique à apporter quelques éclaircissements aux questions des délégations.

328. Le directeur de la Division des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle a expliqué que le projet, qui était en cours depuis près de deux ans, comportait deux aspects. L'un d'entre eux était de fournir une plateforme d'entreprise pour la gestion dans le nuage, qui couvrait des aspects tels que les contrats et l'architecture, en fournissant une plateforme pour l'exploitation des services en nuage, la formation du personnel interne, la gestion des coûts et du budget et diverses questions connexes. L'autre partie du projet était la migration des applications. Un catalogue d'une soixantaine d'applications avait été ciblé pour la migration. Au cours des deux premières années du projet, il y avait eu environ vingt-cinq migrations et une quarantaine de migrations d'applications étaient prévues pour la fin de 2020. La phase II du projet contribuerait à consolider certaines de ces réalisations, notamment dans le domaine de la gestion des coûts de la plateforme en nuage, de la formation du personnel et de la migration d'autres applications. En réponse à la question de la délégation du Canada, plusieurs évaluations du projet avaient été réalisées dans le cadre du processus général de gestion du projet mis en place au sein de l'Organisation. Une évaluation de la maturité avait été réalisée en 2019 et la deuxième évaluation de la maturité pour 2020 était en

cours. Les enseignements tirés de ces évaluations, qui avaient été réalisées par des consultants externes afin d'éclairer la planification de la prochaine phase du projet, avaient été pris en considération.

329. Répondant aux questions de la délégation de la Chine sur la sécurité des données confidentielles au moment où l'Organisation passait à l'informatique en nuage, le directeur de la Division de la sécurité et de l'assurance informatique a déclaré que l'OMPI reconnaissait les préoccupations liées à l'utilisation de l'informatique en nuage, comme l'avait fait remarquer la délégation, mais a rassuré celle-ci en lui indiquant que le Secrétariat prenait très au sérieux la sécurité de toutes les données de l'OMPI, y compris celles classées comme confidentielles et hautement confidentielles. L'OMPI continuait de mettre en place un certain nombre de mesures pour assurer la protection de toutes ses données tandis que l'Organisation passait progressivement à l'hébergement en nuage. Le directeur a déclaré que des évaluations et des études indépendantes avaient été menées, qui avaient révélé que la sécurité assurée par certains des principaux prestataires de services en nuage était bien supérieure à ce que l'OMPI pouvait se permettre de mettre en œuvre. En outre, avant que l'Organisation ne signe un contrat avec un quelconque prestataire de services en nuage, il était procédé à une évaluation très rigoureuse des risques encourus par les prestataires de services en nuage. Un certain nombre de technologies, notamment de solides technologies de chiffrement, étaient utilisées pour le stockage des données dans le nuage pendant leur transmission ainsi que pour leur stockage. Certaines d'entre elles comprenaient également le stockage de la clé de cryptage auprès de l'OMPI afin que les prestataires de services en nuage ne disposent pas de la clé de cryptage pour décrypter les données. En outre, de solides technologies d'authentification et d'accès avaient été utilisées, garantissant que ceux qui avaient besoin d'accéder à l'information ne l'avaient que dans le respect du principe du moindre privilège. Une capacité de surveillance continue de la sécurité avait été mise en place, avec un centre opérationnel pour la sécurité de l'information fonctionnant 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, à la recherche de toute anomalie malveillante sur le réseau de l'OMPI. En outre, un certain nombre de mesures avaient été prises pour améliorer les compétences et l'expertise du personnel informatique et commercial en matière de sécurité et d'administration des systèmes en nuage. Conformément aux recommandations du rapport d'audit du CCI sur les services en nuage, un certain nombre de mesures avaient été prises pour protéger les informations de l'OMPI et l'Organisation continuait à le faire.

330. Répondant aux questions de la délégation des États-Unis d'Amérique, le directeur de la Division de l'exécution des programmes et du budget a expliqué qu'une petite partie des projets proposés avait été allouée à l'Union de La Haye, mais qu'il s'agissait d'un coût direct lié à la deuxième phase de la migration des applications vers le nuage. Il s'agissait de demandes déposées auprès du Registre de La Haye qui constituaient un coût direct de l'Union et qui, par conséquent, avaient été attribuées à l'Union de La Haye. Il s'agissait d'un montant relativement très petit. La capacité de payer n'était remise en question que lorsque les coûts indirects de l'union étaient affectés. À la question de la délégation du Canada sur la cotisation annuelle pour l'EPM, le directeur a été expliqué que la cotisation remplaçait la licence actuelle qui était payée pour l'application actuelle. L'application EPM, qui reposait sur Oracle, comportait des frais de licence et les frais d'abonnement annuels remplaceraient ces frais de licence. Les coûts dépendaient du nombre d'utilisateurs, étant donné que l'EPM était une application transversale utilisée par les responsables de l'ensemble de l'Organisation. En ce qui concernait les ressources d'assistance technique, il s'agissait des ressources qui étaient actuellement utilisées pour l'assistance dédiée à l'application EPM, et il ne s'agissait donc pas d'un nouveau coût. Ce coût reflétait le coût actuel de l'assistance fournie par l'équipe technique pour l'application EPM.

331. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour les éclaircissements apportés à sa question. Elle a demandé si, à l'avenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la future stratégie d'informatique en nuage, les données du PCT et d'autres données sensibles seraient

stockées ou mises sur la plateforme reposant sur l'informatique en nuage. La délégation avait reçu des préoccupations exprimées par des utilisateurs du PCT et avait noté que lorsque la stratégie prioritaire avait été établie, ces utilisateurs n'avaient pas été consultés. Elle a demandé comment ces préoccupations et les observations formulées par les utilisateurs du PCT avaient été prises en considération dans la création de la stratégie d'informatique en nuage de l'OMPI. Enfin, la délégation a demandé, si un prestataire de services d'informatique en nuage avait un conflit d'intérêts, comment il serait possible d'éviter cela pour ce qui était des données sensibles du PCT.

332. Après avoir pris soigneusement note de ces trois questions et après une consultation avec certains de ses collègues, le Secrétariat a proposé de répondre par écrit à la délégation de la Chine. Dans le cadre d'une explication plus générale de la proposition actuelle, le Secrétariat a de nouveau souligné que la migration des applications existantes qui figuraient dans la proposition de projet était séparée et distincte de la plateforme du PCT. Il s'agissait d'un ensemble distinct d'applications qui constituait l'objet du projet et entré dans la proposition de projet, mais qui n'avait pas de lien avec le PCT.

333. La vice-présidente a repris la parole et remercié le Secrétariat pour ses explications détaillées. Elle a ensuite lu le paragraphe de décision qui se présentait ainsi :

334. "Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement de trois projets supplémentaires relevant du PCE pour un montant total de 1,792 million de francs suisses."

335. Le président a ensuite invité les délégations à formuler leurs observations.

336. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la proposition de paragraphe de décision.

337. Après les explications du Secrétariat selon lesquelles la proposition de projet n'avait pas de lien avec le PCT, la délégation considérait cependant que le paragraphe de décision proposé ne répondait pas à ses préoccupations. Au vu de la complexité de la question, la délégation a suggéré que la proposition de projet soit reportée à la trente-deuxième session du PBC.

338. Compte tenu des vues exprimées par la délégation de la Chine, la vice-présidente a déclaré qu'elle reporterait la décision portant sur le document du Plan-cadre d'équipement afin que le Secrétariat et la délégation de la Chine aient une réunion virtuelle en dehors de la plénière pour proposer une autre formulation pour le paragraphe de décision.

339. La délégation de la Chine a remercié la vice-présidente de la proposition et a dit attendre avec intérêt la discussion avec le Secrétariat en temps opportun.

340. Le lendemain, le président a rouvert le point 14 de l'ordre du jour et remercié la vice-présidente d'avoir présidé la session de la veille. Il a déclaré que le fait de partager ses fonctions avec la vice-présidente avait donné à l'Organisation un excellent exemple d'égalité des sexes à laquelle l'Organisation s'efforçait de parvenir. Des discussions très fructueuses avaient eu lieu la veille sur ce point de l'ordre du jour. Le président a rappelé qu'une discussion avait eu lieu à distance avec la délégation de la Chine. Il a informé les délégations qu'un consensus sur une décision avait été atteint. Il a ensuite donné la parole au Secrétariat pour qu'il fasse le point sur les progrès réalisés sur cette question à l'intention des délégations.

341. Comme la vice-présidente l'avait indiqué la veille et comme discuté en plénière, le Secrétariat a déclaré que des consultations avec la délégation de la Chine et plusieurs collègues du Secrétariat avaient eu lieu le matin même. Le Secrétariat avait le plaisir

d'annoncer qu'un paragraphe de décision avait été accepté, qui rassurerait la délégation de la Chine quant à ses préoccupations concernant les données confidentielles du PCT.

342. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la qualité de la communication et pour les éclaircissements apportés sur la question. Elle a approuvé la décision proposée et s'est réjouie de discuter de la question avec le Secrétariat et d'autres parties concernées.

343. Le Secrétariat a ensuite lu le paragraphe de décision qui a été adopté.

344. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement de trois projets supplémentaires relevant du PCE pour un montant total de 1,792 million de francs suisses.

Suite aux éclaircissements fournis par le Secrétariat, le PBC a noté que le projet supplémentaire relevant du PCE intitulé "Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes – Phase II", pour un montant de 560 000 francs suisses, ne concernait pas les données non publiées du PCT.

Le PBC continuera d'examiner la question de la sécurité des données dans le contexte de la stratégie de l'OMPI visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage à sa trente-deuxième session, en 2021, dans le cadre du programme et budget.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE LINGUISTIQUE RÉVISÉE DE L'OMPI

345. La vice-présidente, l'ambassadrice Katrina Naut, a ouvert le débat sur le point 15 de l'ordre du jour, la politique linguistique révisée de l'OMPI. Évoquant la décision prise à la trentième session du PBC (document WO/PBC/30/15 "Liste des décisions"), à savoir : "ii) b. de proposer une révision de la politique linguistique de l'OMPI à la trente et unième session du PBC", la vice-présidente a indiqué que le Secrétariat n'avait pas pu préparer un document. Il serait fait le point oralement sur les principaux éléments et facteurs à examiner pour la politique linguistique.

346. Pour commencer, et comme le Directeur général l'avait déjà indiqué dans ses remarques liminaires, le Secrétariat a assuré aux délégations que l'OMPI s'était engagée à promouvoir le multilinguisme comme moyen de développer un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace pour garantir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde. Le Secrétariat a rappelé que s'agissant de la politique linguistique, à sa trentième session tenue l'année précédente, le PBC était convenu d'inclure deux nouveaux indicateurs d'exécution au programme 19 (communications) couvrant les publications phares de l'OMPI et les publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle. Il avait également été convenu d'augmenter de 800 000 francs suisses le budget autre que de personnel afin de permettre la réalisation des objectifs de ces indicateurs d'exécution. Le PBC avait prié le Secrétariat de proposer une révision de la politique linguistique de l'OMPI à sa trente et unième session. À cet égard, le Secrétariat était conscient du fait que la promotion du multilinguisme et la révision de la politique linguistique associée ne devraient pas être entreprises au coup par coup ou de façon limitée. La promotion devrait être globale et porter sur un éventail de questions plus large, incluant un examen des régimes linguistiques et des stratégies de communication dans les différents domaines d'activité de l'OMPI. Le potentiel des technologies modernes de traduction fondées sur l'intelligence artificielle et la nécessité d'un nouveau modèle économique de traduction qui intégrait l'intelligence humaine et automatisée était un moyen de renforcer la promotion du multilinguisme avec un bon rapport coût-efficacité au-delà des régimes linguistiques en place. Un processus d'examen exploratoire exigerait du

temps et des consultations élargies en interne ainsi qu'avec les États membres, ce qui n'avait pas été possible en raison de la COVID-19. Le Secrétariat a proposé qu'un document intégrant tous les éléments susmentionnés ainsi qu'une feuille de route durable pour une mise en œuvre pluriannuelle progressive soient présentés au PBC en 2021, lorsque celui-ci examinerait également le programme et le budget pour l'exercice biennal 2022-2023. Le Secrétariat a rappelé que lors des discussions sur la politique linguistique au sein du PBC et des assemblées en 2010 et 2011, l'OMPI avait adopté une approche similaire, rentable et progressive, et avait mis en place une couverture en six langues pour tous les documents de réunion entre 2012 et 2017 pour les principaux organes, comités permanents et groupes de travail de l'OMPI. Le Secrétariat a conclu qu'il espérait que les échanges qui interviendraient ce jour lui donneraient la possibilité de recueillir les points de vue préliminaires et les observations des États membres sur cette question.

347. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a noté qu'un certain nombre de délégations intéressées avaient présenté des propositions visant à élargir les langues officielles de l'OMPI et à innover en matière de politique linguistique afin de parvenir à une égalité linguistique, qui était l'un des éléments les plus importants du système des Nations Unies. Le groupe a appelé à surmonter le déséquilibre actuel des barrières linguistiques pour que les utilisateurs du système international de propriété intellectuelle bénéficient d'un large accès aux publications, au matériel analytique et aux manuels de l'OMPI et puissent participer à l'élargissement du futur système de propriété intellectuelle. La proposition avait été largement soutenue par un certain nombre d'États membres appartenant à différents groupes régionaux et s'exprimant dans diverses langues. La politique linguistique de 2020 devait être mise à jour car de nombreux points mentionnés dans la politique de 2010 avaient déjà été mis en œuvre ou n'étaient plus pertinents. Étant donné qu'il s'agissait d'un document historique, devenu obsolète, il fallait une réflexion sur le travail réel de l'OMPI pour ce qui était de l'optimisation de la traduction en utilisant les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle et d'autres approches innovantes. Le groupe estimait qu'il était important d'intégrer une nouvelle formulation fondée sur les recommandations et les conclusions du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur la politique linguistique. Il considérait qu'une nouvelle politique aiderait l'OMPI à faire un grand pas en avant pour assurer l'égalité linguistique et qu'elle deviendrait alors une organisation leader sur cette question au sein des Nations Unies. Le groupe a conclu qu'il s'agissait d'une question qui devrait être étudiée par le Secrétariat lors de la prochaine session du PBC.

348. La délégation de Singapour, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a dit attacher une grande importance à la politique linguistique de l'OMPI et apprécier les efforts considérables déployés pour mettre en œuvre la politique linguistique de 2010 et, plus récemment, l'élargissement des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le multilinguisme jouait un rôle important dans l'élargissement de la couverture géographique des activités de l'OMPI. Le groupe attendait avec intérêt une politique révisée cohérente et holistique, qui promouvrait le multilinguisme d'une manière complète et financièrement viable, allant au-delà des publications, et intégrant les outils technologiques de pointe disponibles. Il était d'avis que disposer d'une feuille de route permettrait une mise en œuvre systématique, progressive et par étape d'une telle politique sur le long terme. Le groupe attendait avec intérêt un débat constructif et l'accomplissement de progrès dans l'examen de la politique linguistique révisée de l'OMPI.

349. La délégation du Panama, parlant au nom du GRULAC, a dit attacher une grande importance à la politique linguistique qui était un élément essentiel de développement dans ses travaux avec l'OMPI, pour la traduction des publications et des documents de travail et pour l'interprétation dans tous les comités et les principaux organes de l'OMPI. Le groupe a rappelé qu'il avait déclaré, lors de diverses réunions tenues par l'Organisation et à la trente et unième session du PBC, que ce sujet nécessitait des consultations officielles en vue

d'une décision par les États membres et, par conséquent, le PBC ne pouvait pas finaliser une décision sur ce point de l'ordre du jour pour l'instant, en raison de la situation et des implications de la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi le groupe a demandé que l'examen de ce point se poursuive à la prochaine session du PBC devant se tenir en 2021.

350. La délégation de la Chine a indiqué qu'à la quarante-neuvième série de réunions des États-membres de l'OMPI en 2011, une politique linguistique globale avait été approuvée et mise en œuvre depuis. L'OMPI avait accompli des progrès considérables dans l'élargissement de la couverture linguistique de ses principaux comités et organes dans les six langues de l'ONU, ce que la délégation jugeait louable. Ces dernières années, un nombre croissant de nouveaux membres et de systèmes de services mondiaux de propriété intellectuelle, par exemple, les systèmes de Madrid et de La Haye, avaient rapidement élargi leur couverture géographique. Afin de mieux aligner les systèmes de service de propriété intellectuelle susmentionnés sur les besoins des utilisateurs et d'offrir à ces derniers des services plus pratiques, il convenait d'élargir le régime linguistique actuel des systèmes. Par exemple, lorsqu'il avait été envisagé d'étendre la politique multilingue globale aux systèmes de services de propriété intellectuelle gérés par l'OMPI, la délégation avait noté que, lors des groupes de travail sur le développement juridique dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye l'année précédente, le Secrétariat avait été prié de préparer des études approfondies sur les implications financières et la faisabilité technique de l'introduction de nouvelles langues dans le régime linguistique. La délégation a encouragé et exhorté le Secrétariat à soumettre le rapport de cette étude approfondie à l'examen des États membres dans les meilleurs délais.

351. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a dit attacher une grande importance à la disponibilité des publications de l'OMPI dans toutes les langues de l'ONU parce que cela favorisait l'inclusivité et permettait de rendre les informations accessibles à un plus large public. Le groupe a encouragé le Secrétariat à veiller à ce que tous les principaux documents et publications de l'OMPI soient disponibles dans toutes les langues officielles en vue de favoriser la réalisation des objectifs stratégiques à long terme. La délégation a dit apprécier les bilans en cours sur les implications financières de la politique mise en œuvre.

352. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat de sa préparation orale de ce point de l'ordre du jour. Elle était reconnaissante des efforts qui avaient été déployés par le Secrétariat pour mettre au point une politique linguistique. Elle a rappelé qu'à la trentième session du PBC, et avec l'appui des assemblées, le Secrétariat avait été prié d'actualiser la politique linguistique pour la trente et unième session du PBC et d'assurer la promotion des produits de l'OMPI et un plus large accès à ceux-ci. Il était clair que la politique linguistique devait être actualisée, notamment grâce à l'utilisation des technologies innovantes. La délégation a pris note de l'argument avancé pour expliquer pourquoi le Secrétariat n'avait pas pu préparer le document pour la trente et unième session. Néanmoins, la délégation a souligné que, conformément à la décision prise par le PBC à sa trentième session, le Secrétariat était censé présenter un document pour examen à la session suivante du PBC. Ce document devait comprendre des propositions faites par les États membres et les analyser. La délégation considérait que le temps supplémentaire qui était accordé pour préparer les changements, modifications et amendements aurait pu être mis à profit pour inclure les recommandations et réflexions du CCI sur la politique linguistique au sein du système des Nations Unies. Elle considérait qu'il fallait que la politique multilingue soit très appréciée au plus haut niveau des Secrétariats, à titre de bonne pratique du système des Nations Unies. L'équipe du Directeur général pourrait disposer d'un rapport annuel établi par le Secrétariat sur sa mise en œuvre du multilinguisme. La délégation a salué l'idée du Secrétariat d'avoir une feuille de route pour le multilinguisme. Elle a déclaré qu'elle ne saurait s'opposer à une proposition d'une feuille de route sur le multilinguisme établie par le Secrétariat. Il semblait néanmoins qu'une feuille de route doive se concentrer sur la mise en œuvre à long terme de la politique linguistique. L'idée d'une feuille de route ne devrait pas être un obstacle à l'examen

d'une actualisation de la politique linguistique. La délégation espérait que des débats productifs sur ce thème se poursuivraient.

353. La délégation du Japon s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle estimait qu'il était important d'améliorer l'accessibilité des informations fournies par l'OMPI et d'encourager le Secrétariat à trouver une approche rentable pour fournir ses publications dans diverses langues.

354. La délégation des Émirats arabes unis a souscrit à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a appuyé l'utilisation plus large des langues à travers une politique linguistique révisée de l'OMPI, conformément à la décision des assemblées de 2010 valable jusqu'en 2017. La délégation a remercié le Secrétariat pour son rapport et pour la tenue de la trente et unième session du PBC dans ces circonstances exceptionnelles. Elle a redit sa volonté de moderniser la politique linguistique de l'OMPI à la prochaine session. Rappelant les remarques antérieures du Directeur général selon lesquelles les principaux rapports devaient être publiés dans les six langues de l'OMPI, la délégation a déclaré que la précédente session du PBC avait adopté des critères qui analysaient, à court terme, ce qui devait être fait pour mettre à jour les publications de l'OMPI. Elle a souligné l'importance que toutes les langues soient alignées sur celles utilisées au sein de l'ONU et a insisté sur l'importance des six langues, en particulier l'arabe. La délégation a remercié les services linguistiques qui s'occupaient de l'arabe à l'OMPI et s'est félicitée de l'utilisation élargie des langues, compte tenu d'un mécanisme de coordination des stratégies dans les différents secteurs. Cette politique devrait être introduite et mise en œuvre progressivement, tout en maintenant la qualité des traductions. En conclusion, la délégation a soutenu l'appel lancé au Secrétariat pour que toutes les langues soient respectées afin de réduire les obstacles à l'utilisation des plateformes de l'OMPI, compte tenu de l'importance mondiale de cette question. La délégation a rappelé que l'arabe, langue officielle des Nations Unies, était parlée par 400 millions de personnes dans le monde.

355. Le Secrétariat a pris la parole et a rassuré les délégations sur le fait que l'OMPI s'était pleinement engagée à promouvoir le multilinguisme afin de garantir l'inclusion, l'accessibilité et l'égalité des langues. En réponse aux remarques de la délégation de la Fédération de Russie concernant le fait que la feuille de route puisse constituer un obstacle à l'actualisation de la politique, le Secrétariat a assuré la délégation qu'en réalité, une feuille de route ne serait pas un obstacle mais un catalyseur. Le Secrétariat a précisé qu'une feuille de route pourrait aider les États membres et l'Organisation, comme elle l'avait fait lors de la précédente mise en œuvre de la politique linguistique de 2010-2011, à assurer une approche pluriannuelle progressive qui serait durable en garantissant que les engagements pris puissent être traités exercice biennal par exercice biennal afin de s'assurer que ces engagements étaient tenus. Le Secrétariat s'est excusé de ne pas avoir pu produire le document pour la trente et unième session du PBC. Il s'est dit optimiste quant au fait que les éléments issus du débat sur ce point, les propositions faites précédemment et toute recommandation pertinente du CCI seraient utilisés pour les consultations futures. Le Secrétariat s'est adressé à la présidence dans l'espoir qu'un paragraphe de décision puisse être formulé en intégrant ces éléments pour examen par les États membres.

356. La vice-présidente a repris la parole et a déclaré qu'une proposition de décision serait envoyée aux États membres en vue de recueillir leurs commentaires et observations après la session de l'après-midi et qu'elle serait reprise à la session du lendemain. Le projet de décision proposé se lisait comme suit :

357. Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a rappelé que le PBC avait demandé au Secrétariat de proposer une révision de la politique linguistique de l'OMPI à la trente et unième session du PBC;
- ii) a pris note des explications du Secrétariat selon lesquelles le processus de révision de la politique linguistique de l'OMPI nécessiterait du temps et une consultation approfondie, tant en interne qu'avec les États membres, ce qui n'a pas été possible en raison de la pandémie de COVID-19;
- iii) a noté en outre que la promotion du multilinguisme devrait être globale et porter sur un éventail de questions plus large, incluant un examen des régimes linguistiques et des stratégies de communication dans les différents domaines d'activité de l'OMPI, et une étude du potentiel des technologies de traduction modernes fondées sur l'intelligence artificielle, ainsi que la nécessité d'un nouveau modèle de traduction intégrant esprit humain et intelligence artificielle de manière à promouvoir davantage le multilinguisme, de manière économique, au-delà des régimes linguistiques existants;
- iv) a prié le Secrétariat, compte dûment tenu des résultats des consultations visées aux points ii) et iii) ci-dessus, de présenter une version entièrement révisée de la politique linguistique de l'OMPI à la trente-deuxième session du PBC, incluant une feuille de route réaliste pour une mise en œuvre échelonnée sur plusieurs années.

358. Le lendemain, le président a pris la parole pour remercier le Secrétariat pour sa présentation de la veille. Celle-ci avait été très appréciée et il y avait des réponses intéressantes à cette question. Le multilinguisme n'était pas simplement un problème à l'OMPI, mais dans toutes les organisations internationales parce que les langues portaient en elles des problèmes culturels. Le président a rappelé que les délégations avaient reçu un projet de décision la veille et il espérait qu'elles avaient lu et examiné cette proposition.

359. La délégation de la Fédération de Russie a adressé ses remerciements au Secrétariat pour son attachement aux valeurs du multilinguisme. Elle avait examiné le projet de décision et a déclaré qu'en règle générale, celle-ci reflétait l'approche qui avait été débattue par le comité la veille. Elle était également conforme à l'approche nationale de la délégation de ces questions et conforme à ses valeurs. Cependant, dans le troisième paragraphe du projet de décision, la délégation a attiré l'attention sur la partie de la décision qui mentionnait le multilinguisme, que la délégation considérait comme tout à fait nouvelle pour elle et également pour le reste du comité. La délégation a suggéré de mettre un point après la phrase "... du potentiel des technologies de traduction modernes fondées sur l'intelligence artificielle...". En ce qui concernait le reste de la décision, la délégation a déclaré qu'elle pourrait être examinée à la prochaine session du PBC.

360. En l'absence de nouvelles observations, le paragraphe de décision a été adopté.

361. Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a rappelé que le PBC avait demandé au Secrétariat de proposer une révision de la politique linguistique de l'OMPI à la trente et unième session du PBC;
- ii) a pris note des explications du Secrétariat selon lesquelles le processus de révision de la politique linguistique de l'OMPI nécessiterait du temps et une consultation approfondie, tant en interne qu'avec les États membres, ce qui n'a pas été possible en raison de la pandémie de COVID-19;

iii) a noté en outre que la promotion du multilinguisme devrait être globale et porter sur un éventail de questions plus large, incluant un examen des régimes linguistiques et des stratégies de communication dans les différents domaines d'activité de l'OMPI, et une étude du potentiel des technologies de traduction modernes fondées sur l'intelligence artificielle;

iv) a prié le Secrétariat, compte dûment tenu des résultats des consultations visées aux points ii) et iii) ci-dessus, de présenter une version entièrement révisée de la politique linguistique de l'OMPI à la trente-deuxième session du PBC, incluant une feuille de route réaliste pour une mise en œuvre échelonnée sur plusieurs années.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : MANDAT RELATIF À L'ÉVALUATION DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI EN 2021

362. Le président a ouvert le point 16 de l'ordre du jour intitulé Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Ce point a été ajouté après la décision de l'Assemblée générale de 2019 figurant au paragraphe 67, document GA/51/18, et telle que citée ci-après :

363. L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé :

- i) de rappeler la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2015 concernant les bureaux extérieurs ainsi que les Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (document A/55/13);
- ii) de procéder en 2021 à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Les contours de cette évaluation seraient arrêtés par le Comité du programme et budget à sa trente et unième session, en 2020;
- iii) en attendant les résultats de l'évaluation en 2021, de reporter l'examen de la candidature des 10 États membres désireux d'accueillir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019;
- iv) d'examiner la possibilité d'ouvrir, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, quatre nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris en Colombie, parmi ces 10 candidatures.

364. Le président, après avoir lu la décision des assemblées de 2019, a demandé aux délégations comment elles souhaitaient procéder concernant ce point.

365. La délégation du Panama, parlant au nom du GRULAC, considérait la question des bureaux extérieurs comme de la plus haute importance. Le groupe a déclaré que tous ses membres avaient fait un effort pour garantir que la Colombie puisse espérer avoir un bureau extérieur. Il considérait que l'examen de cette question nécessitait des négociations et des consultations entre les membres et qu'en raison des circonstances actuelles, il était extrêmement difficile de s'engager dans un débat approprié sur cette question. Le groupe a indiqué que c'était l'accord auquel les membres étaient parvenus durant les réunions préparatoires du PBC. Il avait été décidé de ne prendre aucune décision exigeant des négociations préalables. En conséquence, le groupe a réitéré sa position selon laquelle le débat relatif à la rédaction du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI visé au paragraphe 22 des Principes directeurs adoptés en 2015 devait être reporté à la trente-deuxième réunion du PBC. Le groupe restait déterminé et disposé à travailler sur cette question et analyserait toutes les idées qui avaient été soumises aux fins du débat qui aurait lieu lors de la prochaine session du PBC.

366. La délégation du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du Groupe B, a évoqué sa déclaration faite au titre du point 5 de l'ordre du jour, Rapport du vérificateur externe des comptes, dans laquelle le groupe disait accorder une grande importance à cette question. Le groupe a rappelé la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2015, document A/55/13, ainsi que la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2019, document A/59/13 additif 4 et les décisions des vingt-neuvième et trentième sessions du PBC. Les membres du groupe se félicitaient tout particulièrement de l'intérêt manifesté par le vérificateur externe des comptes dans ce domaine. En particulier, le groupe convenait de l'importance d'élaborer une stratégie claire sur le développement du réseau de bureaux extérieurs, de la nécessité de clarifier le rôle du Secrétariat et d'améliorer les données disponibles concernant le réseau afin d'appuyer son évaluation, y compris les rapports d'activité et les plans produits par les bureaux extérieurs. Il estimait également que le rapport du vérificateur externe des comptes contenait des éléments très utiles qui pourraient servir de base au mandat. Le groupe a indiqué qu'il était prêt à discuter de cette question, mais qu'il était réaliste quant à la capacité de la trente et unième session du PBC à décider du mandat de l'évaluation externe de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, comme l'envisageaient les décisions des quarante-septième et cinquante et unième sessions de l'Assemblée générale. Il a proposé que le PBC recommande à l'Assemblée générale de demander au PBC d'entamer ces débats au plus tard à sa trente-deuxième session et de décider de ce mandat d'ici sa trente-troisième session en 2021. Le groupe a également suggéré de recommander à l'Assemblée générale que la demande adressée au PBC visant à délimiter les contours de l'évaluation tienne compte du rapport du vérificateur externe des comptes, tel que figurant dans le document WO/PBC/31/3. Le groupe estimait que c'était un élément important qui permettrait de faire avancer le processus. La décision de l'Assemblée générale de 2019 avait établi un ordre de progression et un calendrier pour les prochaines étapes des discussions sur le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Si le PBC recommandait à l'Assemblée générale de reporter la première étape de cette décision telle qu'elle figurait dans son paragraphe 2, le groupe jugeait nécessaire de recommander également aux assemblées de réexaminer, le cas échéant, la décision de maintenir l'ordre convenu, et de prévoir un délai suffisant pour chacune des étapes, en particulier l'évaluation externe.

367. La délégation de la Lettonie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a déclaré que la question de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI était inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation depuis plusieurs années et avait fait l'objet de longues négociations entre les États membres. Le groupe a indiqué qu'il s'engageait à mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2015 visant à procéder à un examen des bureaux extérieurs de l'OMPI et qu'il était prêt à discuter du mandat de cet examen. Il a également estimé que les recommandations faites par le vérificateur externe des comptes étaient valables et devaient être mises en œuvre dans le cadre de cet examen. Dans le même temps, le groupe s'est dit conscient des contraintes que représentait la session actuelle et qu'il était prêt à entamer les discussions sur les contours de cette évaluation à la prochaine session du PBC.

368. La délégation de Singapour, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a rappelé qu'à l'Assemblée générale de l'OMPI de 2019, il avait été demandé que la trente et unième session du PBC décide des contours de l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI qui serait réalisée en 2021. En raison des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19 sur la tenue des réunions de l'OMPI, il n'avait pas été possible pour les membres d'engager des débats de fond. Le groupe estimait que le PBC n'était pas en position d'examiner cette question et d'en décider. Selon lui, le PBC devrait décider de ce mandat à sa trente-deuxième session en 2021. Afin de faciliter les délibérations sur cette question, le groupe était d'avis que le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 devrait reposer sur les contributions et les consultations avec les États membres de l'OMPI, tout en prenant en considération le rapport du vérificateur externe. Le groupe a par ailleurs demandé au conseiller juridique son avis sur les implications du report de la décision sur cette question.

369. La délégation de l'Iran (République islamique d') a indiqué que s'agissant du point 16 de l'ordre du jour, Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, elle souhaitait rappeler la décision prise par l'Assemblée générale en 2019. La délégation était également consciente des restrictions actuelles imposées par la pandémie qui empêchaient le PBC de discuter et de décider du mandat. Elle était d'avis que dans le processus de rédaction du mandat, tous les documents pertinents, y compris la décision de l'Assemblée générale et les points de vue des États membres, devraient être pris en considération. Elle a en outre rappelé que la décision d'ouvrir de nouveaux bureaux était un processus mené par les États et que ce principe devait être respecté.

370. La délégation du Pakistan a souligné que l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation externe de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs était une question importante dont le PBC avait la charge. À cet égard, elle tenait à attirer l'attention sur la partie B du rapport du vérificateur externe. Ce document fournissait des indications utiles sur les problèmes existant dans les bureaux extérieurs, en particulier en ce qui concerne leurs rapports, tels que la validation des données et le manque d'alignement sur les programmes de travail convenu. Il mettait également en évidence les problèmes liés au processus général d'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs, tels que l'absence de stratégie claire pour alimenter le processus de prise de décisions, l'absence d'un modèle type de demande des États membres pour l'accueil des bureaux extérieurs et l'absence d'aspects techniques et financiers fournis par le Secrétariat. Le rapport soulignait également que la Division de la supervision indépendante de l'OMPI n'avait pas entrepris d'audit des bureaux extérieurs ces dernières années. Le rapport du vérificateur externe des comptes validait la justification d'une évaluation indispensable du réseau existant de bureaux extérieurs avant l'ouverture de nouveaux bureaux. Toutefois, étant donné les contraintes imposées par la pandémie et le rôle de ce PBC qui ne comprenait pas de sessions informelles, il serait logique de reporter la discussion sur l'élaboration du mandat à la prochaine session du PBC. La délégation a indiqué que les recommandations figurant dans le rapport du vérificateur externe des comptes seraient pertinentes et applicables dès lors que des négociations seraient entamées sur la question. La délégation a également souligné que, conformément à la recommandation n° 2 du rapport du vérificateur externe des comptes, les délibérations à venir devraient également porter sur la justification de la création de nouveaux bureaux extérieurs, compte tenu du stade actuel de la connectivité numérique, et envisager l'élaboration d'une stratégie claire pour les bureaux situés hors de Genève pour appuyer le processus de prise de décision par les États membres.

371. La délégation du Nigéria a pris la parole au nom du groupe des pays africains et s'est associée à ses collègues pour exprimer sa profonde sympathie aux familles, aux amis et aux collègues des précieuses vies qui avaient été perdues à cause de la pandémie de COVID19 et concernant cette autre vie précieuse, perdue à la suite d'un accident survenu récemment. Le groupe a souhaité à ceux qui souffraient du virus un prompt rétablissement. Il a également remercié les travailleurs en première ligne, y compris tous ceux qui étaient présents ou qui assistaient à distance, de leurs services dévoués, assurant ainsi la sécurité des communautés. Le groupe a rappelé que la cinquante-neuvième session des assemblées de l'OMPI avait décidé de procéder à une évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et de reporter à l'exercice biennal 2022-2023 l'examen de 10 demandes d'États membres visant à accueillir quatre nouveaux bureaux extérieurs, dont la Colombie. Le groupe était satisfait des recommandations du rapport du vérificateur externe des comptes figurant dans le document WO/PBC/31/3 concernant les bureaux extérieurs. Il estimait que certaines des observations du vérificateur externe des comptes sur les bureaux extérieurs étaient pertinentes et pouvaient servir de référence, entre autres sources, pour la formulation des futurs mandats des bureaux extérieurs. Le Groupe a souligné l'importance de ce sujet étant donné que l'Afrique disposait actuellement de deux bureaux extérieurs en Algérie et au Nigéria. Il a appelé à l'alignement de ces bureaux avec le réseau des bureaux extérieurs en termes de ressources et de programmes. Le groupe a indiqué qu'il avait toujours plaidé pour une répartition équitable des bureaux extérieurs et espérait que ces discussions aboutiraient à ce

résultat. Il a pris note qu'aucun document n'avait été préparé sur un projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs. Cela pouvait être attribué aux difficultés causées par la COVID19. En dépit de la grave crise due à la pandémie sans précédent de COVID19, le groupe restait souple et a instamment demandé à la trente et unième session du PBC de parvenir à une décision progressive sur cette question et que le PBC examine le mandat à sa trente-deuxième session. Le groupe estimait qu'il serait pragmatique que le PBC recommande à l'Assemblée générale de reporter le processus d'évaluation. Cette recommandation était motivée par la prise de conscience des difficultés que la situation actuelle posait et par l'impossibilité pratique d'une évaluation à distance. Le groupe a souligné qu'il participait à des discussions sur la manière de résoudre la question et a appelé toutes les parties concernées à faire preuve de raison et de pragmatisme compte tenu de la situation actuelle.

372. La délégation du Chili a appuyé la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Elle reconnaissait qu'une décision sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devait faire l'objet d'un examen approfondi. Toutes les délégations n'étaient pas en mesure de discuter à ce stade. La délégation a également souligné le contenu du rapport du vérificateur externe des comptes sur cette question, car il serait très utile pour préparer le mandat.

373. La délégation de la Chine a indiqué qu'elle attachait une grande importance à l'évaluation du réseau des bureaux extérieurs en 2021. Elle a également souligné que la pandémie avait affecté la possibilité pour les États membres et le Secrétariat d'avoir des débats approfondis sur cette question et que cette question en soi était très complexe. La délégation a indiqué qu'elle n'était pas opposée à reporter le débat sur cette question à la prochaine session du PBC. Elle souhaitait souligner qu'elle espérait que lorsque l'OMPI mènerait des consultations sur le mandat, celles-ci seraient ouvertes, transparentes et inclusives. Cela favoriserait l'objectivité et l'exhaustivité de l'évaluation. La délégation était d'avis que la rédaction du mandat devrait être effectuée sur la base de consultations avec les États membres. À l'avenir, elle souhaitait également maintenir la communication avec le Secrétariat et les autres États membres ouverte.

374. La délégation de la République de Corée a remercié le président et les coordonnateurs régionaux pour leurs efforts sans relâches en vue de trouver la meilleure façon de faire avancer le point 16 de l'ordre du jour, Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. La délégation de Singapour, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a rappelé qu'à l'Assemblée générale de l'OMPI de 2019, il avait été demandé que la trente et unième session du PBC décide du mandat relatif à l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI qui serait réalisée en 2021. Elle a invité les États membres à débattre de la question dans un esprit constructif en vue de parvenir à un accord sur la manière dont elle pouvait avancer, en particulier entre les trente et unième et trente-deuxième sessions du PBC.

375. La délégation de la Fédération de Russie a indiqué qu'elle attachait une importance considérable à ce point de l'ordre du jour et qu'ils avaient activement participé à l'examen de cette question lors des réunions ainsi qu'en marge des réunions. La délégation a déclaré qu'elle était prête à continuer à participer de manière constructive à la discussion relative au mandat. Elle estimait qu'un dialogue constructif contribuerait à rapprocher les positions et peut-être aussi à parvenir à une décision sur la réalisation de l'évaluation qui pourrait être acceptée par consensus. La délégation a remercié le président, le Secrétariat et les États membres pour ces discussions fructueuses.

376. La délégation d'Oman a remercié le président pour les consultations sur la question. La délégation estimait que les consultations devraient être ouvertes, transparentes et inclusives et que la rédaction du mandat devrait se fonder sur des consultations avec tous les États membres intéressés.

377. La délégation de la Fédération de Russie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, était satisfaite de constater le fonctionnement efficace du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI. Le groupe était convaincu que ces bureaux extérieurs étaient un instrument important dans la réalisation des objectifs de l'OMPI et dans la fourniture de services mondiaux dans les différentes régions du monde. Il a appuyé les recommandations du vérificateur externe concernant le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs. Le groupe estimait qu'il était possible d'inclure dans le mandat une évaluation de la contribution supplémentaire des bureaux extérieurs à la réalisation des objectifs ainsi que de l'interaction des bureaux avec les parties prenantes. Il présumait que l'évaluation ne porterait que sur la mise en œuvre des tâches et des indicateurs d'exécution qui avaient été précédemment fixés pour les bureaux extérieurs, et qui étaient prévus par le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI pour 2016-2021 et le programme et budget de l'Organisation. Dans le même temps, le groupe a souligné la nécessité de tenir compte du montant des ressources financières allouées. Il s'est déclaré prêt à participer de manière constructive aux discussions sur le mandat relatif à l'évaluation et a indiqué que ses membres se réjouissaient de partir du principe que les discussions sur ce sujet sensible se poursuivraient pendant l'intersession. À cet égard, le groupe a suggéré d'envisager la possibilité d'un débat des États membres sous la direction du président du PBC, avec l'assistance nécessaire éventuelle du Secrétariat. Le groupe s'est dit convaincu que la poursuite d'un dialogue constructif contribuerait à la convergence des positions et permettrait de parvenir à une solution consensuelle mutuellement acceptable sur les modalités de l'évaluation.

378. Le président a remercié toutes les délégations qui avaient formulé des observations sur ce point de l'ordre du jour et a pris note des principes directeurs tels qu'ils avaient été convenus en 2015, qui restaient un document d'une importance cruciale pour définir les grandes lignes du mandat. Comme les délégations l'avaient déjà mentionné, les conditions étaient difficiles pour la tenue de consultations. Toutefois, des efforts exceptionnels étaient déployés pour tenter de tenir les consultations malgré ces conditions. Le président a mentionné qu'il existait une possibilité de reporter l'examen de cette question à la trente-deuxième session, ce qui semblait être une option largement acceptée. Il a indiqué que le PBC se trouvait dans l'obligation de décharger sa responsabilité, étant donné qu'il y avait une décision de l'Assemblée générale de fixer le mandat pour l'évaluation à la trente et unième session. D'après les discussions, il était clair que ce thème n'avait pas encore été examiné en profondeur et de manière aussi détaillée qu'il aurait fallu et que l'on n'avait peu progressé dans ce domaine. Le président a indiqué que si ce point de l'ordre du jour devait être reporté, alors le PBC devrait continuer à faire preuve d'un esprit constructif que de nombreux États membres appelaient de leurs vœux et à examiner les grandes lignes du mandat relatif à l'évaluation entre les trente et unième et trente-deuxième sessions, ce qui serait essentiel, au moins pour trouver un langage décisionnel sur lequel les États membres pourraient parvenir à un consensus. Le président a demandé quarante-cinq minutes pour consulter les coordonnateurs des groupes et trouver un langage de décision qui refléterait le plus fidèlement possible l'esprit des discussions. Le président a souligné la nécessité de rester ouvert d'esprit, constructif et transparent pour faire avancer ce point de l'ordre du jour.

379. Il a indiqué que des consultations fructueuses avaient eu lieu avec les coordonnateurs régionaux. Le président a noté que les consultations avaient abouti à des résultats pertinents, étant donné que cette question avait été soulevée à plusieurs reprises sur une longue période. Le président a remercié les délégations pour leur esprit constructif et leur collaboration et estimait qu'une formulation et un libellé de la décision, qui devrait recueillir un large consensus, avaient été trouvés. Le président a indiqué qu'il s'agissait d'une situation très exceptionnelle et qu'en raison des difficultés rencontrées, il n'avait pas été possible de tenir des discussions, des débats et des consultations complets au cours de la session, mais qu'un projet de décision avait été présenté, qui avait fait l'objet de consultations et avait été discuté tout au long de la matinée et de l'après-midi dans toutes les directions possibles.

380. Le président a prié le Secrétariat de lire la formulation proposée pour cette décision :

381. Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, la présente session du PBC n'a pas été en mesure d'examiner et de se prononcer sur le mandat relatif à l'évaluation de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI, comme demandé par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Comité du programme et budget d'arrêter, lors de sa trente-deuxième session en 2021, le mandat d'une telle évaluation, en tenant compte de tous les documents pertinents, y compris, sans toutefois s'y limiter, le rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3). Le Comité du programme et budget recommande aux assemblées des États membres de se reporter, le cas échéant, à sa décision figurant dans le document A/59/13 ADD.4 de manière à ménager un délai suffisant pour la finalisation de l'évaluation.

382. La délégation de l'Iran (République islamique d') a demandé des éclaircissements car on ne savait pas très bien ce que signifiait "le Comité du programme et budget recommande aux assemblées des États membres de se reporter à sa décision". La délégation a demandé à ce que le conseiller juridique précise le sens de cette partie de la décision.

383. Le conseiller juridique a indiqué que n'étant pas à l'origine de la rédaction de la proposition de décision, qui avait été réalisée grâce à des consultations entre les coordonnateurs des groupes régionaux, il convenait de demander aux rédacteurs de la décision d'apporter des éclaircissements.

384. Le président a indiqué que la référence au document A/59/13 ADD.4 était une référence importante pour évoquer la décision de l'Assemblée générale. Ce document évoquait la question à l'examen, qui était l'évaluation des bureaux extérieurs. Compte tenu des contraintes rencontrées en raison de la pandémie de COVID-19 et de l'incapacité pour le PBC de débattre du mandat, reporter ce débat signifiait que la question devait être renvoyée devant l'Assemblée générale. Il y avait eu une décision en 2019, selon laquelle, le PBC déciderait du mandat; mais puisque cela n'était pas possible, le comité se heurtait à une situation dans laquelle il recommandait à l'Assemblée générale, sur la base de la décision A/59/13 ADD.4, de se reporter à sa décision et au calendrier conformément auxquels le PBC aurait dû agir. Le PBC indiquait qu'il ne serait pas en mesure de finaliser le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs dans les délais. C'est pourquoi certaines délégations pensaient qu'il serait nécessaire d'ajouter cette référence, de renvoyer ce point de l'ordre du jour à l'Assemblée générale puisque le PBC avait dû reporter le débat pour des raisons parfaitement objectives, qui ne relevaient pas du contrôle de la volonté collective du PBC; il convenait par conséquent de renvoyer ce point à l'Assemblée générale afin que le mandat relatif à l'évaluation puisse être finalisé à la session suivante. Ce renvoi était destiné à l'Assemblée générale, qui était l'organe souverain et qui prenait les décisions qu'elle jugeait appropriées pour que le PBC puisse mener à bien ses activités. En gardant cela à l'esprit, il semblait qu'une recommandation soit nécessaire, de manière à ménager un délai suffisant pour la finalisation du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs. Le président a expliqué que cette décision avait été obtenue sur la base d'un consensus et que la formulation était le résultat d'un esprit extrêmement constructif entre les délégations, puisque le PBC ne pouvait pas respecter le calendrier compte tenu des circonstances exceptionnelles.

385. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié les coordonnateurs régionaux de leurs efforts pour parvenir à un libellé qui serait acceptable pour tous. Elle a indiqué que si le comité était d'accord avec ce libellé, elle n'y voyait aucune objection. Elle n'était pas certaine que ce libellé particulier servait l'intention que les délégations avaient eue. La délégation a répété qu'il s'agissait-là uniquement d'une préoccupation et qu'elle n'avait nullement l'intention de bloquer la décision. Elle espérait que ce libellé qui lui semblait ambigu n'engendrerait pas de débat ni de confusion à l'avenir, ce qui constituait sa véritable préoccupation.

386. Le président a remercié la délégation de la République islamique d'Iran pour son approche constructive. Il s'est adressé à la plénière et a demandé s'il y avait des objections au texte tel qu'il se présentait. Le président a redit que le libellé était le résultat de très longues discussions et consultations qui avaient duré plusieurs heures. Il a noté qu'il n'y avait aucune objection de l'assistance. Le président a ensuite précisé qu'il comptait sur la compréhension de la délégation de la République islamique d'Iran quant au fait qu'il n'y avait aucune intention de créer une confusion, mais qu'il s'agissait d'un moyen de souligner la nécessité de disposer de suffisamment de temps et de permettre aux assemblées générales, qui sont souveraines, d'évaluer l'élément temporel, puisque le temps était une chose sur laquelle le PBC n'avait aucun pouvoir. Le PBC était dans une situation où, en raison de la pandémie de COVID-19, les débats ne pouvaient pas avoir lieu et il fallait par conséquent davantage de temps.

387. La délégation d'Oman a indiqué qu'elle comprenait les préoccupations exprimées par la délégation de la République islamique d'Iran et qu'elle espérait que l'explication fournie par le président ferait partie de la décision.

388. Le président a rassuré la délégation d'Oman quant au fait que tous les commentaires et observations seraient consignés dans un rapport exhaustif du PBC, non seulement pour l'Assemblée générale, mais pour l'Organisation dans son ensemble. En l'absence de demande d'intervention, la décision a été adoptée :

389. Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, la présente session du PBC n'a pas été en mesure d'examiner et de se prononcer sur le mandat relatif à l'évaluation de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI, comme demandé par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Comité du programme et budget d'arrêter, lors de sa trente-deuxième session en 2021, le mandat d'une telle évaluation, en tenant compte de tous les documents pertinents, y compris, sans toutefois s'y limiter, du rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3).

Le Comité du programme et budget recommande aux assemblées des États membres de se reporter, le cas échéant, à sa décision figurant dans le document A/59/13 ADD.4 de manière à ménager un délai suffisant pour la finalisation de l'évaluation.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : MÉTHODE DE RÉPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

390. Le président a présenté le point de l'ordre du jour, rappelant au PBC qu'il respectait une décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. Selon le paragraphe 151 du rapport correspondant de la session (document A/59/14),

“En ce qui concerne le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne :

“i) ont approuvé le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 (document A/59/8) sous réserve de la répartition des recettes et des dépenses par union indiquée dans la version révisée ci-jointe de l'annexe III, qui reprend la répartition des recettes et des dépenses par union dans le programme et budget de l'exercice biennal 2018-2019;

“ii) ont rappelé que, en vertu des traités régissant les unions financées par des taxes, chaque union doit disposer de recettes suffisantes pour couvrir ses propres dépenses;

“iii) ont pris note du fait que les unions financées par des taxes avec un déficit biennal prévu au cours de l'exercice biennal 2020-2021 devraient envisager des mesures conformément à leur propre traité afin de combler ce déficit;

“iv) on pris note du fait que, si une union au cours d'un exercice biennal donné ne dispose pas de recettes et de réserves suffisantes pour couvrir les dépenses prévues, le montant nécessaire pour financer les opérations de cette union est prélevé sur les actifs nets de l'Organisation et comptabilisé dans le Rapport financier annuel ainsi que dans les recettes, dépenses et réserves par segment de l'Organisation présentant l'excédent ou le déficit des unions et doit être remboursé lorsque les réserves de cette union le permettent;

“v) ont décidé que, conformément au point iv) ci-dessus, pour l'exercice biennal 2020-2021, si une union financée par des taxes ne dispose pas de recettes suffisantes pour couvrir ses dépenses, le montant nécessaire visé au point iv) sera imputé aux réserves des unions financées par des contributions si ces réserves sont suffisantes, faute de quoi il sera prélevé sur les réserves des autres unions financées par des taxes, et sera comptabilisé dans les états financiers sous forme de notes;

“vi) ont pris note du fait que la méthode de répartition des recettes et du budget par union était une question transversale et ont décidé de poursuivre les discussions sur cette question en ayant à l'esprit la viabilité financière globale à long terme de l'Organisation sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6 et des autres propositions présentées par les États membres à la trente et unième session du PBC afin que le PBC formule une recommandation, par consensus, aux assemblées de l'OMPI en 2020 sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union;

“vii) ont pris note du fait que toutes les conférences diplomatiques envisagées au cours de l'exercice biennal 2020-2021, susceptibles d'être tenues sous les auspices de l'OMPI durant ce même exercice et financées au moyen des ressources de l'Organisation, seront ouvertes à la pleine participation de tous les États membres de l'OMPI conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement;

“viii) ont pris note avec préoccupation de l'incidence que le jugement n° 4138 du TAOIT pourrait avoir en termes de fragilisation du régime commun des Nations Unies;

“ix) ont pris note du fait que l'OMPI, appliquant le régime commun des Nations Unies, continuera de remplir les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et de sa reconnaissance du statut de la CFPI;

“x) ont pris note du fait que les ressources en personnel indiquées dans le programme et budget pour 2020-2021 ne représentaient de ressources en personnel supplémentaires découlant de la mise en œuvre du jugement n° 4138 du TAOIT par rapport au programme et budget approuvé pour 2018-2019.”

391. Le président pensait qu'il était utile de lire cette décision afin de donner au PBC le contexte général relatif à cette question. En ce qui concernait la décision à proprement parler, le Secrétariat avait distribué une proposition de décision émanant du groupe B aux autres coordonnateurs régionaux. Cela étant, le président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour.

392. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a fait observer que la situation sans précédent causée par la pandémie avait obligé le groupe à se montrer réaliste quant à la capacité de la session à poursuivre les débats et à formuler une recommandation concernant la méthode de répartition des recettes et du budget par union, telle qu'envisagée

dans la décision de la cinquante-neuvième session des assemblées des États membres de l'OMPI. Aussi le groupe proposait-il que le PBC recommande aux assemblées de demander au Comité du programme et budget de poursuivre les débats à sa trente-deuxième session et, le cas échéant, à sa trente-troisième session, et de formuler une recommandation par consensus aux assemblées de l'OMPI en 2021 sur la méthode de répartition des recettes et du budget par union.

393. La délégation de l'Iran (République islamique d') a rappelé la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. Consciente de la contrainte actuelle causée par la pandémie qui avait empêché le PBC d'examiner ce point de manière approfondie au cours de la session, la délégation estimait que, lors des futures discussions sur la question, le principe fondamental de solidarité entre les unions ainsi que le principe de la capacité de payer devraient être respectés.

394. Le président a remercié les délégations de leurs observations. En l'absence de questions ou d'observations, la décision a été adoptée :

395. En raison de la situation inédite causée par la pandémie de COVID-19, la trente et unième session du Comité du programme et budget a indiqué aux assemblées de l'OMPI qu'elle n'avait pas été en mesure de poursuivre les discussions et de faire une recommandation sur la méthode de répartition des recettes et du budget par Union comme le prévoyait la décision prise par les assemblées des États membres de l'OMPI à leur cinquante-neuvième série de réunions. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées de prier le Comité du programme et budget de poursuivre ces discussions à sa trente-deuxième session et, le cas échéant, à sa trente-troisième session et de formuler, par consensus, une recommandation aux assemblées des États membres de l'OMPI en 2021 sur la méthode de répartition des recettes et du budget par Union.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

396. Le président a ouvert le point 18 de l'ordre du jour, clôture de la session, et a rappelé que le Secrétariat avait préparé le projet de "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" pour examen par les délégations. Le président a remercié les délégations pour leur extraordinaire travail de collaboration et les décisions traduisaient ce qui avait été accompli durant la session. Le président a ensuite donné la parole au sous-directeur général, M. Sundaram.

397. Le sous-directeur général a remercié le président et déclaré qu'il souhaitait dire quelques mots personnels de remerciements, étant donné que c'était la dix-huitième et dernière session du PBC à laquelle il participait après 11 années passées à l'OMPI. Pour commencer, il souhaitait remercier le Directeur général et les représentants des États membres de la possibilité qu'ils lui avaient offerte de servir cette merveilleuse organisation. Le sous-directeur général a également remercié tout un chacun de leurs aimables remerciements exprimés durant la session du PBC. Il a déclaré que ce serait une négligence de sa part de ne pas reconnaître que les travaux accomplis durant ses deux mandats l'avaient été grâce au dévouement du personnel de son service, dont certains membres étaient présents, et dont d'autres resteraient toujours invisibles, mais étaient tout aussi importants. Il a déclaré qu'il leur était immensément redevable et reconnaissant. Comme ils étaient trop nombreux pour être tous cités, le secteur comptant quelque 250 collaborateurs, il les a tous remerciés par l'intermédiaire de ses subordonnés directs. Il a remercié la directrice du Département des finances et de la planification des programmes (Contrôleur) et son équipe, le directeur des services informatiques et le personnel du Département des technologies de l'information et de la communication, la Directrice de la Division des achats et des voyages et son équipe, et le personnel de la division linguistique, la directrice et le personnel de la Division des conférences et des services généraux, le Directeur de la Division de la sécurité et de l'assurance

informatique. Enfin et surtout, il a remercié son assistant, un des membres invisibles du personnel qui avait immensément facilité son travail durant ces 11 dernières années. Il a également remercié le président, les précédents présidents et l'ensemble de l'assemblée, les représentants des États membres, présents physiquement et virtuellement, pour leur engagement constructif, leur confiance et leur amitié au fil des ans. Le sous-directeur général a déclaré que cela avait été un plaisir et un privilège de servir les Nations Unies et ce système multilatéral pendant 41 ans.

398. Le président a remercié le sous-directeur général pour son discours. Il a remercié toutes les délégations qui avaient participé à la session, étant donné que cela avait été une session très spéciale dans l'histoire de l'Organisation. Le président a indiqué qu'il appréciait ce que les membres du PBC avaient pu faire collectivement et grâce à la participation de tous, et a remercié les délégations pour ce qu'elles avaient présenté individuellement, collectivement et aussi régionalement. Le président a mentionné spécifiquement tous les coordonnateurs de tous les groupes qui avaient prouvé leur capacité à consulter et à parvenir à un consensus, ce qui avait permis au PBC de surmonter les obstacles techniques et autres difficultés. Le président a déclaré que, pour la toute première fois dans l'histoire de l'OMPI, les membres du PBC avaient été en mesure de prendre des décisions dans le cadre d'une session de forme hybride. Il a expliqué qu'il avait constaté que de nombreuses organisations n'avaient pas réussi à le faire et ne prenaient aucune décision compte tenu de la pandémie de COVID19 et des spécificités qu'elle imposait à la prise de telles décisions. Cependant, les délégations avaient réussi collectivement à prendre des décisions importantes et il a souhaité que cet effort collectif soit inscrit en lettres d'or dans l'histoire de l'OMPI. Le président a cité les personnes qui prenaient leur retraite, des personnes compétentes et des dirigeants de l'Organisation, qui étaient nombreux, notamment le Directeur général et le sous-directeur général, M. Sundaram. Le sous-directeur général était un précieux coordonnateur et le président a salué la confiance dont le sous-directeur général faisait preuve à l'égard de toutes les personnes travaillant au sein de l'Organisation, mais également à l'égard des délégations. De plus, il avait mis toute son énergie et ses compétences acquises antérieurement au service des délégués, car il avait acquis une grande expérience auprès d'autres organisations avant de rejoindre l'OMPI. Il était arrivé avec une somme de compétences et d'expériences qu'il avait mises à la disposition de l'Organisation, ce qui avait énormément contribué au succès des travaux du PBC. Le président a tout particulièrement remercié le sous-directeur général de ses efforts mémorables et ses actions. Il a appelé l'assistance à se lever pour ovationner le sous-directeur général. Le président a ensuite remercié le conseiller juridique, un exemple de ces compétences, et qui avait été d'un grand secours pour expliquer et préciser de nombreux points techniques et juridiques que les délégués devaient traiter. Il a également remercié le secrétaire du PBC et le Secrétariat de leur efficacité, leurs compétences et leur grand professionnalisme. Le président a remercié le personnel et a rendu hommage à ceux qui avaient perdu des membres de leur famille à cause de la pandémie. Il a souhaité à tous, ainsi qu'à leurs familles, succès et santé ainsi que la réussite dans leurs futures activités professionnelles. Le président a assuré qu'il reviendrait vers les membres du PBC dans les prochaines semaines afin de lancer des consultations informelles pour préparer les travaux à venir. Il s'est dit convaincu qu'il trouverait dans tout un chacun, individuellement et collectivement, une entière compréhension et une pleine coopération. Le travail multilatéral reposait sur la confiance et il considérait que la confiance qu'ils avaient développée entre les membres au cours des derniers jours les aiderait à surmonter les difficultés à venir.

399. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le président pour sa direction éclairée tout au long du PBC. Le groupe a déclaré qu'il avait accompli un excellent travail d'animation des débats et qu'il avait été d'une grande aide pour toutes les décisions. Le groupe a également remercié les vice-présidents et adressé ses remerciements au Secrétariat pour son soutien durant le PBC. Il aurait été négligent de sa part de ne pas remercier le personnel de la conférence et les interprètes compétents, sans lesquels ce PBC n'aurait pas été possible. La délégation a également remercié les coordonnateurs régionaux et les

États membres pour leurs efforts sans relâche durant le PBC. En dépit des circonstances qui avaient été citées à maintes reprises, les États membres étaient tout de même parvenus à accomplir des progrès sur de nombreuses questions. Le groupe a déclaré que le PBC était une composante essentielle de la supervision et de la gouvernance de l'Organisation, et qu'il avait produit des résultats durant la session. Le groupe a relevé avec satisfaction que le PBC avait su adopter des décisions positives tout au long de l'ordre du jour. Il était regrettable qu'en raison de la pandémie de COVID-19, le groupe n'ait pas pu débattre et se prononcer sur le mandat relatif à l'évaluation de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI, conformément au mandat de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. Il tenait à exprimer son intérêt constant à faire avancer les travaux d'une manière qui reflète le calendrier et les modalités convenus. Le groupe restait déterminé à faire en sorte que l'examen de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI soit mené de manière indépendante et impartiale. Il considérait qu'un organisme indépendant et externe serait le mieux placé pour entreprendre efficacement ce travail. Le groupe a sincèrement et profondément remercié le sous-directeur général de son travail. Il a fait observer que ce dernier avait été essentiel pour les progrès de l'Organisation accomplis dans le domaine de la gestion et de l'administration. Il a dit attacher une grande importance à la véritable collégialité et à la personnalité du sous-directeur général et s'est réjoui de revoir le sous-directeur général à l'Assemblée générale.

400. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le président et les vice-présidents des travaux qui aidaient à se comprendre les uns les autres et à parvenir à des positions sur les questions les plus sensibles. Le groupe a remercié le président pour sa diplomatie et ses compétences qui avaient été essentielles pour parvenir à une décision équilibrée. Il savait combien la semaine avait été difficile et il était reconnaissant au président et lui a demandé s'il pouvait continuer à présider les consultations non officielles durant l'intersession. Il a remercié le Secrétariat pour ses efforts dans le cadre de la préparation des documents du PBC. Le groupe a également pris note de la contribution particulière au travail du comité et à la réalisation de compromis. Il a souhaité au sous-directeur général bonne chance dans ses futures activités. Il a reconnu l'importante contribution de tous les membres de l'OMPI. Les activités techniques nécessaires pour la session avaient montré que le Secrétariat pouvait s'adapter sur le plan opérationnel à la situation tout en fournissant une excellente qualité. Le groupe a remercié les traducteurs et les interprètes de leur travail et de leur contribution. C'était une période particulièrement difficile pour tous, mais le groupe a souhaité à tous santé et succès.

401. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité le président et les vice-présidents pour leur direction éclairée de la session. Le groupe a remercié le Secrétariat de son excellent travail de préparation des documents et également le vérificateur externe des comptes, l'OCIS et la DSI, en particulier dans ce contexte de pandémie mondiale. Il a remercié les interprètes, les services de conférence ainsi que les différentes délégations pour le rôle actif qu'ils avaient joué pendant cette semaine de trente et unième session du PBC. Le groupe a pris note avec satisfaction des progrès accomplis durant la semaine. Enfin, il a redit qu'il était disposé à prendre part aux futurs débats de manière constructive sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs et la méthode de répartition des recettes et du budget par union. Le groupe s'est associé à ses collègues pour remercier le sous-directeur général de son implication dans l'Organisation.

402. La délégation de la Chine a adressé ses regrets pour le décès tragique du collègue de l'OMPI mort dans un accident ces dernières semaines et a transmis ses condoléances à la famille. La délégation a félicité le président pour sa direction éclairée et efficace dans l'organisation de cette trente et unième session hybride du PBC sans précédent, en faisant preuve d'une grande sagesse diplomatique et de grandes compétences et a remercié tous les délégués de leurs discussions constructives. Les délégués se trouvaient à des milliers de kilomètres les uns des autres et dans des fuseaux horaires différents, mais, néanmoins, l'on

était parvenu à des évolutions positives sur certaines questions. Cela illustre parfaitement le fait que la pandémie de COVID 19 ne pouvait pas entraver la volonté et les efforts de la communauté mondiale pour promouvoir le développement de systèmes internationaux de propriété intellectuelle. C'était la première fois que le Secrétariat organisait une réunion de comité de cette manière, et ce n'était certainement pas une tâche facile. La délégation estimait que l'expérience acquise lors de la session aiderait le Secrétariat à mieux organiser les réunions multilatérales suivantes sur la propriété intellectuelle pendant cette "nouvelle normalité" avant l'élimination complète de la pandémie, y compris la soixante et unième session de l'Assemblée générale à venir. La délégation a exprimé ses remerciements au Secrétariat, en particulier au Directeur général, au sous-directeur général, au vérificateur et à d'autres personnes. La délégation a souhaité au sous-directeur général de grands succès dans ses futurs projets. La délégation a remercié le Secrétariat pour le soutien et les éclaircissements fournis tout au long de la réunion, qui ont permis aux États membres de parvenir à un consensus sur de nombreuses questions, et pour avoir apporté des éclaircissements lors de la discussion sur les questions de sécurité des données de la stratégie en matière d'informatique en nuage. La délégation s'est réjouie à l'idée de discuter avec d'autres délégations de toutes les questions soumises à la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Enfin, elle a remercié les interprètes et les services de conférence de leur excellent travail durant la semaine.

403. La délégation du Panama, parlant au nom du GRULAC, a remercié le Secrétariat et le président pour la façon dont ils avaient mené la réunion. Le sens de l'humour et le dynamisme du président du PBC avaient permis aux délégations de gérer leur temps de manière très efficace afin que les membres puissent parvenir à une compréhension et à un consensus sur les différents points de l'ordre du jour. Le Groupe a saisi l'occasion pour exprimer sa gratitude au vice-président du PBC et au Secrétariat pour leur travail de préparation de la réunion. Le groupe a également reconnu la participation de tous les organes de l'OMPI représentés lors de la trente et unième session du PBC qui avaient apporté des explications et des contributions qui ont facilité les décisions que les délégations ont pu adopter. De même, le groupe a remercié les membres pour leurs contributions et leur souplesse qui avaient permis au groupe de conclure la réunion alors même qu'ils traversaient une période très particulière en raison de la pandémie de COVID-19. L'expérience de la réunion a montré que, malgré les outils technologiques dont disposaient les délégations, qui ont facilité leur participation aux réunions, il leur restait des défis importants à relever, ce qui leur a rendu difficile, voire impossible, de s'atteler à la totalité de leur travail. La région du GRULAC avait été gravement touchée par la pandémie et connaissait des restrictions de circulation, c'est pourquoi le groupe a appelé les membres à s'en tenir à l'accord de ne pas inclure dans les différents ordres du jour des prochaines réunions des comités ou des commissions des sujets qui impliqueraient des consultations ou des négociations approfondies, étant donné que les circonstances actuelles ne leur permettaient pas de mener à bien leurs travaux de manière appropriée. Le groupe a remercié les interprètes pour leur excellent travail, car il s'agit d'un élément clé du processus de communication et cela avait permis de briser la barrière de la langue. Sur cette question particulière, le groupe a demandé à l'OMPI de trouver et de fournir aux membres une solution qui leur permettrait de disposer de services d'interprétation virtuelle non seulement pour les réunions officielles des comités, mais aussi pour les réunions de coordination des différents groupes régionaux et autres réunions qui le méritaient. Le groupe a réitéré son engagement envers le PBC et l'esprit constructif qui s'était manifesté tout au long de cette réunion. Il attendait avec intérêt la prochaine réunion du comité et espérait qu'il pourrait obtenir les résultats positifs attendus pour cette réunion. Le Groupe a remercié le sous-directeur général et son équipe pour tout le travail, l'engagement et le soutien qu'il avait apportés au GRULAC et à l'Organisation au cours des 11 dernières années. Il lui a souhaité ainsi qu'à sa famille, santé et le meilleur dans sa nouvelle vie.

404. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié tous les membres qui avaient contribué aux résultats de la trente et unième session du PBC. Le coordonnateur régional a indiqué que son travail avait été rendu possible grâce au

soutien des membres du groupe et de ces homologues coordonnateurs des autres groupes régionaux. Le groupe a également adressé ses remerciements au Secrétariat, au personnel des services de conférences, aux interprètes et aux équipes techniques pour leur excellent travail de soutien du PBC. Il a remercié le sous-directeur général pour son dévouement à l'égard de l'Organisation. Le groupe a remercié le président de son incroyable patience, de son humour et de sa sagesse qui avaient contribué à l'atmosphère collégiale de la session. Il attendait avec intérêt la poursuite des débats constructifs lors des prochaines sessions et a souhaité à tous une excellente santé.

405. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat et le président de leur excellent travail de direction de la session. En dépit d'un ordre du jour très chargé et d'une forme hybride, les délégations avaient su obtenir des résultats positifs. La délégation espérait qu'à l'avenir, ils seraient capables de continuer à travailler sur la base de ces résultats. La délégation a remercié le Secrétariat et ses collègues du service financier et des services administratifs de l'OMPI pour leur contribution à la préparation des rapports et autres documents nécessaires pour la session. Elle leur était très reconnaissante de leur participation active à la réunion elle-même. La délégation a remercié le sous-directeur général pour sa colossale contribution aux travaux de l'OMPI au fil des ans, pour son professionnalisme, son attachement aux valeurs de l'Organisation, son ouverture d'esprit et sa volonté de toujours apporter son soutien aux États membres quand ils en avaient besoin. Elle a exprimé sa gratitude à ses collègues et amis d'autres délégations, à ceux qui se trouvaient dans la salle et ceux qui participaient à distance à la session. Elle leur était reconnaissante pour leur travail dynamique et pour avoir fait preuve d'un esprit de coopération qui avait prévalu pendant la semaine. La Délégation a également remercié le service des conférences et le service d'interprétation en particulier, parce qu'ils avaient continué à accomplir leur travail difficile dans des circonstances encore plus difficiles que d'habitude.

406. La délégation de la République du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a félicité le président pour sa direction éclairée et sa gestion des travaux et des délibérations au cours de la semaine. Le groupe tenait à exprimer sa gratitude au Secrétariat pour les installations de conférence qui avaient permis aux délégués de mener leurs délibérations dans une atmosphère agréable. Le trente et unième PBC était entré dans l'histoire en tant que premier comité de l'OMPI organisé sous une forme hybride. De nombreux enseignements devaient être tirés pour adapter cette nouvelle forme. En dépit des restrictions imposées par la COVID-19, le groupe a pris note des différents rapports présentés à la trente et unième session du PBC, notamment le rapport du vérificateur externe des comptes. Le groupe a félicité l'OMPI pour le rapport d'audit sans réserve pour l'année 2019 ainsi que pour ses excédents et ses réserves. Il s'est dit satisfait de la présentation que les différents chefs de projets avaient faite sur les ajustements effectués par l'Organisation à la lumière des difficultés posées par la COVID-19. Le groupe a redit avec insistance que ces ajustements devaient être mis en œuvre d'une manière axée sur le développement. Il a par ailleurs exprimé sa satisfaction face aux efforts accomplis par le Secrétariat pour atteindre l'égalité hommes-femmes au sein du personnel de l'Organisation et parmi les utilisateurs de la propriété intellectuelle. Le groupe croyait également dans un plus grand équilibre géographique au sein du personnel pour mieux refléter les réalités actuelles de la composition de l'Organisation. Il était satisfait que ses recommandations de reporter les débats sur les bureaux extérieurs et sur la méthode de répartition des recettes et du budget par union à la trente-deuxième session aient été acceptables pour tous. Il estimait qu'une approche aussi raisonnable et pragmatique était dans l'intérêt des objectifs à long terme de l'Organisation. Comme il s'agissait du dernier PBC sous la direction du Directeur général, le groupe lui a adressé toute sa gratitude pour sa direction éclairée des questions administratives et budgétaires de l'Organisation. Le groupe estimait que sous son administration, de nombreux progrès avaient été accomplis pour ce qui est de l'intégrité des rapports financiers et de la transparence au sein de l'Organisation. Il a également adressé ses sincères remerciements au sous-directeur général pour ses

12 années de service auprès de l'Organisation. Le groupe lui a souhaité bonne chance dans ses futures activités.

407. Le président a invité l'assistance à se lever pour une ovation collective de l'équipe d'interprétation. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le président a clos la séance.

[L'annexe suit]

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Mandla NKABENI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALGÉRIE/ALGERIA

Nadji AICHE (M.), directeur de l'administration, Ministère de l'industrie et des mines, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

Mohamed BAKIR (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Tim WERNER (Mr.), Legal Officer, Division for Trademark Law, Design Law, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

Alexander HUBER (Mr.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Jan TECHERT (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ANGOLA

Margarida IZATA (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Alberto GUIMARÃES (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

AZERBAÏDJAN/AZERBAIJAN

Vaqif SADIQOV (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Seymur MARDALIYEV (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Rustam AGAYEV (Mr.), Head, Intellectual Property Analysis and Policy Department, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

Gulara MUSTAFAYEVA (Ms.), Head, Economy and Finance Department, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

Farid ABBASOV (Mr.), Deputy Head, Economy and Finance Department, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

BRÉSIL/BRAZIL

Maximiliano DA CUNHA HENRIQUES ARIENZO (Mr.), Head, Intellectual Property Division, Ministry of Foreign Affairs, Brasília

Fernando CASSIBI DE SOUZA (Mr.), Researcher, Industrial Property, National Institute of Industrial Property of Brazil, Ministry of Economy, Rio de Janeiro

André JAFET BIEVILACQUA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Lais TAMANINI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Gabrielle DOLGOY (Ms.), Senior Trade Policy Officer, Intellectual Property Trade Policy Division, Trade Policy and Negotiations, Global Affairs, Ottawa
Ebyan FARAH (Ms.), Policy Analyst, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Ottawa
Nicolas LESIEUR (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Martin CORREA (Sr.), Consejero, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra
Felipe FERREIRA (Sr.), Asesor, Division de Propiedad Intelectual, Ministerio de Relaciones Exteriores, Santiago

CHINE/CHINA

ZHANG Yaning (Ms.), Division Director, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing
ZHANG Ling (Ms.), Deputy Division Director, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing
ZHONG Yan (Mr.), Program Administrator, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing
ZHENG Xu (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉGYPTE/EGYPT

Ahmed Mohamed Ibrahim MOHAMED (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Diana Violeta HASBÚN (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente ante la Organización Muncial del Comercio (OMC), Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

Eva María PÉRTICA GÓMEZ (Sra.), Jefe de Servicio, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid
Juan José LUEIRO GARCÍA (Sr.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Howard SOLOMON (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Scott EWALT (Mr.), Deputy Chief Policy Officer, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Karin FERRITER (Ms.), Deputy Chief Policy Officer, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Todd REVES (Mr.), Senior Attorney, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Adriana GONZALEZ (Ms.), Senior Management Reform Officer, Department of State, Falls Church

Carrie LACROSSE (Ms.), Foreign Affairs Officer, Bureau of International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Hollie MANCE (Ms.), Management Analyst, Bureau of International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

James SHUSTER (Mr.), Program Analyst

Seneca JOHNSON (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Yasmine FULENA (Ms.), Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Geneva

Deborah LASHLEY-JOHNSON (Ms.), IP Attaché, Permanent Mission, Geneva

Kristine SCHLEGELMILCH (Ms.), IP Attaché, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Galina MIKHEEVA (Ms.), Director, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Ryazanova MARIA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ivan NOVIKOV (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Josette HERESON (Mme), conseillère politique, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Mission permanente, Genève

Élodie DURBIZE (Mme), responsable du pôle international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

Indira LEMONT SPIRE (Mme), chargée de mission, affaires européennes et internationales, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GABON

Edwige KOUMBY MISSAMBO (Mme), première conseillère, Mission permanente, Genève

GRÈCE/GREECE

Christina VALASSOPOULOU (Ms.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GUATEMALA

Eduardo SPERISEN YURT (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Kinga UDVARDY-MARTON (Ms.), Legal Advisor, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Zsófia CSIZMADIA (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDE/INDIA

Animesh CHOUDHURY (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE/INDONESIA

Fitria WIBOWO (Ms.), Deputy Director, Trade Dispute Settlements and Intellectual Property, Directorate of Trade, Commodities and Intellectual Property, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Erry Wahyu PRASETYO (Mr.), Trade Dispute Settlements and Intellectual Property Officer, Directorate of Trade, Commodities and Intellectual Property, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Reyhan Savero PRADIETYA (Mr.), IP Officer, Directorate of Trade, Commodities and Intellectual Property, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Ditya Agung NURDIANTO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Indra ROSANDRY (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Nara RAKHMATIA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Head, International Affairs Division, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Officer, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Tiziana ZUGLIANO (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Yuki SHIMIZU (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Masataka SAITO (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Hiroki UEJIMA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KAZAKHSTAN

Damegul KABIIYEVA (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Gulmira UAKPAYEVA (Ms.), Deputy Head, Department of Finance and Logistical Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

KENYA

Dennis MUHAMBE (Mr.), Second Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Adaba BRIGGS (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

LETTONIE/LATVIA

Liene GRIKE (Ms.), Advisor, Economic and Intellectual Property Affairs, Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

Khalid DAHBI (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Socorro FLORES LIERA (Sra.), Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Paulina CEBALLOS (Sra.), Embajadora Alterna, Misión Permanente, Ginebra

Diana HEREDIA GARCÍA (Sra.), Directora, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Sonia HERNÁNDEZ ARELLANO (Sra.), Subdirectora Divisional de Asuntos Multilaterales y Cooperación Técnica, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Raúl VARGAS JUÁREZ (Sr.), Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

NÉPAL/NEPAL

Mani Prasad BHATTARAI (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Tirtha Raj WAGLE (Mr.), Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Kumar RAI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Uttam Kumar SHAHI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Bhuvan PAUDEL (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Vijay Raj TANDUKAR (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

NIGÉRIA/NIGERIA

Amina SMAILA (Ms.), Minister, Permanent Mission, Geneva

Benaoyagha OKOYEN (Mr.), Consul General, Ministry of Foreign Affairs, Consulate General of Nigeria, New York

Yvonne IFEZUE (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Theresa Chinyere ONUH (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

OMAN

Hilda AL HINAI (Ms.), Deputy Permanent Representative, Commerce and Industry, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Ali AL MAMARI (Mr.), Director, Intellectual Property Department, Muscat

Mohammed AL BALUSHI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Khalid FAIZ (Mr.), Coordinator, Commerce, Industry and Investment Promotion, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN

Muhammad Salman Khalid CHAUDHARY (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

PANAMA

Alfredo SUESCUM (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

Krizia MATTHEWS (Sra.), Representante Permanente Adjunta, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

PÉROU/PERU

Cristóbal MELGAR (Sr.), Ministro, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Arnel TALISAYON (Mr.), Minister, Permanent Mission, Geneva

Jayroma BAYOTAS (Ms.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

HUH Won Seok (Mr.), Deputy Director, Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Ministry of Trade, Industry and Energy, Daejeon

KIM Hyuna (Ms.), Deputy Director, Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Ministry of Trade, Industry and Energy, Daejeon

KIM Sunkee (Ms.), Deputy Director, Cultural Trade and Cooperation Division, Ministry of Culture, Sports and Tourism, Sejong

PARK Si-young (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA

Iulian GRITORITA (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Liliana VIERU (Ms.), Head, Communication and International Relations Department, State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI), Chisinau

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Carlos ESPAILLAT (Sr.), Representante Permanente Ajunto, Misión Permanente, Ginebra
Bernarda BERNARD (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Adrian VIERITA (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Gabriel SARAFIAN (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Codrina VIERITA (Ms.), Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva
Simona GEORGESCU (Ms.), Director, Economic Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest
Cristian FLORESCU (Mr.), Head, International Relations Department, Romanian Office for Copyright (ORDA), Bucharest
Daniela GĂGEANU (Ms.), Expert, Economic Department, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest
Albert ROBU (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Rahul RAGHAVAN (Mr.), Head, Multilateral and Africa Team, International Policy, Intellectual Property Office (IPO), London
John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport
Nancy PIGNATARO (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva
Jan WALTER (Mr.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

SERBIE/SERBIA

Andrej STEFANOVIC (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

SINGAPOUR/SINGAPORE

Hung Seng TAN (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Ye-Min WU (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Sandra Beier YU (Ms.), Senior Assistant Director, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Kathleen PEH (Ms.), Senior Executive, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Jin Ming Benjamin TAN (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Muhammad Fuad JOHARI (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Juraj PODHORSKÝ (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Emil ŽATKULIAK (Mr.), Head, International Affairs Department, Industrial Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

Miroslav GUTTEN (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Johan EKERHULT (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUISSE/SWITZERLAND

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Reynald VEILLARD (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

TUNISIE/TUNISIA

Sami NAGGA (M.), ministre plénipotentiaire, Mission permanente, Genève

TURQUIE/TURKEY

Tugba CARATAN AKICI (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission, Geneva

URUGUAY

Felipe LLANTADA (Sr.), Ministro, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

VIET NAM

DAO Nguyen (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALBANIE/ALBANIA

Aferdita RROKAJ (Ms.), Director, Directorate of Finance and Support Services, General Directorate of Industrial Property (GDIP), Tirana

Ina STEFA (Ms.), Head, Directorate of Finance and Support Services, General Directorate of Industrial Property (GDIP), Tirana

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Ahmed ALJASSER (Mr.), Senior International Partnership Officer, Saudi Authority for Intellectual Property (SAPI), Riyadh

Maha ALOSAIMI (Ms.), Senior Budgeting and Reporting Analyst, Saudi Authority for Intellectual Property (SAPI), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

Betina FABBIETTI (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Martin DEVLIN (Mr.), Assistant Director, IP Australia, Melbourne

David SKOWRONSKI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Katherine DELLAR (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUTRICHE/AUSTRIA

Charline VAN DER BEEK (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

BANGLADESH

Md. Mahabubur RAHMAN (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)/BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)

Gabriela OROSCO (Sra.), Encargada de negocios, Misión Permanente, Ginebra

Mariana Yarmila NARVÁEZ VARGAS (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

CAMEROUN/CAMEROON

Théophile Olivier BOSSE (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

CHYPRE/CYPRUS

Evangelia KONSTANTINOOU (Ms.), Attaché, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Yesid Andrés SERRANO (Sr.), Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

COSTA RICA

Mariana CASTRO HERNÁNDEZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Abdelsalam Mohamed AL ALI (Mr.), Director, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Shaima Nasser AL-AKEL (Ms.), International Organizations Executive, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

ÉQUATEUR/ECUADOR

Heidi VÁSCONES (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

ÉTHIOPIE/ETHIOPIA

Tebikew ALLULA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FINLANDE/FINLAND

Vilma PELTONEN (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

GAMBIE (LA)/GAMBIA (THE)

Alexander DA COSTA (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

GÉORGIE/GEORGIA

Nino CHIKOVANI (Ms.), Deputy Chairperson, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Mtskheta

Manana PRUIDZE (Ms.), Deputy Chairperson, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Mtskheta

HONDURAS

Giampaolo RIZZO ALVARADO (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Mariel LEZAMA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Reza DEGHANI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

IRAQ

Zahraa ALHUMAIRY (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL/ISRAEL

Nitzan ARNY (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Orly GOLDSCHMIDT (Ms.), Minister Counselor, Permanent Mission, Geneva

Nathan CHICHEPORTICHE (Mr.), Public Diplomacy Officer, Permanent Mission, Geneva

Tamara SZNAIDLEDER (Ms.), Project Coordinator, Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

Sheldon BARNES (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Mirbek MONOLOV (Mr.), Head, Financial and Economic Planning and Public Procurement Division, State Service of Intellectual Property and Innovation under the Government of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO

Mmari MOKOMA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

LITUANIE/LITHUANIA

Vita VALIŪNAITĖ (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

MACÉDOINE DU NORD/NORTH MACEDONIA

Luljeta DEARI (Ms.), Adviser of the Director, State Office for Industrial Property (SOIP), Skopje

MALAISIE/MALAYSIA

Yusnieza Syarmila YUSOFF (Ms.), Senior Director, Policy and International Affairs Division, Intellectual Property Corporation of Malaysia, Kuala Lumpur

Nur Mazian Binti MAT TAHIR (Ms.), Assistant Director, Policy and International Affairs Division, Intellectual Property Corporation of Malaysia, Kuala Lumpur

Mohd Pista NUR AZUREEN (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALTE/MALTA

Nicoleta CROITORU-BANTEA (Ms.), Political Officer, Permanent Mission, Geneva

MONACO

Carole LANTERI (Mme), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève
Gilles REALINI (M.), conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

MONGOLIE/MONGOLIA

Angar OYUN (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

MYANMAR

Yi Mar AUNG (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

NAMIBIE/NAMIBIA

Vivienne Elke KATJIUONGUA (Ms.), Chief Executive Officer, Business and Intellectual Property Authority, Ministry of Trade and Industrialization, Windhoek

Jones Lubinda LUBINDA (Mr.), Executive, Finance and Administration, Business and Intellectual Property Authority, Ministry of Trade and Industrialization, Windhoek

NICARAGUA

Carlos Ernesto MORALES DÁVILA (Sr.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

María Fernanda GUTIÉRREZ GAITÁN (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

NIGER

Raoufou ISSAKA MOUSSA (M.), directeur, Direction du commerce extérieur et du partenariat économique, Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé, Niamey

OUGANDA/UGANDA

Eunic Irungu KIGENYI (Ms.), Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Allan Mugarura NDAGIJE (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Henk EGGINK (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Senior Expert, Cabinet of the President, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

Agnieszka HARDEJ-JANUSZEK (Ms.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

Fernando NUÑES (Mr.), Head, Finance Resources Department, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Justice, Lisbon

QATAR

Kassem FAKHROO (Mr.), Attaché Commercial, Permanent Mission, Geneva

SAINT-SIÈGE/HOLY SEE

Carlo Maria MARENGHI (Mr.), Attaché, Permanent Observer Mission, Geneva

SOUDAN/SUDAN

Sahar GASMELSEED (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

SRI LANKA

Dayani MENDIS (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Roshantha SAMARASINGHE (Mr.), Management Service Officer, Permanent Mission, Geneva

Rajmi MANATUNGA (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

THAÏLANDE/THAILAND

Navarat TANKAMALAS (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Pornpimol SUGANDHAVANIJA (Ms.), Minister, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Bonggotmas HONGTHON (Ms.), Senior Trade Officer, Department of Intellectual Property, Ministry of Commerce, Nonthaburi

Kanoknun KHONGKHARIN (Ms.), Trade Officer, Department of Intellectual Property, Ministry of Commerce, Nonthaburi

TOGO

Kokuvi Fiomegnon (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Allison ST. BRICE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Andriy NIKITOV (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Violeta FONSECA OCAMPOS (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ZAMBIE/ZAMBIA

Patrick Harry MTONGA (Mr.), First Secretary, Legal, Permanent Mission, Geneva

ZIMBABWE

Taonga MUSHAYAVANHU (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Tanyaradzwa MANHOMBO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

II. CONSEILLER EN PLACEMENTS/INVESTMENTS ADVISOR

Mohammed Reza NADJAFI (M./Mr.) Directeur/Director

IV. AUDITEURS EXTERNES/EXTERNAL AUDITORS

Damian BREWITT (M./Mr.) Directeur/Director

Simon IRWIN (M./Mr.) Responsable de l'audit/Audit Manager

V. ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE DE L'OMPI (OCIS)/
WIPO INDEPENDENT ADVISORY OVERSIGHT COMMITTEE (IAOC)

Mukesh ARYA (M./Mr.) Président/Chair

Tatiana VASILEVA (Mme/Ms.) Vice-présidente/Vice-Chair

VI. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Sabri BACHTOBI (M./Mr.) (Tunisie/Tunisia)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Katrina NAUT (Mme/Ms.)
(République dominicaine/Dominican Republic)
José Antonio GIL CELEDONIO (M./Mr.)
(Espagne/Spain)

Secrétaire/Secretary: Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VII. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/ INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY (M./Mr.), directeur général/Director General

Naresh PRASAD (M./Mr.), sous-directeur général et chef de cabinet, Cabinet du directeur général/Assistant Director General and Chief of Staff, Office of the Director General

Ambi SUNDARAM (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration et gestion/Assistant Director General, Administration and Management Sector

Frits BONTEKOE (M./Mr.), conseiller juridique/Legal Counsel

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Département de la gestion des programmes et des finances (contrôleur)/Director, Department of Program Planning and Finance (Controller)

Maya BACHNER (Mme/Ms.), directrice, Division de l'exécution des programmes et du budget/Director, Program Performance and Budget Division

Janice COOK ROBBINS (Mme/Ms.), directrice, Division des finances/Director, Finance Division

Paradzai NEMATADZIRA (M./Mr.), contrôleur adjoint, Bureau du contrôleur/Assistant Controller, Office of the Controller

[Fin de l'annexe et du document]